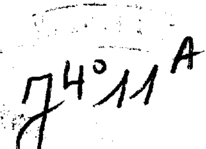
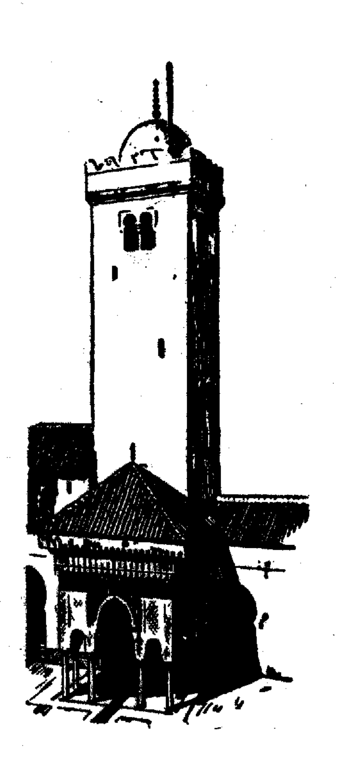
UNIVERSITÉ MOHAMMED V

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES

HESPÉRIS TAMUDA





VOL. XI. — Fascicule unique

ÉDITIONS TECHNIQUES NORD-AFRICAINES
22, RUE DU BÉARN, RABAT

1970

HESPÉRIS
TAMUDA

La revue HESPERIS-TAMUDA est consacrée à l'étude du Maroc, de son sol, de ses populations, de sa civilisation, de son histoire, de ses langues et, d'une manière générale, à l'histoire de la civilisation de l'Afrique et de l'Occident musulman. Elle continue, en les rassemblant en une seule publication, HESPERIS, qui était le Bulletin de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, et TAMUDA, Revista de Investigaciones Marroquíes, qui paraissait à Tétouan.

Elle paraît annuellement en trois fascicules simples. Chaque fascicule comprend, en principe, des articles originaux, des communications, des comptes rendus bibliographiques, principalement en français et en espagnol, et, éventuellement, en d'autres langues.

Pour tout ce qui concerne la RÉDACTION DE LA REVUE (insertions, publication de manuscrits, épreuves d'impression, tirages à part, demandes de comptes rendus), s'adresser, pour les articles en français, au **Service des Publications, des Echanges et de la Diffusion de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines, Rabat**; pour les articles en espagnol, à M. le Directeur adjoint de l'**Institut Moulay el-Hasan, Tétouan**; pour les articles en une langue autre que le français et l'espagnol, s'adresser indifféremment à l'un des deux secrétariats.

La Bibliothèque de la Faculté des Lettres de Rabat est chargée des ÉCHANGES.

Les demandes d'ABONNEMENTS et d'ACHATS doivent être adressées à l'**Association des Sciences de l'Homme, B.P. 447, Rabat.**

●

Le système de translittération des mots arabes utilisé dans cette revue est celui de l'ancien Institut des Hautes Etudes Marocaines et des Ecoles d'Etudes Arabes de Madrid et de Grenade.

La revista HESPERIS-TAMUDA está dedicada al estudio de Marruecos, de su suelo, de su población, de su civilización, de su historia, de sus lenguas y de modo general a la historia de la civilización de Africa y del Occidente musulmán. Esta revista continúa, reuniéndolas en una sola publicación, a HESPERIS, que era el Boletín del Institut des Hautes Etudes Marocaines, y TAMUDA, Revista de Investigaciones Marroquíes, que aparecia en Tetuán.

HESPERIS-TAMUDA aparece anualmente en tres fascículos. Cada fascículo comprende, en principio, artículos originales, varia, reseñas bibliográficas, principalmente en francés y en español, y eventualmente en otras lenguas.

Para todo lo que concierne a la REDACCIÓN DE LA REVISTA (inserciones, publicación de originales, pruebas de imprenta, separatas, peticiones de reseñas), la correspondencia deberá dirigirse, para los artículos en francès, al **Servicio de las Publicaciones, Intercambios y Difusión de la Facultad de Letras y de Ciencias humanas, Rabat**; para los artículos en castellano, al Sr. Director adjunto del **Instituto Muley el-Hasan, Tetuán**; y para los artículos en lengua distinta al francès y al español, la correspondencia podrá dirigirse indistintamente a cualquiera de las dos secretarías indicadas.

La Biblioteca de la Facultad de Letras en Rabat tiene a su cargo los INTERCAMBIOS.

Los pedidos de SUSCRIPCIÓN y COMPRA deben dirigirse a la **Association des Sciences de l'Homme, B.P. 447, Rabat.**

●

El sistema de transcripción de palabras árabes utilizado en esta revista es el del antiguo Instituto de Altos Estudios Marroquíes y el de las Escuelas de Estudios Arabes de Madrid y Granada.

Abonnement annuel :

Maroc, Algérie, Tunisie, Espagne, France .. **40 dirhams**
Autres pays .... **45 dirhams ou $ 10**

Prix du présent volume (fascicule unique) :

Maroc, Algérie, Tunisie, Espagne, France .. **40 dirhams**
Autres pays .... **45 dirhams ou $ 10**

HESPÉRIS
TAMUDA

Volume XI. - Fascicule unique. *1970*

SOMMAIRE - SUMARIO

ARTICLES — ARTÍCULOS

ARTS ET COUTUMES DES MAURES

CHAPITRE II

LA VIE MATERIELLE

II. - L'HABILLEMENT (*suite*) *

2. VETEMENT ET PARURES DE LA FEMME

Bien que réduit à une seule pièce de cotonnade bleu foncé, le vêtement de la femme maure a néanmoins les lettres de noblesse que lui confèrent ses très anciennes traditions. La Beïḍāniya, experte en l'art des beaux drapés, sait enrouler autour d'elle ce voile, la *mlaḥfa*, en plis harmonieux à la façon de l'himation grecque et du sâri indien [212], pour ne pas remonter plus loin dans l'espace et le temps (ph. 71-73).

Jean-Léon l'Africain nous dit que « les femmes arabes du désert sont bien vêtues selon la mode du pays ». Elles portaient alors des chemises noires à larges manches, recouvertes d'un voile également noir ou bleu, « retenu sur chaque épaule par des fibules d'argent d'un travail très artistique... » [213]. Ce costume est demeuré celui des oasis de l'extrême Nord. Au Sahara proprement dit, les femmes ont abandonné la chemise et les fibules d'argent, ne gardant que le grand voile et la couleur indigo, restée la couleur spécifique de tout le Sahara. Elles ont aussi rejeté la « petite pièce perforée en face des yeux » sous laquelle, au temps de Léon, elles dissimulaient leur visage devant un homme étranger. Et si elles ramènent un instant le bord de leur voile sur leur visage, ce n'est là qu'un geste de coquetterie comme celui de l'Espagnole soulignant d'un éventail déployé la beauté de ses yeux.

* Voir « Hespéris-Tamuda », 1967, vol. VIII, pp. 101-196, XVI fig. dessins, 1 carte, 39 photos ; 1968, vol. IX, fasc. 3, pp. 329-427, XV fig. dessins, 30 photos.

(212) Jacques HEUZE, *Le Costume des femmes de l'Egypte ancienne*, Gazette des Beaux-Arts, juillet-août 1956, pp. 21-24, 12 fig.

(213) 1956, I, p. 41.

L'étrange tenue des femmes azenègues du Sahara atlantique, décrite par Gomez Eanes de Zurara, au XVe siècle ([214]), l'espèce de manteau ne couvrant que la tête, devait être assez exceptionnelle. Ou peut-être s'agissait-il de fillettes effrayées encore toutes proches de la nudité ingénue de l'enfance.

Par contre, un sujet sur lequel les auteurs anciens sont bien d'accord, c'est la beauté des Sahariennes. Al Bakrī raconte qu'à Igli, dans le Sous, « Oqba ben Nâfi captura plusieurs filles d'une beauté et d'une perfection physique sans pareilles, dont chacune se vendit au moins mille deniers » ([215]). Sur la rive opposée du Sahara, à Awdaghost, il célèbre « les jeunes filles au teint clair, au corps souple, aux seins bien droits, à la taille fine, aux épaules larges, à la croupe abondante, au sexe étroit... » ([216]).

Mêmes éloges sous la plume de Jean-Léon l'Africain : « Elles sont charnues, elles ont la croupe rebondie et grasse, les seins à l'avenant, mais la taille extrêmement fine » ([217]).

Cet embonpoint, déjà apprécié aux XIe et XVIe siècles, est demeuré un des canons de la beauté maure (ph. 70, 77). Il est tellement apprécié que les femmes consentent de pénibles sacrifices pour l'obtenir. A partir de 9 ou 10 ans, en vue d'un mariage riche et précoce, les fillettes sont engraissées par l'absorption forcée de plusieurs litres de lait chaque nuit, soit au campement paternel, soit chez les tributaires qui ont la garde des troupeaux de leurs parents. Les femmes qui en ont les moyens évitent la marche, se tiennent tout le jour immobiles dans l'ombre de leur tente ou de leur maison, et se gavent chaque nuit de lait de chamelle souvent additionné de *mraïnza* ([218]) qui, séchée ou grillée, réduite en poudre, a la propriété de faire grossir, en même temps que de donner aux hommes la puissance, aux femmes la fécondité. Cet engraissement artificiel est particulièrement en faveur dans les régions du Sud et de l'Est. C'est probablement là une question de vanité plus que d'esthétique : l'obésité de l'épouse témoigne

(214) Hespéris, T. XXVI, 1930, p. 104.

(215) 1968, X, n. 13, p. 57.

(216) 1968, VIII, p. 53.

(217) 1956, I, p. 37.

(218) *Cleome arabica*. A. NAEGELE, *Contribution à l'étude de la flore et des groupements végétaux de la Mauritanie. II, Plantes recueillies par Mlle O. du Puigaudeau en 1950*, Bull. I.F.A.N., XX, sér. A ; n° 3, juil. 1958.

de la richesse du mari ; une femme grasse, donc oisive, doit être bien pourvue de servantes et de chamelles laitières. Dans une ville comme Walâta, dont l'architecture ne leur permet même pas de monter sur les terrasses, les femmes sont prisonnières de leurs cours étouffantes. Vivant accroupies sur leurs *tara* de bambou à l'abri des épaisses couvertures soudanaises étendues sur des arceaux, elles acquièrent les formes des « Vénus » callipyges du Paléolithique.

Un soir, notre amie Lalia, épouse principale du Cherif Guig, des Awlād Dāwd, chef de village, voulant nous donner une preuve exceptionnelle d'amitié, résolut de nous rendre visite. Sa maison, dont elle n'était jamais sortie depuis 14 ans, était à 200 mètres environ de la nôtre, mais l'obésité monstrueuse de Lalia, jointe à sa terreur d'être vue, de rencontrer quelque sorcière ou un mauvais génie nocturne, faisait de cette brève sortie un exploit héroïque. Par une nuit noire, au bout d'une demi-heure de marche et d'incantations propitiatoires, glissant ses pieds nus sur le bord traînant de sa *mlaḥfa* afin de ne pas laisser leurs empreintes sur le sable, elle entra dans notre cour, soutenue par son mari et son beau-frère, gémissant, soufflant, ruisselante de sueur. Au milieu de la cour, son énorme masse s'écroula en tas informe sur une natte. Notez que Lalia était une femme charmante, cultivée, de la tribu lettrée des L-Aghlâl, qu'elle n'avait pas 25 ans, et que, chez elle, au repos, elle était très jolie lorsque son voile étroitement serré amincissait son visage. Fût-elle née et mariée en Adrār, épouse libre et unique, elle aurait mené l'existence nomade de ses cousines de Chengīṭī

La coutume du gavage féminin est peu à peu abandonnée sous l'influence des médecins et des enseignants modernes ... et aussi par manque de moyens. Les tributaires ont évolué, eux aussi, et ne veulent plus engraisser les filles de leurs anciens seigneurs. Quant aux servantes, n'étant plus des esclaves, elles sont peu nombreuses, même dans les grandes familles. La société maure se modernise rapidement, comblant les fossés qui séparaient ces castes.

Néanmoins, cette coutume barbare se maintient par la force de l'habitude. En 1960, j'ai encore vu, à Tijikja, une jeune femme obèse que trois hommes hissaient péniblement dans la litière de sa selle, tandis qu'un quatrième retenait le chameau baraqué, de crainte qu'un sursaut de révolte ne fasse chavirer cette charge déséquilibrée.

De tous temps, le gavage féminin a été beaucoup plus rare dans le Nord, en raison des aires plus vastes du nomadisme des tribus. Il est inconnu chez les Rgaïbat et les Tekna. On y apprécie pourtant les « formes charnues » qu'admirait Jean-Léon ! La tendance callipyge naturelle des Sahariennes — jointe au développement dû à de nombreuses maternités — aggrave quelque peu cet embonpoint à hauteur du bassin, des fesses et des cuisses. Les femmes « de grande tente » (et celles qui s'appliquent à les imiter) en ont pris une démarche caractéristique, nonchalante, considérée comme de bon ton ; elles avancent à petits pas glissés, en se balançant lentement par un roulement régulier des hanches et de la croupe. En quelques vers, un poète anonyme du Brakna a parfaitement évoqué la silhouette et la démarche de la femme noble de Mauritanie :

« C'est à Dieu qu'elle appartient, la belle fille des Sūbak.
Elle marche noblement sur les hautes dunes d'El-Wakī.
Elle est massive comme un morceau de sable.
C'est une jeune fille délicate.
Elle se balance sans cesse, laissant croire qu'elle va tomber... » [219]

Mais les plis sculpturaux du drapé cachent les excès de graisse et l'on ne voit de la Beïḍāniya que les beaux traits du visage, des yeux magnifiques brillant dans l'ombre des longs cils, l'avancée d'une couronne de cheveux soyeux d'où pend, sur le front, une amulette d'argent, et de petites mains souples et expressives qui, sans cesse, rajustent l'enroulement du voile autour du visage (ph. 71-73, 78).

La plupart des femmes maures sont belles, d'une façon ou d'une autre ; quelques-unes sont ravissantes ; les moins jolies ont encore le charme et la grâce. Et toutes sont extrêmement coquettes.

Soins corporels

Ce que nous entendons par « soins d'hygiène » est assez restreint au Sahara étant donné le matériel réduit et la petite quantité d'eau dont on dispose sous une tente.

(219) A. Marty, *Etudes sur l'Islam et les tribus maures. Les Brakna.* Rev. monde musul., t. XLII, 1920, 204 p.

Le matériel se réduit à une grande écuelle ou cuvette, *gadra* en bois de *sanqū*, ou *yetta*, en écorce de calebasse, voire en fer émaillé européen, de quelques bols en bois, fréquemment remplacés par des boîtes de conserves, et d'une outre à eau pour les remplir. Pourtant les Maures, hommes et femmes aiment l'eau et profitent volontiers pour s'y laver, des mares temporaires, *dayat*, laissées par une pluie d'hivernage dans un pli du *rag*, au creux des dunes ou des rochers. Les lacs ou *gelta* de montagne, en Assaba, au Tagānt et en Adrār, leur servent aussi de baignoires, en dépit des fauves qui les fréquentent et des crocodiles nanifiés qui y subsistent.

Le débarbouillage de la figure se fait le plus souvent avec un chiffon imprégné de beurre liquide.

Les femmes maures apportent le même soin que les hommes à leur dentition qu'elles ont généralement solide et d'une blancheur que mettent en valeur les lèvres noircies avec l'antimoine ou simplement par le contact avec l'indigo du voile de guinée. Elles ignorent, bien entendu, la brosse à dents et la pâte dentifrice, mais elles disposent d'un moyen plus efficace, le *msūāk*, le même bâtonnet dont se servent les hommes, avec lequel elles se frottent inlassablement les dents. Même quand on ne s'en sert pas, il est de bon ton de garder son *msūāk* au coin de la bouche, en permanence (ph. 70, 80).

A partir du mariage, les aisselles et le pubis doivent être soigneusement épilés ou rasés.

La toilette terminée, on veille à ce que les cheveux tombés, les poils et les rognures d'ongle soient brûlés, de crainte qu'ils ne servent à préparer quelque philtre dangereux ou à jeter un mauvais sort sur la femme qui les a perdus.

Il s'agit donc plutôt, ici, de soins de coquetterie, dans lesquels le henné, l'antimoine, l'ocre rouge et les parfums tiennent les principaux rôles.

Les femmes maures ne pratiquent pas le tatouage bien qu'il soit en honneur chez leurs voisines de part et d'autre du Sahara. Elles ne se fardent plus le visage, la poitrine et les mains comme au XV^e siècle. Elles se contentent d'aviver leurs regards d'un trait de *koḥl* avec la pointe d'un petit poinçon de cuivre, le *mrūd* (fig. XXXII, n^os^ 138, 139) et de noircir leurs lèvres avec ce même *koḥl*.

On ne saurait considérer comme maquillage les ronds d'ocre rouge, *hammīr*, حمير , dont elles entourent leurs yeux, et enduisent parfois même tout le visage pendant les menstrues, pour en limiter l'abondance et la durée ; ni le masque de graisse et de beurre noircis au charbon pilé dont elles se couvrent la figure pendant les quarante jours qui suivent un accouchement. Ce sont là des pratiques de thérapeutique et de magie sans aucun rapport avec la coquetterie !

Le henné — *ḥenna*, s. f. حنة — est bien autre chose qu'un simple produit de beauté. Il fut en usage dès l'antiquité égyptienne, pour ne parler que de l'Afrique. C'est la « plante du Paradis » [220], la plante bénie, cérémonielle, présente à tous les grands événements, de la naissance aux funérailles. Dans le monde féminin, il écarte les mauvais génies, les maléfices des rivales jalouses et tout ce qui menace le bonheur d'une femme. Couleur du sang et de la flamme du foyer, remède omnivalent, il donne la force et la santé. On voit ses buissons verts s'arrondir à la lisière de toutes les oasis, là où les dernières palmes mouvantes tamisent la brûlure du soleil.

Comme leurs cousines d'Afrique du Nord, les Sahariennes teignent leurs pieds et leurs mains avec du henné. Les feuilles sèches sont pilées, pulvérisées, et additionnées d'eau ; la bouillie ainsi obtenue est étalée en couche épaisse sur les mains et les pieds, où elle doit rester plusieurs heures, voire même toute la journée. Afin de la conserver humide, on l'enveloppe dans les larges feuilles charnues du *tūrja* (*Calotropis procera*) et l'on ficelle ce cataplasme avec des liens de chiffon, de fibres de palmier, de lanières, etc. C'est pourquoi, en général, la patiente se fait teindre les mains l'une après l'autre pour ne pas être trop gênée. Selon la durée de l'application, la couleur de la peau varie du rose-orangé à l'acajou foncé ; on peut d'ailleurs renouveler l'opération si la teinte obtenue est trop claire. Quelquefois, la servante ou la *maʿallema*, chargée de ce travail délicat, ménage des « réserves » qu'elle trace préalablement sur la peau avec un mélange de cendre mouillée et de gomme pulvérisée qui intercepte le colorant ; ces dessins se détacheront en clair sur fond brun-rouge. Ils se bornent à des anneaux autour des doigts, à quelques croix, lignes et points sur

(220) Th. MONOD, *L'Hippopotame et le Philosophe*. Paris, Julliard, éd., 1946, XVII, pp. 122-131.

la paume. Le décor fin et compliqué (ph. 81), probablement inspiré du Nord, tracé à Nouazibou (ex-Port-Etienne) sur les mains d'une jeune femme originaire des Tekna, est exceptionnel.

Les Maures donnent à cette coutume différentes raisons magico-médicales. Par son caractère sacré, le henné fait obstacle à l'intrusion nuisible des *jnūn* qui pullulent dans la terre et les cendres du foyer ainsi que dans nombre d'objets, particulièrement ceux de fer et de fonte que les mains touchent fréquemment. Le henné, réputé agréable aux *jnūn,* les retient à la surface de la peau. Au point de vue médical, le henné semble bien avoir une action curative sur les écorchures, brûlures, piqûres d'épines ou d'insectes. En outre, son emploi répété durcit la peau et la préserve des gerçures. Pour ces raisons, les hommes l'emploient souvent eux aussi.

Les bêtes favorites des Maures bénéficient elles-mêmes de la protection de ce porte-bonheur polyvalent. Les chevaux blancs, animaux de luxe, sont marqués d'une tache de henné au front et au poitrail ; la queue et la crinière sont teintes en rouge. Les cordonnières ont soin de choisir pour l'angle d'un *faro,* une peau d'agneau noir tacheté de blanc afin de pouvoir y imprimer la couleur favorable du henné. Néanmoins, et j'en ignore la raison, on ne met jamais de henné sur un chameau.

LES PARFUMS. Liquides : *ᶜatorsa,* f., عطرسة — Solides, destinés à être brûlés : *bakhkhār,* f.s., بخار , *bkhôr,* m. pl., بخور — Européen : *mesk,* مسك.

Les parfums sont l'indispensable accessoire des soins dits « corporels », ou, plus exactement de coquetterie. Outre les parfums liés à l'art de la coiffure pour masquer l'odeur du beurre rance et des graisses animales qui entretiennent la beauté et même la vie de la chevelure, menacées par le vent desséchant, outre les plantes odorantes qui bourrent les divers sachets, la Beïḍāniya, si elle en a les moyens, use largement des parfums européens. Elle sait bien choisir les extraits les plus violents et les plus tenaces des meilleures marques ! Elle les utilise par frictions et onctions sur la peau, par aspersion sur les voiles ; ou bien, elle en relève de quelques gouttes les poudres végétales de ses sachets.

Le brûle-parfum glissé sous la robe d'une visiteuse fait partie des gestes d'hospitalité. C'est le meilleur moyen de parfumer d'un seul coup l'ensemble des voiles et toute la personne de l'arrivante. Sur les braises d'un petit réchaud de poterie, on jette quelques grains d'encens, ou *tidikt,* de benjoin et de toutes les résines englobées sous le nom de *bkhôr es-Sūdān*. On y ajoute quelques feuilles brisées de *mokūareṣa* (221), lichen apporté du littoral du Nūn dont il recouvre les rochers d'une épaisse fourrure argentée. Il répand en brûlant une odeur douce et pénétrante, si délicieuse que les fumeurs en mélangent quelques pincées au rude tabac du Sahel.

Une superstition interdit de souffler sur un réchaud ; on l'évente avec une sandale, les braises rougeoient et la fumée s'élève, imprégnant les étoffes et la peau elle-même.

De ces substances odoriférantes, les résines viennent du Sahel et d'Afrique noire et sont exportées vers le Maghreb. Au contraire, les caravanes rapportent du Nord les rhizomes d'*Iris Germanica,* les pétales de rose, le cumin, la girofle, les feuilles de myrte et la *mokūareṣa.*

Le goût des Maures pour les parfums étrangers ne date pas d'hier. Ce furent d'abord les Phéniciens et les Carthaginois qui en vendirent dans leurs comptoirs des côtes méditerranéennes et atlantiques. Les caravanes en rapportaient d'Egypte. A partir du XIV[e] siècle, les nations européennes en firent commerce à Arguin, à Portendik, aux escales de la traite le long du Sénégal. On les payait en esclaves, en or, en ivoire, en gomme arabique. A présent, le *mesk* — eau de Cologne, extraits chimiques, etc. — arrive au Sahara maure par le Maroc, Ifni et Tarfaya, par Villa Cisneros, Nouazibou (ex-Port-Etienne), Dakar, d'où cette précieuse marchandise s'en va, par camions et avions, aux marchés d'Aṭār, de Tijikja, de Nouakchoṭ et d'autres villes. Là, les colporteurs Dioula prennent la relève pour disperser les minuscules flacons dans les campements et les oasis les plus reculés. J'ai eu souvent la surprise de reconnaître, au passage d'une Beïḍāniya dans une palmeraie de l'Adrār ou du Tagānt, les effluves de parfums de luxe en vogue à Paris.

(221) A. Naegele, *Note sur quelques produits d'origine végétale vendus au marché d'Atar.* N. afr., janv. 1955, n° 65. « *Mekuerissa, Parmelia* », lichen foliacé.

LE VOILE, *mlaḥfa*, f.s. ملحفة ; *mlāḥaf*, m.pl., ملاحف.

Pour faire ce voile, il faut la moitié d'une pièce de guinée ou *chandora* de 15 m que l'on coupe en deux lés, assemblés sur les lisières par un surjet. Le morceau d'étoffe ainsi obtenu mesure environ 3,50 × 1,60 m. Ces dimensions, les plus courantes, peuvent varier entre 1/3 de pièce si la femme est petite ou économe, et les 2/3 pour des *mlāḥaf* luxueux ([222]).

La *chandora* était la seule étoffe employée traditionnellement à cet usage, il y a une vingtaine d'années. Nous ne retiendrons pas les deux étranges tissus décrits par Al-Bakrī ([223]) : « Parmi les merveilles du Soudan, il faut citer le *Tawrzā* ou « Arbre à soie » [...] dont les fruits ont l'intérieur garni d'une sorte de bourre blanche qui sert à confectionner des vêtements et des tissus parfaitement incombustibles. » Il est facile de reconnaître dans ce *Tawrzā* le *Tūrja* (*Calotropis procera*) dont, aujourd'hui encore, on file la bourre soyeuse, mélangée discrètement au poil de chameau des tapis. Mais il est bien difficile de croire qu'on n'ait jamais fait des tissus « incombustibles » avec cette bourre que les Maures utilisent en guise d'amadou à briquet pour allumer leurs pipes.

L'autre textile, également réputé incombustible, provenait des pierres de Tāmatghost, dans la vallé du Drāᶜa, « qui s'attendrissent quant on les frotte entre les mains, comme des fibres de lin ». Et Al-Bakrī ajoute qu'on en faisait des vêtements, des couvertures et même des cordes et des licous.

Mais quittons le domaine des histoires merveilleuses pour revenir à la banale réalité. La *chandora* est demeurée la préférée parce que, très souple, molle, elle s'adapte bien au corps en formant de beaux plis qui ne glissent pas. Pour les Maures, elle a, en outre, l'avantage d'être fortement imprégnée, par surcharge d'indigo, d'un enduit bleu très foncé, brillant, glacé de mordoré et de violet. Cette teinture grasse farde d'un reflet bleu la peau ambrée et la protège ainsi contre les gerçures causées par le soleil et le vent sec.

(222) Les Maures mesurent par coudées, empans, etc., et par fractions de la pièce de guinée, unité fixe de 15 m. Il faut 1/2 pièce pour une *mlaḥfa* ou pour un *serwāl* d'homme, 3/4 pour un *derrāᶜa* moyen, 1/4 pour un *ḥawli*, etc.

(223) 1968, XXX, i, p. 70.

Le brûle-parfum glissé sous la robe d'une visiteuse fait partie des gestes d'hospitalité. C'est le meilleur moyen de parfumer d'un seul coup l'ensemble des voiles et toute la personne de l'arrivante. Sur les braises d'un petit réchaud de poterie, on jette quelques grains d'encens, ou *tidikt*, de benjoin et de toutes les résines englobées sous le nom de *bkhôr es-Sūdān*. On y ajoute quelques feuilles brisées de *mokūareṣa* (221), lichen apporté du littoral du Nūn dont il recouvre les rochers d'une épaisse fourrure argentée. Il répand en brûlant une odeur douce et pénétrante, si délicieuse que les fumeurs en mélangent quelques pincées au rude tabac du Sahel.

Une superstition interdit de souffler sur un réchaud ; on l'évente avec une sandale, les braises rougeoient et la fumée s'élève, imprégnant les étoffes et la peau elle-même.

De ces substances odoriférantes, les résines viennent du Sahel et d'Afrique noire et sont exportées vers le Maghreb. Au contraire, les caravanes rapportent du Nord les rhizomes d'*Iris Germanica*, les pétales de rose, le cumin, la girofle, les feuilles de myrte et la *mokūareṣa*.

Le goût des Maures pour les parfums étrangers ne date pas d'hier. Ce furent d'abord les Phéniciens et les Carthaginois qui en vendirent dans leurs comptoirs des côtes méditerranéennes et atlantiques. Les caravanes en rapportaient d'Egypte. A partir du XIVe siècle, les nations européennes en firent commerce à Arguin, à Portendik, aux escales de la traite le long du Sénégal. On les payait en esclaves, en or, en ivoire, en gomme arabique. A présent, le *mesk* — eau de Cologne, extraits chimiques, etc. — arrive au Sahara maure par le Maroc, Ifni et Tarfaya, par Villa Cisneros, Nouazibou (ex-Port-Etienne), Dakar, d'où cette précieuse marchandise s'en va, par camions et avions, aux marchés d'Aṭār, de Tijikja, de Nouakchoṭ et d'autres villes. Là, les colporteurs Dioula prennent la relève pour disperser les minuscules flacons dans les campements et les oasis les plus reculés. J'ai eu souvent la surprise de reconnaître, au passage d'une Beïḍāniya dans une palmeraie de l'Adrār ou du Tagānt, les effluves de parfums de luxe en vogue à Paris.

(221) A. NAEGELE, *Note sur quelques produits d'origine végétale vendus au marché d'Atar*, N. afr., janv. 1955, n° 65. « *Mekuerissa, Parmelia* », lichen foliacé.

LE VOILE, *mlaḥfa,* f.s. ملحفة ; *mlāḥaf,* m.pl., ملاحف.

Pour faire ce voile, il faut la moitié d'une pièce de guinée ou *chandora* de 15 m que l'on coupe en deux lés, assemblés sur les lisières par un surjet. Le morceau d'étoffe ainsi obtenu mesure environ 3,50 × 1,60 m. Ces dimensions, les plus courantes, peuvent varier entre 1/3 de pièce si la femme est petite ou économe, et les 2/3 pour des *mlāḥaf* luxueux (222).

La *chandora* était la seule étoffe employée traditionnellement à cet usage, il y a une vingtaine d'années. Nous ne retiendrons pas les deux étranges tissus décrits par Al-Bakrī (223) : « Parmi les merveilles du Soudan, il faut citer le *Tawrzā* ou « Arbre à soie » [...] dont les fruits ont l'intérieur garni d'une sorte de bourre blanche qui sert à confectionner des vêtements et des tissus parfaitement incombustibles. » Il est facile de reconnaître dans ce *Tawrzā* le *Tūrja* (*Calotropis procera*) dont, aujourd'hui encore, on file la bourre soyeuse, mélangée discrètement au poil de chameau des tapis. Mais il est bien difficile de croire qu'on n'ait jamais fait des tissus « incombustibles » avec cette bourre que les Maures utilisent en guise d'amadou à briquet pour allumer leurs pipes.

L'autre textile, également réputé incombustible, provenait des pierres de Tāmatghost, dans la vallé du Drāᶜa, « qui s'attendrissent quant on les frotte entre les mains, comme des fibres de lin ». Et Al-Bakrī ajoute qu'on en faisait des vêtements, des couvertures et même des cordes et des licous.

Mais quittons le domaine des histoires merveilleuses pour revenir à la banale réalité. La *chandora* est demeurée la préférée parce que, très souple, molle, elle s'adapte bien au corps en formant de beaux plis qui ne glissent pas. Pour les Maures, elle a, en outre, l'avantage d'être fortement imprégnée, par surcharge d'indigo, d'un enduit bleu très foncé, brillant, glacé de mordoré et de violet. Cette teinture grasse farde d'un reflet bleu la peau ambrée et la protège ainsi contre les gerçures causées par le soleil et le vent sec.

(222) Les Maures mesurent par coudées, empans, etc., et par fractions de la pièce de guinée, unité fixe de 15 m. Il faut 1/2 pièce pour une *mlaḥfa* ou pour un *serwāl* d'homme, 3/4 pour un *derrāᶜa* moyen, 1/4 pour un *ḥawli,* etc.

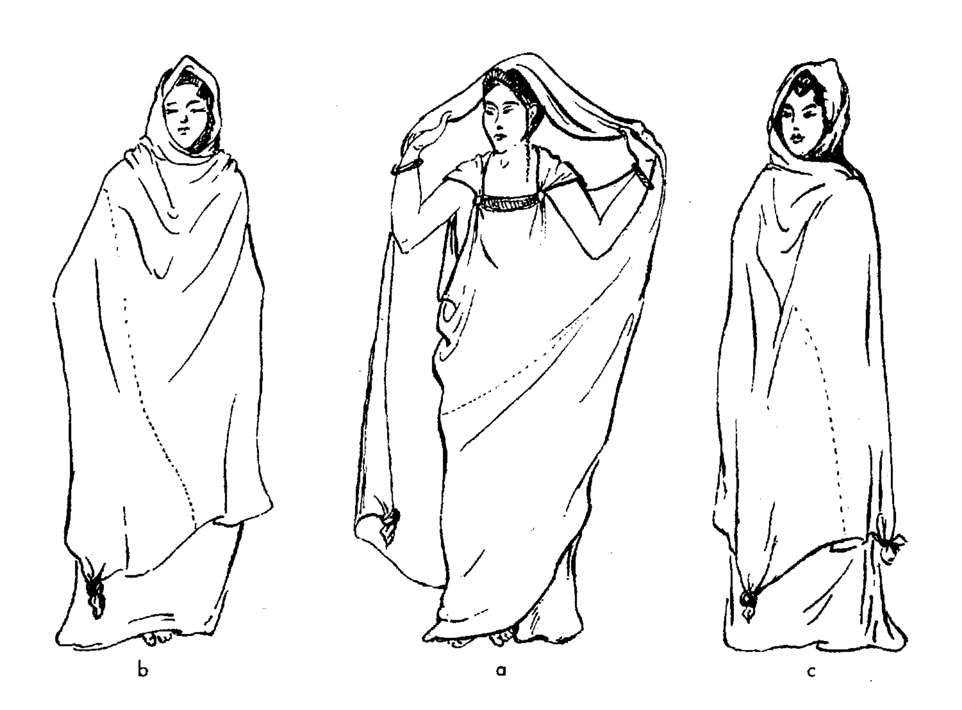
(223) 1968, XXX, i, p. 70.

Les Européens lui ont conservé le nom de « guinée » qui désignait autrefois, indifféremment, toutes les cotonnades importées au Sahara et au Maghreb par les caravanes venant des pays du Sud, — les Guinées — et le Soudan (224). Les Maures, eux, ont préféré le vieux terme de *chandora,* de Chandor, sur la côte occidentale de l'Hindoustan, d'où elle était expédiée vers l'Afrique. Depuis longtemps, on la fabrique en Europe, particulièrement à Manchester et à Rouen.

Dans son premier enroulement (croquis n° 4 b), le voile part de l'épaule gauche et couvre le dos, puis la poitrine en passant sous les bras. Il n'existe pas de fibule proprement dite pour réunir le devant et le dos sur les épaules. De chaque côté de la poitrine, une petite pièce d'os ou de bois, la *megfāla,* façonnée en deux boules séparées par un étranglement (fig. XXXII, n° 184), est cousue sur la lisière du voile ; deux liens de chiffon ou de fil fixés à la lisière du dos, viennent se nouer, par-dessus l'épaule, à ces petites pièces. La femme emploie tout aussi bien un gravier, une perle, voire même une boulette de coton roulée serré entre les doigts, qu'elle enferme dans l'étoffe pliée, ligaturée sous ce bouton improvisé. Le bord du dos entre les deux attaches est laissé plus long que le bord de la poitrine de façon que la *mlaḥfa,* glissant en avant, dégage un large décolleté (XXXII, 133, ph. 76, 77). Au deuxième tour de l'enroulement, le voile enveloppe les épaules ; son bord passe sur la tête, puis autour du menton ; finalement, le pan terminal de la *mlaḥfa* est rejeté en arrière par-dessus l'épaule gauche. Les deux coins de ce pan sont lestés d'un objet lourd : clef, pince à épines, ou d'un nouet contenant un petit caillou, une poignée de thé, de tabac, d'encens ou de sable afin que le drapé, ainsi alourdi, tienne en place.

Une *mlaḥfa* doit tomber au moins jusqu'à terre, mais elle est souvent plus longue parce qu'il est de bon ton de poser les pieds sur le bord du voile qu'on repousse en avançant. Une « femme de grande tente » ne doit

(224) Mme Dj. Jacques-Meunié (*Cités anciennes...,* 1961, p. 18) écrit que les « nomades blancs sont vêtus de « khunnt » connu par les Européens sous le nom de guinée ». A l'origine, *khūnt* était un terme général désignant *toutes* les étoffes quelles que soient leur qualité et leur nuance. Depuis très longtemps, le nom de *khūnt* est réservé à une sorte de calicot teint en noir, plus serré et plus raide que la guinée. Il se prêterait mal aux drapés et aux plis des amples vêtements sahariens. Traditionnellement, les nomades aussi bien que les habitants des *qṣūr,* qu'ils soient blancs ou noirs, utilisent la guinée = *chandora,* ainsi que (pour les hommes) une percale mince, blanche ou passée à une teinture légère d'indigo. D'ailleurs, les femmes dont les photographies illustrent l'ouvrage de Mme Dj. Jacques-Meunié sont toutes vêtues de guinée à reflets brillants.



CROQUIS N° 3. — Drapé du voile *mlahfat*.

a. La *mlahfa*, fixée aux épaules, enroulée autour du corps en passant sous le bras droit, puis sous le bras gauche, est remontée de gauche à droite par dessus la tête

b. Le bord supérieur couvre la tête en dégageant le devant de la coiffure et le visage ; son extrémité libre (transversale aux deux largeurs d'étoffe) est rejetée sur le côté.

c. Aux deux angles libres sont noués des objets tels que clef de cadenas, pince à épines, petite poignée de thé, de tabac ou, simplement, de sable dont le poids tiendra le voile en place.

(Voir Fig XXXII, n° 133, 134, 135, et phot. 71, 73 et 76.)

jamais montrer ses pieds, ni laisser de traces sur lesquelles une sorcière pourrait, d'aventure, jeter quelque mauvais sort qui suivrait la femme de pas en pas pour l'atteindre sous sa tente.

Un long sachet d'étoffe, *l-afīda* (XXXII, 134, 135), bourré de racines d'iris, de girofle, de grains d'encens et autres plantes aromatiques — bien entendu, réputées aphrodisiaques ! — est accroché aux deux « boutons » d'épaule. Souvent, on se contente de mettre ces plantes dans le bord roulé de la *mlaḥfa*.

Le voile se drape à même la peau sans aucun sous-vêtement (225). En saison froide, ou par élégance, les femmes aisées portent quelquefois un *ḥāïk* de percale ou de basin blanc, posé à la façon d'un châle. Les musiciennes l'enroulent en écharpe autour de leur cou pour maintenir en place la partie de la *mlaḥfa* couvrant la tête pendant qu'elles chantent ou dansent. Un long collier ou un chapelet peut tout aussi bien remplir cet office.

L'usage de la *mlaḥfa* en *tūbih* satiné noir ou en percale blanche était autrefois strictement limité aux quelques femmes accueillantes aux Européens qui craignaient le contact salissant de la *chandora*. Les exigences et les habitudes d'une vie citadine modernisée, comportant des ameublements européens, des voyages en voiture et en avion, des séjours à l'étranger, ont développé un usage qui scandalisait encore il y a quelque 30 ans.

Il va sans dire que la *mlaḥfa* décrite ici est celle de la Beïḍāniya riche ou, au moins, aisée, l'aristocrate ou la bourgeoise qui n'a pas à accomplir de travaux pénibles. Lorsque son voile, devenu terne, ne déteint plus, elle le donne à une servante pauvre. La paysanne qui cultive les champs et les palmeraies, abreuve les bêtes au puits et y remplit les peaux de bouc, la servante qui dresse la tente, vaque aux soins ménagers, pile le grain, fait la cuisine, modifient l'arrangement de leur voile ; elles le rejettent en arrière des épaules pour avoir les mains libres et le raccourcissent au-dessus des chevilles pour marcher plus à l'aise. Elles ont même, le plus souvent, la tête nue, ou bien elles l'abritent avec un petit capuchon court, *germuz*,

(225) Vers 1950, une active propagande commerciale, qui trouva des soutiens imprévus chez les administrateurs, les maîtres d'école et les prêtres catholiques, a réussi à introduire sous la tanagréenne *mlaḥfa*, des « camisoles » et des robes bariolées dakaroises, apport regrettable, tout à fait étranger au costume maure.

fait d'une bande de vieille *chandora* pliée en deux et cousue derrière la tête, attaché sous le menton par un lien de chiffon. Elles n'en sont pas moins couronnées de belles coiffures nattées en forme de diadèmes, et parées de bijoux.

LES SANDALES, *nᶜālāt*, f. s. نعالة ; *nᶜāīl*, m. pl. نعايل.

Elles méritent à peine un paragraphe spécial, la plupart ne différant pas de celles des hommes, déjà décrites et figurées (fig. XXVII, n° 105, 106). La femme se tient sous la tente ou dans la selle du chameau, elle marche donc fort peu. Les socques en bois léger de *ādreṣ* lui suffisent pour faire quelques pas aux abords de la tente sur du sable trop brûlant ou parsemé d'épines. Ce sont de simples semelles de bois, sans décor, retenues par deux lanières qui passent entre le pouce et le deuxième doigt et sont fixées, à mi-longueur, de chaque côté du pied.

La sandale du Trārza (fig. XLVI, n° 248-49) montre un soin d'exécution et d'enjolivement exceptionnel. On remarquera que la semelle de *ādreṣ* est entièrement recouverte de peau d'agneau très souple, à dessin compliqué sur fond jaune. Cette peau, tannée sans l'épiler, a été travaillée sur l'envers, de sorte que le poil forme un rembourrage entre le cuir et le bois.

Les sandales n° 250, qui me furent données à Walāta par la femme du chef de village, Guig, en 1937, sont de même modèle que les sandales d'homme. Les semelles, faites de deux peaux de veau superposées, très souples, sont entièrement rouges et ornées d'estampages.

LA COIFFURE, *ḏafra*, f. s., ضفر.

De toutes les parures que le voile dissimule soigneusement, la plus remarquable est la coiffure. C'est elle qui donne à la Beïḏāniya cette allure royale qui excite toujours la surprise, l'admiration, ou la jalousie des

étrangères. C'est un de ses plus sûrs moyens de séduction. Le chef-d'œuvre de la coquetterie saharienne, c'est cette coiffure, à la fois vannerie, tissage et broderie de cheveux, dont on n'aperçoit que le devant du diadème et les longues nattes emperlées, encadrant le visage (ph. 74) ; le reste, toujours caché sous le voile, ne peut être montré qu'à l'époux et, en cachette, à une amie intime, la nuque étant un des sièges de la pudeur maure.

Les éléments essentiels de cette coiffure sont : la couronne, natte, torsade ou cheveux lisses enroulés sur une forme de fer ou de chiffon, et cinq tresses retombant sur le cou : la « vipère », *ḍfeïra,* sur chaque joue, la « corne », *gārn,* derrière chaque oreille, et la « petite queue », *gettaïb,* de l'occiput à la nuque.

Sur ce thème, la coquetterie et la fantaisie des femmes ont brolé de nombreuses variations quant à la division géométrique de la chevelure, la multiplicité et l'agencement des tresses, l'ornementation de l'ensemble. Autrefois, chacune de ces variantes indiquait la tribu et la caste, ou le pays de celle qui la portait, comme les différents types régionaux des coiffes bretonnes étaient modifiés, au moins par un détail, d'un village à l'autre. Les femmes maures, étant de race blanche, ont de magnifiques chevelures bouclées, longues, assez abondantes pour former le matériau des coiffures les plus compliquées. Les femmes noires et métisses, qui ont des cheveux courts et crépus, ont recours à des artifices de tressage (XXXVIII, 181 ; ph. 77) et à des perruques de laine (XXXIV, 155) pour imiter les Arabo-Berbères. Chez les unes et les autres, les cheveux ne flottent jamais librement ; emmêlés et desséchés par le vent, envahis par le sable et les inévitables parasites, ils deviendraient vite cassants et ternes. Toutes les têtes féminines du pays maure sont casquées de nattes.

Il serait impossible d'exécuter soi-même, et souvent, de telles constructions. Ce sont des servantes expérimentées, des artisanes ou même des coiffeuses professionnelles qui défont et refont tout l'édifice environ une fois par lune. Il n'y a pas de jour fixe réservé à ce travail ; on choisit de préférence la veille d'une fête ou le lendemain du retour d'un mari qui doit pouvoir constater en arrivant que, pendant son absence, son épouse a écarté tout désir de se parer. L'opération dure deux journées pleines. En 1950, une coiffeuse professionnelle d'Aṭār était payée 500 CFA par coiffure, plus la nourriture, le thé, une poignée de henné en poudre, un peu de

tabac et quelques menus cadeaux. En novembre 1950, j'ai pu assister au renouvellement de la coiffure d'une amie, d'une tribu de Tekna émigrée en Adrār.

Le premier jour, l'ancienne coiffure est défaite. Ce n'est pas un petit travail, les cheveux étant comme ourlés ou festonnés à l'aiguille autour de la *charwīṭa* (XXXV, 163) ainsi que sur le bord des bandeaux et des divisions afin que les raies en soient très nettes. Les tresses ne sont pas libres mais cousues à la tête, brin par brin, à mesure du tressage. Les bijoux enlevés sont lavés, puis rangés par catégories. Lorsque tout est défait, la coiffeuse procède à un minutieux « nettoyage à sec ». Mêche par mêche, les cheveux, tendus avec la main gauche, sont vigoureusement tapés du côté de la main droite ou à coups répétés d'une baguette pour en faire tomber la poussière et les parasites. Si les « poux de tête » résistent, on leur applique un mélange de beurre liquide et de racines d'*aferziz* ([226]) réduites en poudre après dessiccation dans du sable chauffé par un feu de braises. Le démêlage s'opère au moyen d'un bâtonnet pointu passé à plusieurs reprises dans chaque mêche. Quand ils sont bien propres, la peau et les cheveux sont frottés avec un chiffon trempé dans une mixture faite de graisse (chameau et mouton) et de beurre liquide, de henné, girofle, gomme de *Sedrat el-Abiod*, encens et herbes odorantes finement pulvérisés. Ces divers ingrédients ont été préalablement pilés et pétris jusqu'à consistance pâteuse semi-liquide. On y ajoute un peu de *mesk*, mot qui s'applique à tout parfum violent d'importation européenne. J'ai vu employer pour cette préparation des mortiers de pierre, des écuelles en bois ou en écorce de courge et, plus souvent, de grandes coquilles de Volutidés ([227]). Pendant la nuit, ce mélange, fondu par la chaleur, imprègne la peau et la chevelure, s'écoulant en larmes huileuses bleuies par la *chandora* sur le visage et les épaules de la patiente.

Le lendemain, la coiffeuse arrive dès l'aube, geignant, attestant que sa tête est tout endolorie, son dos et ses bras cassés par son dur travail de la veille. Mais elle ne veut rien épargner pour servir une cliente qui est une amie, une sœur bien-aimée, et qui est belle, grande, noble, riche ...et

(226) *Colocynthis vulgaris* Schrader.

(227) *Cymbium proboscidalis* Lamarck = *Kori*, ouolof ; et *Yetus neptuni*.

célèbre pour sa générosité ! Le prix de ces préambules est une poignée de tabac qu'elle noue dans un coin de son voile. Accroupie sur la natte, elle boit lentement son thé, rapporte tous les détails des événements et des potins du *qṣar* et, après un dernier appel à la protection de *Moulana*, elle entame enfin la partie décorative de son œuvre.

Elle commence par malaxer longuement les cheveux qu'elle démêle de nouveau au bâtonnet, puis avec un peigne de bois très fin. De la pointe d'une grosse aiguille de fer (n° 163), sorte de passe-lacet à large chas, elle divise le cuir chevelu en bandes, losanges, triangles d'où partent des mèches lisses et homogènes comme des rubans. Chacune de ces mèches est nattée très serrée, en incorporant les cheveux progressivement, de sorte que ces nattes sont fixées à la tête sur la première partie de leur longueur. Les plus fines se composent de 3 brins ; d'autres de 4 et même de 5 brins pour les grosses tresses encadrant ou couronnant le visage (fig. XXXVI, 168, 169, 170, 171).

La coiffure n° 150 qui nous occupe et qui réunit à la fantaisie de la cliente, les caractères typiques des coiffures d'Aṭār, du Nūn et de Walāta, n'a que les 5 nattes classiques, le *gettaïb*, deux *gārn* et deux *ḍfeïra*. Mais ces dernières montrent un travail délicat et compliqué. Autour du front et des tempes, les cheveux ramenés au peigne fin d'arrière en avant, dessinent des bandeaux très nets au bord replié par en-dessous. Ils rejoignent sous l'oreille les cheveux provenant des côtés de la nuque avec lesquels ils sont fortement ligaturés. A partir de l'oreille, la coiffeuse exécute un tressage formant une grosse natte médiane en relief, bordée de nattes très fines. Elle dirige ce travail de façon à écarter la « vipère » du visage, à l'élargir tout en l'aplatissant, en forme de longue feuille, puis à la rétrécir en pointe, tout en lui donnant une fermeté qui lui permettra de conserver en séchant sa ligne onduleuse. L'extrémité de cette natte, comme de toutes les autres, n'est pas attachée, mais collée par une petite boulette de gomme qui l'empêche de se défaire.

Au-dessus d'une courte natte frontale, s'élève une énorme torsade soutenue par une armature intérieure en crin de cheval, qui pourrait être en chiffon (d'où son nom de *charwīṭa*), bourrée de laine ou de paille, ou en treillis de fil de fer. Alimenté par toute la chevelure de la moitié supérieure de la tête, ce lourd diadème torsadé est solidement tenu en place par les

cheveux qui y sont graduellement incorporés, ainsi que par une petite mèche médiane, *jmel l-agāfa*, qui, partant du diadème, s'enfile dans un gros anneau de coquillage au sommet de la tête ([228]), le *rosta mejbūr*, et revient retournée sur elle-même, pour se perdre de nouveau dans les torsades du diadème. Celui-ci s'amincit brusquement sur les côtés et ses extrémités sont croisées et liées sur l'anneau de coquillage.

Le rôle de celui-ci est principalement de fournir un relief, point d'appui du voile, qui glisserait sur une tête ronde. Dans les modèles de coiffure qui n'en comportent pas, il est remplacé par un bout de corde (Tindūf) ([229]) fixé par-dessus les torsades croisées ; ou par une sorte de coque dure faite avec les cheveux du dos de la tête ramenés vers le sommet, repliés et collés sur un chiffon (Assa, fig. XXXIII, 140, 141) et reliés à la *charwīṭa* par une grosse torsade double, formant crête, *jmel l-agāfa*. Au Trarza et au Brakna, les femmes attachent simplement les extrémités croisées de la *charwīṭa* (fig. XXXV, 158, 159), ou bien elles les réunissent sous un revêtement continu de cheveux (XXXV, 162).

Le plus difficile est fait, de cette construction capillaire à laquelle, la graisse et la gomme, dont elle reste imprégnée, donnent une certaine solidité.

La coiffeuse va maintenant tresser les nattes des côtés et du dos.

Le jeu compliqué des nattes est souligné par l'abondance des ornements, tels que perles, pendeloques, pompons, coquillages, etc. En même temps que la coiffeuse tresse chaque mèche, elle en détache quelques cheveux qu'elle passe, au moyen de son aiguille de fer, dans le trou ou l'anneau de l'ornement choisi, puis, réintègre dans la mèche à laquelle elle les avait prélevés. Les ornements ainsi cousus à égale distance le long des nattes peuvent être des perles d'ambre, de calcédoine ou de verre, des perles néolithiques de jaspe ou d'amazonite, de minuscule plaquettes d'argent gravé, des graines, des sachets odorants, des pompons de cuir ou de paille, des coquillages, *ūdaᶜa*, tels que cauris et colombelles apportés de l'Océan Pacifique, ou des rondelles convexes, *tafūn* ou *tamjūnt*, découpées

(228) *Conus papilionaceus* Hwass.

(229) A.M. Laugel et Ph. Marçais, *Les coiffures à Tindouf*, Trav. Inst. Rech. Sahar., 1954, 2e sem., T. XII, pp. 113-121, 10 dess., 4 ph. h. t.

dans le sommet d'un *Conus*, guillochées, ajourées en croix et percées de 4 trous (XXXIII, n[os] 145, 146 ; XXXIV, n[os] 156, 157 ; XXXV, n[s] 165, 166, 167). La Beïḍāniya demande ses parures à la nature entière.

Chez les Tekna, au nord du Sahara, et dans la région de Walāta, dans l'extrême Sud, un fil de petites perles multicolores, la *zeriba,* ou *būkhzeïma* (n[os] 140, 141, 177, 178) est fixé sur le dessus de la *charwīṭa* ; le milieu, devant, est marqué par une grosse perle de couleur tranchante, la *fechcha* (ph. 5). En Adrār et dans les régions méridionales, un pompon, *akbūla,* en lanières très fines ou en paille, (n[os] 158, 159), ou un *ktab,* étui plat en peau noire plaqué de motifs d'argent (n[os] 160, 171), suspendu au *jmel l-agāfa,* retombe sur le front, les tempes ou la joue. Parfois, une petite natte (n° 158) ou un fil de perles (n° 179) ou un simple lien de cuir (n° 178) passe en ferronnière sur le front.

Le bijou de coiffure le plus estimé et le plus abondamment utilisé est l'anneau à chaton triangulaire, *khorb,* (n[os] 147, 182), improprement appelé « bague de Mekke ». Ce n'est pas une bague et il n'est ni islamique ni arabe. Les femmes maures qui accrochent ces anneaux par dizaines à leurs coiffures « parce que c'est la coutume », ignorent totalement qu'ils symbolisent et provoquent la fécondité par la représentation des deux sexes réunis — triangle pubien = femelle ; anneau = mâle — et que leur origine se perd dans les millénaires de la préhistoire. Ils figurent parmi les gravures aurignaciennes de Dordogne, dans l'alphabet summérien par le signe « femme », à Ras-Shamra et à Tell El-Ajoul. R. Furon a rencontré ce symbole au Mali sur les pierres levées de Toundidario, près de Niafunké ; Jean de la Roche aux Iles Marquises, puis dans un tatouage de femme marocaine et en Syrie, sur une petite hache rituelle triangulaire, néolithique, un visage de femme étant gravé sur le triangle ([230]). Le *khorb* des

(230) Raymond FURON, *Notes sur le Préhistorique soudanais,* La Terre et la Vie, Paris 1932, T. II, n° 10, pp. 601-609.

Jean de LA ROCHE, *Notes sur les origines de la Croix d'Agadès.*

Pierre CINTAS, *Amulettes puniques,* Inst. Htes Et. Tunis, vol. I, 1946, A, 1re sér., 173 p.

A. VARAGNAC, *L'Homme avant l'écriture,* Paris, A. Colin, éd., 1959, 8 pl. couleurs, 32 pl. noires, 115 fig., 34 cartes, 504 p. — Ch. II, J. NAUDON, *Le Néolithique en Asie méridionale,* p. 329, fig. 92 E, la Déesse-Mère de Sari-Dheri, Cachemire. (En dessous du buste schématique, le triangle occupe la place du ventre et du pubis.)

R. MAUNY, *Origines et Symbolique de la Croix d'Agadès,* N. afr. I.F.A.N., Dakar, n° 63, juill. 1954. Au contraire des auteurs précités, R. Mauny écrit que l'anneau, *yoni,* est l'élément femelle et le chaton triangulaire, *lingam,* l'élément mâle.

— *Autour de la Croix d'Agadès,* N. afr., n° 65, janv. 1955, p. 15, 1 fig. (Cite une communication de Lord Rennel of Rodd).

Maures a été successivement le *ankh* égyptien, la Croix d'Isis et de la Tanit carthaginoise, toutes deux déesses de la maternité, la *talhakimt* des Touareg, la « Croix d'Agadès », la *Karaga* des Haoussa, marchands ambulants, grands importateurs de perles, que l'on rencontre dans tous les marchés africains, accroupis sur une natte entre leurs tas de perles, d'amulettes et de coquillages exotiques.

Pour accroître la puissance magique du *khorb*, on le taillait autrefois, de préférence, dans la calcédoine rouge, ou cornaline, la *tāsī*, (pl. *tūwas*), des Berbères qui lui prêtent des vertus favorables aux menstrues, grossesses et accouchements. Il est à remarquer que les fillettes maures n'ont pas le droit de porter ces anneaux avant la puberté.

R. Mauny, spécialiste des perles de l'Ouest africain, attribue l'introduction des perles de cornaline à l'Egypte prédynastique qui les recevait de Cambaye, port de l'Inde occidentale ([231]). Perles et anneaux de cornaline ont été retrouvés en abondance dans les tumuli du Bas-Sénégal. Or, on prête aux Peuls, qui fréquentent continûment les deux rives du Sénégal, une origine égyptienne ; encore maintenant, les femmes peules montrent une préférence traditionnelle, exclusive, pour les parures de cornaline. Elles ne viennent plus d'Egypte, ni des Indes, mais simplement de Paris et d'Idar-Oberstein en Rhénanie ; d'ailleurs, le vrai se distingue à peine du faux, sinon que celui-ci est plus brillant, avec des arêtes plus vives.

L'ambre jaune, *meyyal*, a longtemps tenu une place importante dans la parure féminine, mais, en ce qui concerne la coiffure, il était laissé aux esclaves noires et, dans le Nord, à quelques tributaires, chez les R'gaïbat entre autres (ph. 5). Il y a 25 ans, toutes les servantes des Maures portaient en *fechcha*, au milieu de la *charwīṭa*, une boule d'ambre plus ou moins volumineuse selon les moyens de la servante. Dès qu'elles le pouvaient, elles échangeaient leur perle d'ambre contre une plus grosse, jusqu'à at-

(231) J. Joire, *Archeological Discoveries in Sénégal*, Man, mai-juin 1943, n° 34, pp. 49-52, 3 fig., 1 pl. h. t.

J. Joire et G.J. Duchemin, *Découvertes archéologiques dans la région de Rao (env. de Saint-Louis du Sénégal)*, Bull. I.F.A.N., T. XVII, nos 3-4, sér. B, juil.-oct. 1955, pp. 249-333, 7 fig., 8 phot.

R. Mauny, *Perles de cornaline, quartz et verre des tumuli du Bas-Sénégal*, N. afr., I.F.A.N., n° 43, juil. 1949, pp. 72-74, fig. 4.

teindre la taille d'une belle mandarine. A ses débuts, l'Administration française distribuait comme cadeau politique du faux ambre en verre coloré ou en débris agglomérés ; il fut bientôt surnommé « *boulitiq* » et refusé par les femmes que la camelotte du plastique n'avait pas encore gâtées.

La très belle coiffure n° 150, qu'on peut dire « de cérémonie », n'est pas l'unique coiffure portée à Aṭār. Je l'ai prise pour exemple parce que je l'ai vue exécuter. Mais le modèle à *charwīṭa* lisse (n[os] 151, 162), plus commun, est probablement plus ancien, plus authentique. C'est une sorte de gros bigoudi fait d'une bande de *chandora* ou de cuir souple, enroulée soit sur une armature de fil de fer, creuse, soit sur un boudin de chiffon, de paille ou de crin ; les cheveux, enfilés dans une grosse aiguille, le recouvrent au point de feston très serré (fig. XXXV, 163). Posée en couronne au-dessus du front, la *charwīṭa* s'amincit et s'incurve au niveau des tempes et remonte en arrière sur le sommet de la tête où ses extrémités sont solidement fixées. Elle se porte un peu partout mais son usage est plus fréquent dans l'ouest du Sahara maure. Chez les Tekna du Nūn et les Tajakānt de Tindūf, elle pose sur le front (fig. XXXIII, n° 140). Ronde dans le Nord, elle se relève progressivement au-dessus du front à mesure qu'on avance vers le Sud. Au Trārza (n[os] 154, 158, 159, ph. 72) elle prend la forme d'une haute visière à jour soutenant le bord du voile qui abrite ainsi le visage. En même temps, la répartition des cheveux a changé : ils sont répartis par bandes horizontales, cloisonnées en petits carrés d'où partent des nattes très minces, ornées des bijoux habituels, qui retombent en longues franges tout autour de la tête. Le *jmel l-agāfa* est remplacé par des nattes très fines, parallèles (n° 158). Il peut cependant persister ; dans ce cas, il se prolonge en grosse tresse médiane le long de l'occiput et de la nuque tenant lieu ainsi de *geṭṭaya*.

Au Brakna (n° 162), en Assaba (n° 160), à Tīchīt, la *charwīṭa* épouse de nouveau la forme de la tête (ph. 79, 80). A Walāta (n° 178) et dans la région de Tombouctou (n° 177), on ne la rencontre plus que chez quelques servantes négresses qui la portent très pointue en arrière.

Au Tagānt, on lui préfère les grosses nattes, *ṣalaf*, de trois et quatre mèches, diversement disposées en diadème ou en cimier (n[os] 172-175 ; ph. 78). Le dos de la tête reste uni, mais de longues cordelettes de nattes encadrent le visage sans toutefois supprimer les « vipères » souvent pro-

longées par des enfilages de grosses perles d'argent, de calcédoine et d'ambre jaune. Les bijoux de coiffure sont moins nombreux, mais plus grands. Les femmes affiliées à la confrérie Ghūdfiya [232] n'en portent même aucun (n° 176 ; ph. 73), puisque, en y entrant, elles ont fait don de tous leurs biens personnels à la communauté. Une raie est tracée autour de la tête, à distance régulière du visage, et les cheveux, ramenés en avant, sont absorbés par une natte qui part de l'oreille gauche, suit la racine des cheveux autour du visage jusqu'à l'oreille droite et pend sur l'épaule ; le reste des cheveux flotte librement dans le dos.

Il serait fastidieux de décrire les multiples variantes de la coiffure maure. Les plus typiques sont reproduites ici et une photo ou un dessin vaut mieux que la plus minutieuse description.

Cependant, j'attirerai encore l'attention sur la coiffure asymétrique en faveur à Walāta (n°s 179, 180, 181 ; ph. 77). La tresse frontale, large et plate, est posée de biais, du milieu du front à l'oreille gauche. Deux autres nattes en « feuille de laurier », à trois ou quatre mèches réunissent les cheveux des côtés et passent derrière les oreilles. La torsade du *jmel l-agāfa* est très volumineuse. Les cheveux, divisés en raies transversales soulignées par une fine torsade, se réunissent dans une quatrième natte courte, *geṭṭaya*, qui descend de l'occiput et se noue sur la nuque à une grande rondelle de coquillage blanc dont le diamètre peut atteindre 8 à 10 cm.

Les Walātines de castes aristocratiques usent très sobrement des bijoux habituels dont leurs servantes se parent avec excès. En 1938, elles portaient encore exclusivement des bijoux d'argent, comme les autres femmes maures, laissant aux Bambaras et aux Songhaïs les pendentifs, boucles d'oreilles et bracelets en or. Un fil de perles tubulaires en porcelaine blanche est placé dans le creux médian de la natte frontale ; un rang de petites perles rondes, en verroterie multicolore, est posée en ferronnière sur le haut du front.

(232) *Ghūdfiyat*, confrérie musulmane schismatique, dérivée de la Qādiriyat, dont la Zāwiya campe dans le sud-est du Tagānt. Organisation à la fois religieuse, sociale, agricole, commerciale, de type communautaire.

A. Leriche, *L'Islam en Mauritanie*, Bull. I.F.A.N., juil. 1949, n° 459.

P. Laforgue, *Une secte hérésiarque en Mauritanie : les Ghoudfs*, Bull. Com. Et. hist. et scient. de l'A.O.F., 1928, p. 654. — J. Beyries, *Notes sur les Ghoudfs*, Rev. Et. isl., 1935, I. — O. du Puigaudeau, *Tagānt*, 1949, IX, pp. 124-142, 2 ph. — F. Dermenghem, *Le Culte des Saints dans l'Islam maghrébin*, Gallimard, éd., Paris, 1954, 351 p., XV pl. h. t., pp. 241-432.

Les Maures étant pourvues d'une chevelure longue et abondante, leurs nattes n'ont besoin d'aucun artifice ; elles sont épaisses, souples et soyeuses. Au contraire, les Noires ont des cheveux courts et crépus. Elles remédient à cet inconvénient en collant leurs cheveux sur des moules en pâte durcie, faite d'argile, de gomme et de bouse de vache, pétrie et noircie avec du charbon de bois pulvérisé. Dans d'autres régions, elles remplacent les cheveux par de la laine noire soit qu'elles en recouvrent de hautes *charwīṭa* (n° 155), soit qu'elles s'en fassent des postiches complets, *ras ech-chebba*. Des tresses de laine, ou des colliers d'ambre, de calcédoine et de verroterie suspendus sous les oreilles tiennent lieu de « vipères » et garnissent l'ouverture du voile.

LES BIJOUX, *deïrān*, pl. ديران. OU LA PARURE, *ḥafūl*, coll. حفول.

L'étude de la coiffure nous a déjà montré plusieurs aspects de l'art des bijoutiers sahariens. A propos des bijoux maures, « art » est peut-être un terme excessif puisque l'imagination créatrice n'intervient pas dans des objets dont les formes et l'ornementation ont été définitivement fixées par des traditions millénaires. Seuls comptent le fini de l'exécution et l'abondance du décor. Tout est symbole dans ce décor figé, symbole dont, le plus souvent, l'artisan a perdu la clef. Il n'ose donc pas s'écarter des modèles hérités, par crainte du trouble néfaste qu'apporterait un élément nouveau ([233]).

La Beïḍāniya montre un goût souvent immodéré pour les parures multiples. Habituée à l'insécurité et aux départs impromptus, elle porte sur elle tout ce qu'elle possède ; à cette mesure de prudence, la coquetterie trouve satisfaction. Sous le voile sombre et tout uni, la tête, le cou et les bras sont littéralement couverts de perles, de plaquettes, de pompons, de colliers, d'étuis à prières, d'amulettes et de bracelets (ph. 74-76). Les femmes âgées

(233) J. GABUS, *175 ans d'Ethnographie à Neuchâtel*, Publ. Musée de Neuchâtel, 1967, 202 p., 54+31 ph., dessins in-t., bibliogr. P. 84 : « C'est la cause principale de la dégénérescence progressive des bijoux... ». — WESTERMANN : « Le travail artistique, perdant son auréole mythique, devient **commerce profane.** »

sont, en général, plus abondamment parées que les jeunes puisqu'elles ont eu plus de temps, d'occasions et de moyens pour amasser leur stock de bijoux !

Comme chez beaucoup d'autres femmes, la coquetterie des Sahariennes est stimulée par les rivalités d'élégance et de fortune. Sentiment qui, en certaines circonstances, peut être exacerbé par une curieuse coutume, la *munāfara* ou *l-aḥmar,* concours de richesse, de générosité, d'endurance, de beauté, ou de talent poétique, etc., opposant deux rivaux ou rivales. A. Leriche et son collaborateur Mokhtār ū. Aḥmeïddūn (234), ont raconté une *munāfara* célèbre qui se disputa l'année de la naissance d'Ely Diembat (1834), entre deux femmes nobles du Trārza : Ūmm El Mummīn mint Ely ū. Aḥmed ᶜAjmar, de la tribu émirale des A. Damān, et Sālma mint ᶜAmar, des A. Aḥmed ben Damān qui devaient bientôt enlever l'émirat à leurs cousins. Les deux dames s'adjoignirent leurs sœurs, bien pourvues de parures elles aussi, et toutes quatre exposèrent leurs richesses, — or, argent, perles, étoffes précieuses — en deux tas étincelants au soleil. Le trésor de Sālma emplissait un coffre « si grand qu'une femme pouvait s'y tenir assise ». Celui d'Ūmm El Mummīn ne pesait pas plus que l'autre, mais elle était protégée par Es-Semmānī, un puissant marabout des A. Deïmān, allié de sa tribu. Et ce fut elle qui remporta la victoire.

— Hélas ! s'écria Sālma, vexée, il me manquait le poids du Semmānī !

Les trésors de ces deux nobles dames devaient se composer de bijoux identiques et en même « matières précieuses » que ceux dont se paraient encore les femmes que j'ai connues de 1934 à 1950. Jusqu'aux conséquences, tant sociales que mentales, de la dernière guerre, le style traditionnel, caractérisé par la finesse des détails, leur intention magique et le soin extrême de l'exécution, avait été préservé par l'attachement aux coutumes ancestrales, la méfiance instinctive contre la nouveauté, l'habileté encore intacte des *maᶜallemīn,* et enfin la protection des anciens administrateurs contre l'importation des pacotilles étrangères.

(234) A. Leriche et Mokhtar ū. Hamidoun, *Coutumes d'autrefois en Mauritanie,* Bull. I.F.A.N., T XIV, janv. 1952, n° 1, pp. 344-50.

Le terme de « forgeron » est le plus couramment employé en français, par les Maures eux-mêmes. A cause des travaux rudes qu'il évoque pour nous, je préfère le terme maure de *maᶜallemīn* qui désigne le maître-artisan capable de ciseler un bracelet aussi bien que de forger un outil. Cependant, l'orfèvre expert en bijouterie de luxe est appelé *es-Sānaᶜa,* tandis que *l-Agday* est le forgeron au sens littéral, celui qui forge des outils agricoles, ménagers, etc. Un chapitre devant être consacré à l'artisan, je ne m'étendrai pas ici sur sa vie et son outillage.

Certains centres d'artisanat sont célèbres : c'étaient autrefois Chengīṭī et Tichīt. Le style propre à Tichīt a survécu à la décadence de cette ville et a gardé son nom dans les jolis bracelets dits *ārsāq Tīchīti,* en corne de gazelle ou en faux ébénier, incrustés de points et de très fins zigzags d'argent, de cuivre rose et de laiton (fig. XLII, n° 226 ; XLIII, n°ˢ 233-239). Aujourd'hui, les centres de bijouterie les plus importants sont Boutilimit et Mederdra au Trārza ; Aṭār en Adrār ; et Walāta dans l'extrême Sud-Est, dont les productions typiques ont conservé les marques de ses relations séculaires avec le Maghreb.

Le bracelet d'argent, *deblīj* (fig. XLI, n° 215) orné de quatre groupes de sept boules d'argent, soudées ou rivées sur des losanges couverts de granulations et réunis par des fils d'argent torsadés, se fabrique également à Walāta, à Aṭār, dans les villages du Bāni et jusque dans les fameux ateliers berbères et juifs de Tiznit.

Les modèles qui ont dérivé de Walāta au Tagānt, avec clous, appliques et filets d'argent sur anneaux de corne noire (gazelle) dits *ārsāq es-silk* (fig. XLII, n°ˢ 217, 219 et 223) se retrouvent également dans le Sud-marocain sous des formes simplifiées, d'une exécution plus fruste.

Nous verrons la même vaste répartition pour d'autres bijoux, particulièrement pour le pendentif cruciforme nommé *Walāta idiya* à Tombouctou, *mūghdad* au Sahara maure, *khamsa* au Maroc (fig. XLI, n°ˢ 202, O. Drāᶜa ; 204 et 205, Trārza ; ph. 82, 83). Enfilé au centre d'un collier, ou accroché dans la coiffure, il a, dans tout l'Ouest africain, le même caractère d'amulette prophylactique, basé sur les chiffres bénéfiques cinq (les quatre branches plus le cône ou la boule qui marquent le centre de la croix) et trois (les trois petites boules rivées aux extrémités des trois branches).

Il est très intéressant de comparer les bijoux maures figurés ici à ceux du *Corpus* des bijoux marocains dans lequel J. Besancenot a souligné les ressemblances, voire les identités, quant à la forme générale, l'usage et les symboles ou, tout au moins, les motifs décoratifs de certains bijoux marocains et sahariens (235).

Hors des centres d'artisanat sédentaires cités plus haut, des *maᶜallemīn* réputés sont attachés de père en fils aux chefs des clans des grandes tribus nomades tels que les Kunta de Wadān et de Qaṣr-el-Bārka, les 'Idaw ᶜAïch, fraction de l'Emir du Tagānt, les A. Abieri du Trārza, les 'Idaw El-Ḥājj, etc., qu'ils suivent dans leurs déplacements. D'autres *maᶜallemīn,* faute d'une clientèle suffisante, ou désireux d'échapper à l'autorité de leurs anciens maîtres, ont émigré les uns à Dakar, à Saint-Louis du Sénégal (quartier maure de Guet N'Dar), à Tombouctou, à Bamako, les autres dans le Sud marocain, principalement à Assa, Glimīn, Aqqa, Tata, et jusqu'à Tiznit.

Ce premier coup d'œil sur les bijoux maures authentiques met déjà en évidence la primauté de l'argent sur tous les autres métaux. Le cuivre et le laiton, réputés bénéfiques, ne sont employés qu'accessoirement pour des détails d'ornement ou de protection. Le corps du bijou, ou l'essentiel de son décor est en argent.

A l'époque d'Al Bakrī (236), l'argent venait des mines de l'Anti-Atlas et du Bāni, principalement de Tamdelt par Sijilmassa. A partir du XVᵉ siècle, les Européens en apportèrent à Arguin et à Portendik ou Port-Addi, où les caravaniers venaient l'échanger contre du *tibar*, ou poudre d'or, du Soudan. A Arguin, selon Valentin Fernandes, l'argent valait plus cher que l'or, ce qui assurait de copieux bénéfices aux trafiquants, les Sahariens cédant facilement leur or, pour eux sans emploi. Avec la traite de la gomme aux escales du fleuve Sénégal, les pièces de monnaie affluèrent. Une grande partie fut convertie en bijoux.

Jusqu'en 1950, dans tout le pays maure, je n'ai jamais vu un bijou d'or sur une femme arabe ou berbère. Elles s'interdisaient d'en porter parce que l'or, ayant été maudit par le Prophète, attirait le malheur. Cette

(235) J. BESANCENOT, *Bijoux arabes et berbères du Maroc*, Casablanca, éd. La Cigogne, 1953.
(236) 1938, p. 61.

superstition a maintenant disparu comme beaucoup d'autres, entraînant un appauvrissement considérable de la bijouterie maure car il est bien inutile d'apporter un soin quasi-religieux à la confection d'un objet dépourvu de toute valeur de symbole.

Mais dans les populations noires des villes du Sud — Rosso, Kaedi, Walāta, etc. — les femmes ouoloves, bambaras ou songhaïs ne craignaient pas de porter leurs bijoux d'or traditionnels. Leur exemple gagna timidement quelques femmes maures de tribus riches. Les deux petits bracelets n[os] 221 et 222, ornés de motifs en or, appartenaient peut-être à une fillette noire. J'ai trouvé ces exemplaires uniques dans les collections du Musée de l'Homme, sans date ni origine précises.

Depuis l'indépendance, des bijoutiers sarakollés, très habiles à travailler l'or, vinrent s'établir près de Nouakchoṭ, la nouvelle capitale. Au début, ils se bornèrent à recouvrir d'anciens bijoux d'argent d'une mince pellicule d'or. Puis, des modèles d'argent, anciens, furent recopiés en or massif. C'est le cas du *moghdād* et du petit ornement de coiffure, *būṭ,* reproduits sur les photos 83 et 84, qui viennent de Nouakchoṭ (1960). Cette innovation plut aux Européennes, puis aux Sahariennes ayant vécu à l'étranger, et la mode s'en répandit aux alentours de la capitale et des villes administratives. A présent, les visiteurs qui n'ont pas connu la Mauritanie de jadis sont persuadés que le bijou maure traditionnel, typique, est en or, bien que son adoption ne remonte qu'à une dizaine d'années. Même au Tagānt, province qui pourtant fit partie du Ghāna, le fameux « Royaume de l'Or », et qui est en contact avec les pays noirs du Sud-Est, je n'ai encore vu que bien peu de bijoux d'or en janvier 1960. Le bijou saharien typique, authentique, est en argent, comme ses proches parents, les bijoux berbères du Maroc méridional.

LE COLLIER, *glāda,* قلادة, pl. *glāīd* ; قلايد (Trārza)
ou *mnācha,* مناشة, (Tagānt)

Le principal élément de la parure maure est le collier dans la composition duquel entrent des matières variées, parfois les plus humbles. Par exemple, le sautoir du Trārza, *akāda* (n° 136) en paille de *ṣbaṭ* ; ou les

'izligen du Tagānt (fig. XL) en pâte de gomme, charbon de bois, girofle, encens, benjoin, pilés, pétris, que l'artisane modèle en minuscules « crottes de bengali », en grosses olives ou en étoiles, qu'elle enfile encore molles et laisse durcir sur le fil. Ce ne sont pas des ornements mais des sources de parfum et on les porte discrètement sous le voile, à même la peau.

Pour la même raison, on aime à intercaler entre les perles proprement dites d'un collier des morceaux bruts de racines d'iris ou d'ambre jaune.

Le collier-parure peut être un simple lien de cuir noir tordu ou tressé, posé au ras du cou et portant, devant, un petit bijou, *moghdād,* triangle de cornaline, *darka,* ou perle particulièrement jolie au goût de sa propriétaire.

Le beau collier, *glāda* ou *mnācha* est une longue enfilée de perles sur une mèche de coton ou un lien de cuir. On réserve un espace sans perles derrière, d'une épaule à l'autre, puisque la nuque est toujours cachée sous le voile. Le collier est une *budd'a* si les perles sont belles et grosses ; on l'appelle *sūr'a* si elles sont petites. Le collier à plusieurs rangs est une *āzlāga.*

Le nom général des perles est *agharāz,* ou encore *ḥābba.* Ce dernier terme est plus spécialement réservé aux perles de verroterie brillante. Les perles anciennes, voire même néolithiques, que l'on ramasse sur les sites de villes disparues, surtout dans les dunes de Tichīt, d'Akhreïjit et d'Aratān, perles de quartz, d'agate, de jaspe, de calcédoine, très appréciées des femmes maures, sont dites *Ḥabb el-Ḥorra,* les perles nobles. En fait, ce terme est appliqué à toutes les perles dites « de valeur ».

Le terme général se subdivise en noms particuliers à chaque espèce de perles selon sa couleur, sa matière ou sa forme : *ch'aïra,* noire, *bālla,* rouge, *marjāna,* la perle de corail, *agīga,* la boule d'agate, *meyyāla,* la perle d'ambre, *marrāra,* la pâte de verre à mouchetures multicolores. De grosses perles tubulaires à réseau de lignes noires délimitant des taches polygonales jaunes ou brique sur fond bleu ou vert se nomment *būzerrāda,* « dos de tortue » (fig. XXXIX, n° 184 ; la 12ᵉ perle à partir du pendentif) ; la perle ronde, le « sourire », est rayée de traits et de lignes de points (id., 8ᵉ perle). La *nīla,* perle ancienne — et sa copie moderne — est la préférée, tant pour son origine égyptienne et sa rareté que pour sa couleur bénéfique,

considérée comme bleue, mais, en réalité « turquoise morte », c'est-à-dire tirant sur le vert. Les Maures distinguent mal le vert du bleu. Quand le feuillage commence à pousser après les pluies, ils se réjouissent de voir les arbres redevenir « bleus ». Ces perles considérées comme de « grande valeur », de la catégorie *ḥabb el-ḥorr,* sont en amazonite taillée assez irrégulièrement. Apportées d'Orient et d'Egypte par les Phéniciens dans leurs comptoirs de la côte méditerranéenne, elles étaient vendues aux caravaniers du Sahara et du Soudan. Les nomades en ont retrouvé dans les tumuli, dans le sable des sites néolithiques tels que Tichīt, Akhreïjīt, Wadān, Tūrīn, mêlés à l'outillage de cette époque qui s'est prolongée tardivement en Afrique, presque jusqu'à nos jours. Enfin, les fouilles scientifiques en ont exhumé un grand nombre dans les tombeaux royaux de Gao et de Ghāna, et dans les tumuli du Sénégal (237). Ces perles d'amazonite sont particulièrement en honneur chez les femmes du Touāt, de Tabelbala, de Tindūf (Rgaïbat, Chaâmba, Dwimenia, Ḥaraṭīn) qui s'en font des colliers entiers, d'un effet ravissant sur la peau brune et les étoffes bleu sombre.

Bien qu'elles soient très rares au Sahara maure, on peut avoir la chance de découvrir, entre les divers éléments d'un collier, une autre perle ancienne qui, d'Egypte, se répandit jusque dans l'Ouest africain. C'est une sorte d'olive en pâte de verre, à sommets aplatis, formée de couches concentriques superposées : blanche, rouge, blanche, recouvertes d'une couche bleue ou vert foncé. La coupe superficielle, régulière, de cette surface dégage la couche sous-jacente en minces rayures longitudinales ainsi qu'une rosace de chevrons autour de chaque sommet. « Perles à chevrons » de R. Mauny, « barrel » en anglais, « sā » de J. Fourneau qui les a étudiées au Congo (238), elles ont une grande valeur cérémonielle, comptent dans les héritages comme « bien de famille » légué par les ancêtres, facilitent les menstrues des jeunes filles et, d'une façon générale, écartent tous les maléfices. D'ailleurs, au Portugal, elles sont encore portées comme amulettes.

(237) J. Joire et G.J. Duchemin, 1943 et 1955.

(238) Th. Monod, *Perles anciennes connues au Portugal et en Afrique noire occidentale,* 2e Confér. Internac. des Africanistas ocident. em Bissau, 1947, Vol. IV, 1re partie. — Lisbonne 1952, pp. 389-91, 4 fig.

J. Fourneau, *Sur des perles anciennes de pâte de verre provenant de Zanaga* (Moyen-Congo), Bull. I.F.A.N., juil. 1952, XIV, n° 3, pp. 956-69, 2 ph.

J. Fourneau les apparente aux perles ptolémaïques du Musée du Louvre. Th. Monod en fait remonter l'antiquité, en Europe, à l'âge du bronze ; les trois spécimens anciens qu'il a réunis sur une même planche proviennent respectivement de Dakar, du Portugal et de l'embouchure de la Tamise. D'autres auteurs signalent des perles analogues, anciennes, en Espagne, au Brésil, et en plusieurs pays d'Afrique noire : Sénégal, Dahomey, Cameroun, Tchad, etc. Egyptiens, Carthaginois et Romains participèrent à l'introduction de ces « barrels » au Maghreb d'où les caravaniers les transportèrent en Afrique noire. Tout cela ne nous révèle rien de leur lieu primitif de fabrication.

La taille de ces « perles à chevrons » est très variable. Celle que possède J. Fourneau mesure 18 cm de circonférence et pèse 340 gr ; mais celles que l'on rencontre parfois chez les Maures ne dépassent pas la grosseur d'une petite olive.

Egalement très rares dans la bijouterie saharienne, les perles en « pierres d'*Aigris* » (*akory, eygriss*, etc.) sont vulgairement appelées *nîla* parce qu'elles sont bleues, d'un bleu un peu gris tirant sur le verdâtre. Leur forme est tubulaire, plus ou moins allongée, parfois un peu courbe et noueuse. Ce n'est point là une pierre à proprement parler, mais des tronçons de branches coupées dans un polypier bleu, l'*Allopora subviolacea* de W.S. Kent, que l'on récolte sur la côte du Cameroun, du Dahomey et de la Côte d'Ivoire (239).

La calcédoine, dont nous avons vu l'importance dans les ornements de coiffure, est abondamment utilisée pour les colliers, dans toutes ses variétés : cornaline rouge sombre, agate veinée de rose et de brun rouge, sardoine brun-jaunâtre ; plasma vert foncé ; chrysoprase vert pâle ; jaspe beige et rougeâtre, veiné de brun comme des morceaux de bois.

Aux vertus magiques, protectrices de ces diverses pierres, l'ambre ajoute ses propriétés prophylactiques et certains coquillages, comme le *Conus papilionaceus* Hwass, employé entier ou coupé en anneaux, et les cauris, *Cyprea moneta,* ancienne monnaie demeurée symbole de richesse, leurs assurances de fécondité.

(239) Th. Monod, *L'industrie des Pêches au Cameroun*, 1928, p. 175.
R. Mauny, *Que faut-il appeler « Pierres d'Aigris ? »*, N. Afr., I.F.A.N., avril 1949, n° 42, pp. 33-36.

On ne dédaigne même pas les rondelles perforées, découpées par les artisans néolithiques dans des coquilles d'œuf d'autruche, que l'on peut ramasser par centaines sur certains points du littoral de Mauritanie et du Maroc.

Non seulement les « perles nobles », néolithiques ou importées autrefois d'Asie et des pays méditerranéens, mais aussi l'ambre jaune ou rouge, venu des pays baltes et scandinaves, et les perles fabriquées avec des produits locaux, tels que le silex, le bois et les graines, ont été successivement imitées par les verreries de Venise, puis en Allemagne et en Tchéco-Slovaquie. L'imitation est si parfaite qu'on ne reconnaît pas toujours à première vue le vrai du faux. Un seul critère sûr, et qui est invisible, c'est le trou d'enfilage ; dans les très vieilles perles, faute d'instruments de perçage adéquats, il a été foré par les deux bouts de la perle, formant à l'intérieur deux cônes réunis par leurs sommets. Il arrive souvent que les sommets ne soient pas exactement dans l'axe et qu'ils forment à leur rencontre un seuil qui gêne l'enfilage. Dans les contrefaçons modernes, percées mécaniquement d'un bout à l'autre de la perle, le trou est, bien entendu, rigoureusement droit.

Une catégorie de perles, cependant, échappe aux contrefaçons. Ce sont des perles que des femmes maures, spécialisées — qui ne sont pas forcément des artisanes professionnelles — fabriquent avec des débris de bouteilles et de perles européennes de diverses couleurs. Ces éclats sont pilés séparément, pulvérisés, lavés et séchés. Les poudres ainsi obtenues, mouillées avec un peu de salive, sont modelées en perles de la forme et de la grosseur désirées, sur un support fait de deux brins de graminées disposés en T, ligaturés à leur point de jonction. La branche horizontale permettant de manipuler l'objet sans y toucher, formera le trou d'enfilage ; et l'autre, bien plus courte, disparaîtra dans le corps de la perle. Lorsqu'elle a été polie et séchée, l'ouvrière y trace, à la pointe d'une aiguille, avec les poudres de différentes couleurs humectées de salive, elles aussi, un décor ocellé à dominante bleue qui ressemble à la *būzerrada,* le « dos de tortue » du commerce. La perle ainsi décorée est posée sur une plaque de tôle recouverte d'une mince couche de sable mouillé et séché ; une seconde plaque forme couvercle. La cuisson s'opère sur un feu vif pendant 3/4 d'heure environ. Le résultat est une perle bombée et décorée sur le dessus, plate et incrustée de grains de sable par-dessous.

Je n'ai jamais eu la chance d'assister à cette fabrication. J'en conclus qu'elle est rare en Adrār et au Tagānt. R. Mauny l'a observée plusieurs fois dans le Sud, et c'est à lui, spécialiste bien connu des perles africaines, que j'en ai emprunté la description (240). D'après les spécimens que j'ai pu voir — j'en possède quelques-unes, petites et rondes — il m'a semblé que ces « perles nobles », un peu ternes, un peu rugueuses, ne justifient pas la valeur qu'on leur prête. En 1960, j'ai « admiré », suspendue au cou d'une jeune institutrice de Boutilimit, une perle grosse comme une olive moyenne, verte, mouchetée de rouge, marbrée de blanc-crème et de brun, qu'elle avait obtenue d'une amie au prix de deux vaches laitières. Mais il y a mieux. Une des épouses nobles de ᶜAbdallāhi ū. Cheikh Sidiya, Ūmm Khaltūm, fit payer une perle verte à pois rouges, faite par ses artisanes, le prix impressionnant de 10 chameaux « deux dents », 10 vaches et 100 moutons ! On peut supposer que le désir de plaire à un personnage aussi puissant que le Cheikh de la Zāwiya Qādiriya du Trārza était pour quelque chose dans ce prix exorbitant.

Parmi les pierres des plus riches colliers brillent parfois de grosses perles d'argent, tantôt boules unies, massives (fig. XXXIX, n° 185), tantôt cupules creuses, soudées l'une à l'autre sous des rebords en relief ou des rangées de grains; leur surface est couverte de filets et de granulations très fines dont le groupement serré dessine des plages séparées par des nervures ou par des bandes unies (fig. XXXIX, n° 189 ; XLI, n° 203). Les trous d'enfilage sont extérieurement prolongés par une sorte de petit goulot.

Le décor filigrané (fil et grains d'argent), pourtant assez peu employé par les bijoutiers maures, se retrouve sur les bracelets du type *deblīj*, (fig. XLI, n° 215), et sur un cabochon de coiffure hémisphérique, *būṭ*, traditionnellement en argent, parfois, maintenant, recouvert d'or (ph. 84). Les origines de ces bijoux filigranés sont très anciennes et incertaines, comme nous le verrons plus loin.

(240) R. MAUNY, *Fabrication des perles de verre en Mauritanie*, N. afr., I.F.A.N., avril 1949, n° 42, pp. 116-17, fig. 16.

LES BRACELETS, *rsuq*, m. s. رسق , pl. *ārsāq*, ارساق ; bois et corne ; ou *deblīj*, m.s. دبليج, pl. *dbālīj*, دباليج ; argent.

Ces bijoux sont aussi indispensables que les colliers dans l'attirail de la coquetterie maure. La femme qui n'en aurait pas se sentirait honteuse comme si elle n'était pas complètement vêtue. J'en ai déjà cité quelques-uns à propos des matières employées en bijouterie et des centres de fabrication.

Tous les bracelets de métal, de bois ou de corne se portent par paire. Rien n'empêche d'en enfiler plusieurs paires différentes.

Si le *deblīj* d'argent (n° 215) est le plus luxueux, les bracelets de bois ou de corne sont les plus fréquemment portés. Le bois est celui du faux-ébénier ou *sanqū*, taillé en anneau dans une veine bien noire. La corne est celle du bœuf, jaune ou grise, au Trārza ; celle des gazelles, noire, au Tagānt et un peu partout. Une bande coupée dans le sens de la longueur aux dimensions approximatives du bracelet est mise à tremper dans l'eau pour l'amollir afin de pouvoir la courber sans qu'elle se brise ou se fendille. La surface est dégrossie et polie, à profil plus ou moins triangulaire sur le dessus, légèrement bombé à l'intérieur. Les deux extrémités, amincies en biseau, sont fixées l'une sur l'autre par deux ou trois petits rivets de cuivre (nos 220, 228 et 229). Par le même procédé, on peut ajouter une rallonge si le bracelet est trop étroit.

Les bracelets de bois sont fragiles mais se raccommodent facilement : le *maᶜallem* réunit les deux bords de la cassure soit par une petite tige de métal à deux pointes, enfoncées de part et d'autre sur la face interne du bracelet, soit par un fil d'argent ou de cuivre façonné en cercle ou en zig-zag et posé à cheval sur la cassure (n° 239).

Le décor de zigzags, de petites « grecques » serrées et de pointillés, est creusé à la pointe sèche ou burin dans le bois ou la corne ; on coule dans ce tracé l'argent, le cuivre ou le laiton fondu au chalumeau. Quand le métal est refroidi et durci, on enlève les bavures au grattoir, puis on ponce soigneusement toute la surface avec un morceau de cuir humide et du sable très fin. Le bracelet est bordé par un ou deux fils d'argent unis ou torsadés, incrustés dans une rainure comme tout le décor ; les deux extrémités sont

enfilées dans des trous percés à travers le bois ou la corne. Les n^{os} 220 et 223 montrent comment les bouts des fils sont liés deux à deux sur l'envers pour obtenir plus de solidité.

Dans le modèle *rsuq er-rāba*, un étroit ruban d'argent, uni ou découpé, enserre le relief médian ; il est fixé à distance régulière par des rivets profondément enfoncés dont la tête est cachée par un point de gomme coloré en rouge ou en noir (n^{os} 224, 225).

Bien que les bracelets pointillés d'argent soient appelés *walātī* et que les décors de fils spiralés ou disposés en fins zigzags aient gardé le nom de *tichītī*, les deux modèles sont exécutés indifféremment par tous les bijoutiers maures et, souvent associés sur le même objet.

J'attirerai l'attention sur les quatre jolis bracelets de corne claire, (fig. XLIII, n^{os} 228-231). Les deux premiers, qui proviennent du Sud marocain, sont en corne de bœuf ou de bélier ; ils sont incrustés de spirales de fils d'argent dites *gelb*, un tour, ou *glebtein*, deux tours, qui abondent dans la décoration maure. Mais ici l'incrustation n'a pas la finesse du travail saharien. La face interne est plate alors qu'elle est toujours bombée dans le bracelet maure pour lui donner plus de solidité. Les deux autres, en corne claire, ont un fini admirable. Ils ont été faits sur ma demande, à Boutilimit, en 1934, par un bijoutier réputé, El Moïlid. Le n° 230 est un « jonc » incrusté de losanges d'argent à point central de gomme noire alternant avec des rondelles de *sanqu* à rivets d'argent. Les motifs sont cernés d'un rond de minuscules spirales dites *aïn-aïn*, les yeux. Le n° 231, en corne grise à grandes plaques d'argent gravé, présente la même perfection technique, le même soin des détails. Ce modèle à charnière, très rare dans l'Ouest, est plus en faveur dans les régions orientales (n° 227, Timbédra, et 232). La fermeture est assurée par un taquet d'argent suspendu à une chaînette et passant dans les bords repliés des deux appliques terminales.

Ce bracelet me fit mesurer la disgrâce où est tombé l'artisanat maure. Un peu endommagé par un long usage, je le rapportai en 1960 pour le faire réparer. El Moïlid était mort, mais son fils Ahmed était toujours à Boutilimit où il dirigeait le service de l'artisanat et le campement des *maᶜallemīn*. Lorsque je lui montrai le bracelet, il le prit délicatement, le porta à son front, puis à ses lèvres et deux larmes coulèrent sur ses joues.

Après un moment de silence, l'air accablé, il murmura : « Vois ma honte et mon chagrin ! Mon père a fait ce bracelet, et moi, son fils, je ne sais même pas le réparer. Personne, en Mauritanie, ne sait plus faire un tel travail ! »

La fabrication de ces beaux *ārsāq es-silk, ārsāq er-rāba, tichītī, walātī,* s'arrête en Adrār tmar. Au-delà, assez curieusement, et mises à part quelques répliques d'une exécution simplifiée assez grossière, elle disparaît pour ne revivre qu'à l'extrême Nord du Maroc, à Taghzout, près de Tétouan. Il y a là un centre d'artisanat traditionnel important. Les « marqueteurs » de Taghzout et de Tétouan sont réputés pour leurs meubles, coffrets, armes et bijoux en bois de noyer, incrustés de fils et de points d'argent, de motifs d'ivoire, de nacre et de bois de citronnier. Même les enfants qui gardent les troupeaux occupent leurs loisirs à façonner de jolis bracelets légèrement bombés, qu'ils décorent d'incrustations d'argent, d'os et de citronnier. La technique du *maᶜallem* de Taghzout est la même que celle de son collègue de Mauritanie : décor tracé en creux dans le bois, coulage de l'argent et du cuivre chauffé, incrustation des motifs par collage et rivetage, ponçage final. Les gens du Rif étant des Ṣanhaja comme les Berbères de Mauritanie, on peut imaginer sans trop d'audace une parenté des sources communes de leurs traditions artistiques.

Outre ces bracelets « de luxe », les femmes maures ne dédaignent pas des colifichets de fantaisie : bracelets *'ārsāq l-aḍrūṣ* en coquilles ou en dents de poisson taillées en triangles alignés côte à côte, morceaux de verroterie et perles minuscules cousus à la file sur des rubans de cuir superposés, rouge, noir, jaune, vert. Le plus charmant de ces bijoux est le *khiasser* (fig. XLI, n° 216) dont les deux plaquettes, l'une de cuivre rose, l'autre de laiton, suspendues dos à dos sur des tresses carrées, l'une rouge, l'autre noire, entre deux pompons de lanières filiformes, accompagnent chaque geste de celle qui les porte d'un doux cliquetis de castagnettes.

Je ne parlerai que pour mémoire des anciens bracelets de verre coloré et filé, qui ne se portent plus depuis longtemps, dont on ne connaît que les innombrables fragments abandonnés sur les plages qui entourent les salines de Teghazza, particulièrement aux alentours du puits sud-ouest. En 1905, Foureau découvrit des fragments analogues dans l'Erg Orien-

tal (241). En 1934 et 1935, Th. Monod recueillit à Teghazza une très importante collection de ces anneaux brisés, mêlés à des perles de calcédoine et de verre et à des tessons de faïences marocaines (242). En décembre 1938, Marion Sénones et moi en ramassâmes une quantité (243). Et, malgré les visiteurs suivants, il doit bien en rester encore !

Depuis l'abandon de Teghazza au XVIIe siècle, le sable de l'Erg Chech, apporté par le vent, avait enseveli le village sud-ouest dont les parapets des terrasses dessinaient le tracé à la surface du sable. Devant traverser les dunes gigantesques de l'Erg Chech, nous faisions route sous la protection du G.N. du Timétrine. Le lieutenant mit quelques goumiers à notre disposition pendant une halte de deux jours pour dégager jusqu'à sa base une petite mosquée dont le haut d'un cintre en dalles de sel gemme émergeait encore. Il n'y avait dans le sable rejeté, aucune des verroteries si nombreuses à proximité du puits. On peut imaginer les caravaniers maghrébins et ceux du Soudan se relayant et échangeant leurs cargaisons près de ce puits, rejetant sur place les pièces brisées ou défectueuses.

Ces bracelets devaient être fort jolis ; sur l'anneau tantôt uni, tantôt jaspé de diverses couleurs, étaient soudées des torsades de pâte de verre colorée de teintes tranchantes, très vives : le bleu, le violet et le vert dominaient comme dans les verreries anciennes d'Egypte et de Phénicie. Cette technique, dont Th. Monod pense qu'elle était déjà pratiquée en Europe méridionale dès l'âge du fer, consiste à graver dans un objet de verre encore mou le tracé du décor, puis à couler la pâte de couleur dans le sillon ainsi creusé. L'excès de pâte forme en refroidissant un relief que l'on peut conserver tel quel ou araser par polissage.

Les Phéniciens, d'abord commis-voyageurs des verriers égyptiens, en devinrent bientôt les élèves, puis les concurrents, et la fabrication de ces vases, flacons et petits bijoux passa du Delta aux verreries côtières de Phénicie et de Palestine. Ch. Chipiez (244), auquel nous devons l'historique —

(241) Mission FOUREAU-LAMY, Doc. scient., 1905, II, pl. XXIII, fig. 148-50.

(242) Th. MONOD, *Méharées*, Ed. « Je sers », Paris 1937.
— *Teghaza, la ville en sel gemme*, Paris, « La Nature », n° 3025, mai 1938, pp. 289-96, 12 fig.

(243) O. du PUIGAUDEAU, *Le Sel du Désert*, Tisné, éd., Paris, 1940, ch. VII, Teghazza, 4 phot.

(244) G. PERROT et Ch. CHIPIEZ, *Histoire de l'Art*, 1885. T. III, Phénicie et Cypre. Pp. 732-750, Le Verre, 10 fig., 3 pl. couleurs h. t. — P. 735, bracelets de verre.

« qui remonte peut-être, en Egypte, jusqu'à l'Ancien Empire » — et la technique de cette industrie, raconte qu'il vit à Jérusalem de beaux bracelets de verre bleu et qu'il en acheta lui-même. On lui dit que ces bracelets venaient des verreries d'Hébron, entre Gaza et la Mer Morte, que « ces fabriques étaient très achalandées et expédiaient leurs produits par l'intermédiaire de marchands arabes et juifs jusque dans le Soudan ».

Nos bracelets de Teghazza venaient donc peut-être d'Hébron, ou d'Alep. Ou peut-être simplement de Murano, Venise ayant été l'héritière des grands verriers phéniciens. De toutes façons, ils venaient de très loin et, après le triage, les pièces intactes devaient poursuivre leur voyage. Il n'existait certainement pas à Teghazza, une clientèle féminine assez nombreuse pour alimenter un commerce qui a laissé la preuve de son importance par une telle abondance de déchets. Ces bracelets, trop fragiles pour résister aux brusqueries de la vie nomade, étaient vraisemblablement destinés aux élégantes des villes du Soudan et du Sahel maure. Le souvenir en a pris la forme des bracelets, *layyat,* en minuscules perles de verre et de porcelaine cousues serré sur une lanière de cuir qu'elles recouvrent de dessins polychromes. C'est un travail comparable à celui qu'en Europe, nous appelons « perlé » ou, plus fin, « sablé ». J'en ai vu des quantités, suspendus en grappes, dans les boutiques de Tombouctou, de Walāta ou de Tijikja. D'un prix modique, ils sont surtout portés par les jeunes filles et par les servantes.

La chevillère, *Khalkhāl,* خلخال, pl. *Khlākhel,* خلاخل)

Ces lourds anneaux d'argent (fig. XLIV et XLV) étaient portés aussi bien par les femmes de castes nobles, arabes et berbères, que par les servantes noires. En dépit de la gêne qu'ils imposaient par leur forme et leur poids — qui pouvait atteindre 300 gr pour chaque anneau — ils furent d'un usage général et constant depuis des temps immémoriaux jusqu'à nos jours, en Afrique du Nord, en Egypte, au Sahara et dans les pays noirs limitrophes.

Autrefois, ils étaient en argent massif, fondu, puis travaillé au marteau et à la lime et très finement gravés au burin de petits dessins géométriques. Il paraît qu'actuellement, l'usage s'en est restreint. Ceux que l'on voit

encore, importés d'Europe, sont en aluminium, plus léger que l'argent, vite ternis mais aussitôt fourbis comme des casseroles. Ils sont naturellement dépourvus de tout intérêt artistique ou ethnographique.

Ceux qui sont figurés ici sont anciens, de tradition classique. La grande plaque gravée, la *dār*, se place en avant du cou de pied. L'ouverture du *khalkhāl*, avec les deux petites plaques, *biūt*, et les boules terminales, *tarᶜat* ou *rsāsa*, se trouve ainsi derrière la cheville ; mais le mouvement de la marche peut déplacer cet ordre de principe.

Les chevillères vont toujours par paires d'anneaux identiques. Leur poids en faisait une réserve d'argent que leur propriétaire diminuait ou augmentait par voie d'échange selon ses besoins ou ses moyens.

J. Besancenot (Pl. XXXVII, fig. 151) montre une belle chevillère des Aït Ussa du Nūn à peu près pareille à celle qui est figurée ici, n° 246. (Trārza ?)

La chevillère n° 247 (Assaba, 1934) est le seul modèle à charnière que j'aie jamais vu. Elle ornait la cheville d'une fillette noire, servante dans une fraction des 'Awlad Bū Sbāᶜa émigrée depuis plusieurs générations en Assaba, aux environs de N'Dio ; son chef entretenait des relations d'affaires avec des commerçants de Kayes (Mali). Ces circonstances et le style soudanais de cette chevillère donnent à penser qu'elle est d'origine khassonké.

LA BAGUE, *khātem*, خاتم ; pl. *khūātem*, خواتم

La bague est un élément mineur de la parure, moins décoratif, plus modeste que les autres bijoux ; elle est souvent même absente. Elle est toujours en argent, de titre assez bas.

Le chaton typique est un rectangle plus ou moins allongé, épais, gravé de losanges, triangles, zigzags, etc., dont la hauteur ne dépasse pas, ou très peu, celle de l'anneau. Celui-ci est travaillé d'encoches ou de lignes en relief ou ajourées. Il est parfois ouvert (n° 206, 208), ses extrémités se

croisant à volonté pour l'adapter à la grosseur du doigt. Des lignes ou des points de gomme colorés en rouge ou noir, peuvent être incrustés dans le chaton (n[os] 208, 212, 213), lequel ne comporte jamais de pierreries.

Adoptée indifféremment par les femmes et par les hommes, transportée par les nomades, petit cadeau sans valeur facilement échangé, la bague ne présente pas de style décoratif spécial aux diverses régions ; le lieu où on la rencontre n'est presque jamais celui où elle a été faite. Le n° 207 (Kiffa, 1934), orné de filigrane soudé sur l'anneau et d'un chaton en forme de cœur, est de style soudanais plutôt que maure.

Hommes et femmes ne mettent de bagues qu'à la main gauche ; la dextre est à la fois noble et humble ; c'est la main du serment, du commandement, de la nourriture et de l'aumône ; elle doit rester nue et libre de tout signe de richesse.

La boucle d'oreille, *bedla*, بدلة ; coll. *bdel*, بدل ,

Les boucles d'oreilles portent des noms différents selon la place qu'elles occupent le long du pavillon : en haut, les quatre *ārbīb* اربيب dont le poids fait retomber le pavillon sur l'entrée du conduit auditif ; le *ḫūrṣ*, حورص , suspendu au lobe ; et, au milieu, les deux *ʿargūb*, عرقوب , qui manquent souvent. D'ailleurs, le nombre des boucles d'oreilles varie selon le goût et les moyens des femmes ; les jeunes filles ne portent souvent que deux des anneaux du haut de l'oreille et celui du lobe, en attendant d'obtenir les autres ([245]).

Le plaisir de porter ces bijoux est acquis dès l'enfance par une opération assez pénible. Le forgeron étend le pavillon sur une planchette et le perce d'un coup de poinçon ; aussitôt, il enfile dans le trou une petite mèche de coton ou une brindille de bois ; le sang est séché par une pincée de sable. Après une opération aussi dépourvue de toute aseptie, il est

(245) Les boucles d'oreilles sont toujours présentes. Dans mes dessins de coiffures, je les ai supprimées ou simplifiées afin de ne pas surcharger et brouiller les détails des nattes et des bijoux.

inévitable que les perforations s'infectent et suppurent. Lorsqu'elles sont à peu près guéries, les mèches sont arrachées d'un coup sec. Il arrive qu'on soit obligé de les remettre si la chair à vif recommence à suppurer.

La boucle d'oreille maure est un anneau ouvert, orné, devant, d'une ou plusieurs perles de couleur serrées entre deux petites boules de cuivre (nos 154 et 173). Une de ces boules est soudée à l'anneau ; l'autre est libre et l'extrémité du cercle est pointue afin qu'on puisse l'enfiler dans le trou percé au bord du pavillon. Quelquefois, toute la garniture est fixe. L'anneau est alors interrompu derrière l'oreille et il suffit d'écarter ou de rapprocher ses deux extrémités pour l'ouvrir ou le refermer.

Le *ḥūrṣ* est plus ouvragé que les autres boucles d'oreilles. Une crête plate, dentelée, gravée, ou bien une rangée de boulettes d'argent (fig. XXXV, n° 162), est soudée sur la partie avant de l'anneau qui, naturellement, reste ouvert derrière l'oreille.

Enfin, dans le Sud et l'Est, quelques femmes, généralement des négresses, portent des boucles dites *fūra* فورة, en forme de croissant torsadé, d'or vierge. Très grosses au milieu, elles s'amincissent vers les extrémités qui sont reliées l'une à l'autre par une mèche de coton enfilée dans le lobe. Comme ces bijoux pèseraient trop lourd à l'oreille, ils sont en outre suspendus à la coiffure par un lien de cuir (fig. XXXVIII, n° 180 ; ph. 77).

LE CHAPELET, *tesbīḥ*, تسبيح

Un élément religieux terminera cette énumération des bijoux maures : le grand chapelet que la Beïḍāniya suspend volontiers à son cou, souvent par-dessus le voile pour en maintenir les plis. Les grosses perles qui le composent sont en bois noir, quelques-unes sculptées, côtelées, d'autres incrustées de points d'argent, le plus grand nombre unies. De place en place, une perle de cornaline rouge ou de verroterie blanche ou verte y ajoutent une note vive. Il ne semble pas que ces perles de couleur, irrégulièrement espacées, indiquent un moment précis des litanies. Les deux bouts du cordonnet d'enfilage sont réunis dans une petite pièce de bois taillée superficiellement en quatre perles rigides et un cône terminal, et leur nœud est caché dans un gland de soie verte qui les empêche de glisser.

Un second *tesbīḥ*, identique, mais beaucoup plus court, en perles de la grosseur d'un petit pois, est souvent enroulé au poignet gauche de la femme.

Il ne semble pas qu'en Mauritanie, la parure féminine ait, comme chez les Berbères des montagnes marocaines, le caractère d'un capital réalisable en cas de nécessité. La Saharienne augmente ou diminue son capital-parure selon les circonstances, le caprice ou la mode, par échanges, acquisitions ou transformations du vieux en neuf. Cette réserve a pour elle l'avantage d'être facilement transportable au moment d'un départ précipité. Très soucieuse de ses biens personnels, bijoux, animaux, mobilier, elle laisse à son mari le soin de veiller sur le reste et de parer aux difficultés éventuelles au moyen de son travail et des troupeaux de la communauté.

C'est peut-être aussi la raison — outre un penchant naturel pour les parures voyantes — du fait que les servantes noires sont généralement plus chargées de bijoux que leurs maîtresses (ph. 77). N'ayant pas de domicile, ne possédant ni troupeau ni champs à accroître, elles emploient leurs gains en achats de bijoux qu'elles peuvent garder sur elles. A ces achats, s'ajoutent les cadeaux qu'elles obtiennent de leurs maîtres. Une femme noble ne trouve pas toujours un prétexte pour refuser à sa servante, sans perdre la face, le bracelet ou la perle qu'elle convoite. Un dicton maure affirme : « Une servante ne doit ses bijoux qu'à elle-même et à Dieu... » Il y a évidemment d'autres façons que le travail de la tente ou des champs de ne devoir ses bijoux qu'à soi-même et à la bonne chance ! Constatons simplement que les vieilles esclaves étaient les plus spectaculairement parées

En signe de chagrin, la Beïḍāniya enlève toutes ses parures et les range dans son coffre pendant l'absence de son mari. Avant son départ, la coiffure est refaite sans autre ornement qu'un ruban de guinée passant sur le front et noué à la rondelle de coquillage du sommet de la tête. Il faut que le voyageur soit assuré que sa femme renonce à plaire lorsqu'il n'est pas là. A son retour, il doit la retrouver telle qu'il l'a quittée, sans autre parure que le *tesbīḥ* enroulé à son bras. Ce n'est que le lendemain que l'épouse consolée se baignera, repassera un trait de *koḥl* sur ses paupières, remettra ses bijoux et fera refaire une belle coiffure emperlée dont un voile de guinée neuve cachera les raffinements aux regards indiscrets.

L'ornementation des objets coutumiers — et plus particulièrement de ceux qui sont à l'usage des femmes —, c'est le luxe des nomades. Pourtant, leurs bijoutiers ne disposent que de matériaux « pauvres » mais, d'un simple anneau de bois ou de corne, ils savent faire un objet précieux par son galbe, son poli, sa ciselure et l'incrustation patiente de motifs de cuivre et d'argent.

Ces motifs eux-mêmes sont simples : triangles, losanges, chevrons, zigzags, damiers et quadrillages, spirales et rosaces ne valent que par la symétrie ou le caprice de leur agencement et la délicatesse de leur exécution.

De ce décor strictement géométrique, J. Gabus a donné des interprétations zoologiques fort ingénieuses ([246]). C'est très possible. On pourrait également y voir la symbolique astrale qu'Henri Lhote a déchiffrée chez les Touareg ([247]). Ce serait donc un art du désert, exclusivement saharien.

Pourtant, il nous faut bien sortir du Sahara car, de toute évidence, le style du bijou maure tel qu'il a évolué et qu'il s'est fixé, est berbère, hispano-mauresque. Dans une optique plus large, c'est une des variantes de l'art méditerranéen.

Etudiant l'origine des parures du Sud-marocain, Henri Terrasse ([248]) a pu rapprocher les images d'une custode d'argent (XVII^e s.), provenant de l'*Instituto de Valencia de Don Juan*, et d'un bracelet du Sud-marocain du type *dbālīj* à boules d'argent rivetées. C'est le *deblīj* classique du Tagānt (fig. XLII, n^os 217-223). Le modèle espagnol est plus compliqué : les simples boules sahariennes sont devenues des boutons de rose en filigrane, mais, pour l'essentiel de la forme générale et du décor, les deux pièces sont semblables, le bras remplaçant dans le bijou le réceptacle de l'hostie dans la custode. L'identité est encore plus parfaite entre les perles creuses ornées de fils et de grènetis composant la chaîne d'une autre custode d'argent ([249]) et celles que les femmes font alterner dans leurs colliers avec des perles

(246) J. GABUS, *175 ans d'Ethnographie...*, 1967, pp. 83-110.

(247) H. LHOTE, *Interprétation indigène de quelques gravures et peintures rupestres géométriques du Sahara occidental*, N. afr., n° 52, 1952, p. 3.

(248) H. TERRASSE, *Notes sur l'origine des bijoux du Sud-marocain*, Hespéris, T. XI, 1930, fasc. 1-2, pp. 125-130, V pl. h. t., phot. et dessins.

(249) H. TERRASSE, 1930, pl. V.

d'ambre et de calcédoine (fig. XLI, n° 203). Rien n'y manque, ni le relief transversal marquant la soudure des deux cupules, ni les goulots extérieurs des trous d'enfilage. A cette époque (1930), l'artisanat maure n'étant guère connu, H. Terrasse ne pouvait rechercher plus loin vers le Sud les similitudes qu'il pressentait.

Néanmoins, il rappelle, lui aussi, les émigrations d'orfèvres musulmans, morisques et juifs au Maroc et au Sahara, jusqu'à la Seqiāt al-Ḥamra, dès la fin de la domination arabo-berbère en Espagne. Les éléments juifs y rejoignirent des groupes établis là bien avant l'invasion arabe du VIII[e] siècle. J. Besancenot [250] cite, entre autres, le village montagnard de Tizi Imouchioun dans l'Anti-Atlas où des artisans juifs cohabitent depuis le XVI[e] siècle avec des confrères berbères. Chaque maison possède un atelier et une forge. Pendant les mortes-saisons agricoles, les deux éléments produisent, par des techniques semblables, les mêmes objets, portant les mêmes décors. De ces villages typiques de l'Anti-Atlas et du Bāni, un art judéo-berbère a rayonné dans tout le Sud-marocain et au Sahara. Mais les *ma'allemīn* de Mauritanie ont rejeté le sertissage de pierreries et les émaux champlevés pour se limiter à un art austère, aux dessins tracés par les lignes noires de la nielle, et qui ne doit sa richesse qu'à la morsure du burin. Sauf pour les perles d'argent et pour quelques pendentifs, ils ont également abandonné le filigrane, trop fragile pour des nomades, bien que celui-ci fleurisse avec exubérance chez leurs voisins, les orfèvres wolofs.

Si l'art méditerranéen a rayonné vers le Sud, très loin dans le temps et l'espace, il ne faut pas oublier que l'art des pays noirs a rayonné lui aussi, largement, vers le Nord, par des traits brillants et profonds.

Dans les tumuli du Bas-Sénégal que J. Joire et G.J. Duchemin [251] situent à l'époque des invasions mandingues (XVI° s.), ces auteurs ont trouvé des perles en argent, creuses, filigranées, pareilles à celles de Mauritanie, des *khamsa* et des *moghdād* d'argent décorés de granulations, des anneaux bordés de tresses en fil d'argent. Même les bijoux d'or, nettement africains, — par exemple le grand disque pectoral d'une parure princière

(250) J. Besancenot, *Bijoux arabes et berbères*, 1953, p. XIV.
(251) J. Joire et G.J. Duchemin, *Découvertes archéologiques...*, 1955.

—, portent des jeux de granulations appelés aujourd'hui « grains de mil » et des bordures de tresses. Devant ces « grains de mil », on pense naturellement aux carapaces de grènetis si caractéristiques dont les Etrusques recouvraient leurs magnifiques orfèvreries ([252]). Cette technique très ancienne, empruntée par les Romains et introduite par eux dans leurs colonies, a pu aisément arriver en Espagne, puis en Afrique. Du courant méditerranéen Est-Ouest se détachaient, sur sa route vers le cul-de-sac occidental, des ramifications en éventail. La dispersion des « perles à chevrons » entre l'Angleterre et le Dahomey, la péninsule ibérique et le Brésil, a fourni à Th. Monod un exemple « typique de ces distributions bifurquées ou pennées [...] qui s'avancent à la fois vers le Nord tempéré et le Sud tropical » ([253]).

Phéniciens et Carthaginois, dans leurs escales côtières, les nomades sahariens — eux-mêmes venus du Moyen-Orient et d'Arabie — le long des pistes caravanières, les navigateurs sarrasins sur les routes maritimes qui les menaient jusqu'en Chine ont été de grands brasseurs de civilisations. On voyageait beaucoup dans ces temps lointains où le voyage avait encore son attrait d'aventure, de liberté, de lenteur studieuse. Le monde antique, avec ses guerres et ses exodes, était en perpétuel mouvement.

Nous avons vu, dans cet aperçu de la parure féminine chez les Maures, des voiles, des pierres, des coquillages, des substances tinctoriales et odoriférantes, comme l'encens, qui venaient de Chine ou des Indes. Même si les navigateurs n'allaient pas plus loin que les grands ports d'Egypte, de Palestine et de Phénicie, ils y trouvaient en abondance les produits précieux que les caravanes asiatiques y déchargeaient. Et pourquoi pas des bijoux, cette marchandise légère, peu encombrante et de grand prix ? Et si nous bornons notre quête aux rives de la Méditerranée, comment expliquer que les mêmes « yeux » triangulaires, les mêmes svastikas, les mêmes spires, isolés ou enchevêtrés, se retrouvent sur des ceintures hittites, des bracelets d'Hissarlik, des poteries de Mycène, des enluminures hébraïques du XI[e] siècle, et les bijoux traditionnels des Maures ?

(252) E. COCHE DE LA FERTE, *Les Bijoux antiques*, P.U.F., Paris, 1956, XLVIII pl. h. t., 8 fig.
(253) Th. MONOD, *Perles anciennes...*, 1952.

Sur le bas-relief de Samas-Vul, le roi assyrien porte au cou un pendentif cruciforme, ancêtre du *moghdād* maure, enfilé à une cordelette qui passe dans le bord double du bras supérieur. Les fouilles du Palais de Sargon ont livré des colliers en perles de cornaline, de jaspe et de sardoine, taillées en boules, cylindres, médaillons et barillets, en forme d'olive et de noyau de datte, tout-à-fait semblables aux colliers des femmes maures (254). Nous retrouverons ces indices de parenté dans maints travaux des artisans maures, tout particulièrement dans le décor peint sur cuir. Il arrive souvent que le thème d'une sculpture sur bois ou d'un décor mural puisse avoir été inspiré par un modèle transportable tel que métal gravé, broderie ou céramique.

Sans les nomades, nous ne connaîtrions de ces arts antiques que leurs momies dans le froid des tombeaux. Grâce à eux, nous les voyons vivre au soleil. Je pense bien que cela n'importe qu'à fort peu de gens. Quelques esprits archaïques s'émeuvent, cependant, que les perles des Néolithiques et les colliers des reines assyriennes brillent encore sur la gorge d'une jeune Beïḍāniya d'aujourd'hui ; que les mêmes signes magiques qui protégèrent Ninive, Troie ou Carthage protègent à présent les tentes, les travaux, les amours, les enfants et les troupeaux des Maures contre les génies malfaisants qui pullulent au Sahara ; et que les plis des toges et des voiles pétrifiés des statues phéniciennes, grecques ou romaines flottent encore, se déploient et retombent au gré de gestes harmonieux sur des corps d'hommes et de femmes bien vivants.

(254) G. PERROT et Charles CHIPIEZ, 1884, t. II, Chaldée et Assyrie ; p. 621, fig. 306, Stèle de Samas-vul ; p. 761, fig. 425-27, Colliers du Palais de Sargon.

133. *Mlaḥfa* vue de dos, à plat. Deux largeurs d'étoffe sont assemblées par un surjet. Long. 3,50 m; larg. 1,60. C, encolure; le bord du dos étant plus long que le devant, le voile peut remonter sur la nuque, glisser en avant des épaules et dégager le haut de la poitrine.

134. *Mlaḥfa.* — Qṣar Torchān, Adrār, 1934. Guinée ou chandorah indigo foncé. A la lisière du devant, sur chaque épaule, est cousu un « bouton », *megfālat*, en os façonné en deux boules jumelles, sur lequel le bord du dos est fixé par un lien de coton, de fil ou de cuir. Un long sachet, *hfaïd*, de cotonnade bleu indigo, tissé de dessins blancs (travail soudanais) borde le devant du décolleté d'une attache à l'autre.
(M.H. 38-137-158.)

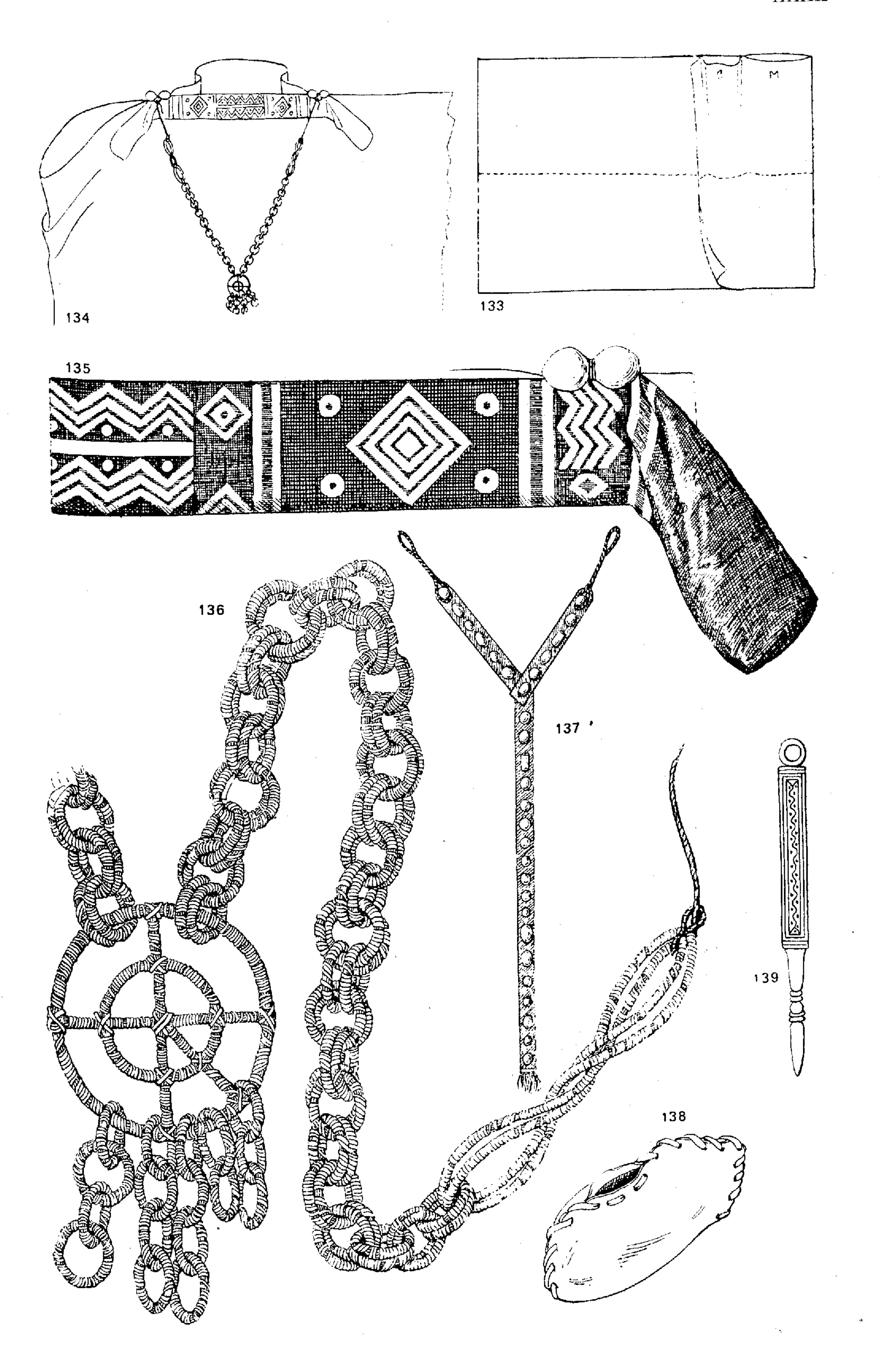
135. Détail du sachet de l'encolure 134. Les deux extrémités libres contiennent des graines aromatiques, des racines et du bois odorants concassés. Ce bourrelet peut être uni, en même guinée que le voile.

136. Chaîne à pendentif (Trarza, 1934). Paille de *sbat*. Suspendue au cou par une cordelette de peau noire. Peut aussi s'accrocher aux « boutons » d'épaule de la *malḥafa*, comme celui du nº 134. (M.H. 34-169-5.)

137. *Mnācha*, sautoir (femme des Awlād Damān, Trarza, 1934). Bande de cuir noir, larg. 3 cm, se boutonnant sur les boules d'os du voile. Perles et cabochons en verroterie multicolore cousus par un lien de peau noire.

138. Pierre d'antimoine, *kôlḥ*, dans une gaine de peau. Fard pour les paupières.

139. Pointe à maquiller, *mrūd*, en cuivre guilloché. (M.H. 38-137-146.)


134
133
135
136
137
138
139

140 et 141. Femme des Aït Ussa (1950). Trois raies, *ᶜazel*, dessinent la coiffure et délimitent trois calottes concentriques dont les cheveux sont repliés à plat, et comme « ourlés » le long de la limite inférieure de chaque calotte. Ils sont ainsi ramenés vers une couronne de chiffon tordue serré, *charwīta*. Ceux du sommet de la tête alimentent une grosse torsade médiane *jmel l-agāfa*. En dessous de la dernière raie, autour du visage, une partie des cheveux recouvre la *charwīta* ; l'autre partie descend le long des joues et sur la nuque et forme deux tresses qui, sous l'oreille, se réunissent en une seule grosse natte, la « petite vipère », *tfeïra*. Sur l'occiput, les cheveux sont relevés de la nuque au sommet où, repliés et collés sur un chiffon, ils dressent une coque dure, évoquant le peigne à l'espagnole. Un fil de perle, la *zeriba* ou *būkhzeïma*, est cousu au-dessus de la couronne. La grosse perle centrale, *fechcha*, est en calcédoine.

142. Boucle d'oreille, en argent torsadé, *fūrat*.
BIJOUX DE COIFFURE :

143. *Kherzi*; plaque d'argent gravé, rivée sur une forme de bois par 9 clous d'argent à tête ronde (2 fois 5, une seule boule marquant le centre commun des deux séries).

144. *Afrīj* ; pendeloque de jaspe vert.

145. Pastille d'ambre gravée et ajourée.

146 et 149. *Tamjūnt* ; plaquettes de coquillage (*Conus papilionaceus*) découpées, gravées et ajourées.

147. *Khorb* ; anneau de calcédoine à chaton triangulaire. Une mince feuille d'argent est rabattue en dents de scie sur l'endroit.

148. *Isān* ; calcédoine rouge, en forme de cœur ; monture d'argent enfilée sur une cordelette de peau noire.


140
141
142
143
144
145
146
147
148
149

150. Jeune femme des Tekna Aït Abamber d'Atar (1950). Dans cette coiffure un peu composite, on voit apparaître le gros anneau de coquillage, *rosta mejbūr* (*Conus papilionaceus*) peu utilisé dans l'extrême Nord et le Tagānt. La *charwīta* en fer recouverte de chiffon est le support d'un frontal de grosses torsades, inspiré des coiffures du Trarza sénégalais ; la base en est dissimulée par une petite natte. Les « vipères » sont élargies en feuilles de laurier à la mode de Walāta, et leur tressage serré forme une natte centrale encadrée de fines bordures. De chaque côté, pend une natte latérale, *gārn*, ornée de petits bijoux.

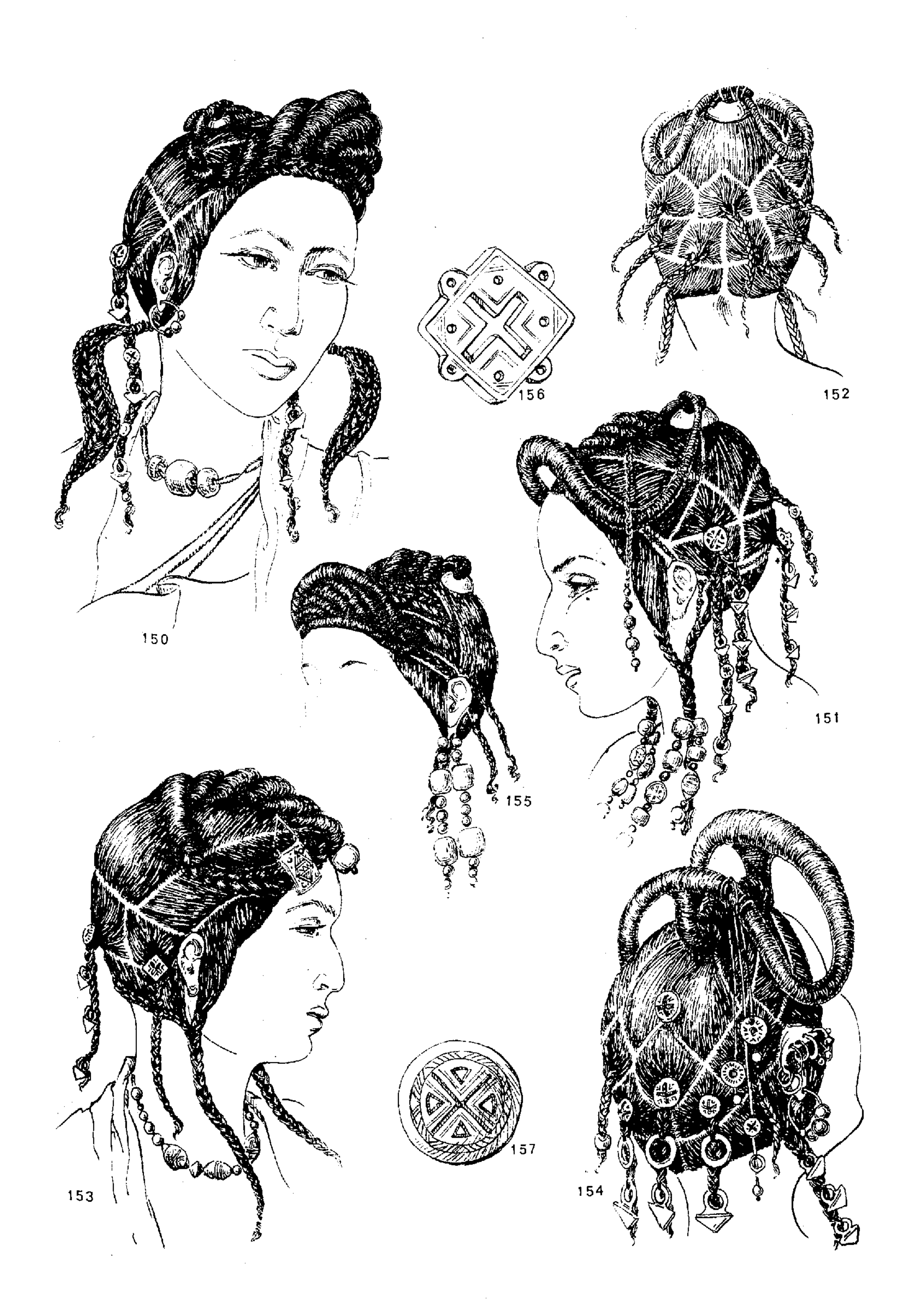
151 et 152. *Maᶜallema* des Smāsīd. Aṭār, 1950. Belle coiffure classique. La *charwīta* commence à se soulever au-dessus du front. Des raies dessinent autour de la tête des quartiers d'où naissent des nattes en outre des 5 nattes classiques : *el-geṭṭaïb* sur la nuque, *el-gārn* sur le côté, en arrière de l'oreille, qui sont doublées, et la « vipère » qui est alourdie d'un enfilage de perles d'ambre, de calcédoine et d'argent. Une natte à trois mèches, détachée de la torsade, *jmel l-agāfa*, pend sur la joue.

153. Ḥartaniya, métisse des Idaw el-Hājj, Wadān, 1950. L'influence du Tagānt apparaît. La *charwīta* est remplacée par une large tresse plate, *sāft* ; la torsade terminale est repliée sur cette tresse, en cimier au-dessus du front.

154. Prostituée d'Aṭār, 1950. De sa mère, esclave au Trārza, elle a gardé la *charwīta* exagérément large et haute. Mais la chevelure est divisée en quartiers losangiques à la mode du Nūn. Profusion excessive de *tamjūnt*, verroteries et « bagues » en fausse cornaline, rouges et vertes.

155. Ḥarṭaniya des A. Abieri, Rosso, 1951. Diadème postiche en crin et chiffon recouvert de laine noire. Un collier de calcédoines et grosses perles d'ambre, en forme de « barillet », rallonge les nattes trop maigres et courtes.

156 et 157. *Tamjūnt* cousus aux nattes.


150
151
152
153
154
155
156
157

158. Femme du Trārza. Saint-Louis du Sénégal, 1934. La *charwīta,* très relevée au-dessus du front, serre les tempes et remonte sur l'occiput où ses extrémités sont croisées et ligaturées. Des nattes très fines relient le devant de la *charwīta* au sommet de la tête. Les cheveux retombent sur les épaules en longue frange de petites nattes alourdies de coquillages, de perles et anneaux de fausse cornaline. La *fechcha* est remplacée par un pompon de lanières multicolores, *akbūla.*

159. Femme des A. ben Damān, Trārza, 1934. Coiffure de même principe, mais le *jmel l-agāfa* classique remplace les petites nattes et se prolonge en grosse tresse jusqu'à la nuque, tenant lieu de *gettaïb.*

160. Kiffa, Assaba, 1934. — *Charwīta* basse, adaptée à la tête. Un *ktab* gainé de peau noire, enrichi de 5 plaquettes d'argent gravé, est attaché au sommet de la tête et pend sur la tempe.

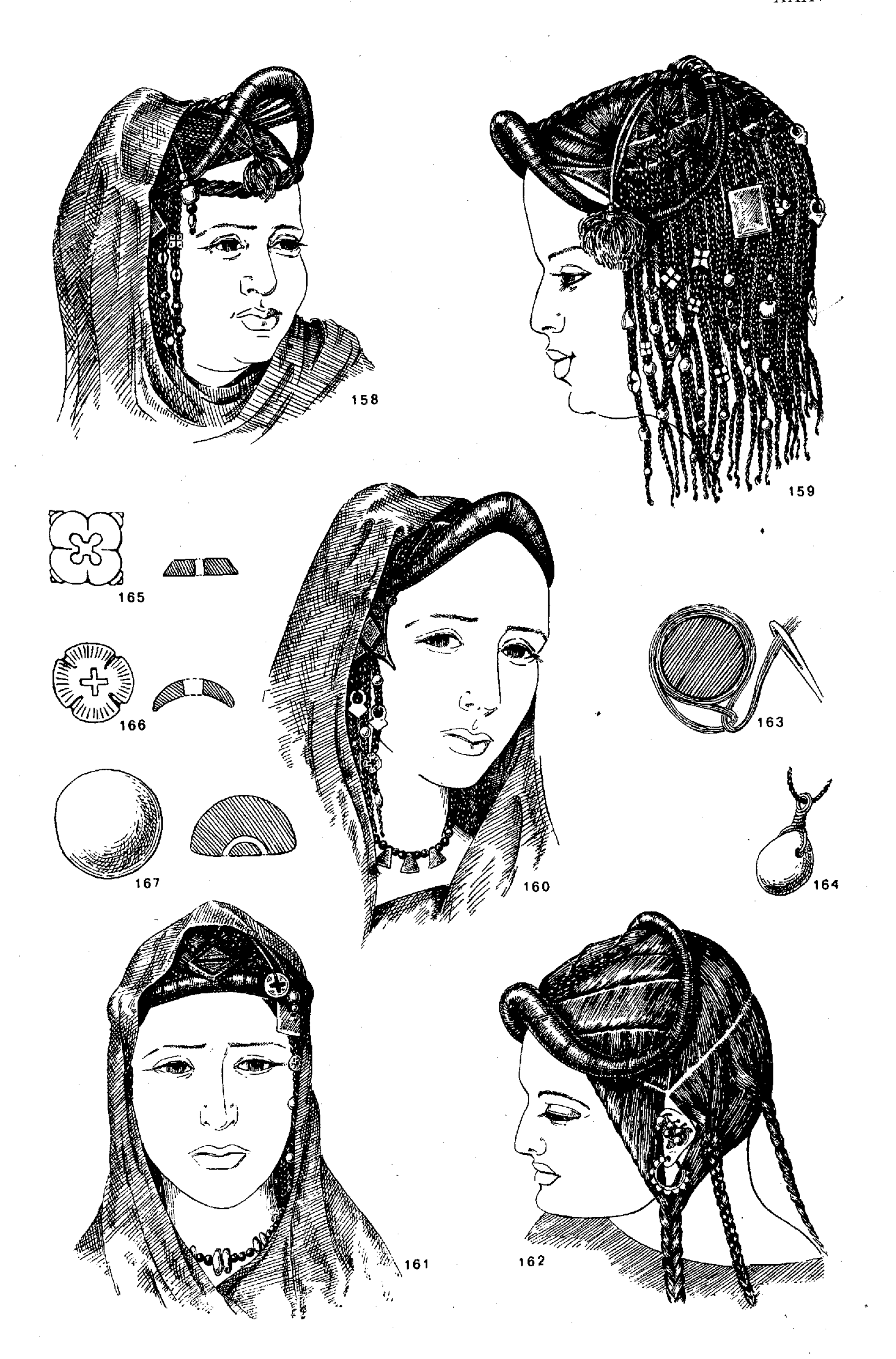
161. Femme des Ahel Torch. Adrar, 1934. *Charwīta* horizontale. Torsades soulignant les raies en chevrons du dessus de la tête. *Ktab* (cuir noir et argent) accroché au milieu de la *charwīta.*

162. Coiffure typique du Brakna. Aleg, 1934. *Charwīta* basse dont les bouts croisés sont recouverts de cheveux. Raies en V sur le sommet du crâne. Une raie horizontale sépare les cheveux en deux parties : ceux de la partie supérieure remontent vers l'occiput où, réunis en mèche, ils sont passés dans la pliure de la torsade *ka'aba* qui remplace le *jmel l-agāfa,* puis repliés et adroitement rentrés par en dessous ; la moitié inférieure forme la « petite queue » sur la nuque, les deux « cornes » latérales et les deux « vipères » après leur réunion, sous les oreilles, avec les *ᶜachwālaf* temporaux.

163. Coupe montrant le feston des cheveux autour de la *charwīta.*

164. Grain de quartz blanc perforé monté sur un fil de laiton.

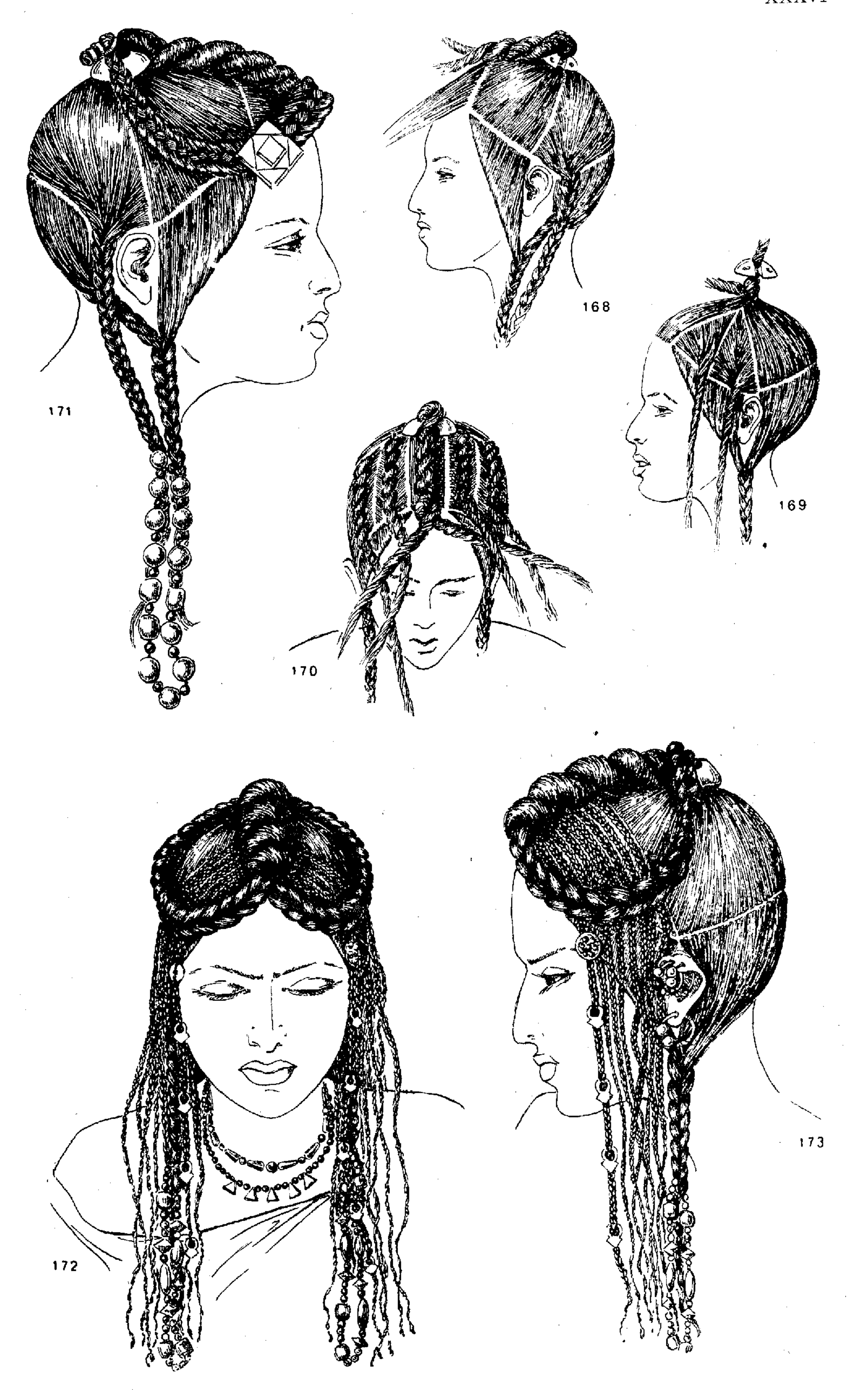
165, 166, 167. *Tamjūnt* de coquillages.


158
159
165
166
163
167
160
164
161
162

168, 169, 170. Croquis montrant le partage de la chevelure et l'enfilage du *jmel l-agāfa* dans l'anneau du *rosta mejbūr*.

171. Daw^c^aliya de Chengītī. 1937. Large tresse plate, *salāf*, à 4 mèches, remplaçant la *charwīta*. *Jmel l-agāfa* volumineux. Les nattes de la nuque et des côtés s'incorporent aux « vipères » terminées par des colliers d'ambre, d'argent et de calcédoines.

172, 173. Femme des Kunta, de face et de profil. Tijikja, 1937. Sous la tresse frontale à 3 mèches, de très fines nattes parallèles couvrent le dessus de la tête. A partir du *salāf*, elles tombent librement sur les épaules.

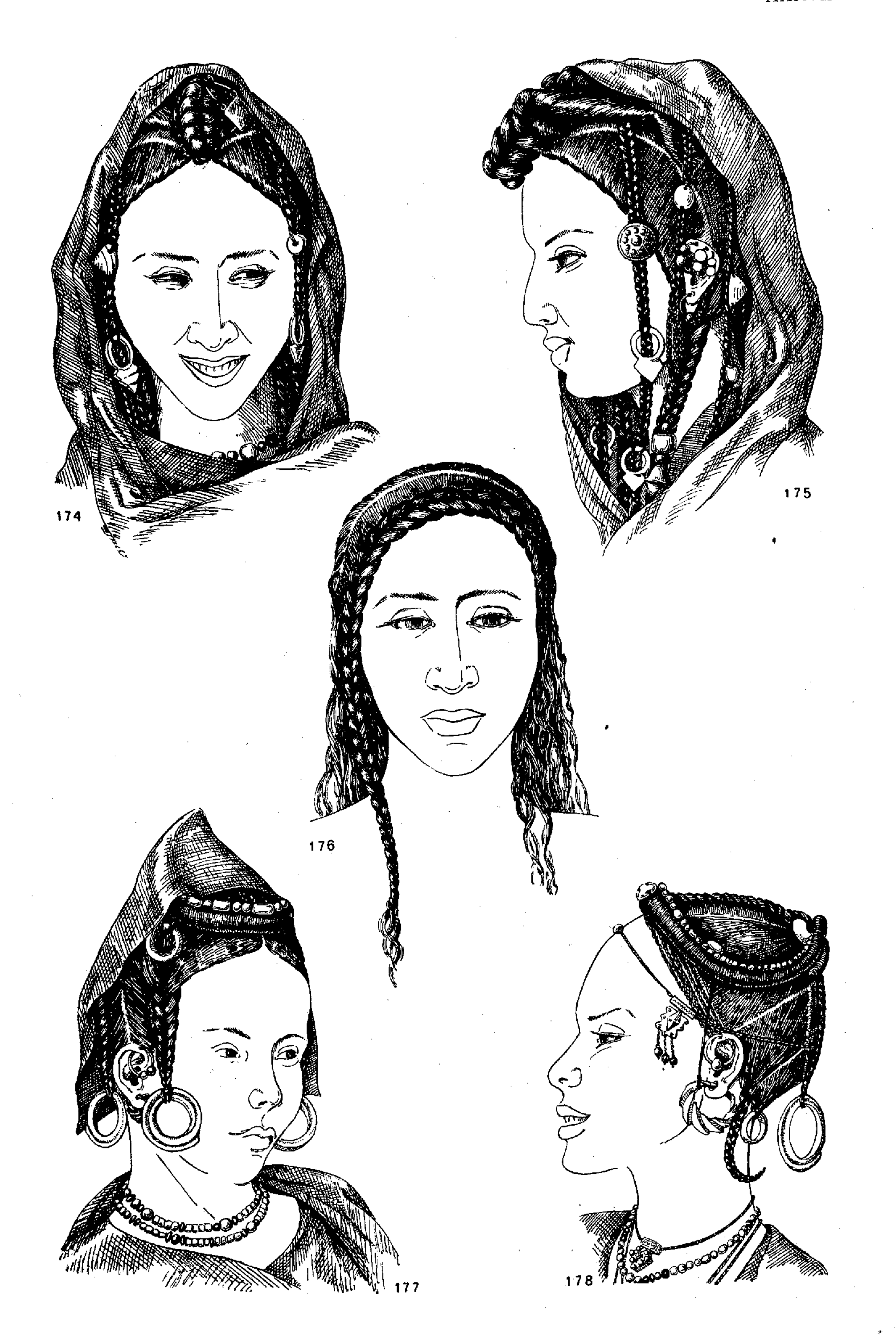

168
169
170
171
172
173

174, 175. Dawᶜaliya de Tijikja. Tagant, 1937. Pas de *agāfa*, mais une très grosse natte pliée en cimier au-dessus du front. Trois longues nattes partent du sommet : la première tombe librement le long des joues; la deuxième rejoint la fin du bandeau, et la « vipère », la troisième, en arrière, remplace la « corne ». Bijoux moins nombreux mais plus volumineux qu'au Trārza.

176. *Talmidiya* de la secte Ghudfiya. Tijikja, 1937. De l'oreille gauche à l'oreille droite, les cheveux sont progressivement incorporés à une tresse unique qui entoure le front. Le reste de la chevelure flotte librement dans le dos. Aucun bijou.

177. Esclave du qaïd des Ahel Arawān de Taodeni. 1937. Petite *charwīta* posée en arrière du front, pointue au sommet et bordée par une *zeriba* de perles. Larges rondelles de coquillage attachées aux 5 nattes très courtes. Capuchon en guinée.

178. Servante bambara. Walāta, 1937. Petite *charwīta* ronde à bouts croisés par dessus le *rosta mejbûr*. *Zeriba* de perles blanches. Anneau de coquillage, *fechcha*, enfilé sur un lien de cuir, en ferronnière. Pendentif d'or sur la tempe. Boucle d'oreille d'or, en croissant torsadé, soutenue par une cordelette de cuir attachée sous la *charwīta*.


174
175
176
177
178

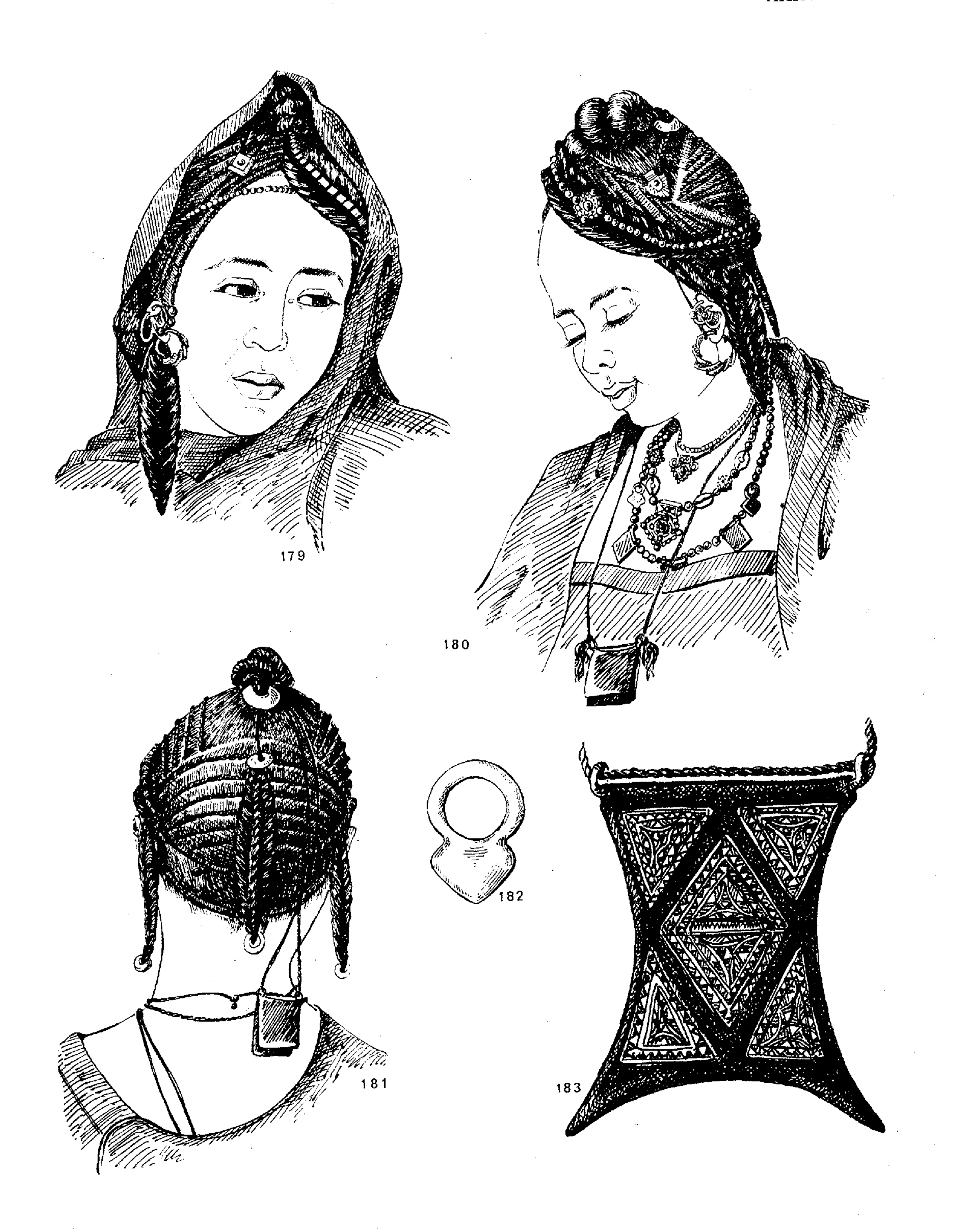
179. Femme maure des Chorfa de Walāta. 1937. Les cheveux sont partagés du sommet à l'oreille, parallèlement au visage, en 5 bandes étroites bordées de nattes très fines qui se réunissent derrière les grosses tresses plates, souples, élargies au milieu en « feuilles de laurier », descendant de chaque côté du cou. A droite, au-dessus du front, une troisième tresse semblable est posée par dessus les petites nattes. Une rangée de perles de porcelaine blanche marque la « nervure ». Au sommet de la tête, une mèche tordue relie la tresse frontale au *rosta mejbūr,* dans lequel elle est enfilée ; puis, grossi de la masse des cheveux laissés en attente, elle revient en avant enroulée sur elle-même en très grosse torsade qui donne au voile sa ligne pointue caractéristique. Chez les femmes de caste noble, cette coiffure est sobrement ornée de quelques bijoux d'or.

180. Ḥarṭaniya du Q̣ādī des A. Dawd. Walāta, 1937. Même coiffure. Les cheveux des négresses étant peu abondants, courts et crêpus, ils sont collés sur des moules de pâte noircie simulant les tresses souples et soyeuses des femmes maures. Profusion de pendeloques, boucles d'oreille et colliers à perles et pendentifs d'or. (Voir phot. 77.)

181. Servante bambara. Walāta, 1937. Même coiffure vue de dos. Des anneaux de coquillage terminent les 3 nattes modelées dans la pâte.

182. *Khorb.* Anneau de cornaline à chaton triangulaire dit « bague de Mekke ».

183. Amulette de femme noire. Gorgol, 1934. Etui de métal contenant des graines bénéfiques. La gaine, en peau noire, découpée, dégage 5 plaques de métal finement gravées et guillochées : 4 triangles autour d'un losange central. Le milieu d'argent s'enlève en léger relief sur une bordure de cuivre rouge dominant elle-même un liséré de cuivre jaune. Se suspend au cou par une cordelière de peau noire. Cette amulette (qui se porte généralement par trois) réunit les vertus protectrices du triangle, des chiffres 3 et 5, du symbole de l'œil maintes fois répété dans les ciselures, du cuivre qui fait obstacle au *jnūn,* et des cornes qui s'opposent à toutes les entreprises diaboliques.


179
180
181
182
183

184. Collier ; *aglāda,* f.s.; *glāïd,* pl. Trārza, 1934. 58 perles, *hābb, hūbb,* variées, enfilées sur une cordelette de peau noire : 4 perles d'ambre, *meyyal,* hexagonales, plates, à double perforation en épaisseur et en longueur ; 8 petites perles d'argent à facettes ou côtelées ; 2 perles d'ébène incrustées de filigrane d'argent ; 4 perles dites « nobles », *hūbb el horr,* cylindriques, en pâte de verre à dessins polygonaux multicolores (Dos-de-Tortue) ; perles diverses de quartz blanc et de verroterie importée, à dominante bleue. Au milieu, plaquette triangulaire en fausse cornaline. (M.H. 34-76-26.)

185. Collier. Trārza, 1934. Neuf rondelles irrégulières d'ambre jaune ; 4 grosses boules d'argent, *garb* ; 14 perles rondes en fausse cornaline. (M.H. 34-76-27.)

186. Collier, *mnācha.* Tijikja, Tagānt, 1937. Olives d'argent, unies, creuses; grosses perles d'ambre jaune et petites perles intercalaires en fausse cornaline.

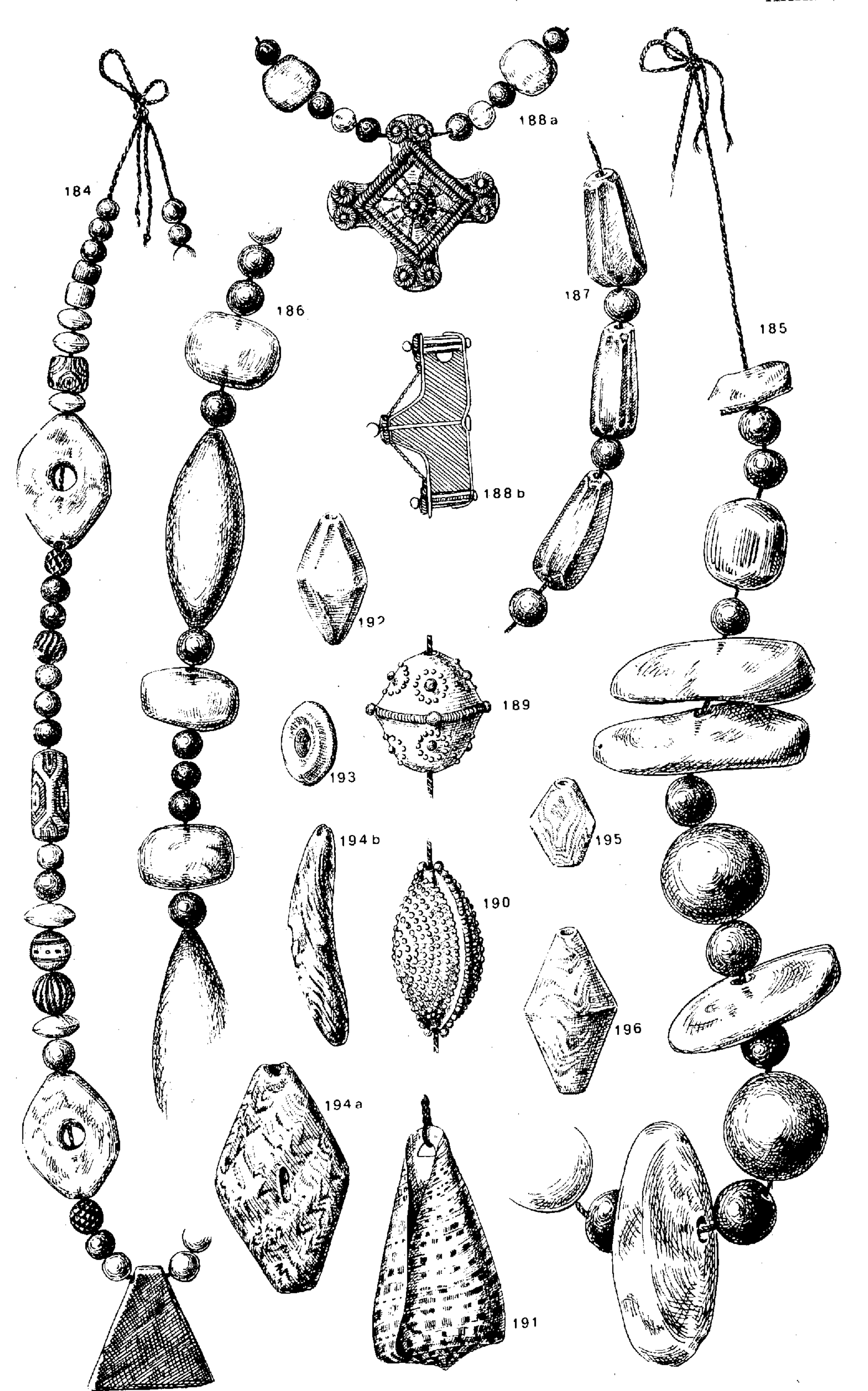
187. Collier, *glāda,* Atar, 1934. Longues perles, *hūbb-el-agīg,* en vraie cornaline, taillées en prismes à 6 facettes irrégulières, séparées par de petites perles rondes également en cornaline.

188. Pendentif, *moghdād.* Trārza. Feuille de laiton plaquée sur une croix de bois à centre pyramidal. Réunit les vertus protectrices du symbole des yeux (2 boules jumelles à l'extrémité de chaque branche) et celle du nombre 5 (4 bras et le point central). Chaque boule et la base de la pyramide centrale sont entourées d'un rouleau serré de fil de cuivre. b, coupe montrant la forme de bois, les tiges des petites boules rivées sur l'envers du bijou et le trou d'enfilage réservé en haut de la branche supérieure. Collier en perles d'ambre et de verroteries multicolores à dominante bleue. (M.H. 38-137-135.)

189 et 190. Perles d'argent. Chengītī, 1937. Creuses, ornées de lignes repoussées et de granulations, *hūbb es-sghaïr,* soudées. Un relief en fil d'argent enroulé, ou une rangée de grains plus gros cache la soudure des deux moitiés de la perle.

191. *Conus papilionaceus* Hwass, suspendu à une cordelette de cuir noir.

192 à 196. Cinq perles néolithiques en quartz blanc et en jaspe. Le trou longitudinal du n° 194 a et b, à profil courbe, étant coudé, un second trou a été percé au centre pour faciliter l'enfilage.


184
188 a
186
187
185
188 b
192
189
193
194 b
195
190
196
194 a
191

Colliers, *azalāg*, pl. *īzlīgen* (berb.) composés de perles en pâte de gomme arabique, charbon, encens, girofle pulvérisés et pétris avec de l'eau. Elles sont enfilées encore molles et sèchent sur le fil. Portés à même la peau, sous la *mlaḥfat*. Tijikja, Tagānt, 1937.

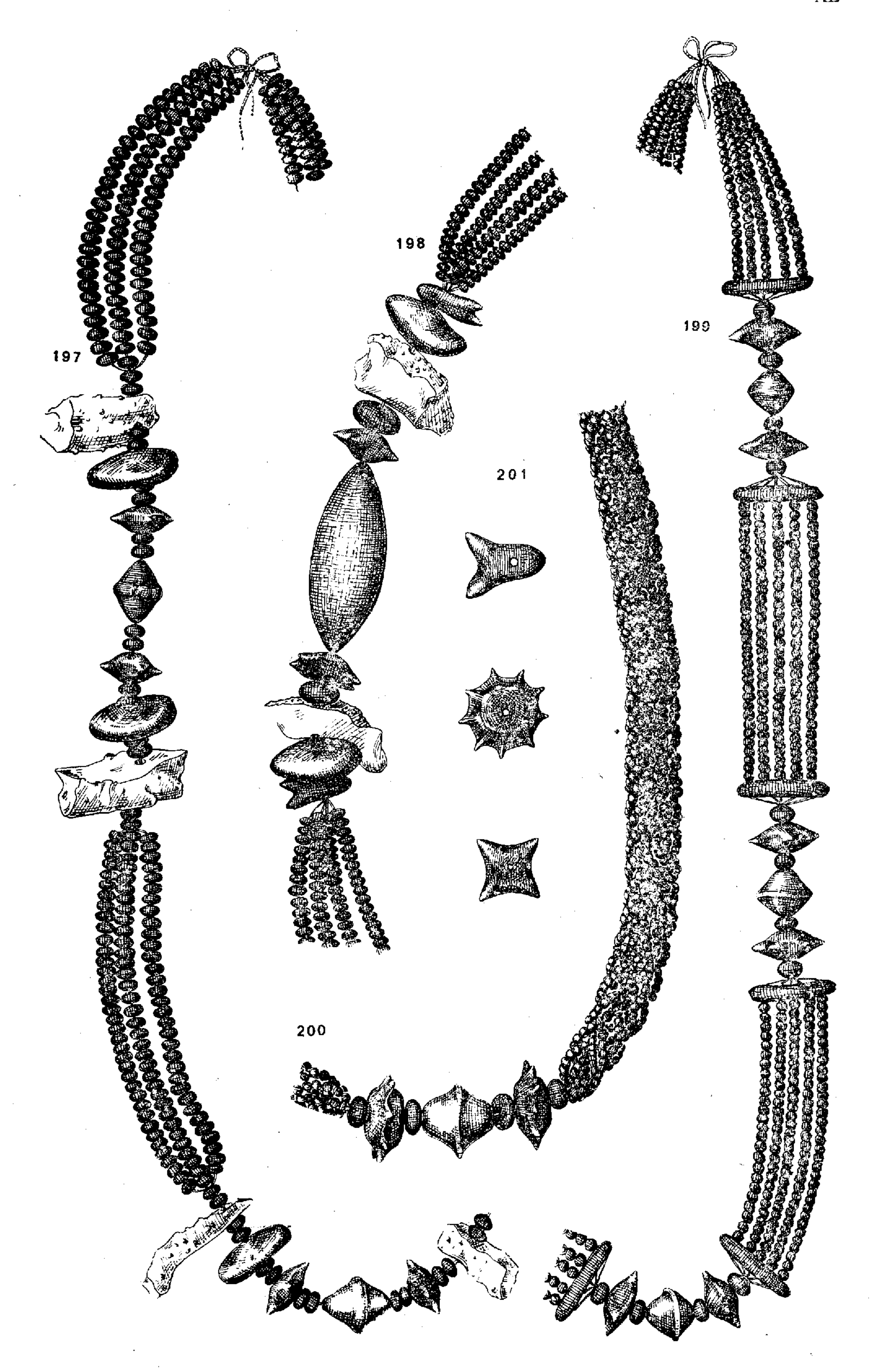
197. Trois fils de perles aplatis sont réunis en un seul rang de perles diverses, de grosses graines plates de gonakié et de morceaux d'iris sauvage du Maroc. Long. 108 cm.

198. Idem, à quatre rangs de petites perles. Grosses olives de même pâte au milieu de l'espace à rang unique. Long. 120 cm.

199. Très petites perles rondes dites « crottes de bengali » sur cinq rangs réunis en un seul à travers un bâtonnet transversal de même pâte.

200. Grosse chaîne ronde formée de nombreux fils de très petites perles nattés ; groupe d'un seul rang au milieu du collier. Long. 110 cm.

201. Trois perles à 2, 4 et 9 pointes, vues à plat.


197
198
199
200
201

202. *Mughdād* (O. Drāᶜa : *khamsa* — Sud-marocain et Tombouctou : *walātadja idiya* — Mali : *bezakou*). Plaque d'argent découpée et gravée, fixée sur une forme en faux ébène, *sanqū*, par des clous d'argent à grosses têtes rondes, rivés sur l'envers du bijou. La branche supérieure n'a qu'une boule et se termine par une barre creuse qui contient la cordelière de suspension et un chiffon imprégné de parfum.

203. Quatre perles creuses en argent mince, repoussé de filets, couvertes de motifs de granulations. Les trous d'enfilage sont prolongés extérieurement par de petits goulots. Atār, 1950.

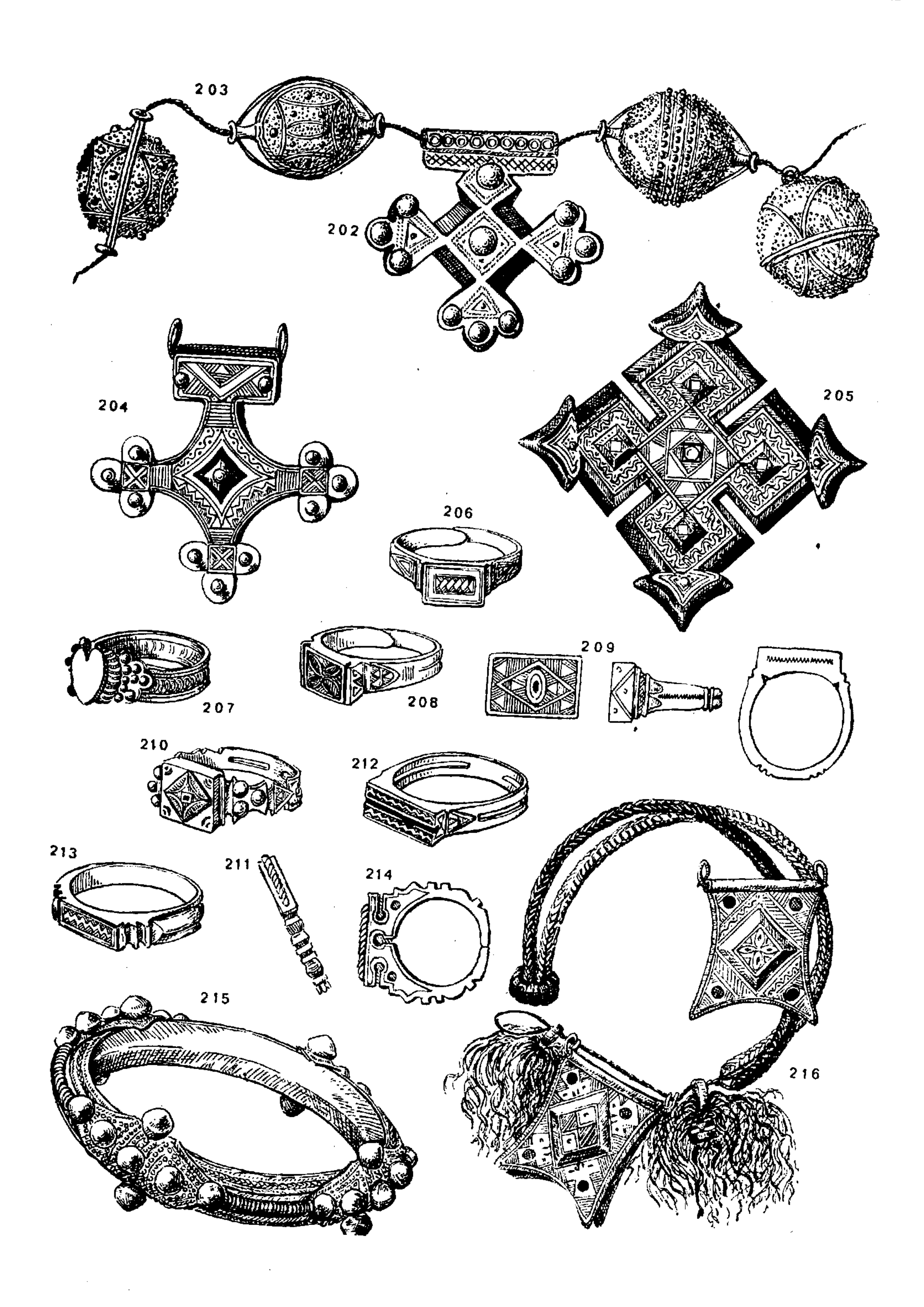
204. *Mughdād*, argent sur faux-ébène. Au centre, cône rouge et boule d'argent. Au sommet, deux anneaux de suspension en cuivre. Boutilimit, 1951.

205. Grand *mughdād* plat. La plaque d'argent gravée de triangles et de zigzags est lisérée de noir par le large biseau de la forme de faux-ébène. A l'envers, un anneau de cuivre permet de fixer le bijou dans la coiffure. Mederdra, 1951.

206 à 214. Bagues, *khatem*, pl. *khūātem*, en argent gravé, portées par les hommes et les femmes. 206, Kiffa, 1934 ; 207, Rio de Oro, A. Delim, 1934 ; 208 à 214, Trārza ; 208, 212 et 213 : le chaton est incrusté de lignes de gomme rougie à l'ocre ou noircie au charbon.

215. Bracelet, *deblīg*, pl. *dbālīj* ; argent sur armature de fer. Quatre appliques de losanges couverts de granulations et fixées par 7 boules d'argent rivées ou soudées. Entre les losanges, grosses spirales de fil d'argent ; lignes de filigrane tressé en bordure de l'anneau. Atār, 1950.

216. Bracelet, *khiaser*. Deux cordelières de peau tressée à section carrée, noire et jaune, sont réunies à un bout dans une « tête de moineau » formant bouton et, à l'autre bout, par une longue cordelette très fine repliée sur elle-même en boutonnière. Sur cette cordelette sont enfilées, entre deux pompons noirs en lanières filiformes, deux plaquettes jumelées, l'une en cuivre, l'autre en laiton, recouvertes d'argent gravé à relief losangique au centre et incrustées de points rouges et verts dans les angles. La plaquette du dessous est figurée séparément. Trārza, 1951.


203
202
204
205
206
207
208
209
210
212
213
211
214
215
216

217, 218, 219 et 223. Bracelets, *arsāq es-silk*. Corne noire de gazelle, courbée; appliques d'argent ; clous à grosses têtes en forme de champignons, rivetés ; rangées de granulations. Fils d'argent lisses ou torsadés en bordure. Modèle typique du Tagānt. Tijikja, 1937.

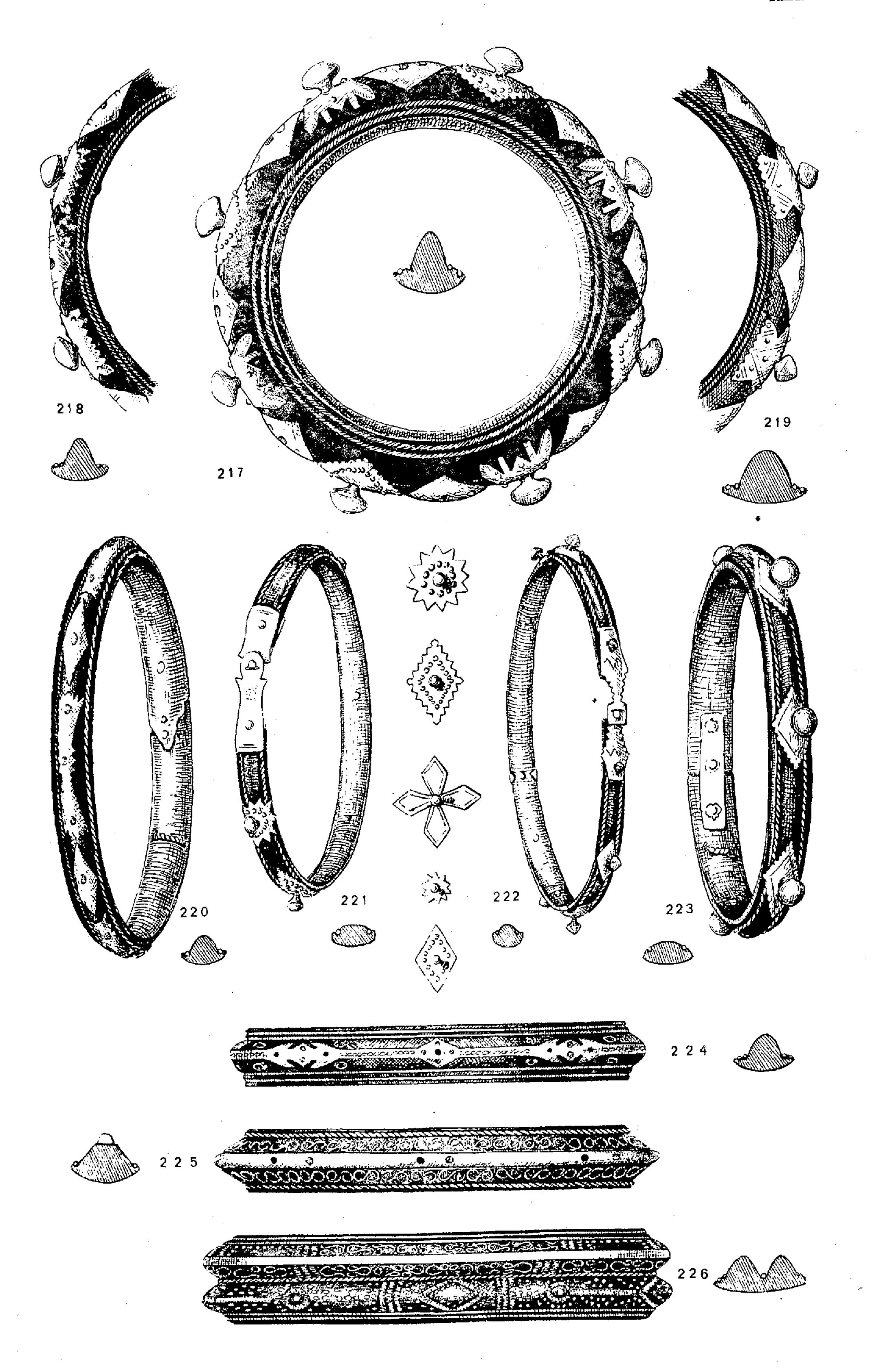
220. Même modèle sans clous. Rivets cuivre et laiton ; Brakna, 1934. (M.H. 34-169-42.)

221, 222. Bracelet de fillette. Appliques, clous, crochet de fermeture et filets tordus en or, sur corne de gazelle. Au centre, détails de 5 plaquettes. Tagānt. (M.H.)

224. Bracelet, *arsāq er-rāba*. Corne de gazelle noire, à cercle médian en argent découpé et incrusté de points en gomme teintée rouge et noire. Quatre fils d'argent lisses sont incrustés dans les rainures des bords. Brakna. (M.H. 34-169-41.)

225. *Arsāq el-rāba*. Corne de gazelle ; le cercle d'argent est un demi-jonc ; points jumelés, rouge et noir. De chaque côté, incrustation continue de fil d'argent en S. Sur chaque bord, fine torsade d'argent. Trārza, 1934.

226. Bracelet de l'épouse de Abdallahi ūld Cheikh Sidiya. Bois de *sanqū* (faux-ébène). Double relief associant un *arsāq er-rāba* cerclé d'argent et un *tichītī* incrusté de points d'argent et de zigzags de fils d'argent et de laiton disposés en rayures transversales et en losanges. Trārza, 1934.



218
217
219
220
221
222
223
224
225
226

227. Bracelet plat à charnière. Bois de *sanqū* (faux-ébène), très noir. Profil en escalier à trois niveaux, légèrement convexe sur la face intérieure. Décor : petites spirales et points d'argent ; filets, plaques carrées et bandes d'encadrement rectangulaires en cuivre rouge et laiton, toutes très finement gravées au burin. Les plaques de charnière et de fermeture sont prolongées en deux petits rouleaux d'un côté, un seul de l'autre, dans lesquels passe la tige fixe de la charnière, et celle de fermeture, mobile et attachée au bracelet par une chaînette de laiton. Haut. 18 mm. Timbédra, 1949.

228. Demi-jonc en corne de bélier jaune clair, dont les extrémités en biseaux se croisent et sont fixées l'une sur l'autre par 4 rivets de cuivre. Incrustations de spirales de cuivre rouge et de points d'argent. Oued Drāᶜa, 1938. (M.H. 38-94-34.)

229. Corne de bélier. Extrémités fixées par des rivets de cuivre. Intérieur rond ; extérieur octogonal. Incrustations d'argent. Rgaïbat ? Sahara marocain, 1938. (M.H. 38-94-35.)

230 Demi-jonc en corne de bœuf, beige clair. Incrustations de losanges d'argent (rivets noirs et cuivre) et de rondelles de *sanqū* (rivets à tête d'argent), entourés de petites spirales en fil d'argent. Boutilimit, 1934. Maᶜallem Moïlid.

231. Corne de bœuf grise. Faces légèrement bombées. Mêmes charnière et fermeture que les nᵒˢ 227 et 232. Appliques carrées et triangulaires, spirales, chaîne et tige de fermeture en argent. Rivets en cuivre rouge. Boutilimit, 1934, Maᶜallem Moïlid.

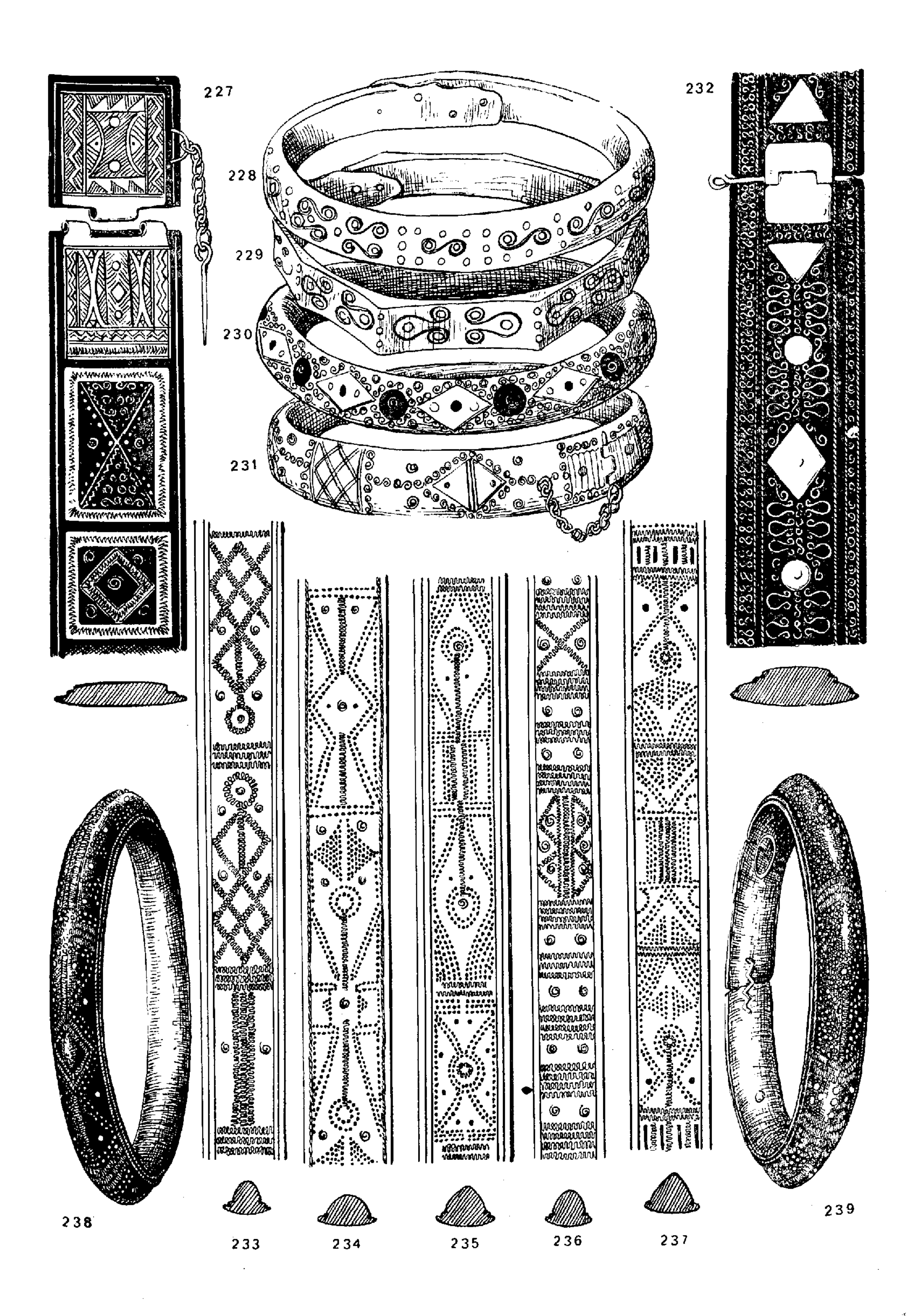
232. Large bracelet plat à charnière, en bois de *sanqū* très noir. Même style que le nᵒ 227, Timbédra. Décor en argent. Sans indication d'origine. (M.H. 30-61-190.)

233 à 237. Déroulements schématiques de 5 bracelets *arsāq*. Le décor a été figuré en noir, comme en négatif, pour en rendre le dessin plus évident. 233. *Sanqū* (M.H. 38-137-58), et 236, corne de gazelle, Boutilimit, 1951. Lignes de zigzags et petites spirales en fil d'argent très fin. Modèle dit *tīchitī*.

234 (M.H. 30-61-193), 235, Aṭār, 1934, et 237, Tijikja, 1937. Tous trois en bois de *sanqū*, incrusté de points d'argent et de lignes transversales en fils de laiton et de cuivre rouge alternés. Modèle dit *walātī*.

238 *Walātī*, bois de *sanqū* et argent fait à Walāta, 1937.

239. *Walātī*. Remarquer les cassures dont les bords sont collés et maintenus par un cercle et un zigzag d'argent. Walāta, 1937.


227
228
229
230
231
232
233
234
235
236
237
238
239

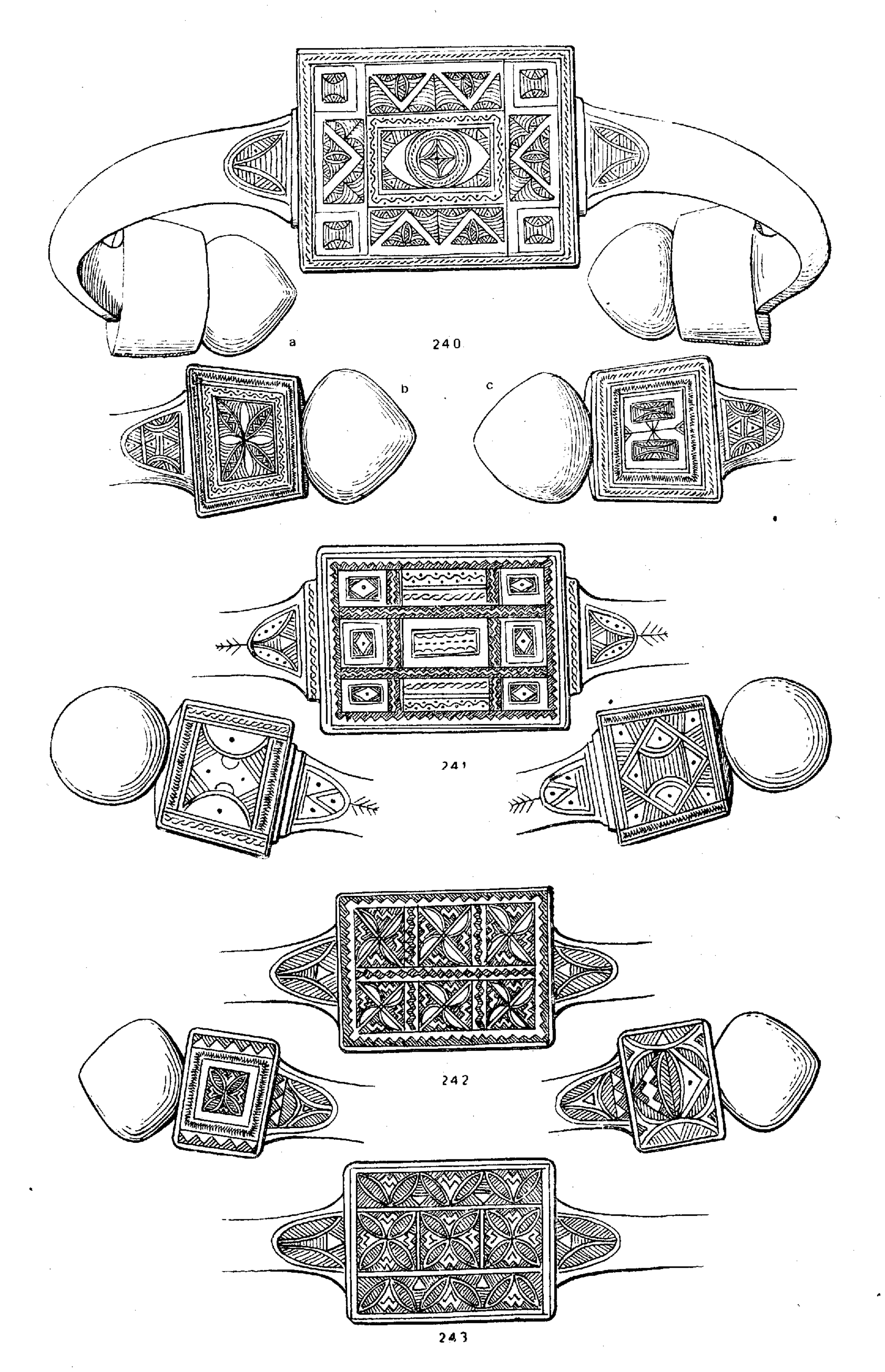
Bracelets de cheville ou chevillères, *khalkhāl*, m.s., pl. *'akhlākhāl*.

Argent fondu, façonné au marteau. La grande plaque centrale, *dār*, ainsi que les deux petites plaques latérales, *bīt*, pl. *biūt* (qui ne sont jamais pareilles) sont gravées au burin. Les boules terminales *tarᶜat* se placent sur le côté externe de la cheville.

240. Ensemble de la chevillère ; b, c, plaques latérales du même bijou. Poids 280 g. Boutilimit, 1938. (M.H. 38-137-129.)

241. Autre modèle de Boutilimit.

242 et 243. Paire de chevillères dont les faces gravées sont différentes. Aṭār, 1934, Maᶜallemīn Moḥammed et Mokhtar ūld Sidi.


a
240
b
c
241
242
243

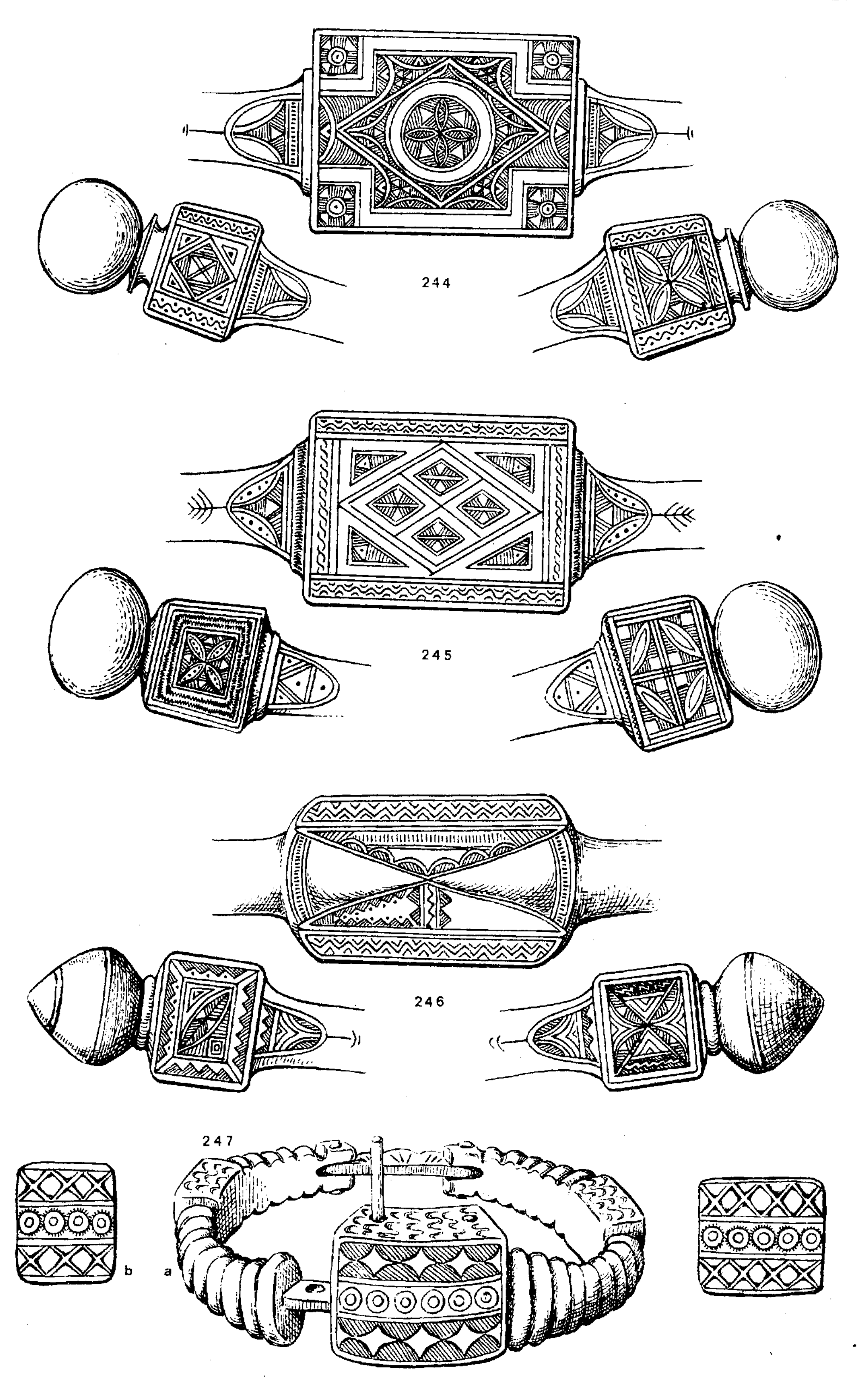
Bracelets de cheville (suite).

244. Boutilimit. (M.H. 38-137-130.)

245. *Id.* (M.H. 34-176-30.)

246. Mauritanie. (M.H. 39-137-131.)

247. Chevillère à charnière portée par une fillette ḥarṭaniya des Tajakānt de l'Assaba. Argent massif fondu, moulé et travaillé à la lime et au marteau. Décor buriné. Influence soudanaise très nette, plus spécialement khassonkée. a, vue d'ensemble montrant la charnière, lamelle d'argent percée aux deux bouts qui s'articule sur des rivets aux extrémités du bracelet, et la fermeture au moyen d'une languette d'argent horizontale, perforée, prolongeant l'extrémité droite (arrière) et s'engageant dans l'ouverture ménagée dans le côté correspondant de la *dar*. Une fiche ronde d'argent ou de bois (simple tronçon d'épine d'acacia) traverse la *dar* en passant dans le trou de la languette, maintenant ainsi le bracelet fermé. Poids : 150 g. Assaba, 1934.


244
245
246
247
b
a

SANDALES DE FEMME.

248. Sandale de bois, *n'aâïl sedar.* Bois de *ādres* (*Balsamodendron africanus*), recouvert de peau d'agneau (poil à l'intérieur, contre le bois) fixée par des rivets de fer. L'épaisseur de la planchette est cachée par une bande de cuir jaune vif à rayures rouges et vertes. Sur la semelle à fond jaune vif, le décor tracé à la plume est colorié en rouge (hachures croisées), vert (hachures simples) et noir.

La courroie, rayée jaune, vert et rouge, fixée en avant du talon, est croisée sur elle-même ; la cordelière qui passe entre le gros orteil et le deuxième doigt, la traverse à ce croisement. Long. 29 cm ; larg. max. 10 cm. (M.H. 37-156-1,2.)

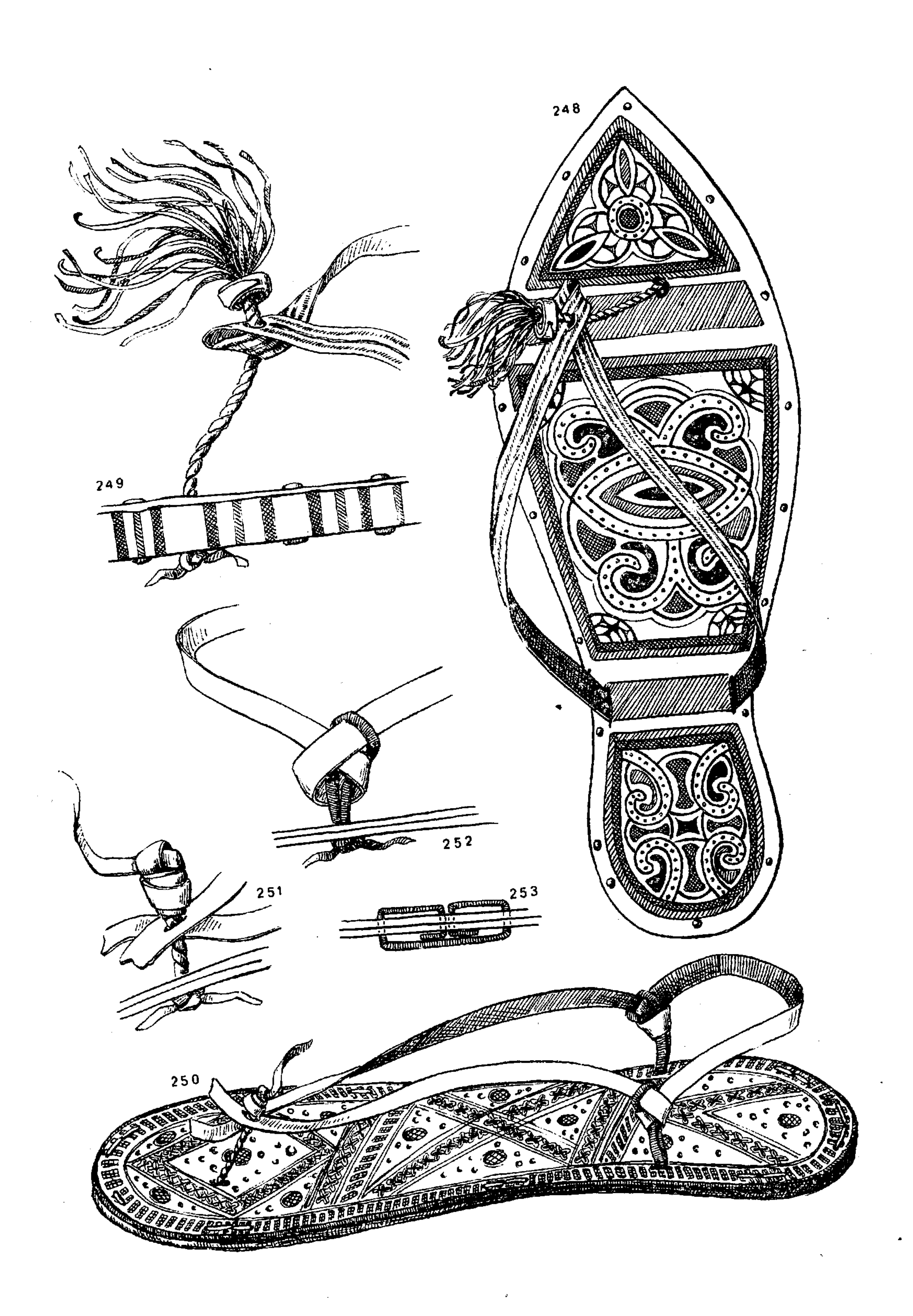
249. Détail de la cordelière nouée sous la semelle et du pompon en lanières rouges, vertes et jaunes à envers indigo.

250. Sandale à bout rond. Double semelle en cuir de veau rouge vif, estampée, cousue par des points de lanières rouges. Walāta, 1937.

251. Détail montrant la cordelière, son nœud terminal, l'enfilage des deux extrémités de la courroie entourant le pied et le nœud sous les deux feuilles de cuir de la semelle.

252. Mode d'attache de la courroie sous la cheville.

253. Coupe montrant les deux points jumelés assemblant les deux semelles.

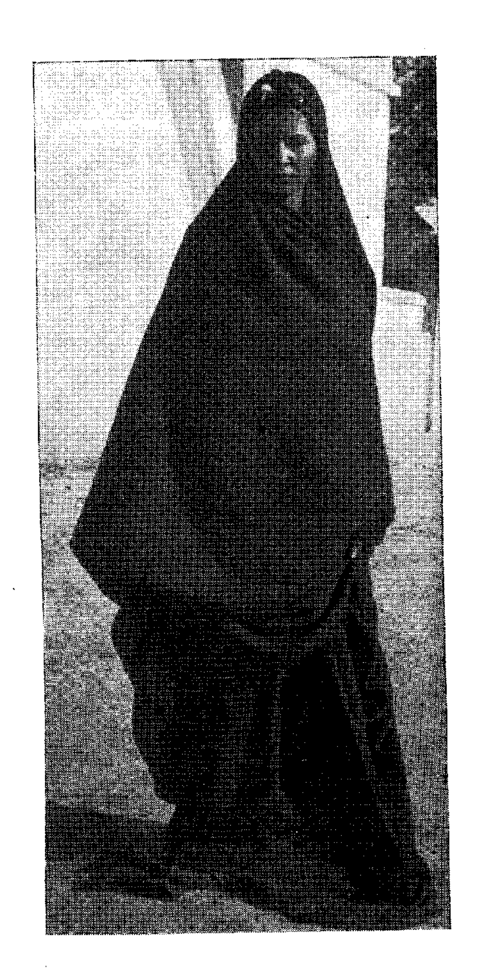

248
249
252
251
253
250

254. Etui à miroir. *Mrāyya.* Bois de *'ādres* taillé et creusé d'une seule pièce. Décor géométrique tracé à la pointe sèche, colorié en rouge (hachures croisées), vert (hachures simples) et jaune (uni). Lanière de suspension en basane naturelle, enfilée dans les petits montants percés, dégagés de chaque côté de l'ouverture et faisant office d'anneaux. Les bords de cette ouverture sont largement échancrées en V pour qu'on puisse saisir facilement le miroir. Haut. 27 cm. Trārza.

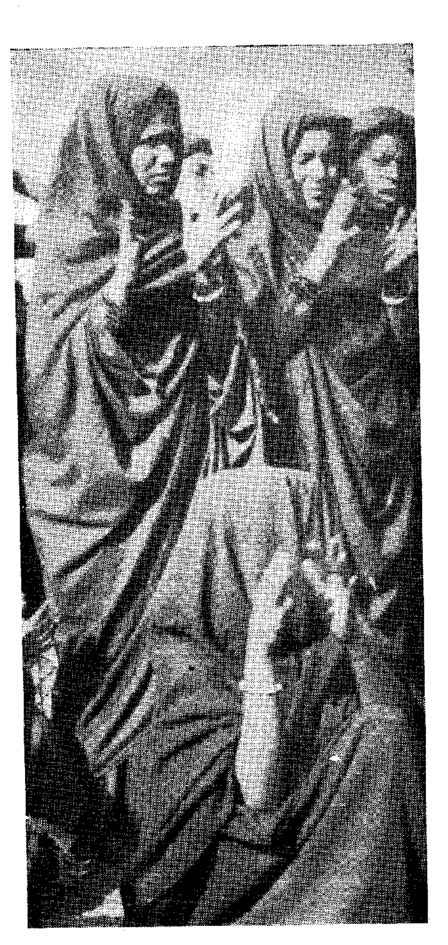
Musée Centre-IFAN-Mauritanie, Saint-Louis du Sénégal, 1960.



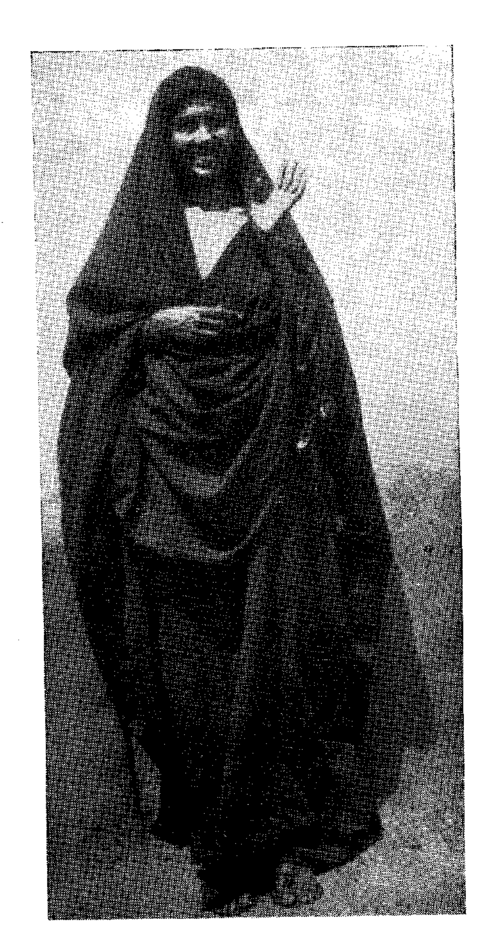
254



71. Aṭār, 1950. Une promeneuse.



72. Fête chez les Idaw ᶜAli d'El-Kheḍḍiyat, Tagānt, 1937.



73. Tagānt, 1937. Femme de la *Ghūdfiyat*.



74. Aṭār, 1950. Une belle élégante.



75. Boutilimit, 1950.
Joueuse de *tobol* portant la haute *charwīṭa* du Sud.



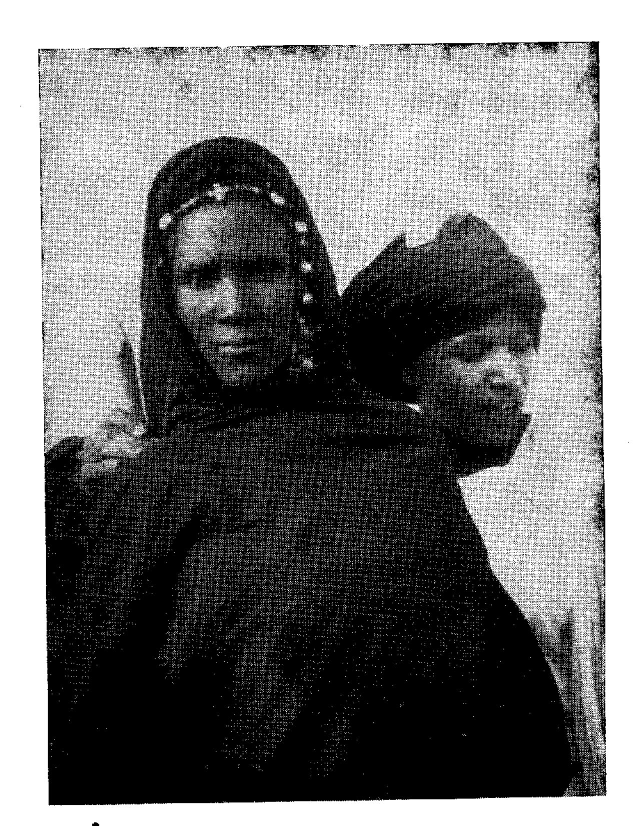
76. Aṭār, 1950. *Charwīṭa* torsadée. Perles argent et calcédoine ; *khorb* et *tamjūnt* de coquillage le long des nattes ; sur la tempe, *būṭ et-taffūn* ajouré.



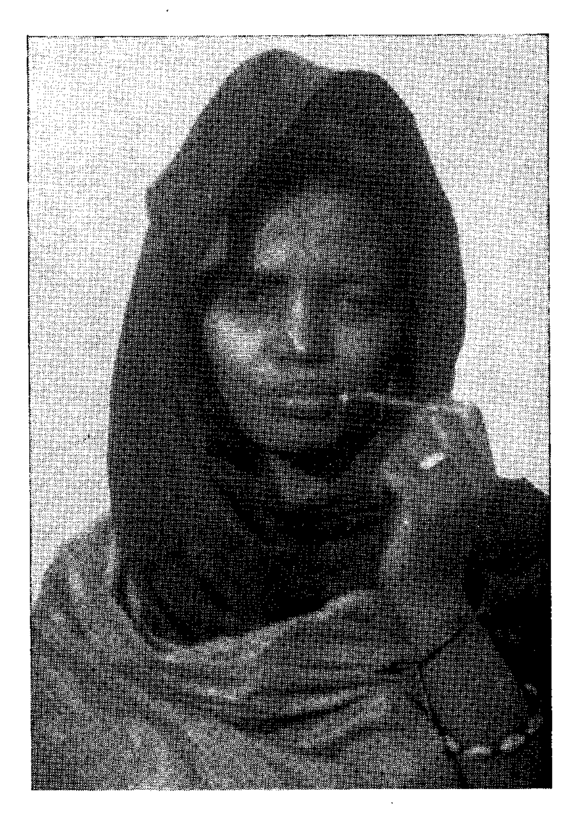
77. Walāta, 1937. Les servantes du Qādi. Coiffures sur moules d'argile noircie. Grosses boules d'ambre jaune. Grand anneau de coquillage sur la nuque.



78. Tijikja, 1937. La maîtresse de tente.



79. Femme de l'Assaba, 1950.

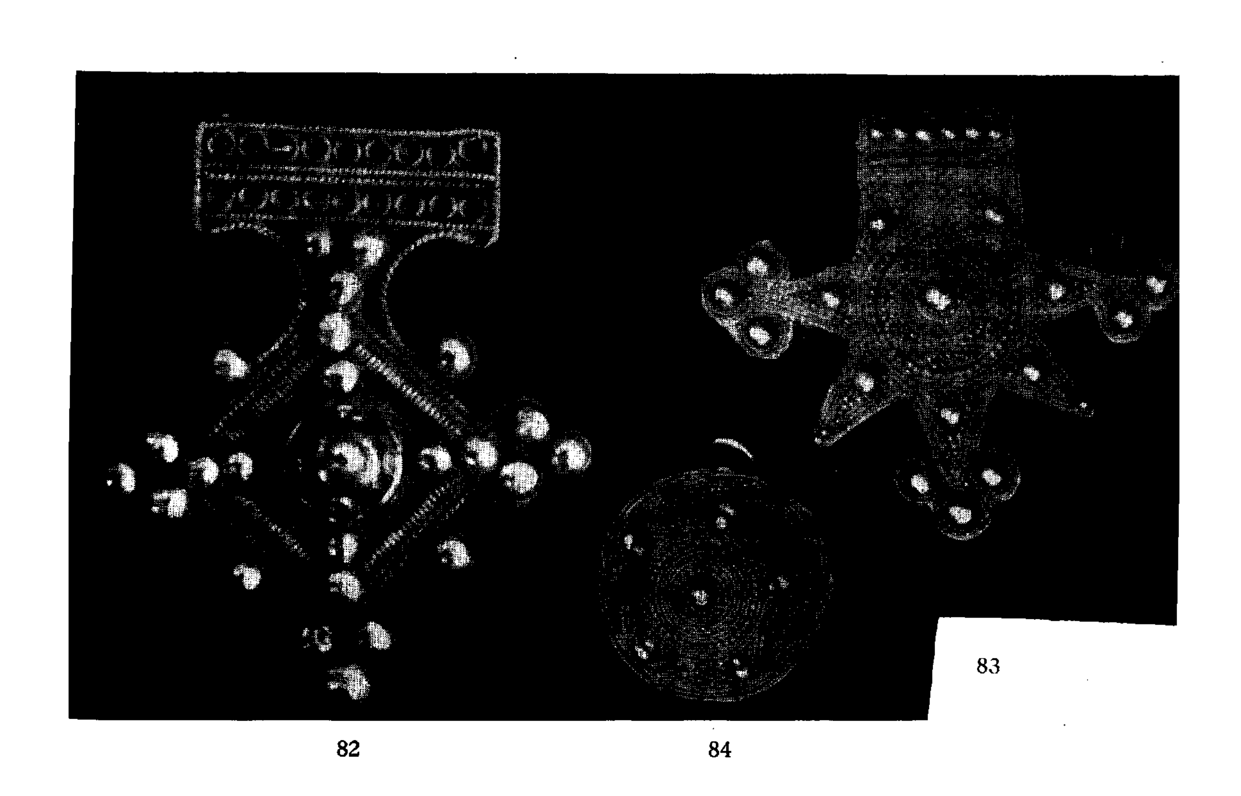


80. Femme des Idaw ᶜAïch Chraṭṭit, avec son *msūak*. M'Būṭ, Assaba.

(Cl. S.I.I.D. 5 673.)



81. Décor au henné sur les mains d'une musicienne.



82. Walāta, 1937. *Mūghdād* d'argent.

83. *Walāta-idiya*, et 84. *Būṭ men dḥeb*, pendentif hémisphérique de coiffure, sur formes d'ébène, plaqués d'or minces à grènetis, boules et filigrane.

(Cl. M. R. Rabaté, Rabat.)

TRESOR
DE MONNAIES IMPERIALES ROMAINES
TROUVE A VOLUBILIS

Ce petit trésor de monnaies a été trouvé à Volubilis, le 12 décembre 1950, dans la maison dite de « l'autel à la Discipline », caché sous un escalier qui menait à un kardo secondaire. Il se compose de 75 pièces d'argent saucé ou de bronze qui devaient être enfermées dans un sac, car il n'a pas été retrouvé de tessons de poterie (1).

ANTONIN LE PIEUX

(138-161 ap. J.-C.)

A/ ANTONINVS AVG. PIVS P.P. Sa tête laurée à droite.

R/ TR. POT. COS. III S. C. Caducée ailé entre deux cornes d'abondance. (140-144 ap. J.-C.) (Argent.)
H. Cohen : *Description historique des monnaies frappées dans l'empire romain*, t. II, n° 924.
Mattingly et Sydenham : *Roman Imperial Coinage*, t. III, p. 117 n. 105.

TRAJAN DÈCE

A/ IMP. C.M.Q. TRAIANVS DECIVS AVG. Son buste radié et drapé à droite.

R/ GENIVS EXERCITVS ILLYRICIANI. Génie à demi nu, coiffé du modius, debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance. A droite une enseigne. (Argent.)
C. : t. V, n° 49 ; R.I.C. : t. IV, 3, p. 122, n° 16 C, pl. X, 12.

(1) Un deuxième trésor plus important, mais moins bien conservé, a été trouvé par la suite, sous le même escalier, mais un peu plus bas. Il sera publié dans le B.A.M., VIII.

TREBONIEN GALLE

A/ IMP. CAES. C. VIB. TREB. GALLVS AVG. Son buste radié et drapé à droite.

R/ FELICITAS PVBLICA S. C. La Félicité debout à gauche tenant le caducée et un sceptre transversal et s'appuyant sur une colonne. (Argent) C. : n° 41 ; R.I.C. : t. IV, 3, p. 162, n° 34 A.

VALÉRIEN

A/ IMP. C. P. LIC. VALERIANVS P. F. AVG. Son buste radié à droite.

R/ RESTITVTOR ORBIS. Valérien en habit militaire, debout de face, regardant à droite, tenant un sceptre, relevant une femme tourrelée à genoux. (ann. 256-257.) (Billon.)
C. : n° 183 ; R.I.C. : t. V, p. 47, n° 117.

GALLIEN

A/ GALLIENVS AVG. Sa tête radiée à droite.

R/ ABVNDANTIA AVG. L'Abondance debout à droite, vidant sa corne d'abondance. Ex. F.

C. : n° 1 ou 5; R.I.C. : n'a pas la même légende sur l'avers : t. V, 1, p. 144, n° 57 ou p. 186, n° 625.

A/ *Id.*

R/ AEQVITAS AVG. L'Equité debout à gauche, tenant une balance et une corne d'abondance. Ex. Δ
C. : n° 25 ; R.I.C. : p. 144, n° 159.

A/ *Id.*

R/ APOLLINI CONS. AVG. Centaure marchant à gauche et tenant un globe et un trophée. Ex. H.

Un deuxième exemplaire.

A/ *Id.*

R/ CONSERVAT. PIETAT. Gallien en habit militaire debout à gauche, tendant la main à une femme agenouillée et tenant un sceptre (et une patère). Ex. XII.
C. : n° 144 ; R.I.C. : p. 145, n° 171.

A/ *Id.*

R/ DIANAE CONS. AVG. Cerf marchant à droite. Ex. X.
C. : n° 157 ou 160; R.I.C. : p. 146, n° 178 ou 179.

Un deuxième exemplaire.

A/ *Id.*

R/ *Id.* Chèvre debout à droite.
C. : n° 161 ; R.I.C. : p. 146, n° 182.

A/ *Id.* Son buste à gauche, radié, cuirassé.

R/ *Id.* Antilope marchant à gauche.
C. : n° 165 ; R.I.C. : p. 146, n° 181.

A/ *Id.*

R/ FELICIT. PVBLIC. La Félicité assise à gauche tenant caducée et corne d'abondance.
C. : n° 192 ; R.I.C. : p. 147, n° 192.

A/ *Id.*

R/ FORTVNA RED. La Fortune à gauche, tenant un gouvernail et une corne d'abondance. Ex. S I.
C. : 265 ou 269; R.I.C. : p. 181, n° 572.

Un deuxième exemplaire.

A/ *Id.*

R/ IOVI CONS. AVG. Chèvre marchant à droite. Ex. C.
C. : n° 344 ; R.I.C. : p. 149, n° 207.

Un deuxième exemplaire.

A/ *Id.* Buste radié, drapé, à droite.

R/ IOVI PROPVGNAT. Jupiter nu avec le manteau flottant, marchant à gauche, et regardant en arrière, tenant le foudre. Ex. X I.
C. : n° 382 ; R.I.C. : p. 149, n° 214.

A/ *Id.*

R/ LEG. III. ITAL. VI p. VI f. Cigogne marchant à droite.
C. : 487 ; R.I.C. : p. 94, n° 339.

A/ *Id.*

R/ LEG. IIII. FL. VI. P. VI. F. Lion courant à droite.
C. : n° 500 ; R.I.C. : p. 94, n° 343.

A/ *Id.*

R/ LIBERO P. CONS. AVG. Panthère marchant à gauche. Ex. B.
C. : n° 586 ; R.I.C. : p. 151, n° 230.

Deux autres exemplaires.

A/ *Id.*

R/ MARTI PACIFERO. Mars debout à gauche, tenant une branche d'olivier, appuyé sur un bouclier, sa lance reposant sur son bras gauche. Ex. H ou P.
C. : n° 614 ou 617; R.I.C. : p. 174 n° 492.

Un deuxième exemplaire.

A/ *Id.*

R/ PAX AETERNA AVG. La Paix debout à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre transversal. Ex. Δ
C. : n° 719 ou 722 ; R.I.C. : p. 166, n° 408.

A/ *Id.*

R/ PAX AVG. La Paix marchant à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre.
C. : n° 741 ; R.I.C. : p. 153, n° 250.

A/ *Id.*

R/ PROVIDEN. AVG. La Providence debout à gauche, montrant avec une baguette un globe placé à ses pieds et tenant une corne d'abondance.
C. : n° 855 (ou 862) ?; R.I.C. : p. 155, n° 267.

A/ *Id.*

R/ SECVRIT. PERPET. La Sécurité debout à gauche, les jambes croisées, tenant un sceptre et s'appuyant sur une colonne. Ex. H.
C. : 961 ; R.I.C. : p. 155, n° 280.

Deux autres exemplaires.

A/ *Id.*

R/ SOLI CONS. AVG. Pégase à droite, s'élevant en l'air. Ex. H.
C. : n° 979 ; R.I.C. : p. 155, n° 283.

Un deuxième exemplaire. Ex. N.

Un troisième exemplaire. Ex. A.

A/ *Id.*

R/ VBERITAS. L'Abondance tenant une corne d'abondance.
C. : n° 1008 ; R.I.C. : p. 183, n° 585.

A/ *Id.*

R/ VICTORIA AVG. III. Victoire marchant à gauche. Ex. T.
C. : 1117 ; R.I.C : p. 157, n° 305.

A/ *Id.*

R/ VIRTVS AVG. Mars ou empereur debout à gauche, tenant un globe et une haste.
C. : n° 1221 ; R.I.C. : p. 158, n° 317.

A/ Buste à gauche avec bouclier ?

R/ VIRTVS AVG. Virtus (ou soldat) casqué, debout à gauche, tenant une haste renversée et la main droite appuyée sur un bouclier. Ex. V I ?
C. : n° 1236 ; R.I.C. : p. 177, n° 534.

SALONINA

A/ SALONINA AVG. Son buste diadémé à droite avec le croissant.

R/ CONCOR. AVG. La Concorde assise à gauche tenant une patère et une double corne d'abondance.
C. : 24 ; R.I.C. : p. 198, n° 71.

A/ *Id.*

R/ FECVNDITAS AVG. La Fécondité debout à gauche tendant la main à un enfant et tenant une corne d'abondance.
C : n° 39 ; R.I.C. : p. 192, n° 5.

A/ *Id.*

R/ IVNO REGINA. Junon debout à gauche tenant patère et sceptre.
C. : n° 60 ; R.I.C. : p. 193, n° 60.

A/ *Id.*

R/ ... NO. AVG. Déesse tenant corne d'abondance et des épis ? An[no]na
C. : 15 ; R.I.C. : ?

A/ *Id.*

R/ VENVS FELIX. Vénus debout à droite tenant un sceptre et un enfant.
C. : n° 117 ; R.I.C. : p. 298, n° 65.

A/ *Id.*

R/ VESTA. Vesta assise à gauche, tenant sceptre transversal et patère.
C. : n° 143 ; R.I.C. : p. 194, n° 32.

A/ *Id.*

R/ Illisible.

QUIETUS

A/ IMP. C. FVL. QVIETVS P. F. AVG. Son buste radié et drapé à droite.

R/ FORTVNA REDVX. La Fortune assise à gauche, tenant gouvernail et corne d'abondance. Sous le siège, une roue devant une étoile.
C : n° 5 ; R.I.C. : t. V, 2, p. 582, n° 4.

CLAUDE LE GOTHIQUE

A/ IMP. CLAVDIVS AVG.

R/ AEQVITAS AVG. L'Equité à gauche tenant une balance de la main droite et une corne d'abondance à la gauche.
C : n° 10 ; R.I.C. : p. 212, n° 15.

A/ IMP. C. CLAVDIVS AVG. Son buste à droite.

R/ FELICITAS AVG. La Félicité debout à gauche, tenant caducée et corne d'abondance.
C. : n° 79 ; R.I.C. : p. 224, n° 32.

A/ *Id.*

R/ FIDES EXERCI. La Fidélité debout à droite, tenant deux enseignes dont une transversale.
C. : n° 84 ; R.I.C. : p. 214 ; n° 34.

A/ *Id.*

R/ *Id.* La Fidélité debout à gauche.
C. : n° 87 ; R.I.C. : p. 214, n° 36.

A/ *Id.*

R/ IOVI VICTORI. Jupiter nu debout à gauche, le manteau déployé en arrière, tenant le foudre et le sceptre. Ex. N.
C. : n° 131 ; R.I.C. : p. 215, n° 55.

A/ *Id.*

R/ LAETITIA AVG. La Joie debout à gauche, tenant une couronne et une corne d'abondance. Ex. P.
C. : n° 138 ; R.I.C. : p. 226, n° 181.

A/ *Id.*

R/ LIBERT. AVG. La Liberté debout à gauche, tenant un bonnet et une corne d'abondance. Ex. X.
C. : n° 151; R.I.C. : p. 216, n° 62.

A/ CLAVDIVS AVG. ou imp. CLAVDIVS AVG.

R/ MARS VICTOR. Mars nu à droite, le manteau flottant sur le bras gauche, tenant haste et trophée.
C. : n° 159 ou 160 ; R.I.C. : p. 216, n° 66 ou 67.

A/ IMP. C. CLAVDIVS AVG.

R/ MARS VICTOR. *Id.*
C. : n° 160 ; R.I.C. : p. 216, n° 66.

A/ *Id.* Son buste radié à droite.

R/ P. M. TR. P. II. COS. PP. Claude debout à gauche, tenant un sceptre et un rameau.
C. : n° 214 ; R.I.C. : p. 212, n° 10.

A/ *Id.*

R/ VICTORIA AVG. La Victoire debout à gauche, tenant une couronne ou une guirlande et une palme. Ex. A.
C. : n° 293 ou 294; R.I.C. : p. 219, n° 104 ou 105.

A/ *Id.*

R/ VIRTVS AVG. Mars ou soldat debout à gauche, tenant un rameau et une haste ; à ses pieds un bouclier.
C. : n° 313 ; R.I.C. : p. 219, n° 109.

A/ Imp. C. CLAV dius Aug.

R/ GENIVS EXERCI ? Génie tenant une patère et une corne d'abondance.
C. : n° 114 ; R.I.C. : p. 215 ; n° 48, pl. V, n° 81.

Un deuxième exemplaire.

Une CLAV, illisible ailleurs, peut-être une CONSECRATIO ?

A/ DIVO CLAVDIO. Son buste radié à droite.

R/ CONSECRATIO. Aigle debout à gauche se retournant.
C. : n° 43 ; R.I.C. : p. 234, n° 256.

A/ *Id.*

R/ CONSECRATIO. Aigle de face regardant à droite .
C. : n° 46 ; R.I.C. : p. 234, n° 216.

A/ *Id.*

R/ CONSECRATIO. Autel allumé, avec palmettes.
C. : n° 50 ; R.I.C. : p. 233, n° 261 ou p. 234, n° 262.

QUINTILLUS

A/ Imp. C.M. Aur. Cl. QuinTIL AVG.

R/ VIRTVS AVG. Soldat casqué à gauche, appuyé sur un bouclier et tenant une haste.
C. : n° 73 ; R.I.C. : p. 242, n° 73.

PROBVS

A/ IMP. PROBVS AVG. Son buste radié et cuirassé à droite.

R/ ADVENTVS AVG. Probus en habit militaire, à cheval à gauche, levant la main droite et tenant un sceptre. Sous les pieds de devant du cheval, un captif assis, les mains liées derrière le dos. Ex. R. Foudre, A.
C. : n° 37 ; R.I.C. : t. V, 2, p. 35, n° 157.

A/ VIRTVS PROBI AVG. Son buste à gauche radié, drapé et cuirassé, tenant une haste ou un sceptre ?

R/ CONCORDIA MILIT. Probus debout à droite, donnant la main à la Concorde debout. Ex. Q xx T.
C. : n° 117 ou 118; R.I.C. : V, 2, p. 52, n° 326 ou 328.

A/ PROBVS P.F. AVG. Son buste radié à gauche, drapé, tenant un sceptre surmonté d'un aigle.

R/ SOLI INVICTO. Le Soleil radié, demi nu, dans un quadrige au galop à gauche, tenant le globe et un fouet.
C. : n° 642 ; R.I.C. : p. 39, n° 203.

A/ *Id.*

R/ VICTORIA GERM. Trophée entre deux captifs assis, les mains liées derrière le dos. Ex. R. A. A.
C. : n° 766 ; R.I.C. : p. 41, n° 223, pl. II, 10.

NUMÉRIEN
(283-284)

A/ IMP. NVMERIANVS AVG. Son buste radié et cuirassé à droite.

R/ PIETAS AVGG. Mercure debout à gauche, tenant une bourse et un caducée. Ex. K. A. Δ.
C. : n° 57 ; R.I.C. : p. 196, n° 416.

Quatre incertains :

CLAUDE II ?

PROBUS ?

ILLISIBLES (DEUX)

On voit par ce tableau que le propriétaire du trésor a commencé à thésauriser assez tard puisque la série des monnaies ne commence à être importante qu'à partir de Gallien. Elle s'arrête avec Numérien (284) ce

qui fait à peu près un intervalle d'une trentaine d'années : une génération. La maison a donc dû être abandonnée à la fin du IIIe s. : les monnaies de Dioclétien, empereur en 285, n'ont pas eu le temps d'y arriver. C'est la même conclusion que l'on peut tirer du second trésor découvert au même endroit [2].

Les monnaies découvertes dispersées à l'intérieur de la maison et aux abords immédiats et perdues par leurs propriétaires remontent évidemment plus haut mais s'arrêtent vers la même date.

Ville de Lixus	1
Ville de Semes	1
Bogud ou Bocchus	1
Juba II et Cléopatre	2
Auguste	1
Claude	2
Vespasien	2
Trajan	5
Hadrien	14
Aelius	1
Sabine	1
Antonin (dont 1 Consecratio)	10
Faustine Major	2
Marc Aurèle	10
Verus	2
Faustine Junior	5
Commode	5
Lucilla	2
Septime Sévère (dont deux deniers d'argent)	6
Caracalla (dont 1 denier)	3
Elagabale (denier)	1
Sévère Alexandre (dont 2 deniers)	16
Julia Maesa (denier)	1
Julia Sohemias (denier)	1
Julia Mammaea	2
Maximin	3
Pupien	1
Gordien III	10
Philippe	5
Etruscilla	1
Trebonien Galle (dont 1 denier)	4
Mariniana	1
Gallien	11
Salonina	2
Claude le Gothique	9
Aurélien	2

Enfin un certain nombre de monnaies illisibles.

On notera la présence de quelques monnaies indigènes. De Juba II on en a retrouvé un bien plus grand nombre sur l'éperon méridional de la ville, le plus anciennement habité. Les monnaies d'Auguste et même de Claude (qui pourtant a donné à la cité le statut de municipe de droit

(2) R. THOUVENOT, *Volubilis. La maison à la Discipline.* Bull. Arch. Maroc, VIII.

romain) sont rares à Volubilis. Dans notre trésor les séries étoffées ne commencent qu'à Trajan. La plus nombreuse est celle d'Hadrien, ce qui s'explique s'il est passé en Tingitane, comme le laisse aussi supposer le bracelet-bourse trouvé près des thermes du Nord. Il est curieux que seule la dynastie des Sévères ait fourni des deniers d'argent. Est-ce en rapport avec l'activité constructrice de Caracalla à Volubilis ?

Nos monnaies s'arrêtent à Numérien (283-284). On ne semble pas en avoir perdu ni enterré plus tard. C'est donc à la fin du IIIe siècle que finit la grande activité commerciale dans ce quartier de Volubilis. Cette maison contenait un autel à la Disciplina : était-ce une caserne ? La troupe en serait donc partie sous Numérien pour aller en renfort quelque part et ne jamais revenir ; l'édifice avait été converti en habitation civile comme le prouvent les boutiques des deux façades. Mais l'autel a pu être transporté d'ailleurs, et dans le plan de la maison il ne reste aucun indice d'un casernement ; sauf peut-être la disposition régulière des pièces d'habitation et, sur le côté gauche de la cour, des fondations grossières qui auraient pu être celles des hangars ou des écuries.

En tout cas la fin des deux séries numismatiques, ainsi que celle de l'autre trésor de cette maison, coïncide avec celle qui est constatée à Banasa (3), à Thamusida, et en gros à Volubilis et confirme un repli de la domination romaine à la fin du IIIe siècle (4).

Mais il n'a pas été général. A Mogador on a retrouvé des monnaies de Constance II, à Rabat et ses environs de Constantin II et de Constance II et même d'Honorius, dont un sou d'or ; à Sidi Slimane une pièce d'or de Constance II (5). Ce qui prouve comme l'avait déjà dit Tissot (6), que les Romains se sont cramponnés à la côte. C'est au début du Ve siècle seulement que la Tingitane sera séparée définitivement de l'Empire.

R. THOUVENOT

(3) R. THOUVENOT, *Une colonie romaine de Maurétanie tingitane. Valentia Banasa*, p. 69.

(4) J. MARION, *Séries monétaires de la Maurétanie Tingitane*. B.A.M., V, p. 449.

(5) R. THOUVENOT. P.S.A.M., X, p. 231.

(6) M. TISSOT, *Recherches sur la géographie comparée de la Maurétanie Tingitane*, p. 172 ; confirmé par les trouvailles de M. J. BOUBE à Sala (Chelleh).

LES ATELIERS MONETAIRES DU MAROC

Nous connaissons, aujourd'hui (fin janvier 1971), 52 ateliers monétaires marocains de noms différents, localisés dans 46 lieux distincts. Pour des raisons d'histoire médiévale, nous comprenons dans ce nombre l'atelier de Tilimsān.

Il nous a paru utile de les présenter aux numismates et aux historiens dans une liste très simple, où ne figurent que quelques renseignements essentiels :

1° La forme arabe la plus ancienne et, éventuellement, la forme plus récente la plus employée.

2° La transcription en caractères latins diacrités.

3° L'origine linguistique du toponyme (punique, berbère, arabe).

4° La localisation connue ou supposée, selon le cas.

5° La dynastie, ou la communauté, qui frappa dans cet atelier pour la première fois.

(* Les ateliers déchiffrés et identifiés par l'auteur, pour la première fois, sont marqués d'un astérisque. Ils sont au nombre de 13.)

1.	ازمور	ĀZEMMŪR	Berb.	AZEMMOUR	Almohades
2.	اسفي	ĀSFĪ	Berb.	SAFI	ᶜAlawides
*3.	اصيلا اصيلة	ĀẒAYLĀ AẒAYLA	Pun. berbérisé	ARZILA / ASILAH	Idrīsides
4.	اغمات	AĠMĀT	Berb.	JEMAA RHEMAT, ruines, 28 km S.-E. Marrakech	Almoravides
*5.	امعدن	ĀMAᶜDEN (▲ Ag)	Ar. berbérisé	SIDI LAHSSÈNE, mine d'Ag, (?) 42 km E.-N.-E. Debdou	Idrīsides
6.	البصرة	el-BAṢRA	Ar.	JÂAOUNA-BASRA, ruines, 27 km O. Ouezzane	Idrīsides
7.	بني تاودا	BANĪ TĀWDĀ	Berb.	FÈS-el-BALI, ruines, 57 km N. Fès	Almoravides
*8.	بهت	BAHT	Berb.	DAR OUM es-SOLTAN, ruines, (?) 6 km S. lac d'el-Kanséra	Idrīsides
9.	تاجراجرا	TĀGRĀGRĀ	Berb.	s/oued Tigrigra, envir. imméd. O. Azrou (?)	Idrīsides
10.	تاردنت	TĀRŪDĀNT	Berb.	TAROUDANT. (Voir es-SŪS, el-MAḤAMMADĪYA, (MADĪNAT) SŪS, RUDĀNA.)	Saᶜdides
11.	تاغصا	TĀĠAṢṢĀ (▲ Ag) [G.S. Colin]	Berb.	s/oued Tagasa, embouchure, rive g., chez les Rhomara, 5 km O. embouchure oued Ouringa [G.S. Colin]	ᶜAbbāsides

12. تدغة	TUDĠA (*▲ Ag) [H. Lavoix]	Berb.	s/oued Todrha, envir. imméd. Tinerhir	ᶜAbbāsides Idrīsides
13. تطوان	TIṬWĀN	Berb.	TÉTOUAN	ᶜAlawides
14. تلمسين تلمسان	TILIMSĪN TILIMSĀN	Berb.	TLEMCEN; Agadir, puis Tagrart	Umayyades d'Or.,... Idrīsides
*15. تهليط	TAHLĪṬ	Berb.	s/oued Loukkos, en aval d'el-Ksar el-Kebir (?)	Idrīsides
16. درعة	DARᶜA	Berb.	ZAGORA médiévale, à l'extrémité O. du Jbel Zagora, rive g. du Dra	Saᶜdides
17. رباط (الفتح)	RIBĀṬ (el-FATḤ)	Ar.	RABAT	Almohades
18. ردانة	RUDĀNA	Berb. arabisé	TAROUDANT. (Voir es-SŪS, el-MAḤAMMADĪYA, (MADĪNAT) SŪS.)	ᶜAlawides
19. زيز	ZĪZ (▲ Ag)	Berb.	s/oued Ziz, district du Gers, rive d., envir. imméd. Rich (?)	Ḫārižites ṣufrites, Idrīsides
20. سبتة	SABTA	Lat. berbérisé	CEUTA / SEBTA	Ḥammūdides,... Almoravides
*21. سبو	SUBŪ	Berb.	s/oued Sebou, anc. Ḫawlān, près Sidi-Harazem (?), ou envir. d'es-Sebt (?), 40 km N.-O. Fès.	Idrīsides
22. سجلماسة	SIŽILMĀSA	Berb.	SIJILMASSA, ruines, 3,5 km S.-S.-O. Rissani	Midrārides

23.	سلا	SALĀ	Pun. berbérisé (transfert)	SALÉ	Almoravides
*24.	السوس	es-SŪS	Berb.	TAROUDANT. (Voir el-MAḤAMMADĪYA, (MADĪNAT) SŪS, RUDĀNA.)	Almohades
25.	السويرة الصويرة	es-SUWAYRA eṣ-ṢUWAYRA	Ar.	MOGADOR / es-SAOUIRA	ʿAlawides
*26.	صفرو	ṢUFRŪ	Berb.	SEFROU	Meġrāwa
27.	طنجة	ṬANŽA	Pun. berbérisé	TANGER	Umayyades d'Or., Idrīsides
28.	العرائش	el-ʿARĀ'IŠ	Ar.	LARACHE	ʿAlawides
29.	العلية *العالية	el-ʿALĪYA el-ʿĀLIYA	Ar.	FÈS, rive g., quartier des Kairouanais	Idrīsides
30.	فاس	FĀS	Berb.	FÈS, p.-ê. rive d.. quartier des Andalous (?), puis FÈS, rive g., et FÈS-JDID	Zenāta Miknāsa,.. Almoravides
31.	فضالة	FAḌĀLA	Ar.	FÉDALA / el-MOHAMMEDIA	ʿAlawides
32.	لكتاوة	LEKTĀWA	Berb.	TAGOUNIT, rive d. du Dra, 47 km S.-S.-E. Zagora	Saʿdides
33.	المحمدية	el-MAḤAMMADĪYA	Ar.	TAROUDANT. (Voir es-SŪS, (MADĪNAT) SŪS, RUDĀNA.)	Saʿdides

• 34.	المدينة البيضاء	el-MADĪNA el-BAYḌA'	Ar.	CASABLANCA / ed-DAR el-BEÏDA	ᶜAlawides
35.	مدينة تفيللت	MADĪNAT TĀFĪLĀLT	Berb.	divers ksour autour de Sijilmassa	Saᶜdides
36.	(مدينة) سوس	(MADĪNAT) SŪS	Berb.	TAROUDANT. (Voir es-SŪS, el-MAḤAMMADĪYA, RUDĀNA.)	Saᶜdides
37.	مـراكش	MARRĀKUŠ	Berb.	MARRAKECH	Almoravides
• 38.	مـريـرة	MRĪRA (▲ Ag)	Berb. arabisé	s/oued Mrirt ou plateau de Mrirt, 45 km S.-O. Azrou	Idrīsides
39.	مكناسة مكناس	MIKNĀSA MIKNĀS	Berb.	MEKNÈS	Almoravides
40.	مولاي ابراهيم	MAWLĀY IBRĀHĪM	Ar.	MOULAY-BRAHIM, zaouïa, 38 km S. Marrakech	ᶜAlawides
41.	ناكـور	NĀKŪR	Berb.	s/oued Nokour, rive g., 11 km S.-S.-E. Ajdir (baie d'Alhucemas)	Umayyades d'Esp.
42.	نول (لمطة)	NŪL (LAMṬA)	Berb.	s/oued Noun, à Tirhmert, ruines de Tichicht, 12 km E.-S.-E. Goulimime	Almoravides
• 43.	وادي لاو	WĀDĪ LĀW	Berb.	s/oued Laou, embouchure, rive g. (?), chez les Rhomara	Ḥammūdides
• 44.	ومهنـا	WĀWMAHNĀ	Berb.	OUAOUMANA (?), 28 km S.-S.-O. Khenifra	Idrīsides

45.	ورزيغة	WARZĪĠA	Berb.	OUARZIRHA, 5 km N. Meknès	Idrīsides
46.	ورغـة	WARĠA	Berb.	KHENICHET, s/oued Ouerrha, 25 km N. Sidi-Kassem [G.S. Colin]	Idrīsides
47.	وزقـور	WAZEQ̣Q̣ŪR	Berb.	s/oued Bou-Zkour, affl. de rive g. de l'Oumm Rebia, 5 km E.-S.-E. Khenifra [G.S. Colin]	Idrīsides
48.	وطيط	WAṬĪṬ (*▲ Ag)	Berb.	au jbel Outita, 8 km S.-O. Sidi-Kassem [G.S. Colin]	Idrīsides
*49.	الولجـة	el-WALAŽA	Ar.	s/oued Ouerrha, à prox. de la Kelaa des Slès, 50 km envir. N. Fès	Almoravides
50.	وليلـة	WALĪLA	Berb. arabisé	VOLUBILIS, ruines, 20 km N. Meknès	^{c}Abbāsides (c^{ts} de garnis.), Idrīsides
51.	يجـرهـان	ĪŽERHĀN	Berb.	s/ oued Jerhane, affl. de rive g. du Sebou, près du confl., 21 km N.-E. Sidi-Kassem [G.S. Colin]	Mu^{c}tazilites, Idrīsides
*52.	يـكـم	ĪKKEḾ	Berb.	s/oued Yquem, rive d., dans la boucle, à 6 km de l'embouchure	Idrīsides

De cette liste, il ressort que les IDRĪSIDES ont fondé 15 ateliers monétaires ; qu'ils en ont utilisé 4 autres qui existaient déjà et avaient frappé de l'argent ; également 2 autres qui n'avaient frappé jusque-là que du bronze : soit 21 ateliers utilisés.

Les Ḥammūdides, descendants des Idrīsides, en fondèrent 2 autres.

Les Midrārides frappèrent pour la première fois de l'or à Sižilmāsa.

Les Meġrāwa semblent avoir été les seuls à utiliser l'atelier de Ṣufrū.

A cela les ALMORAVIDES ajoutèrent 7 nouveaux ateliers ; les ALMOHADES, 3 seulement ; les SAᶜDIDES, 2.

Les ᶜALAWIDES complétèrent ces fondations par la création de 7 nouveaux ateliers.

Deux ateliers monétaires : Nākūr et Tāġaṣṣā, n'ont pas frappé pour une dynastie marocaine.

Nous signalons, d'autre part, quelques mines d'argent, dont certaines n'alimentaient que leur propre atelier :

à Amaᶜden (près de Debdou) ; au žbel Āmālū (?), à 13 km S. de Tāġaṣṣā ; près de Tudġa (envir. de Tinerhir), mine différente de celle d'Īmīṭer ; près de Zīz ; au žbel ᶜAwwām, à quelques kilomètres de Mrīra ; à Waṭīṭ, c'est-à-dire au žbel Ūṭīṭa.

En ce qui concerne les deux mines de Tudġa et de Waṭīṭ, nous confirmons leur existence, quoi qu'en pense le Service des Gîtes minéraux. La preuve nous en a été donnée par des frappes d'argent portant *Maᶜdin* Tudġa (200 H.) et *Maᶜdin* Waṭīṭ (200 H.). Celle du žbel Āmālū est douteuse (seule référence : Mouliéras, II, pp. 256, 337). Une autre, signalée sur la carte de Mouliéras, dans le žbel Ḥbīb, semble ne pas devoir être prise en considération et nous ne l'avons pas mentionnée dans notre liste à Āẓaylā.

Nous terminons en donnant la liste des ateliers antiques du Maroc.

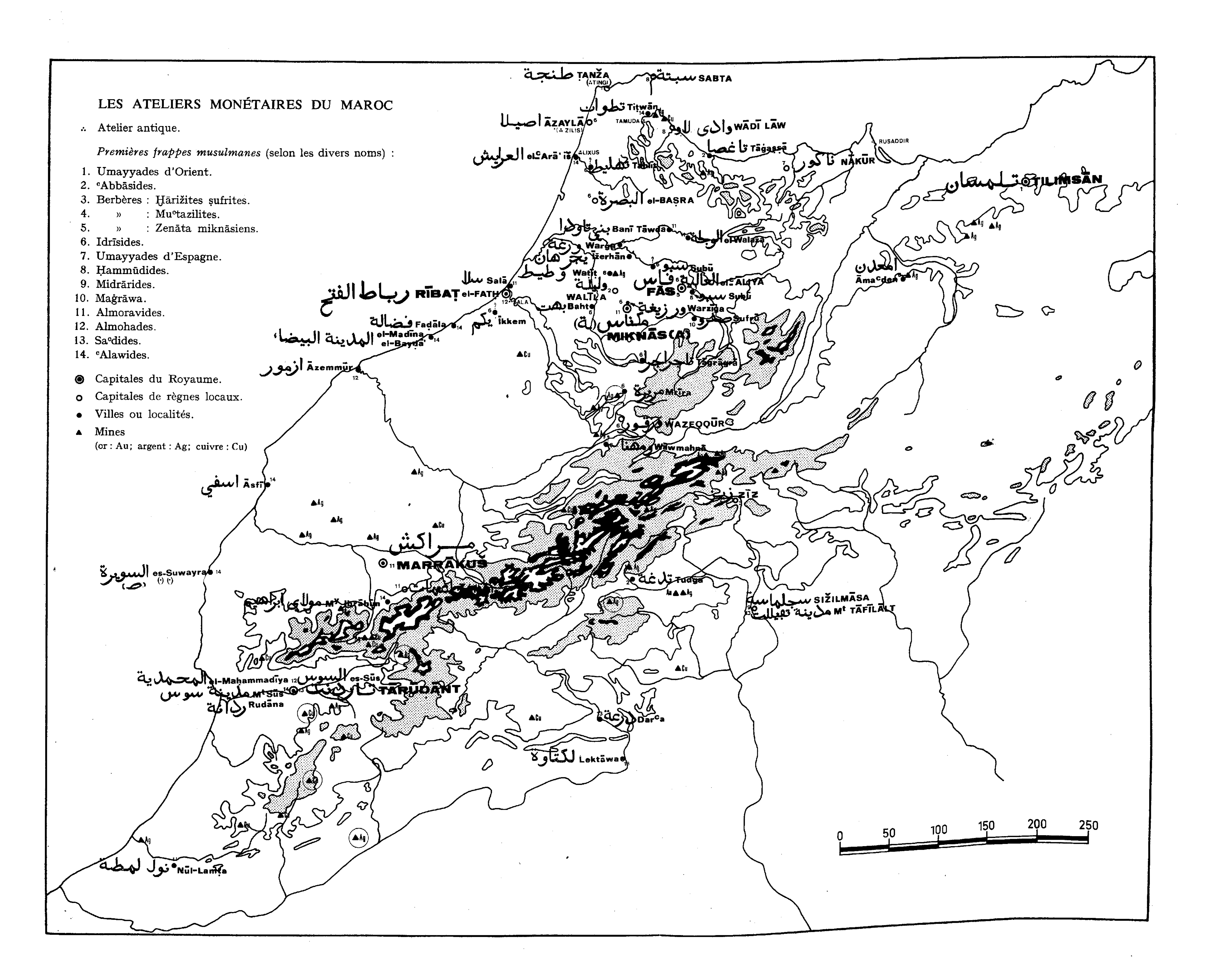
Ce sont :	RUSADDIR :	Melilla.
	TAMOUDA :	à 4,5 km E.-S.-E. de Tétouan, ruines.
	TINGI :	Tanger.
	LIXUS ŠEMEŠ	Lixus, ruines.
	SALA :	Chellah, ruines antiques.

Pour ceux-ci, nous renvoyons à l'excellent ouvrage de Jean MAZARD, *Corpus nummorum Numidiae Mauretaniaeque*, Paris, Arts et métiers graphiques, 1955, in-4°.

Une carte des ateliers monétaires du Maroc est jointe à cet article. Les indications des mines sont, pour la plupart, tirées de la carte jointe à l'article de M. B. ROSENBERGER : *les Vieilles exploitations minières et les centres métallurgiques du Maroc, essai de carte historique*, 1re partie, dans *Revue de Géographie du Maroc*, n° 17, 1970, pp. 71-108.

Nous aimerions que cette liste, qui est l'ébauche d'une étude beaucoup plus importante, suscite, de la part des lecteurs, des remarques et des critiques. Nous en tiendrons le plus grand compte et ferons état de l'origine des renseignements originaux.

Daniel EUSTACHE.


LES ATELIERS MONÉTAIRES DU MAROC
∴ Atelier antique.
Premières frappes musulmanes (selon les divers noms) :
1. Umayyades d'Orient.
2. ᶜAbbāsides.
3. Berbères : Ḫāriżites ṣufrites.
4. » : Muᶜtazilites.
5. » : Zenāta miknāsiens.
6. Idrīsides.
7. Umayyades d'Espagne.
8. Ḥammūdides.
9. Midrārides.
10. Maġrāwa.
11. Almoravides.
12. Almohades.
13. Saᶜdides.
14. ᶜAlawides.
◉ Capitales du Royaume.
○ Capitales de règnes locaux.
● Villes ou localités.
▲ Mines
(or : Au; argent : Ag; cuivre : Cu)
TANŽA (ATINGI)
SABTA
Titwān
TAMUDA
AZAYLĀ (AZILIS)
WĀDĪ LAW
LIXUS
elᶜArā'iš
Tāġaṣṣa
RUSADDIR
NAKŪR
TILIMSĀN
el-BAṢRA
Banī Tāwdā
el-Walaża
Warġa
Izerhān
Ṣubū
Watīt
elᶜĀLIYA
FĀS
WALĪLA
Salā
RIBĀṬ el-FATH
SALA
Bahṭ
Warzīġa
Ṣufrū
Ikkem
Fadāla
el-Madīna el-Bayḍā'
MIKNĀS(A)
Āmaᶜden
Tāġrāġra
Azemmūr
Mᶜīra
WAZEQQŪR
Wāwmahnā
ZĪZ
Asfī
MARRĀKUŠ
es-Suwayra
Tudġa
SIŽILMĀSA
Mᵗ TĀFĪLĀLT
Mʸ Ibrāhīm
al-Mahammadīya
es-Sūs
Mᵗ Sūs
TARŪDANT
Rudāna
Darᶜa
Lektāwa
Nūl-Lamṭa
0 50 100 150 200 250

TAMDULT

CITE MINIERE ET CARAVANIERE PRESAHARIENNE

IXe - XIVe S.

Les recherches entreprises sur le site présumé d'Awdaġust, les études consacrées aux Almoravides au-delà du Sahara ont fait rebondir l'intérêt porté aux relations entre le Maroc et le monde négro-africain (1).

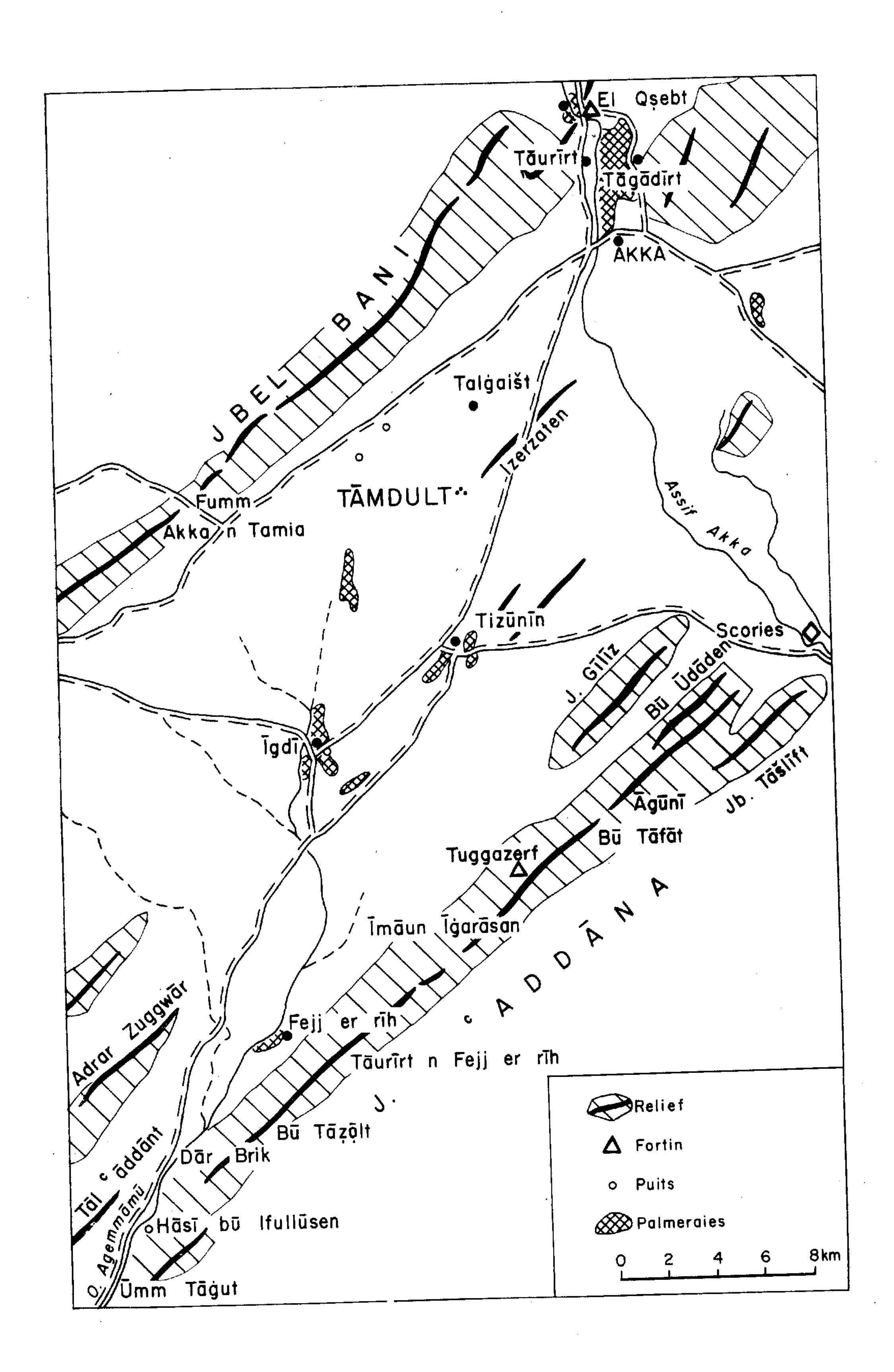
Du fait de la disposition générale du relief nord-africain, orienté SO-NE, le Maroc bénéficie d'un raccourcissement des distances entre les derniers points habités au S et les premiers foyers de vie humaine sur l'autre rive du Sahara. La route occidentale, partant des oasis du versant méridional de l'Anti-Atlas, offre aussi l'avantage d'un climat moins éprouvant que celui des itinéraires intérieurs. Ce *ṭrīq lemtūnīya* a joué un rôle important avant l'aventure des « voilés », *mulaṯṯimūn;* et il ne s'est pas éteint avec la fin de l'empire édifié au XIe siècle.

Les Arabes conquérants manifestent dès l'abord pour la frange saharienne du Maroc un intérêt qui n'est pas fortuit. Ce n'est pas non plus un hasard de voir apparaître dans cette région les premiers organismes politiques musulmans (2). D'autre part, la coïncidence chez les Idrīsides, en particulier après 828, entre les centres politiques et des régions minières, est un fait notable (3).

(1) D. et S. Robert et J. Devisse (1970), *Tedgaoust I. Recherches sur Aoudaghost.* Paris, 156 p. ; F.P. de Moraes Farias (1967), *The Almoravids : some questions concerning the characters of the movement during its period of closest contact with the Western Sudan.* Bull. I.F.A.N. XXIX B, pp. 794-878.

(2) Sijilmāsa a été fondée en 757 selon la tradition rapportée par Bakrī (1965), *Description de l'Afrique septentrionale* par Abou Obeid el Bekri, trad. de Slane, p. 282. Mais il y avait aussi dans cette région les petites principautés de Tudġa et de Zīz, ḫāriǧites, comme Tāhart, fondée peu après.

(3) Comme le faisait remarquer G.S. Colin (1936), *Les Mines marocaines et les Marocains.* Bull. économ. Maroc n° 13, pp. 194-200.


El Qṣebt
Tāurīrt
Tāgādīrt
AKKA
JBEL BANI
Talġaišt
Izerzaten
TĀMDULT
Fumm
Akka n Tamia
Assif Akka
Tizūnīn
Scories
J. Gīlīz
Bū Ūdāden
Īgdī
Āgūnī
Jb. Tāšlift
Bū Tāfāt
Tuggazerf
Īmāun
Īgarāsan
J. ᶜADDĀNA
Adrar Zuggwār
Fejj er rīh
Tāurīrt n Fejj er rīh
Bū Tāẓōlt
Dār Brik
Tāl ᶜaddānt
O. Agemmāmū
Hāsī bū Ifullūsen
Ūmm Tāgut
Relief
Fortin
Puits
Palmeraies
0 2 4 6 8km

Or, dans cette région que les anciens géographes arabes appellent *as-Sūs al-Aqṣà,* aux limites du Sahara, Tāmdult est une ville dont la fondation est attribuée à un petit-fils d'Idrīs Ier. A promixité d'une riche mine d'argent, elle est le dernier point habité avant la traversée du désert, sur la route occidentale qui aboutit à Awdaġust. Ses ruines, portées sur la plupart des cartes, sont encore nettement visibles à l'O de la piste d'Akka à Tizūnīn. La tradition courante chez les lettrés du Sūs fait de Tāmdult une ville très riche grâce à l'argent, et lui attribue la paternité des *leffs,* dont l'importance dans la vie de cette région n'est plus à démontrer. Une sorte de réprobation s'attache au souvenir de cette ville, son site est considéré comme maudit. La ville a été détruite, mais cette fin tragique ne nous est connue que par des légendes. De la colline qui porte des vestiges de remparts et de constructions, on découvre à l'horizon une longue crête dont le nom *jbel ᶜAddāna,* montagne des mineurs, est significatif : les vieux travaux miniers y sont nombreux et étendus et viennent confirmer sa réputation.

C'est pourquoi il nous a paru utile de reprendre, en les développant des éléments qui se trouvent dans une étude consacrée aux anciennes mines du Maroc (4), de rassembler nos minces connaissances sur cette cité disparue et surtout d'exposer les questions qui se posent à son sujet.

Compte tenu de ce que l'histoire de la ville et ses fonctions soulèvent beaucoup plus de problèmes que l'étude des anciens travaux miniers, nous commencerons par ceux-ci.

LES ANCIENNES MINES

On ne peut guère tirer plus des rares textes, de surcroît très vagues, que l'existence d'une mine, ou de mines d'argent, dans une montagne au voisinage de la ville. La tradition n'y ajoute rien. Mais la toponymie s'accorde bien avec les constatations faites par les géologues au jbel ᶜAddāna.

(4) B. Rosenberger (1970), *Les vieilles exploitations minières et les anciens centres métallurgiques du Maroc : essai de carte historique.* R. géo. Maroc nº 17, pp. 71-108 et nº 18, pp. 59-102.

Les textes et la tradition

Yaᶜqūbī, à la fin du IXᵉ siècle, est le premier, semble-t-il, à signaler l'argent aux environs de Tāmdult. « Dans les environs se trouvent des dépôts (*māᶜdin*) d'or et d'argent à la surface du sol, comme les plantes, au point que les vents, dit-on, peuvent les entraîner » ([5]).

Au milieu du XIᵉ siècle, Bakrī consacre une notice à Tāmdult, dans laquelle on lit que son territoire « est remarquable pour la fertilité de son sol et la luxuriance de sa végétation. On y voit une mine d'argent très riche en minerai » ([6]). Le même auteur, dans un autre passage où il rapporte les opérations militaires des Almoravides, dit qu'Ibn Yāsīn avait pris position près de Tāmdult et ajoute cette précision : « Cette place forte est dominée par une montagne dans laquelle est une mine d'argent connue des habitants de la localité. » ([7])

Un auteur du début du XIVᵉ siècle, Waṭwāṭ, consacre quelques lignes à cette place, qui, selon lui, est une défense du Sūs : « elle est arrosée par une petite rivière qui prend sa source dans une montagne à dix milles de là... Il existe dans cette montagne une mine d'argent » ([8]).

Postérieurement à cette date nous n'avons plus de texte sur Tāmdult et sa ou ses mines d'argent. Les traditions sur la ville, dont nous dirons quelques mots, n'apportent pas de précision pouvant aider à localiser la mine ou caractériser l'exploitation.

Le passage de Yaᶜqūbī est assez obscur. Faut-il comprendre qu'on a affaire à des gisements superficiels ? Il est le seul à parler d'or, et dans des termes tels que l'on n'est guère tenté de lui faire confiance. Ce passage semble se rattacher à une tradition dont al-ᶜUmarī se fait l'écho, plus tard,

(5) Yaᶜqūbī (1937), *Les Pays*, traduction G. Wiet. Paris, p. 225.

(6) Bakrī (1965), p. 308.

(7) Bakrī (1965), p. 316.

(8) Waṭwāṭ, *Manāhiǧ al-fikr*, trad. E. Fagnan (1924), *Extraits inédits relatifs au Maghreb*, Alger, pp. 46-47.

au XIVe siècle et à propos du Mali, sur des plantes soi-disant aurifères (9). On ne peut évidemment rien en tirer pour localiser l'exploitation. Les notations de Bakrī n'apportent pas grand chose de plus : la mine est riche en minerai et se situe dans une montagne dont on pourrait croire qu'elle domine directement la ville. En fait il n'y a pas de relief important, au N à moins de huit kilomètres et au S d'une dizaine. Veut-il dire que le minerai est abondant ou qu'il a une forte teneur ou bien les deux ? Si nous essayons de suivre Waṭwāṭ, nous voyons d'après la carte (10) que l'oued Akka passe à peu de distance à l'E des ruines de Tāmdult, il s'écoule dans le sens général N-S comme tous les organismes du secteur, à partir du *fumm* d'Akka. La montagne où il « prend sa source » est donc le Bani. Mais on n'y connaît pas de mine, à plus forte raison de mine d'argent, tandis que les gisements de galène argentifère du jbel ᶜAddāna, au S, sont connus, on pourrait même dire qu'ils ont dans la région une certaine célébrité.

Les textes sont bien décevants par leur laconisme et leur imprécision, ou bien les faits ne s'accordent pas avec eux. Mieux vaut se préoccuper de décrire les vieux travaux miniers au S de Tāmdult pour en savoir plus long sur cette mine. Les seules indications dont nous puissions leur savoir gré touchent à la datation : on peut estimer d'ores et déjà, dans la mesure où Waṭwāṭ est un auteur qui ne semble pas se contenter de compiler ses devanciers, que l'on exploitait un minerai argentifère près de Tāmdult dès la fin du IXe siècle et encore au début du XIVe siècle.

La toponymie et l'archéologie : description des anciens travaux miniers

A une vingtaine de kilomètres au S du jbel Bani, parallèlement à celui-ci, le jbel ᶜAddāna, prolongé par l'ādrār Zuggwār au SO, et flanqué à son extrémité NE par le jbel Gīlīz au N et le jbel Tāšlīft au S, forme un relief allongé d'une quarantaine de kilomètres. Il est constitué par des schistes

(9) Ibn Faḍl Allāh al-ᶜOmarī (1927), *Masālik el-Abṣār fī mamālik el-Amṣār*, trad. Gaudefroy-Demombynes, Paris, p. 71. Voir aussi Ibn al Faqīh al-Hamadhānī (1949) dans M. Hadj Saddok, *Description du Maghreb et de l'Europe au* IIIe/IXe *s.*, Alger, pp. 50-51. Cet auteur mort en 903 semble avoir rapporté de manière plus correcte que Yaᶜqūbī des renseignements sur l'or puisque selon lui c'est au pays de Ghana que l'or pousse dans le sable comme des carottes ! Il place Ghana à trois mois de Ṭarqala : voir note 36.

(10) Carte du Maroc au 1/100 000e feuille NH 29 X 2 1969 Akka.

et des quartzites primaires, affectés par une grande faille longitudinale au S et des cassures perpendiculaires à celle-ci. La minéralisation est liée aux fractures. L'épaisseur des filons minéralisés est mince, en général inférieure à 0,50 m. On trouve de la galène principalement, mais aussi en certains points des minerais de cuivre : chalcopyrite, malachite et azurite (11). La galène titre en moyenne 1 200 grammes d'argent à la tonne et souvent plus, ce qui en fait un bon minerai d'argent.

Les zones minéralisées ont presque toutes été exploitées dans le passé et sont marquées par des vestiges plus ou moins importants de vieux travaux. Les principaux points figurent sur la carte... Les toponymes étant transcrits d'une manière très variable, il est assez malaisé de ne pas commettre d'erreur sur le mot et sa signification. Nous donnerons ici les graphies très différentes rencontrées :

sur l'ādrār Zuggwār les anciennes exploitations se trouvent à Tālᶜaddānt d'Agemmāmū (Agmamou ou quelquefois Aguemaou) et un autre Tālᶜaddānt appelé aussi Dar Brik,

sur le jbel ᶜAddāna proprement dit les anciens travaux se voient sur toute la longueur dans les cassures :

à Bū Tāġrūt ou Umm Taġrūt (Bou Taghout, quelquefois Mtarhout)
à Ḥāsī Bū Ifullūsen ou Bū Tfellūst (Bou Fellous, Bou Ifoulloussene)
à Bū Tāblātt
à Bū Tāẓǫlt (Bou Tazat, Bou Tazalt, Bou Tazzart)
à Fejj er rīh (Fanjriha)
à Īmāun Īġārāsan (Imaoun irharassene)
à Bū Tāfāt (Bou Tofat)
à Āgūnī
à Bū Ūdāden
à Bū Īfūnāst ou Bū Īfāsīun,

(11) Nous utilisons ici des rapports inédits de géologues : J. Dampeirou (1958), *Note sur les gisements de plomb de la région d'Akka* ; G. Dubois, J. Agard, G. Jouravsky (1948), *Rapport de visite aux gisements de plomb du j. Addana* nº 96 *bis*/S.E.G.M. ; M. Saadi (1969), *Possibilités minières et hydrogéologiques de la région d'Akka et rôle historique de Tamdoult* nº 875/S.E.G.M. déjà cités dans B. Rosenberger (1970). En outre, actuellement cette zone est étudiée par M. Desthieux, géologue du S.E.G.M. de Marrakech.

sur le jbel Tāšlīft, les travaux anciens ont porté sur les cassures dans les quartzites ou sur la zone faillée dans les schistes,

sur le jbel Gīlīz ils suivent l'axe de l'anticlinal sur environ deux kilomètres et portent sur la minéralisation des quartzites.

Comme on le voit la toponymie est à la fois arabe et berbère. Nous ne retiendrons que les noms qui se rapportent à notre propos, aux mines. *ᶜAddāna* signifie en arabe les mineurs — *ᶜadana* signifiant arracher un rocher, creuser donne aussi *maᶜdin,* l'endroit creusé, la mine. Il n'est pas sans intérêt de relever que ce toponyme arabe est appliqué à une montagne dans une région où l'on parle berbère et où les reliefs voisins ont des noms berbères. On trouve d'ailleurs une forme berbérisée *tālᶜaddānt.* Le toponyme Bū Tāẓōlt est à noter : *tāẓōlt* désigne en berbère l'antimoine, en arabe *kḥul.* Selon une opinion exprimée par Hamdānī (12), la présence de ce minéral est un indice de celle de l'argent. Mais on peut surtout remarquer que la galène est utilisée à la place de l'antimoine comme fard pour les yeux, confondue avec celle-ci sous le nom de *kḥul, tāẓōlt.*

L'aspect des travaux anciens est assez semblable dans les différents lieux énumérés. Le plus souvent des déblais masquent les filons en surface. Parfois on peut voir l'ouverture d'anciens puits : à Bū Ūdāden par exemple, dans une zone d'environ 600 mètres sur 200 on peut en compter une centaine. Certains sont sommairement maçonnés ; de section rectangulaire ou carrée, leur ouverture est en général inférieure à un mètre, c'est-à-dire qu'ils laissent tout juste le passage à un homme. Ils ont permis d'exploiter les cassures minéralisées en descendant jusqu'à la couche de quartzites. Actuellement, certains de ces puits sont réutilisés par des mineurs originaires de la région, de Tizūnīn surtout, et qui travaillent en petites équipes. Grâce aux explosifs dont ils disposent ils peuvent parvenir à une plus grande profondeur que leurs prédécesseurs.

Ceux-ci, en effet, sont descendus d'une dizaine de mètres au-dessous du niveau du sol au jbel Gilīz, et ne semblent pas avoir dépassé 25 mètres dans la plupart des autres secteurs. Le travail, relativement facile dans les

(12) D.M. Dunlop (1957), *Sources of gold and silver in Islam according to al-Hamdānī.* Studia Islamica, t. VIII, pp. 29-50.

schistes, se heurte dans les quartzites à la forte résistance d'une roche dure et cohérente. Aussi, il semble bien que les travaux anciens s'arrêtent rapidement dès qu'on atteint en profondeur ces roches que le pic et la massette n'entament qu'à peine. La difficulté rencontrée a probablement incité les mineurs à abandonner leur chantier, et à reporter leurs efforts sur d'autres points : l'exploitation faute de pouvoir se poursuivre en profondeur s'est étendue en surface. Mais pour cette raison des réserves importantes sont encore susceptibles d'être exploitées.

Cependant aucune société minière disposant de moyens puissants ne s'est encore attaquée au jbel ᶜAddāna. Est-ce parce que les gîtes paraissent trop dispersés, trop peu importants pour que leur exploitation moderne soit jugée rentable ? On abandonne aux gens de Tizūnīn qui ont des « droits coutumiers », sur la nature et l'origine desquels les précisions font absolument défaut, le soin de tirer avec des méthodes, elles aussi coutumières, auxquelles les explosifs viennent seuls conférer une relative efficacité, ce que les anciens exploitants ont pu laisser. Ces mineurs, héritiers d'une longue tradition, vendent à des intermédiaires locaux ou d'Agadir et de Casablanca, le minerai entassé sur le carreau, à des prix variables selon le cours, l'humeur de l'acheteur et la qualité de la galène.

Eux-mêmes distinguent selon l'aspect et la qualité du minerai trois catégories auxquelles ils donnent des appellations héritées du passé et chargées de signification. Le minerai de première catégorie est appelé *ᶜaṭrīya*, de *ᶜṭəṛ*, parfum, cosmétique : ce type de galène convient à la fabrication du fard pour les yeux, *kḥul*. Elle est la plus riche en argent. Une seconde catégorie est appelée *štūkīya*, de Štūka, nom arabe d'une tribu de l'Anti-Atlas occidental appelée en berbère Īštūken, et dont les hommes avaient au XIXᵉ siècle une grande réputation comme armuriers, et antérieurement comme tireurs. Il est probable qu'ils se servaient de plomb du jbel ᶜAddāna pour fondre des balles de fusil. S'il en était bien ainsi, ce serait l'indication que la mine était intégrée dans une économie régionale, dans laquelle des transports sur d'assez longues distances s'effectuaient. Enfin la troisième catégorie, inférieure, est appelée *faḫḫārīya* de *faḫḫār*, poterie. On sait, en effet, que la glaçure qui recouvre la vaisselle de terre et qui est destinée à l'imperméabiliser est à base de plomb. Nous avons donc là, conservé par la langue, le souvenir de trois utilisations du minerai de plomb dans la

civilisation traditionnelle. La distinction qui ne correspond plus aux exigences actuelles remonte au moins au début de ce siècle, et elle est probablement plus ancienne. Il faut noter que les caractères retenus n'attachent aucune importance à l'argent, ce qui laisserait supposer qu'on ne le séparait plus du plomb. Il est malheureusement impossible de savoir depuis quand il en était ainsi.

Il ne paraît guère faire de doute, en l'absence d'autre gisement argentifère proche ayant été anciennement exploité, que le jbel ᶜAddāna et ses annexes sont la montagne dont parlent Bakrī et Waṭwāṭ.

On peut expliquer la formule de Bakrī, selon qui la montagne où se trouve la mine domine la ville, par le fait que l'exploitation a commencé par le jbel Gilīz, le plus rapproché de Tāmdult. Elle s'est ensuite étendue vers le SO en s'éloignant, au fur et à mesure de l'abandon des premiers gisements pour les raisons techniques évoquées plus haut. Les différentes études géologiques et minières de la région expriment la même opinion sur l'évolution de l'exploitation dans l'espace et le temps ([13]). Cette hypothèse paraît même confirmée par une remarque d'O. du Puigaudeau ([14]) selon qui les Kūnta ont commencé l'exploitation des mines au jbel ᶜAddāna, en faisant travailler des esclaves à Agemmāmū, c'est-à-dire à l'extrémité SO. Compte tenu de ce que leur rôle ne peut pas être antérieur au XVᵉ siècle ([15]), de ce que l'exploitation est attestée près de Tāmdult dès la fin du IXᵉ siècle, on peut comprendre que les Kūnta, au XVᵉ siècle ou après, ont entrepris l'exploitation de mines dans l'Ādrār Zuggwār, secteur encore vierge, parce qu'éloigné de Tāmdult. Ainsi ce fait s'insère-t-il dans le schéma général et vient l'appuyer.

L'exploitation des mines, commencée à la fin du IXᵉ siècle sûrement, et peut-être antérieurement, semble s'être poursuivie jusqu'à l'heure actuelle. On peut penser avec vraisemblance qu'elle a connu ses beaux jours en même temps que la ville qui lui devait sa prospérité.

(13) J. Dampeirou (1958), G. Dubois, J. Agard, G. Jouravsky (1948).

(14) O. du Puigaudeau (1954), *La Piste, Maroc-Sénégal*. Paris, p. 223. Repris dans un article anonyme de la revue « Al Waḥadā » (1968), nᵒ 14, pp. 25-33 sur les mines du Sahara, où il est dit aussi que les Carthaginois venaient chercher le cuivre et l'argent à l'embouchure de l'oued Derᶜa.

(15) Marty (1920), *Les Kounta de l'Est*, dans *l'Islam et les tribus du Soudan*, tome I, p. 2. Selon cet auteur tout ce qui dans leurs légendes se rapporte à une période antérieure au XVᵉ siècle est faux.

Malheureusement il est impossible de prétendre éclaircir le passé minier du jbel ʿAddāna par l'histoire de Tāmdult, tant celle-ci reste mystérieuse. Si l'on se reporte à la maigre littérature qui est consacrée à cette cité l'impression est plutôt décourageante : un auteur se borne à décrire sommairement les vestiges et à recueillir des traditions recueillies à leur propos [16], un autre met bout à bout textes et traditions pour essayer d'en faire un tout cohérent et plausible mais n'évite ni les erreurs ni les contradictions [17]. Les quelques lueurs projetées ça et là par un texte risquent même de faire apparaître alentour les ténèbres plus épaisses...

Aussi avant de reprendre la discussion des textes, des traditions et de leur interprétation, il est bon de revenir à la description du site tel qu'on peut le voir aujourd'hui, afin de partir de quelques constatations moins sujettes à caution.

LES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES DE TĀMDULT

Ils ont été signalés et décrits plusieurs fois. Justinard en 1933 cite le rapport d'un officier qui en 1929 a sans doute été un des premiers européens à apercevoir le site. En se rendant d'Akka à Tizūnīn il a vu « sur une petite éminence les ruines de Tamdoult dominées par le mausolée de Sidi Chanaoui » [18]. Des pièces de monnaie ont selon le même auteur été trouvées dans ces ruines par des bergers : elles portent sur une face « Il n'est de force et de pouvoir qu'en Dieu » ; au revers « Allah est notre Dieu, le Mehdi notre imam » (*sic*). Ce seraient donc des monnaies almohades [19]. V. Monteil, en 1946, dit que, sur un petit mamelon, à 13 km au SO d'Akka, à l'O de la piste de Tizūnīn, on voit quelques pans de murs de pierres sèches surmontés de pisé ; l'ensemble est très ruiné, le sol jonché de tessons de poterie. Selon lui, « ce sont là les vestiges de constructions ...attribuées

(16) V. Monteil (1946), *Gens et choses du Bani.* « Hespéris » XXXIII, pp. 385-405.

(17) Dj. Jacques-Meunié (1951), *Greniers-citadelles au Maroc,* t. I, *Note sur Tamdoult Ouaqqa,* pp. 234-236.

(18) Lt.-Cl. Justinard (1933), *Notes sur l'Histoire du Ṣous au* XVIᵉ *siècle.* Archives Marocaines, t XXIX, p. 74. C'est en réalité Šanāwīl : Samuel.

(19) Justinard (1933), p. 81. Ce n'est pas exactement ce que portent les pièces almohades. Voir ci-dessous.

à l'époque du Sultan Mūlay Aḥmad ed-Dehebi. La coupole d'un petit marabout couronne le tout : c'est celle de sidi Šanaw (ou Šanawi) encore appelé sidi Muḥammad ibn Abd-Allah ». Le site est désert, et pour les gens du voisinage c'est une cité maudite ; ils conservent vaguement le souvenir d'une grande ville. Il signale également la trouvaille de pièces de monnaie. Sur l'une, carrée, de petite dimension et de faible épaisseur on pouvait lire :

الله ربـــــنـــا
محمـــد نبـــيـــنا
والمهدي يمامينا

Il s'agit de toute évidence d'un qīrāt almohade (20). Mme Jacques-Meunié s'étonne du peu de valeur défensive du site : au milieu d'une plaine d'épandage, au S du Bani, sur une faible éminence sur laquelle s'allonge la vieille cité. Elle ne donne aucun détail sur les ruines ce qui laisse supposer qu'elle ne les a pas vues de près (21).

La description qui suit repose sur deux visites, l'une en avril 1966 et l'autre en février 1971, au cours desquelles j'ai eu le temps d'examiner les ruines et de parcourir les abords immédiats.

Le lieu est remarquable. Tout évoque ici un poste avancé dans la direction de l'Afrique. Tandis que la vue s'étend largement vers le S, le Bani ferme l'horizon au N, mais il est facilement franchi par la gorge qu'y a creusée l'oued Akka. Une agglomération ancienne gardait ce passage, sur la rive gauche; près du village porté « El Ksebt » sur la carte au 1 : 100 000 existent des ruines d'habitat desquelles émerge la base d'un minaret de briques au décor caractéristique de réseau losangé (Pl. II n° 4). Ce monument a un caractère urbain insolite en ce lieu. Il existe, paraît-il, les restes d'un fort au-dessus de la gorge (22) mais à cause de l'imprécision de la localisation et du peu de temps dont je disposais je n'ai pu le retrouver.

(20) V. Monteil (1946), p. 399.

(21) D. Jacques-Meunié (1951), p. 234. Par contre il faut souligner que dans son rapport de 1969, inédit, M. Saadi géologue a fait des observations d'un grand intérêt et qui méritent d'être relevées car il a remarqué de son côté les traces d'une ancienne activité métallurgique qui avaient échappé aux autres visiteurs. Les avantages du site lui apparaissent, à proximité d'un passage, sur une butte, à proximité de mines et sur une nappe aquifère abondante et peu profonde.

(22) D. Jacques-Meunié (1951), p. 234.

Au sortir de la palmeraie d'Akka une plaine d'alluvions faiblement inclinée vers le S s'étale jusqu'à la ligne sombre de l'ᶜAddāna. La piste de Tizūnīn file en direction du SO, elle passe dans un ensellement entre deux crêtes qui s'allongent selon un axe parallèle au Bani et s'élèvent d'une cinquantaine de mètres au-dessus de la plaine. Dans le prolongement de la crête occidentale une faible éminence, de forme ovalaire très allongée est couronnée de ruines qu'on voit depuis la piste (Pl. I n° 1). Il est facile de s'approcher en voiture en roulant sur un sol d'alluvions assez fines piqueté de touffes de végétation. Une sorte de fossé, indiqué sur la carte comme un chemin, oblige à stopper à un kilomètre des ruines environ. Ses bords sont vifs, et les talus qui le bordent et résultent d'un curage montrent qu'il s'agit d'un chenal d'écoulement entretenu. Il a environ deux mètres de largeur et file N-S droit vers Tizūnīn. Une fois franchi cet obstacle, on marche sur un sol jonché de scories noires, mêlées de sable et de limon et que les pluies ont étalées. Nombreux sont les fragments de céramique grossière, noircie ou vitrifiée, auxquels adhèrent souvent des scories vitreuses : ce sont sans doute des restes de fours de métallurgistes. Plus on approche des ruines et plus ces scories sont abondantes. Bientôt la surface du sol en est entièrement recouverte. Des amoncellements irréguliers de ces débris de couleur sombre, dont certains tas ont trois ou quatre mètres de haut, occupent tout l'espace au pied de la colline et s'étendent vers le S bien au-delà des ruines. Cette abondance de déchets de fonderie est impressionnante. Beaucoup plus étalés qu'à Tāzālāġt, où un amas unique constitue une butte de 15 mètres de haut, leur quantité au total n'est peut-être pas tellement inférieure [23]. Détail curieux, on remarque dans ce secteur un cimetière important : des tombes ont été creusées dans les scories desquelles des stèles très frustes émergent. Aucune de ces sépultures ne paraît récente.

Le marabout à coupole blanche de Sidi Šanāwil, appelé aussi Sidī Muhammad ibn ᶜAbd-Allāh, domine le site. Les restes d'un rempart couronnent la faible colline. Malgré les amoncellements de sable qui en masquent la base, surtout à l'E, l'enceinte bastionnée est encore bien reconnaissable (Pl. I n° 2). Au S des bastions éventrés offrent à la vue une coupe qui

(23) B. Rosenberger (1970), n° 17, pp. 74-75.

révèle le mode de construction, assez original, de la muraille : entre deux parements de moëllons grossièrement écarris et à peu près lités, mais assemblés sans ciment, semble-t-il, le noyau du mur est constitué de briques crues de gros module (Pl. II n° 3). Cette technique de construction se reconnaît partout ailleurs dans le mur d'enceinte. L'épaisseur de celui-ci, difficile à mesurer en raison de l'état dans lequel il se trouve, est de l'ordre de 1,20 m à 1,50 m. L'enceinte a, grossièrement, la forme d'un rectangle allongé d'environ 800 à 1 000 mètres de longueur sur 250 à 300 mètres de largeur. La colline, dissymétrique, offre une pente plus longue du côté O. A l'extrémité SO, hors des remparts, on remarque des restes de constructions fort ruinées, en partie ensablés et dont la nature n'apparaît pas : ouvrages avancés ? installations industrielles ? on ne sait. Il semble avoir existé un réduit défensif au NE dans la partie la plus élevée d'où l'on domine l'ensemble du site.

La valeur militaire de cette place est bien loin d'être faible. L'étendue de la vue permet de se garder des surprises qu'on peut redouter d'une troupe de cavaliers ou de chameliers, capables de progresser rapidement et de surgir à l'improviste. De ce point de vue le site est peut-être meilleur qu'une forteresse au-dessus de la gorge d'Akka.

A l'intérieur des murailles le sol est jonché de scories éparses, de nombreux tessons atypiques pour la plupart — on note toutefois, à côté d'une abondante céramique de pâte grossière et dont la couleur va du brique très foncé à l'ocre clair en passant par des roses et des gris, des tessons de pâte plus fine et couverts d'une glaçure verte souvent altérée. En cassant plusieurs échantillons de scories noires alvéolaires ou vitreuses, on voit des fines gouttelettes de cuivre (24). Malgré notre recherche les traces d'une métallurgie de l'argent ne se laissent pas apercevoir. Par contre la couleur verte caractéristique du cuivre apparaît fréquemment à la surface du sol : fragments de minerai, scories teintées par des traces de malachite, fragments de métal oxydés, ces derniers particulièrement fréquents.

C'est d'ailleurs en les ramassant que j'ai eu la chance de trouver une pièce de monnaie d'un type bien reconnaissable, mince et carrée. Mais ce qīrāṭ est dans un piteux état, troué et oxydé. Après un nettoyage soigneux

(24) J'étais accompagné en avril 1966 d'un géologue, J.P. Mazeas, dont les conclusions ont été formelles, elles rejoignent d'ailleurs celles de M. Saadi (1969).

il a pu être identifié comme mérinide puisqu'il porte la formule suivante : au droit *Lā 'ilāha 'illā Llāh* | *el-amru kulluhu li-Llāh* | *lā quwata 'illā bi-Llāh* ; au revers *Allāhu rabbunā* | *Muḥammadun rasūlunā* | *el-Qur'anu imāmunā* (25).

De nombreux pans de murs, des amas de pierres, des talus allongés rendent la marche difficile et empêchent d'avoir une vue d'ensemble à l'intérieur des remparts. On distingue plusieurs niveaux ou paliers de constructions qui s'étagent d'O en E et du S vers le N, le point le plus élevé se trouvant, comme il a été dit, dans l'angle NE. Les murs ont de 0,40 à 0,60 m en général. La pierre, quelque peu écarrie, est fréquemment utilisée, mais le pisé est au moins aussi courant.

Au total on retient l'importance des traces d'une activité métallurgique dans cette ville. Il n'y a pas seulement là des murs de pierres sèches surmontés de pisé, mais des remparts faits de pierres et de briques crues, qui sont ceux d'une ville. Cette ville a dû être peuplée et riche à en juger par les trouvailles de monnaies, rares en général sur les sites d'habitat d'époque islamique ancienne au Maroc. L'âge de ces monnaies est un indice précieux sur la période où cette cité minière était habitée et florissante.

En gardant à l'esprit ces constatations nous pouvons reprendre l'examen des textes et des traditions. Plusieurs questions se posent : celle des origines de la ville, celle de ses fonctions et de ses activités, celle enfin de son abandon.

LES ORIGINES DE TĀMDULT

Yaᶜqūbi, mort en 887 ou en 905 (26), est le premier auteur, semble-t-il, à mentionner Tāmdult : « De la ville de Sidjilmāsa dépendent les villages des Banū Darᶜa, parmi lesquels la petite ville de Tāmdalt pourvue d'une citadelle qui appartient à Yaḥyā ibn Idrīs l'Alide : c'est de là que ᶜAbd Allāh ibn Idrīs est originaire... On va de Tāmdalt à la ville de Sūs, dans l'Extrême Sūs, résidence des Banū ᶜAbd-Allāh ibn Idrīs ibn Idrīs » (27).

(25) Je remercie D. Eustache qui a déchiffré cette monnaie.
(26) Date donnée par G. Wiet dans son introduction à Yaᶜqūbī.
(27) Yaᶜqūbī (1937), p. 225.

Il ne dit rien sur sa fondation ; elle apparaît à la fin du IXe siècle comme une petite cité fortifiée appartenant aux Idrīsides. Selon lui elle dépend de Sijilmāsa, ce qui paraît curieux.

Bakrī donne comme fondateur de la ville ᶜAbd-Allāh ibn Idrīs ibn Idrīs. Cette affirmation paraît s'accorder avec ce qu'il dit par ailleurs du partage de 828 dans lequel ᶜAbd-Allāh se vit maître de Lemṭa et des lieux qui en dépendent et du lieu où ce personnage est enterré : « On voit à Sous le tombeau de Abd-Allah ibn Idris, prince qui mourut dans cette ville » ([28]). Le pays des Lamṭa est, en gros, le versant S de l'Anti-Atlas : Nūl Lamṭa est vers l'actuel Agelmīm (Goulimine). Quant à la ville de Sūs, elle semble être, d'après le contexte, Īglī.

Waṭwāṭ attribue, lui, la paternité de Tāmdult à ᶜUbayd-Allāh ibn Idrīs ibn Idrīs, dont il place le tombeau à Īglī ([29]).

La difficulté vient de ce qu'il y a parmi les enfants d'Idrīs II un ᶜAbd-Allāh et un Ūbayd-Allāh ([30]). La tradition donne tort à Bakrī. Et un passage d'Ibn Ḥazm qui écrit dans la première moitié du XIe siècle, donne Tāmdult à la postérité de ᶜUbayd-Allāh. Parlant de la descendance des Idrīsides, il dit qu'on compte parmi eux ᶜUbayd-Allāh ibn Muḥammad ibn ᶜUbayd-Allāh ibn Idrīs, maître de Tāmdult (*ṣāḥib Tāmdult*) ([31]). Mais une autre question surgit alors : qui est ce Yaḥya ibn Idrīs dont Yaᶜqūbī fait le maître de Tāmdult à la fin du IXe siècle ? et quels sont ses liens de parenté avec le précédent cité par Ibn Ḥazm ? A Fès on connaît un Yaḥyà ibn Idrīs ibn ᶜUmar (Yaḥyà IV), mais son règne commence en 905, trop tard pour que Yaᶜqūbī l'ait connu, et par surcroît, son autorité ne s'étendait pas jusque dans ces lointaines contrées présahariennes : Tāmdult aurait alors dépendu de Sijilmāsa... Il y a peut-être eu comme à Fès des branches rivales de la descendance d'Idrīs II qui ont alterné au pouvoir.

(28) Bakrī (1965), p. 308 et p. 242 (partage de 828).

(29) Fagnan (1924), p. 46

(30) Bakrī (1965), p. 241.

(31) IbnḤazm (1962), *Ǧamharat ansāb el-ᶜArab*, édité par ᶜAbd es-Salām Muḥammad Hārūn (Ḏaḫā'ir el-ᶜArab, 2), Le Caire, pp. 51-52.

La fondation de Tāmdult est postérieure à 828, date à laquelle Muḥammad, qui succède à son père Idrīs II à Fès, attribue à ses frères différentes régions du Maroc. Elle est antérieure à la fin du IXᵉ siècle puisque la ville est connue à cette date. On peut la placer vers le milieu du IXᵉ siècle.

Mais est-ce à dire que ᶜUbayd-Allāh a créé cette ville *ex nihilo* ? Une fondation, acte solennel, politique, n'est pas nécessairement une création entièrement nouvelle. Nous ne savons pas s'il n'existait pas déjà là un établissement humain. Que penser en effet de ce passage de la *Salwat al-Anfās* au sujet de sīdī Šanāwil, dont le tombeau est à Tāmdult ? Ce personnage est donné comme un prophète juif qui, avec deux compagnons, aurait débarqué au Sūs, à Māssa, fuyant les persécutions de Nabuchodonosor. Il serait venu s'installer où se trouve aujourd'hui son tombeau ([32]). Sans remonter à des temps aussi anciens et de toute évidence mythologiques, ni voir dans cet épisode le souvenir de prospecteurs phéniciens à la recherche de mines ([33]), il n'est pas absurde de placer cette arrivée de Juifs, d'orientaux, avant l'Islam ou au moins avant que l'islamisation de la région ne soit achevée. On sait, par ailleurs, les rapports qui existent entre les Juifs et les mines ou le travail des métaux au Maroc ([34]). Le lien entre la ville et les mines d'argent du jbel ᶜAddāna ressort des textes de Yaᶜqūbī, Bakrī et Waṭwāṭ. La naissance de la ville est-elle résultée du début de l'exploitation des mines ? Si, comme au jbel ᶜAwwām, la ville était à proximité immédiate des filons, le lien de cause serait plus évident. Mais l'éloignement relatif, et les indications de nos sources qui montrent les fonctions variées de Tāmdult, amènent à conclure qu'elle n'était pas seulement une cité minière.

FONCTIONS ET ACTIVITÉS DE TĀMDULT

En premier lieu apparaît son rôle militaire. Les textes sont clairs à ce sujet : pour Yaᶜqūbī c'est une citadelle, Bakrī parle d'une place-forte, ou d'un château (*ḥiṣn*) et signale ailleurs qu' « une muraille de pierres et de

(32) *Salwat al-Anfās*, t. 3, pp. 239-40.
(33) Comme le fait remarquer avec une juste prudence G.S. Colin (1936), p. 197.
(34) Outre G.S. Colin (1936), p. 399, voir B. Rosenberger (1970), nº 18, p. 69.

briques (*ṭūb*) percée de quatre portes entoure cette ville » ([35]), Waṭwāṭ est plus net encore, il la qualifie de *qaṣba* du Sūs, Fagnan a traduit par « rempart » ([36]).

Tāmdult assure la défense du Sūs au S, du côté du désert, contre les tribus nomades dont les incursions doivent pouvoir être détectées et arrêtées. Dans cette perspective, les remarques faites sur la valeur défensive de cette place « située dans une plaine » (Bakrī), « bâtie en lieu plan » (Waṭwāṭ) prennent tout leur sens. Un emplacement trop voisin du jbel ᶜAddāna aurait eu comme inconvénient d'exposer la garnison à être surprise par des assaillants qui auraient pu progresser derrière l'abri des crêtes. En outre Tāmdult, là où elle est, garde non seulement le fumm d'Akka, mais un autre passage du Bani plus à l'O, le fumm d'Akka n Tamia (voir la carte p. 104).

Il est logique de penser que Tāmdult, pièce maîtresse d'un dispositif de défense, avait des avant-postes. C'en est peut-être un que le petit fortin situé sur un piton rocheux nettement détaché du flanc N de l'ᶜAddāna, à 15 km au S des ruines, au lieu porté « Tougazārf » sur la carte au 1/100 000.ᵉ. La tradition locale en attribue la construction aux gens de Tāmdult. L'enceinte de pierres sèches a environ 1 m d'épaisseur, 400 m de longueur dans son plus grand axe. L'unique porte est flanquée de constructions ruinées qui peuvent avoir été un corps de garde. La vue s'étend vers le N jusqu'au Bani, mais on ne voit pas Tāmdult car une petite butte située immédiatement à l'E de Tizūnīn se trouve juste dans l'axe ([37]). A 400 m environ au S, la ligne de crête du jbel ᶜAddāna le domine et barre la vue vers le Derᶜa. Mais on peut fort bien imaginer qu'une vigie, communiquant à vue ou à la voix, pouvait de cette crête surveiller une vaste étendue

(35) Bakrī (1965), p. 316, *ḥiṣn* serait mieux traduit par forteresse que par château, et p. 308 *ṭūb* signifie briques crues, voir plus bas.

(36) E. Fagnan (1924), p. 46. Cette expression de « qasba du Sūs » se retrouve chez Yāqūt, *Muᶜǧam al-Buldān* III, 532 à propos d'une ville qu'il appelle Ṭarqala. Ṭarqala est également donné par Ibn al Faqīh al Hamaḏānī, mort en 903, comme la capitale du Sūs al-Aqṣà : M. Hadj Saddok (1949), pp. 32-33, « au-delà de Ṭarqala il n'y a point d'êtres humains », *Ibid.* pp. 40-41, et « de Ṭarqala à Ghana il y a trois mois de marche dans le désert », *Ibid.*, pp. 50-51. On peut également rapprocher Muqaddassi (1950), *Description de l'Occident musulman au* xᵉ *s.*, trad. Pellat, Alger, pp. 6-7, selon lequel la capitale du Sūs al-Aqsà est Tarfana, corruption possible du même nom. Enfin, notons qu'Ibn Ḥawqal (1964), *Kitāb Ṣūrat al-Arḍ*, trad. Kramers et Wiet, *Configuration de la terre*, p. 91, donne également Tāmdult comme le dernier point habité avant la traversée du désert.

(37) Renseignement communiqué par M. Desthieux.

incluant le confluent de l'āsīf u Akka et de l'oued Derᶜa. Cette position pouvait aussi assurer la protection des mineurs, leur servir de refuge en cas d'attaque et peut-être abriter des représentants d'une administration. Il est bien probable que ce fortin n'est pas le seul dans le secteur.

D'autres arguments en faveur de la localisation de Tāmdult sont les avantages du site du point de vue agricole. « Elle s'élève auprès d'une rivière (*nahr*) qui prend sa source dans une montagne à la distance de 10 milles. Toute la région entre ces deux points est couverte de jardins. La rivière fait tourner un grand nombre de moulins. Le territoire de Tāmdult est remarquable pour la fertilité de son sol et la luxuriance de sa végétation ; c'est au point que les grains rendent cent pour un » et Bakrī, auteur de ce tableau enchanteur, ajoute dans un autre passage qu'auprès de ce château « on trouve beaucoup de ruisseaux et de dattiers » ([38]). L'*Istibṣār* ne fait que répéter Bakrī sans rien y ajouter ([39]) et Waṭwāṭ dit : « il s'y trouve des eaux chaudes et elle est arrosée par une rivière qui prend sa source dans une montagne à 10 milles de là et dont les rives sont garnies de moulins et de vergers » ([40]).

Lorsqu'on voit aujourd'hui les espaces dénudés qui s'étendent autour des ruines de Tāmdult on peut être étonné et presque incrédule. Mais la fertilité du sol, à condition qu'il puisse être arrosé, semble réelle. Et sans recourir à la trop facile et incontrôlable hypothèse d'un assèchement du climat on peut considérer que les travaux d'hydraulique qui existaient et qui étaient entretenus tant que la ville était peuplée ont périclité en même temps qu'elle était abandonnée. En outre une observation attentive montre qu'il y a encore des petits secteurs cultivés : à Talġaišt au N, à Tāmlālt au NE; une palmeraie relativement étendue se trouve à 5 km au SE, arrosée par les eaux qui s'écoulent du Bani, et sont collectées par un oued qui s'écoule vers Īgdī; autour de Tizūnīn et d'Īgdī enfin, mais assez loin de Tāmdult vers le SO il y a des palmeraies et des cultures. La carte montre bien la possibilité d'irriguer les terrains situés entre le *fūmm* d'Akka et les

(38) Bakrī (1965), p. 316. Le texte arabe porte مياه , des eaux ; celles-ci peuvent être apportées par des canalisations.

(39) E. Fagnan (1899), *L'Afrique septentrionale au* XIIe *siècle de notre ère, description extraite du Kitab el Istibçar,* et traduite par... Recueil de notices et de mém. de la soc. d'archéol. du dép. de Constantine, t. 33, p. 188.

(40) E. Fagnan (1924), p. 46.

ruines : il y a tout un faisceau de chenaux qui aboutissent immédiatement au NE de celles-ci, où est indiquée une zone d'épandage. On relève au pied du Bani entre Tāmlālt et Talġaišt des puits, et le long de la ligne d'écoulement des ḫeṭṭāra. Enfin rappelons ce chenal creusé à l'E des ruines de Tāmdult et encore entretenu. La nappe est partout peu profonde et les eaux sont abondantes : à Tizūnīn les puits ont 8 m. Un examen plus poussé, notamment de photographies aériennes, permettrait peut-être de retrouver les anciens canaux d'irrigation qui selon toute vraisemblance dérivaient de l'oued Akka, la prise étant probablement proche du *fūmm,* au voisinage des villages de Tāwrīrt et Tāgādīrt : on note d'ailleurs sur la carte une ligne pointillée bleue qui à ce niveau se détache de l'oued Akka, reste parallèle à celui-ci sur deux kilomètres environ puis s'en écarte un peu et se raccorde au collecteur de tous les ravins du Bani.

Au mois de février 1971, grâce aux pluies de la fin de décembre précédent, des champs d'orge occupaient une surface non négligeable à l'E des ruines à proximité du chenal N-S déjà signalé. A leur aspect la phrase de Bakrī sur le rendement au centuple a pris toute sa valeur : les conditions climatiques et la nature des sols font que dans toutes ces régions les céréales tallent abondamment, un pied donne facilement une dizaine de tiges porteuses d'épis, et un grain peut facilement en donner plus de cent [41].

L'importance passée de la céréaliculture est suggérée par le nombre des moulins. Ils étaient sans doute actionnés par l'eau des canaux d'irrigation sur lesquels ils devaient être bâtis, comme on peut le voir encore fréquemment dans le Sud, et en particulier près de Marrakech.

Le paysage devait être celui de toutes les oasis présahariennes : des palmiers, des arbres fruitiers et dans les intervalles des céréales, des légumes. L'arrosage étant assuré par un réseau hiérarchisé de canaux et de rigoles. Ces canaux existaient à n'en pas douter puisque Bakrī dit qu'il y a des eaux, ce qui est assez mal traduit par des ruisseaux. Une population relativement importante pouvait subsister, et même connaître une relative aisance.

(41) On peut faire les mêmes observations dans les maïder de la province de Tarfaya ou des bords du Derᶜa.

Plus au S les possibilités agricoles diminuent fortement, compte tenu de la pente et de la nature du terrain, de l'éloignement aussi du *fūmm*. Tāmdult semble avoir mis en valeur le secteur présentant les meilleures aptitudes.

Mais, beaucoup plus que de ses riches cultures, la prospérité de la ville résultait, semble-t-il, de l'exploitation des mines d'argent voisines. La tradition populaire en a gardé un souvenir : un homme de Tāmdult fait referrer son cheval avec un fer d'argent et des clous d'or (42). Même si c'est pour éblouir ceux dont il recherche l'alliance le trait garde sa valeur. L'importance des tas de scories est telle qu'on ne saurait douter de l'existence de métallurgistes dans cette ville. Mais la nature de leurs activités reste peu claire. Les analyses pratiquées ont montré la présence de cuivre dans ces scories (43). Représente-t-il un résidu du traitement du plomb ? comment se fait-il que l'on ne trouve pas de restes de plomb ? est-ce parce que le point de fusion assez bas de ce métal en permettait une récupération complète ? On a remarqué que s'il existait des minerais de cuivre dans le jbel ᶜAddāna, ce ne sont pas les mêmes que celui dont on a trouvé des échantillons à Tāmdult : la chalcosine. L'abondance des fragments de cuivre dans les ruines prouve de toute façon que ce métal était travaillé à Tāmdult.

En outre il était plus commode d'extraire le plomb à proximité des gisements que de transporter le minerai à une quinzaine ou une vingtaine de kilomètres au N. On a d'ailleurs trouvé des scories à l'extrémité NE du jbel ᶜAddāna, près d'un oued affluent de l'oued Akka. Elles présentent des colorations vertes qui proviennent des traces de cuivre contenu dans la galène (44). Autre avantage, sur les bords de l'oued Derᶜa, à 20 kilomètres en ligne droite au S de cet endroit, une végétation relativement abondante pouvait fournir du combustible. Il n'y avait donc pas de raison de faire la réduction de la galène à Tāmdult, où l'on se contentait peut-être de raffiner le plomb pour en séparer l'argent, encore que cette opération ait pu se faire à la suite de la précédente et au même endroit.

(42) L.C. Justinard (1925), *Poèmes chleuhs recueillis au Sous*, R. Monde musul. : *La légende de Tamdoult ou Aqqa*, t. LX, p. 66 et Justinard (1933), p. 79.

(43) M. Saadi (1969).

(44) Renseignement communiqué par M. Desthieux.

La provenance du minerai de cuivre travaillé, selon les apparences, à Tāmdult reste inconnue. M. Saadi suppose qu'il venait de gisements qui se trouvent à la bordure orientale de la « boutonnière d'Akka », comme Īfrānn wānās, Muānās, Istīwānās, environ à 20 km au NO de Tāmdult en ligne droite. Aucun texte ne signale ce travail du cuivre, mais il ne saurait surprendre si l'on envisage l'importance des relations commerciales avec l'Afrique Noire, dernier point que nous devons examiner.

Bakrī n'indique dans le S du Maroc que les principaux itinéraires, ceux qui sont fréquentés par les marchands. Il indique que Tāmdult est à quarante journées de marche d'Awdaġust, à onze de Sijilmāsa et à six d'Īglī dans le Sūs (45). Les liaisons de cette ville indiquent bien son rôle économique. Elle est au XIe siècle, avant que ne s'établisse sur le Maroc la domination des Almoravides, la véritable tête de ligne des caravanes à destination des pays de l'or, le lieu où se regroupent des marchands venus du Sūs et de Sijilmāsa.

La route vers Awdaġust a fait, selon Bakrī, l'objet d'aménagements dès l'époque de ᶜAbd ar-Raḥmān ibn Ḥabīb, gouverneur umayyade d'Ifrīqiya en 745. Celui-ci a fait creuser trois puits sur cet itinéraire. Le premier à une étape de Tāmdult : Bir al-Jammālīn. Les autres beaucoup plus loin : un à douze jours de marche dans une roche dure et noire et à quinze jours de Tāmdult, un grand puits nommé Wīṭṭūnān qui ne tarit jamais, mais dont l'eau fortement imprégnée de sel purge les hommes et les animaux qui en boivent. « Ce puits a trois toises de profondeur, il est encore un de ceux que l'on doit à la prévoyance de ᶜAbd ar-Raḥmān ibn Ḥabīb » (46). Il est bien probable que c'est déjà sur cet itinéraire, ou au moins dans cette direction qu'en 734 s'était aventuré Ḥabīb ibn Abī ᶜUbayda, à la tête d'une expédition « dans le Sūs et le Sūdan ; ce chef remporta un succès sans égal, s'empara d'une quantité d'or considérable » (47). L'ordre était venu du gouverneur de l'Ifrīqiya, ᶜUbayd-Allāh ibn al-Ḥabḥāb. Et si la première expédition n'était qu'un raid de reconnaissance et de pillage, dont

(45) Bakrī (1965), p. 302 et p. 308.

(46) Bakrī (1965), p. 297 et V. Monteil (1968), *Al Bakri (Cordoue 1068), routier de l'Afrique blanche et noire du Nord-Ouest*. Bull. I.F.A.N., B. pp. 39-116.

(47) Ibn ᶜAbd al-Ḥakam (1947), *Conquête de l'Afrique du Nord et de l'Espagne*, trad. Gateau, Alger, p. 119.

on ne sait même pas quel point il a atteint, il est clair que des aménagements comme ceux que signale Bakrī ne peuvent guère avoir comme raison que le désir de faciliter le commerce avec l'Afrique Noire. L'idée que des relations se sont établies dès le VIII[e] siècle entre musulmans du Maghreb et monde négro-africain est à peu près admise ([48]). Des éléments de preuve peuvent être avancés dans ce sens. Mais on doit envisager la possibilité de contacts antérieurs et de certains échanges avant l'arrivée des Arabes. Il serait assez étonnant que les conquérants aient innové plus qu'ailleurs dans un domaine où ils se sont contentés de suivre des chemins existants. En outre comment expliquer la richesse du Sūs en or, richesse qui attire ᶜOqba, autant que le désir d'étendre le domaine de l'Islam ?

De Tāmdult à Sijilmāsa, les marchands passent par la vallée du Derᶜa moyen, qui se trouve à six jours ([49]). La formule employée par Yaᶜqūbī laisse supposer des relations suivies le long de cet axe.

Le véritable arrière-pays de Tāmdult est le Sūs, dont la ville principale est Īglī. Cette ville aurait existé au VII[e] siècle, puisque Bakrī dit qu'elle fut conquise par ᶜOqba ibn Nāfiᶜ et que plus tard ᶜAbd ar-Raḥmān ibn Ḥabīb occupa cette place et y forma un camp qui se voit encore au XI[e] siècle quand il écrit. Le tombeau du fondateur de Tāmdult s'y trouve, ce qui est encore une indication sur les relations entre les deux cités. L'emplacement de cette ancienne capitale du Sūs ([50]) se trouve à l'E de Tārūdānt à environ 35 km, sur la rive droite de l'oued Sūs, à proximité du sūq el-Ḥădd d'Īglī. L'itinéraire actuel de Tārūdānt à Akka offre à partir dÎġerm deux possibilités suivant deux voies naturelles : par Tāgmūt ou par les Īsāffen. Or l'on remarque que sont enterrés sur l'un et l'autre de ces trajets les deux compagnons de Sīdī Šanāwil dont la *Salwat al-anfās* donne les noms : Sīdī Dāniyāl est enterré à Tāgmūt et Sīdī Warkannās a son tombeau près de la vallée des Īsāffen. Ce n'est sans doute pas un hasard, mais quelle signification donner à cette rencontre ? On a déjà signalé que les trois « prophètes » juifs sont enterrés dans des sites en rapport avec le travail

(48) T. Lewicki (1970), *Les origines de l'Islam dans les tribus berbères du Sahara occidental, Mūsà ibn Nuṣayr et ᶜUbayd Allāh ibn al Ḥabḥāb.* Studia Islamica XXXII, pp. 203-214.

(49) Bakrī (1965), p. 308.

(50) *Istibṣar*, trad. Fagnan (1899), p. 186.

des métaux : Tāgmūt était jusqu'à nos jours un centre de travail des bijoux spécialisé dans l'argent niellé, le tombeau de Sīdī Warkannās (Oualkennas des cartes) se trouve à proximité d'anciennes et importantes mines de cuivre à Tāzālāġt, dont les vieux travaux sont importants ([51]). Est-ce à dire que des Juifs, ou des populations judaïsées ont antérieurement à l'Islam contrôlé les mines de la région, et dominé les itinéraires commerciaux entre le Sūs et le bas Derᶜa ? Les Idrīsides se seraient alors efforcés de se substituer à eux, de dominer les mêmes sources de richesse.

Dans la région d'Īglī, on fondait au XIᵉ siècle, d'après Bakrī, le minerai de cuivre et on exportait ensuite ce métal au pays des Infidèles. Selon l'*Istibṣār* « on y travaille le cuivre fondu qu'on expédie ensuite dans le pays des Nègres » ([52]). A Tāmdult, malgré le silence des textes, nous savons, par la présence des scories, que l'on fondait aussi du cuivre à une période qu'on ne peut préciser, mais qui doit être la même, compte tenu de ce que les deux villes ont eu une existence contemporaine, et des rapports étroits. Or l'on sait l'importance très grande du cuivre dans le commerce avec l'Afrique Noire. C'est une des exportations du Maghreb les plus prisées. Les marchands obtenaient en échange du cuivre des quantités d'or qui se seraient montées selon ᶜUmarī, au XIVᵉ siècle, aux deux tiers de son poids ([53]). En admettant même que ce fût exceptionnel, les marchands faisaient de beaux bénéfices à cet échange. Il en allait de même avec l'argent, puisqu'au XVᵉ siècle le rapport était dans le Sahara occidental, à Arguin, de 3 pour 1, alors que dans le monde méditerranéen il variait de 1 pour 10 à 1 pour 12 ([54]).

Nous ne savons pas quelles pouvaient être les autres exportations vers l'Afrique Noire à partir de Tāmdult, mais on peut être certain que le cuivre et l'argent y tenaient une place importante.

(51) B. Rosenberger (1970), nº 17, p. 74 et nº 18, p. 69.

(52) *Istibṣar*, trad. Fagnan (1899), p. 186.

(53) Omari (1927), p. 81.

(54) V. Fernandes (1938), *Description de la côte d'Afrique de Ceuta au Sénégal*, trad. et notes de P. de Cénival et Th. Monod, pp. 60-62 : « tres pesos per huum d'oro ». G. Watson (1967), *Back to gold and silver*. Economic. hist. review XX p. 26.

C'est le commerce avec l'Afrique Noire qui avait fait se développer dans cette ville le travail du cuivre. On le fondait et on le façonnait en barres semblables à celles qui ont été retrouvées en Mauritanie [55].

On peut trouver étonnant de ne connaître aucun dirhem frappé à Tāmdult. L'intérêt des princes idrīsides pour les mines est constant, et leurs frappes abondantes ; c'est ainsi que la mine du jbel ᶜAwwām a alimenté plusieurs ateliers dans son voisinage et que l'atelier de Tudġa était voisin d'une autre mine d'argent célèbre. D'où vient qu'il n'y ait aucune frappe de dirhem idrīsites dans le Sūs ? [56]. Cela implique-t-il qu'ils n'ont eu qu'une autorité de type religieux sur cette contrée, la frappe étant une prérogative souveraine ? Ou bien n'est-ce pas plutôt que la forme des échanges ne rendait pas nécessaire la fabrication de monnaie ? L'argent expédié en Afrique Noire devait l'être sous forme de lingots ou de bijoux plus appréciés des utilisateurs [57]. D'autre part, dans le Sūs au XIᵉ siècle encore « dans les marchés on se sert de morceaux de bijoux brisés en guise de monnaie d'argent car les dirhems frappés y sont très rares » [58].

C'est peut-être l'arrivée d'or en abondance assez grande à Tāmdult qui explique la curieuse formule de Yaᶜqūbī. On constate en effet qu'il a fallu attendre une période beaucoup plus tardive pour que les auteurs soient renseignés un peu mieux sur la provenance réelle de ce métal.

Tāmdult avait donc un quadruple rôle : défensif, agricole, minier et commercial que son site permet d'expliquer. Il ne faudrait pas passer sous silence le rôle de toute ville musulmane, être un foyer de vie islamique. Selon Bakrī, il y existait deux bains et un bazar très fréquenté. Il ne parle pas de mosquée. Il est bien regrettable de ne rien savoir de la vie religieuse.

(55) Th. Monod a retrouvé en 1964, en Mauritanie, environ 2 000 barres de laiton d'un poids moyen de 500 grammes chacune, cf. B. Rosenberger (1970), nº 18, p. 78, et Th. Monod (1969), *Le Maᶜden Ijafen : une épave caravanière ancienne dans la Majabat al-koubra* (Actes 1er colloque intern. d'archéol. africaine. Fort Lamy, 1966), pp. 286-320.

(56) G.S. Colin se souvient avoir vu une pièce d'argent portant le nom d'Ubayd Allah, mais celle-ci n'a pas été retrouvée.

(57) Sur les utilisations de l'argent en Afrique Noire voir R. Mauny (1961), *Tableau géographique de l'Ouest africain au Moyen-Age*, p. 348.

(58) Bakrī (1965), p. 308.

LE PROBLÈME DE LA DESTRUCTION DE TĀMDULT

La fin de Tāmdult n'est connue qu'à travers des légendes et des traditions et il est malaisé d'en connaître la date et les circonstances.

Un premier récit folklorique est plus riche de contenu mythologique que d'éléments historiques (59). Un homme de Tāmdult qui avait sept filles n'essuyait que mépris et insultes sans pouvoir se défendre. Devant les vifs reproches de l'une d'elles il fit appel au chef des Mejjāṭ du Tizelmī, Muḥammad ibn ᶜAlī Amansag, qui détruisit la ville. Les seuls points à retenir sont l'appel fait à une aide extérieure et le nom de ce chef.

Le commandant Denis, cité par Justinard (60), a entendu une explication différente, moins poétique, mais qui correspond à la tradition la plus courante. « Les habitants divisés en deux partis ruinèrent la ville par leurs querelles et donnèrent naissance aux deux leffs Guezoula et Sektana ». On fait remonter en effet l'origine des leffs à Tāmdult : après la destruction de la ville les survivants se seraient dispersés dans tout le Sūs où ils auraient enraciné leurs divisions. L'opposition irréductible de deux partis semble vraisemblable.

Une autre tradition dit que « la ville de Tāmdult fut détruite à cause de l'orgueil de ses habitants par Mohammed ou Ali Amensag, chef des Mejjat Guezoula, avant le temps des Lemtouna » (61). Ne peut-on comprendre cet « orgueil » comme la faute capitale, celle qui consiste à s'élever contre Dieu, donc à affirmer des croyances contraires à celles admises ? Les habitants de Tāmdult seraient-ils de mauvais musulmans ? hérétiques ou hétérodoxes ?

La destruction de la ville, attribuée au même personnage nommément dans la légende populaire, est placée avant l'arrivée des Almoravides, événement qui a dû marquer l'histoire régionale. C'est ainsi qu'un lettré d'Īmī n-Tālāt Isī situe la destruction de Tāmdult au milieu du VIe siècle de l'Hégire qui correspond au XIIe siècle de l'ère chrétienne (62). Cependant

(59) Justinard (1933), p. 81.
(60) Justinard (1933), p. 74.
(61) Justinard (1933), p. 75.
(62) Justinard (1933), p. 82.

Bakrī qui signale des opérations militaires conduites par ᶜAbd-Allāh ibn Yāsīn à proximité de la ville en donne une description qui la montre active et prospère. Il ne fait allusion à aucune destruction à ce moment là ni antérieurement. L'ouvrage de Wāṭwāṭ, auteur mort en 1318-19, est digne de confiance : il parle de la ville comme existant encore de son temps. Différents éléments confirment que la ville était habitée après les Almoravides : on a trouvé dans les ruines des pièces de monnaie almohades et au moins une mérinide ; on trouve dans le Sūs de nombreuses familles qui se disent originaires de Tāmdult, par les généalogies on peut généralement faire remonter leur installation dans leur nouvel habitat au XIVᵉ-XVᵉ siècle et l'expliquer par l'abandon de la ville ; le nom du personnage tenu pour responsable de la destruction de cette cité est connu historiquement, c'est celui d'un qaïd des Mérinides de la fin du VIIIᵉ ou du début du IXᵉ siècle de l'Hégire, soit de la fin du XIVᵉ ou du début du XVᵉ siècle de l'ère chrétienne ([63]).

D'autre part le développement d'Akka, qui a repris une partie des fonctions de Tāmdult, suppose le déclin ou la disparition de sa voisine. Akka aurait été fondée au XIIIᵉ siècle et aurait remplacé Tāmdult au XIVᵉ siècle d'après un informateur de V. Monteil ([64]). Le ksar d'El Qṣebt (porté sur les cartes El Ksebt) passe pour le plus ancien de la palmeraie, il est au goulet même de l'oued Akka et garde le passage : son nom révèle son origine et sa fonction. Or on peut voir tout près de ce ksar, sur la rive gauche de l'oued, au bord de la piste les ruines d'un minaret que la tradition attribue à un fils de Mawlay Ismāᶜīl — qui était son ḫalifa à Akka — mais qui par son décor losangé pourrait bien être mérinide (Pl. II n° 4).

En résumé, on peut retenir des luttes internes, des violences, l'appel à une aide extérieure, et la responsabilité de la destruction attribuée à un personnage ayant eu une existence historique au XIVᵉ-XVᵉ siècle. Dans l'état actuel de nos connaissances il est impossible de préciser davantage. L'abandon ou la destruction semble bien pouvoir se placer au XIVᵉ ou XVᵉ siècle.

(63) Muḫtar Sūsī, *A travers les Gazula* (en arabe), t. III, p. 86.
(64) V. Monteil (1946), p. 387.

On peut faire quelques remarques pour tenter de préciser la nature des différends qui opposaient entre eux les habitants de Tāmdult. Puisque l'on fait remonter l'origine des leffs du Sūs à cette ville, dans les traditions propres à chacun il peut y avoir des éléments susceptibles de nous mettre sur la voie. Justinard remarque que, selon « le Kennach » (*El Kunnāš*), dans le dénombrement des tribus fait vers 1580, les Sektāna sont mis à part, parce que leur ancêtre est ᶜAbd-Allāh ibn Mulğam, l'assassin de ᶜAlī ; par contre les Īdā u-Zeṯṯūṯ et les Îdā u-Kensūs sont exemptés des impôts à cause des combats qu'ils ont livrés aux descendants du même personnage. On peut se demander comment ces Berbères descendraient de l'assassin de ᶜAlī qui s'appelait en réalité ᶜAbd ar-Raḥmān ibn Mulğam : il s'agit en fait d'exprimer des caractères politiques ou religieux d'un groupe par le biais du rattachement à un ancêtre, dans cette société patriarcale où la généalogie est toujours invoquée. L'important est qu'au XVIe siècle on considère les Sektāna comme des descendants d'un Ḫāriğite, remarque fort justement Justinard ([65]). Et il ajoute que les Īdā u-Baᶜqīl, qui sont du leff opposé, Gzula, vouent un culte particulier à ᶜAlī et à sa famille, et tiennent l'assassin de ᶜAlī pour l'ancêtre des Ūlād Jarrār, du leff adverse : « on joue sur leur nom de Jerrar, de jorr traîner, en disant qu'ils sont des traîneurs de chiens, qu'ils mangent les chiens ». On dit cela également des Ḫāriğites, du Mzāb et du Tāfīlālet. Voilà encore des Aḥoggwa considérés comme des Ḫāriğites, conclut-il. Pour leurs adversaires, les Aḥoggwa sont devenus musulmans par le sabre, ont dû être arrachés par le sabre à leur hérésie. On peut suivre cet auteur lorsqu'il dit : « il n'est pas malaisé de trouver dans tout ce qui précède des souvenirs des guerres de religion ». Et il avance une explication : « Ne peut-on pas penser qu' « aux siècles obscurs », au temps des guerres de religion, les leffs rivaux ont cristallisé autour des partis religieux ; orthodoxe et non conformiste ; partisans d'Ali et Kharedjites, chacun traitant ses rivaux d'hérétiques, et que le *souvenir* de ces anciennes luttes s'est conservé dans les *noms des leffs* ? » Et il cite un passage d'al-Baiḏaq où les Almohades se plaignent au Mahdī d'être traités de Ḫāriğites par leurs adversaires et celui-ci leur répond « Appelez-les anthropomorphistes » ([66]).

(65) Justinard (1933), pp. 72-73.
(66) Justinard (1933), p. 75 en arabe muğassimūn.

Or, au milieu du xe siècle, lorsqu'Ibn Ḥawqal est venu au Maroc, le Sūs était en proie à des luttes violentes motivées par des désaccords religieux : « les habitants du Sūs appartiennent à deux groupes différents, des Malékites sunnites et des Musawis chiites qui s'arrêtent à Musa ibn Djaᶜfar et suivent la doctrine d'Ali ibn Warsand. La plupart d'entre eux ont un caractère dur et insociable, manquent de raffinement. Les Malékites sont à ranger parmi les types grossiers des anthropomorphistes. Entre les deux partis l'hostilité est continuelle et le sang coule d'une façon ininterrompue. Dans leur chef-lieu s'élève une mosquée cathédrale où les deux sectes accomplissent séparément dix prières rituelles, une secte succédant à l'autre dans ces dévotions, et il y a dix appels à la prière et dix secondes invitations » ([67]). Dans le chef-lieu, qui est peut-être Īglī, on a donc dû permettre à chaque parti religieux d'accomplir le culte à sa façon, ce compromis curieux qui partage la grande mosquée, n'évite pas les affrontements sanglants. Il est curieux de relever l'accusation d'anthropomorphisme faite par Ibn Ḥawqal, Šīᶜite, contre les Malékites dans des termes très voisins de ceux employés par Ibn Tūmart, selon al-Baiḏaq. Cependant on peut se demander si la région de Tāmdult, à ce moment là, n'était pas plutôt dominée par les Šīᶜites, car Ibn Ḥawqal dit ailleurs que les habitants du Sūs et des cantons de Derᶜa sont Šīᶜites, et il les distingue des « gens à burnous » résidant entre le Sūs, Āġmāt et Fās dont il dit qu' « une grande partie d'entre eux professent des croyances hérétiques, s'y tiennent avec ferveur et ténacité, quelques-uns sont muᶜtazilites, d'autres se livrent à la science religieuse » ([68]).

Au milieu du xie siècle, Bakrī signale des hérétiques sur le versant méridional du Haut Atlas, vers la plaine du Sūs. Ces Banū Lamas sont rafiḍites (*rawāfiḍ*) et on les appelle Baġalites du nom de la tribu d'origine de celui qui les a convertis, un certain Muḥammad ibn Ūrsetted, peu avant l'arrivée de Abū ᶜAbd-Allāh aš-Šīᶜī en Ifrīqiya. Bakrī précise bien qu'ils ont gardé jusqu'à son époque les mêmes doctrines. Ils ont eu, jadis, pour souverain Abū-l-Qāsim Idrīs ibn Muḥammad ibn Jaᶜfar ibn ᶜAbd-Allāh ibn Idrīs (serait-ce un descendant de celui qui, selon Bakrī, est enterré

(67) Ibn Ḥawqal (1964), t. I, p. 90.
(68) Ibn Ḥawqal (1964), t. I, p.101.

dans le Sūs ?). C'est, à n'en pas douter, ceux-là même dont le Rawḍ al-Qirṭās rapporte la défaite et le châtiment par les Almoravides avant que ceux-ci ne traversent l'Atlas vers le N. Ibn Abī Zarᶜ place ces hérétiques à Tārūdānt. Ce sont probablement eux aussi auxquels fait allusion Ibn Ḥazm cité par Justinard (69). Dans ces conditions il n'y a pas lieu de supposer que le centre d'hérésie détruit par les Almoravides serait Tāmdult, ni à plus forte raison de croire que cette ville était retombée sous l'obédience de Sijilmāsa et revenue à l'hérésie ḫārijite (70).

A l'origine des discordes il y a des motifs d'ordre religieux — on serait tenté de dire qu'il n'en saurait être autrement dans une société où tous les conflits se traduisent par des oppositions de doctrine (70*). Mais au XIVᵉ s. on ne saurait croire que les partis en présence étaient des šiᶜītes et des ḫārijites. Le sunnisme, sans avoir éliminé toute trace de ces hérésies, l'avait emporté au point que toute manifestation de šiᶜisme ou de ḫārijisme devait être inimaginable. Mais, peut-être, avec l'habitude bien ancrée, que nous avons constatée au XVIᵉ siècle, de faire retomber sur la descendance les conséquences des fautes des ancêtres, des coupures se perpétuaient-elles dans la société. Et comme en définitive les conflits prennent souvent aussi la forme d'oppositions de lignages, il est intéressant de relever une tradition selon laquelle la destruction de Tāmdult eut pour cause des guerres entre Jaᶜfarides et d'autres Šorfa, c'est-à-dire sans doute des ᶜAlides, descendant de Idrīs (71). Par ailleurs, des familles émigrées de Tāmdult dans diverses régions du Sūs se proclament de descendance jaᶜfarite, il en existe en assez grand nombre en particulier dans la tribu des Īllālen (72). Selon

(69) Justinard (1933), p. 74. Voir aussi Bakrī (1965), pp. 304-305 et Ibn Abī Zarᶜ, *Rawḍ al-Qirṭas* trad. Beaumier, p. 177. Les rafiḍites sont des šiᶜites qui refusent (*rafaḍa*) de reconnaître comme imām Zayd b. ᶜAlī b. al-Ḥusayn qui avait manqué de sévérité dans sa condamnation de Abū Bakr et de ᶜUmar : pour les rafiḍites maudire ces califes est une obligation. Selon Ibn al-Faqīh al-Hamadhani (1949), pp. 34-35, Wāḍiḥ, l'affranchi qui a facilité la fuite de Idrīs, était rafiḍite.

(70) Comme l'écrit D. Jacques-Meunié (1951), t. I, p. 235.

(70*) Les oppositions religieuses, pour importantes qu'elles aient été, ne peuvent seules expliquer les conflits qui divisaient la société. L'origine des leffs est antérieure à l'Islam et ne saurait y avoir son origine : contre son proche voisin il est naturel de rechercher l'alliance d'un groupe plus éloigné. Tout au plus si un leff adoptait une opinion son adversaire était conduit à soutenir le parti opposé. Ou bien pour déconsidérer un ennemi il est tentant de l'accuser d'hérésie. La fin de Tāmdult peut très bien s'expliquer par le conflit des leffs, mais la tradition a gardé le souvenir des luttes religieuses, ce qui pose le problème de l'islamisation de ces régions.

(71) Muḫtar Sūsī, *Maᶜsul*, t. 18, p. 167.

(72) Muḫtar Sūsī, *Maᶜsul*, t. 3, p. 206 et Justinard (1933), p. 174 : dans le dénombrement des tribus rapporté par l'auteur d'*El Kunnaš* les Hillala sont considérés comme des descendants de Sidna ᶜAbd Allāh b. Jaᶜfar, oncle du Prophète.

Justinard, les Šorfa Samlāla, ceux-là même dont la famille a régné sur le Tāzerwāalt, se disent eux aussi jaᶜfrīyīn ([73]).

La lutte entre des clans prétendants au pouvoir peut, de façon très plausible, être terminée par l'appel à une aide extérieure qui a été fatal à la cité : ce genre d'histoire est très fréquent. Faut-il, une fois de plus, parce que c'est l'époque de leur installation dans le Sūs, rendre responsables des Arabes nomades, les Maᶜqīl ? La question doit être examinée. En tous cas il ne paraît pas nécessaire, pour rendre compte des divisions internes, de voir là une manifestation de l'éternel conflit entre petits nomades et agriculteurs, conflit dont les grands nomades auraient été les arbitres et les vainqueurs, tels Perrin Dandin de la fable. Tāmdult est une ville, avec tous les caractères et les attributions d'un organisme urbain ; on voit mal comment des conflits de type rural y joueraient un rôle fondamental ([74]).

Les traditions ne s'accordent pas sur l'appartenance tribale de cet Amansag, appelé tantôt Muḥammad ibn Ḥammū, tantôt Muḥammad ibn ᶜAlī. Les Aït Ḥarbīl le revendiquent comme un des leurs et en tirent gloire. Les traditions que rapporte Justinard en font un Mejjāṭī. Les tribus sont de leff opposé, et se disputent en quelque sorte la responsabilité de la chute de Tāmdult. N'y a-t-il pas là encore un exemple de projection dans le passé de rivalités encore vivantes ? A la limite peut-on même croire que ce personnage soit l'auteur de la destruction de la ville ? Même un érudit comme Muḫtār Sūsī qui connaît bien les sources de l'histoire régionale n'en apporte aucune preuve, et au contraire semble mettre en doute le rôle de ce personnage. Il incline, malheureusement sans donner les raisons de sa préférence, vers une tradition qui a cours au-delà de Ṭāṭā selon laquelle ce seraient les Ṣanhāja qui auraient détruit Tāmdult au IXᵉ siècle de l'Hégire ou peu après, soit à la fin du XVᵉ ou au début du XVIᵉ siècle de l'ère chrétienne ([75]). Mais d'une part on ne voit pas pourquoi il faudrait accorder

(73) Justinard (1933), p. 72 ; dans Bakrī (1965), p. 238, on signale l'arrivée au Maroc d'un jaᶜfaride, qui se joint aux Idrissides.

(74) On ne dira jamais assez le tort causé par les théories de E.F. Gauthier, pour peu qu'on ait voulu en faire l'application automatique : D. Jacques-Meunier (1951), t. I, p. 235.

(75) Muḫtar Sūsī, *A travers les Gazula*, t. IV, p. 9. Je tiens à remercier ici H. Triki qui prépare un travail sur le Sūs au XVIIᵉ siècle et m'a communiqué les renseignements relatifs à Tāmdult glanés dans l'œuvre de cet auteur.

plus de crédit à cette version provenant de gens plus éloignés, et apparemment moins concernés par cette affaire, et d'autre part aucune source écrite ne mentionne Tāmdult postérieurement au XIII^e siècle. Pour Marrākušī les villes du Sūs sont Tārūdant, Zugundar, al-Kust et Nūl. Et lorsque Léon l'Africain écrit, Akka elle-même est frappée de déclin, or son développement implique la disparition de Tāmdult (76).

Nous ne pouvons dire ce qui s'est passé exactement au XIV^e siècle lorsqu'Akka a remplacé Tāmdult. Mais à ce moment là des mouvements de population dans lesquels sont impliqués les Ma^cqīl se sont produits dans le Sūs. Les Gzūla semblent être remontés du Sahara et du Présahara où on les trouvait au XI^e siècle (77) vers le N. On les trouve au XIII^e siècle solidement installés avec comme centre politique al-Kust dont l'emplacement est inconnu. La deuxième moitié du XIII^e siècle est marquée par les luttes entre les Almohades et les gouverneurs rebelles du Sūs, les Banū Yidder. Ceux-ci appellent à l'aide les Ma^cqīl. La chute des Almohades les laisse maîtres de la région, mais les Arabes se révoltent contre eux. Les Mérinides interviennent bientôt et s'appuient sur les Ma^cqīl pour soumettre le pays. L'effondrement de leur administration permet aux tribus arabes « d'envahir cette province et de lever des contributions chez les populations qui y formaient leur séjour » (78). Abū ^cInān rétablit pour un temps l'ordre en faisant une expédition en 1355. Mais bientôt le rappel des garnisons « priva le Sous de la protection du gouvernement et le laissa exposé ». Les nomades, arabes et berbères, s'entendent entre eux pour profiter de la situation et imposer leur volonté aux populations. « La province du Sous sert de lieu de parcours aux nomades de la tribu des Guezoula et de celle des Lamta. Ceux-ci se tiennent du côté de l'Atlas et les Guezoula restent dans le voisinage des sables du désert. Quand les Maqil se partagèrent ce pays, les

(76) Marrākušī (Merrakechi) (1893), *Histoire des Almohades*, trad. E. Fagnan, pp. 309-310 : Zugundar (appelé parfois Zakundir) correspond à la mine d'argent de Zgounder, cf. B. Rosenberger (1970), n° 17, pp. 82-83. L'emplacement d'Al Kust est inconnu : on pense évidemment au jbel Lkst, ou plutôt à Tankist sur le piémont, emplacement d'un barrage en construction. Jean-Léon l'Africain (1956), *Description de l'Afrique*, t. 2, p. 422, donne une explication du déclin de Akka qui a de quoi faire réfléchir : « Accha se compose de trois petits châteaux (*ksur*)... ils ont été très peuplés, mais à la suite de discordes civiles, les habitants les avaient quittés ».

(77) Bakrī (1965), p. 298 ; ils attaquaient les caravanes près d'un puits, à mi-chemin de Tāmdult et d'Awadaġust ; mais on en trouvait aussi entre le Sūs et Nūl, p. 306.

(78) Ibn Ḫaldun, *Histoire des Berbères*, trad. de Slane, t. II, pp. 276-279.

Chebanat en obtinrent la partie qui touche à l'Atlas et formèrent une confédération avec les Lamta, pendant que les Doui Hassan contractèrent une alliance avec les Guezoula » ([79]). Au moment où écrivait Ibn Ḫaldūn, vers 1375, la situation restait en gros la même : « Aujourd'hui encore cette province est en dehors de l'action du gouvernement, les Arabes s'en approprient les revenus et se sont partagé les populations imposables » ([80]).

Les circonstances se prêtaient à de tels desseins. Outre l'absence de représentants de l'administration centrale, il faut tenir compte de la Peste Noire dont les effets avaient été dévastateurs. Dans les populations sédentaires agglomérées, des vides s'étaient creusés. Les pasteurs, dispersés aux marges du désert, avaient été moins éprouvés et étaient en mesure de profiter de l'affaiblissement des structures pour s'infiltrer en nombre suffisant dans un premier temps et s'imposer ensuite, en raison de leur supériorité militaire. La résistance dut être d'autant plus faible que d'une certaine façon ils répondaient au besoin de combler des vides. C'est ainsi qu'il dut y avoir tout un reclassement de populations dont il est très malaisé de saisir les modalités et les résultats.

Ce sont ces événements qui peuvent expliquer certains caractères du leff Gzula. Il passe pour noble tandis que les tribus adverses sont considérées comme tributaires, mais les bonnes terres appartiennent plutôt à celles-ci qui, déjà installées, ont pu les garder, tandis que les nouveaux arrivants devaient se contenter des terres médiocres laissées disponibles dans les interstices ([81]).

En somme le Sūs connaît une crise générale au XIVe siècle, comme le reste du pays. Les nomades ne sont que très partiellement responsables de cette situation, mais sont en mesure de l'exploiter. De telles circonstances permettent de rendre compte de la disparition de Tāmdult. Il n'est pas nécessaire de recourir à l'hypothèse d'une catastrophe, de croire à une destruction. Il n'y a peut-être pas eu besoin d'Amansag pour que les habitants de Tāmdult abandonnent leur ville éprouvée par le malheur des temps.

(79) Ibn Ḫaldun, *Hist. Berb.*, t. I, p. 133.
(80) Ibn Ḫaldun, *Hist. Berb.*, t. II, p. 280.
(81) Justinard (1933), p. 65.

Leur migration suit apparemment les axes de commerce N-S que nous avons déjà signalés, puisqu'on trouve de nombreuses familles qui se disent originaires de Tāmdult chez les Īsāffen, Idā U-Zekri, Idā U-Kensūs, Îd Usekka Ufella ([82]).

Depuis ce temps le site de Tāmdult a-t-il été complètement abandonné ? Une tradition locale exprimée dans un texte en tāšelḥīt, attribue à Mawlāy Aḥmad eḏ-Ḏahabī les vestiges actuellement visibles ([83]). « Il est passé par Tāmdult. C'est lui qui a construit les murailles apparentes (encore aujourd'hui) mais la ville ancienne est enfouie sous les monticules de terre. Il alla au Soudan et en revint ; il en rapporta des esclaves noirs des deux sexes et de l'or ». Il est fréquent de voir s'élever sur un site occupé à l'époque almoravide ou antérieurement une forteresse du XVII^e^ ou XVIII^e^ siècle. Et l'état de conservation des vestiges, dans ce pays où l'attaque par les éléments est vigoureuse, peut faire hésiter à les considérer comme ayant plus de trois siècles. Mais si l'on observe les ruines on ne peut qu'être frappé par le mode de construction des remparts : entre deux parements de pierres un mur de briques crues, ce qui correspond exactement à la description que donne Bakrī (Pl. II n° 3). Cette coïncidence est troublante. On pourrait objecter que sous le grand souverain saadien on a reconstruit les remparts en utilisant la même technique, ce qui serait déjà curieux, car il faudrait supposer un souci de continuité assez rare. En restait-il des pans suffisamment importants pour qu'ils aient pu servir de modèle ? on pourrait supposer plus une réparation qu'une construction nouvelle. Mais alors comment admettre qu'on ait construit ou réparé une enceinte aussi vaste qui est celle d'une ville, alors que pour assurer la sécurité d'une route vers le Soudan une kasba suffisait ?

Ce récit établit un lien entre la construction et l'expédition du Soudan, vraisemblablement celle commandée par le pacha Jawḏar en 1591. Or on sait que les troupes se sont concentrées dans la moyenne vallée de l'oued Der^c^a. Et la suite du texte cité par V. Monteil met en scène le saint de l'oued Tāmānārt, Sīdī Mḥand U-Brāhīm, dont le tombeau et la zāwiya sont à Agerd, où il est mort en 971 de l'Hégire (1563-64) donc bien avant

(82) D. Jacques-Meunié (1951), p. 236, note 1, et Muḫtar Sūsī, *Ma^c^sul*, t. III, p. 206.
(83) V. Monteil (1946), p. 400.

Aḥmad al-Manṣūr qu'il n'a jamais connu et auquel par conséquent il n'a pas pu porter l'aide efficace de ses prières et de sa baraka contre des Arabes venus attaquer ses troupes. Cette tradition doit-elle pour cette raison être rejetée en bloc ? On y voit rattacher le souvenir d'événements marquants à des souverains ou des personnages célèbres sans aucun souci de chronologie, et qu'on n'hésite pas à mettre en présence même s'ils n'ont jamais été contemporains. Ce procédé est fréquent dans des récits où la part du mythe est considérable. Mais le mythe a un sens. Une remarque de V. Monteil met en cause les auteurs de cette tradition, les Aït U-Mrībeṭ, habitant actuellement cette région. Vers 1580, d'après *el Kunnāš*, ils étaient encore voisins des Štūka, donc au N de l'Anti-Atlas (84). Leur migration surprenante, à contre courant, en sens inverse du mouvement général ne s'expliquerait-elle pas par une décision du Maḫzen Saadien qui a voulu en faire une tribu *giš* protégeant ce secteur important de l'oued Tāmānārt à Akka contre des tribus sahariennes ? N'y aurait-il pas dans ce récit la manifestation d'un désir de se naturaliser en quelque sorte, en se plaçant sous le patronage du saint révéré localement ? On lui attribue par des miracles le rôle dont on était chargé et l'on raccroche au souvenir du souverain qui a déplacé ce groupe l'origine des constructions de la cité voisine. Par ailleurs il faut retenir le soutien du santon de l'oued Tāmānārt, axe de communication important à cette époque, au Maḫzen saadien contre des tribus sahariennes, politique poursuivie semble-t-il non sans avantage par la zāwiya.

Pour en finir avec ce curieux récit signalons qu'il contient une allusion à une mine d'argent différente de celles du jbel ᶜAddāna. En remerciement du soutien qu'il lui avait apporté Mawlāy Aḥmad offrit au šayḫ la mine de Tamāzrāġt « chez Sīdī Brāhīm Menqọsh » (85). Tamāzrāġt est une petite palmeraie à 15 km au NE de Fumm Aït Wabellī. Non loin, on connaît un gîte minéralisé complexe où l'on trouve galène, cuivre et argent et sur lequel existent des anciens travaux importants, c'est celui de Tīmesgādīwīn (86). Est-ce à dire qu'au XVIe siècle l'exploitation était arrêtée au jbel

(84) Justinard (1933), p. 174.

(85) Ce nom est curieux : *manquš* qui a donné en latin « mancus » nom de la pièce de monnaie arabe « gravée ». Or il y a une tradition sur un atelier monétaire dans cette région.

(86) B. Rosenberger (1970), nº 17, p. 82.

ᶜAddāna ? Rien ne le prouve, mais on peut être étonné dans ce récit qui touche à Tāmdult et à sa région qu'il ne soit pas question des mines du jbel ᶜAddāna. C'est tout de même signe qu'elles devaient avoir perdu de leur importance. Et il n'est pas sans raison de penser que les causes générales qui ont été évoquées à propos de l'abandon de la ville ont eu le même effet sur l'exploitation des mines. L'une et les autres ont été victimes de la crise multiforme du XIVᵉ siècle, sans qu'on puisse dire si le déclin de l'exploitation a été cause ou conséquence de la ruine de la ville.

Les périodes de troubles et d'insécurité sont très défavorables aux travaux miniers, comme aux activités économiques en général. La crise de la deuxième moitié du XIVᵉ siècle a pu se traduire par un arrêt total de l'exploitation minière. De sorte que, quand les Kunta ont repris au XVᵉ siècle, ou plus certainement après, l'extraction du minerai vers Agẹmmāmu, avec des esclaves, ils ont pu avoir, d'une certaine façon avec raison, l'impression de commencer l'exploitation, ainsi qu'ils l'affirment.

Force est bien de constater, au terme de ces pages, que les certitudes sur l'histoire de Tāmdult et de ses mines sont rares. Peut-on espérer que des textes jusqu'ici ignorés viendront apporter des confirmations à nos hypothèses ou des révélations Il paraît plus raisonnable d'attendre davantage de fouilles archéologiques conduites avec méthode et dont les résultats seraient éclairés, sans nul doute, par une comparaison avec ceux obtenus sur le site de Tedgaust en Mauritanie qui a toutes les chances d'être Awdaġust.

Si nous n'avons pas pu établir de certitude au moins voudrions-nous mettre fin à une erreur ou à une confusion : celle qui curieusement aboutit à parler de « Tāmdult des Illalen ». Que Massignon en 1906, ait supposé que la mine d'argent dont il est question chez Léon l'Africain lorsqu'il parle de la tribu des Illalen au XVIᵉ siècle, soit la même que celle de Tāmdult signalée par Bakrī au XIᵉ siècle, peut s'excuser, compte tenu de l'absence de cartes du Maroc à cette date et de la situation des deux mines dans la région du Sūs, encore qu'assez loin l'une de l'autre (87). Mais ceux qui ont par la suite répété cette erreur disposaient de cartes. Des traditions

(87) L. Massignon (1906), *Le Maroc dans les premières années du* XVIᵉ *siècle*, p. 194, répété dans S. Gsell (1928), *Vieilles exploitations minières*... « Hespéris », t. VIII, p. 17.

recueillies chez les Illalen, qui n'ont pas changé de place depuis l'époque où Léon l'Africain et Marmol en ont parlé ([88]), au sujet de certaines familles originaires de Tāmdult peuvent contribuer à entretenir une certaine confusion ([89]). Mais, d'une part ce n'est pas toute la tribu des Illalen qui a migré depuis Tāmdult vers le versant N de l'Anti-Atlas, et d'autre part la mine de Tāmdult est bien différente de celle des Illalen qui est peut-être Tāmjut, où existent des anciens travaux ([90]). Il est curieux de parler de Tāmdult U Aqqa ou indifféremment de Tāmdult des Illalen tout en signalant que la région est habitée par les Aït U-Mribat ([91]).

Le lien de l'activité minière et métallurgique avec le trafic transsaharien vers le monde noir nous semble le fait essentiel et ne paraît pas discutable. Les relations de cette région avec l'Afrique Noire sont probablement antérieures au IXe siècle, mais la fondation de la ville marque un essor du commerce caravanier et bien sûr aussi de l'exploitation minière, qui pendant plusieurs siècles vont vivifier Tāmdult, fondation idrissite.

Par ailleurs, nous en avons vu assez pour comprendre que, dans cette région, l'islamisation ne s'est pas faite d'une façon aussi simple et limpide qu'une certaine tradition pourrait le laisser croire. C'est surtout sur ce chapitre que les documents font le plus cruellement défaut. Les bribes que nous possédons se révèlent d'une interprétation difficile. Cependant les témoignages d'Ibn Ḥawqal, de Bakrī, d'Ibn Ḥazm ne peuvent permettre d'en douter : le šiʿisme a eu des racines assez solides dans le Sūs. S'il a disparu officiellement, il ne s'est pas éteint sans laisser de traces : la croyance qu'un Mahdi viendra du Massa, un attachement particulier à la famille du Prophète semblent les plus évidentes, mais il y en aurait sans doute d'autres qu'une étude approfondie révèlerait.

(88) Jean Léon l'Africain (1956), p. 94, et Luis de Marmol (1667), *L'Affrique de...*, t. II, p. 42.

(89) P. Despujols (1936), *Historique des recherches minières au Maroc des origines à 1930*, et M. Saadi (1969).

(90) B. Rosenberger (1970), n° 17, p. 81. En fait la mine de Tamjust se trouve chez les Īdā U-Zekrī.

(91) Comme le fait D. Jacques-Meunié (1951), alors que l'emplacement des Illalen ne lui est pas inconnu (note 1, p. 236), elle ne songe même pas à se demander s'il y a eu une migration, et à quelle date et dans quelles conditions. Par ailleurs A. Huici dans sa traduction espagnole du Bayan (1953), t. I, p. 47, identifie Zgunder et Tāmdult à propos de laquelle il répète Massignon.

Une fois encore nous nous rendons compte combien s'avère nécessaire d'entreprendre sérieusement l'étude des modalités de l'islamisation, sans la connaissance de quoi bien des aspects de l'histoire du Maroc, que dis-je, bien des traits de sa physionomie actuelle nous demeurent difficiles à comprendre.

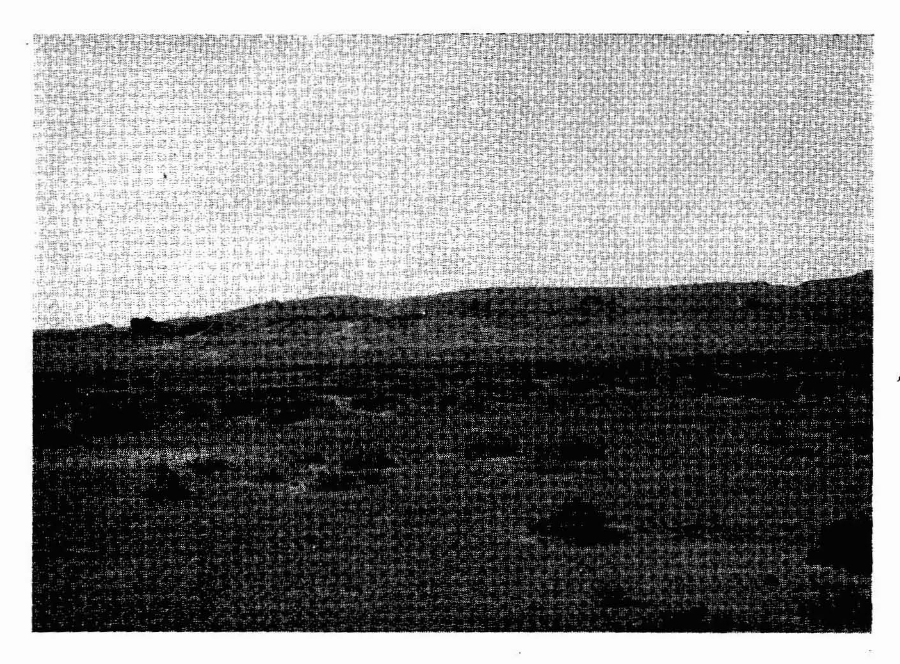
Bernard ROSENBERGER.

P. S.

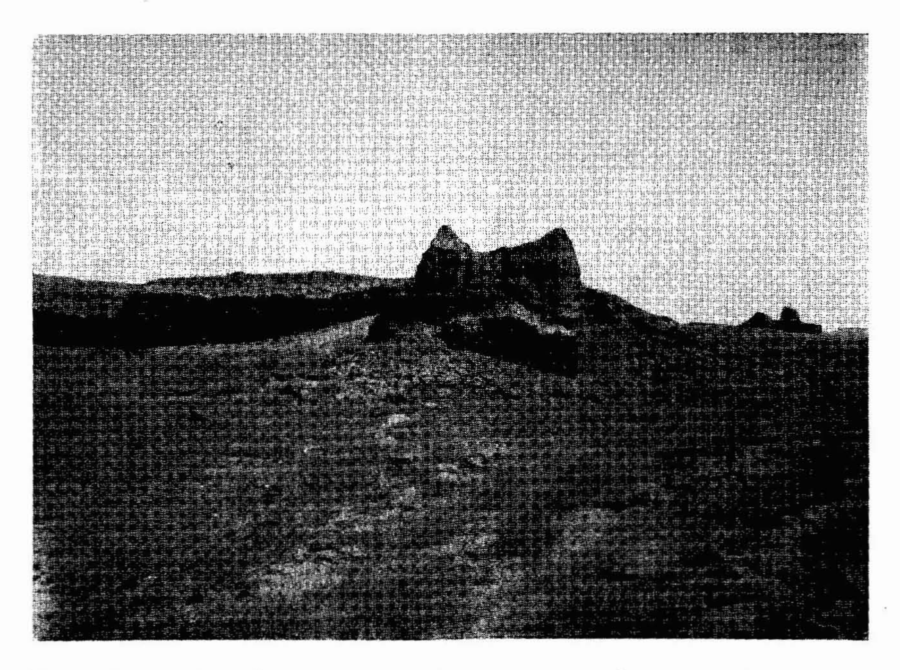
Cet article était déjà imprimé lorsque j'ai eu connaissance, grâce à M. Triki, d'un passage de M. Sūsi dans *Illigh, passé et présent*, p. 239, qui apporte un éclairage nouveau sur l'origine des leffs et, peut-être, sur la fin de Tāmdult. Le voici dans une traduction : « J'ai entendu certains lettrés bien informés dire que les Aït Ḥarbil sont entrés au Sūs à partir du Sahara et que ce sont des restes des tribus lemtūna et guddala; que leur arrivée s'est produite après la terrible peste de 749 H. Plusieurs contrées du Sūs se sont dépeuplées et ces tribus se sont dirigées vers elles et s'y sont installées. Leurs contacts avec les tribus autochtones furent la cause des conflits permanents avec elles. Ainsi le leff Gzula considère les Aït Ḥarbil comme des intrus et les méprise pour cette raison. »

Cette tradition incite à rattacher à la Peste noire, et au vide causé par elle, la migration de tribus d'origine saharienne relativement épargnées par l'épidémie à cause de leur dispersion et qui viennent s'installer sur des terres meilleures laissées libres par la mort des anciens occupants. On peut se demander si la fin de Tāmdult n'est pas liée à la peste elle aussi.

En tous cas cette tradition recoupe celle relevée par Justinard qui notait le caractère d'intrus du leff Aḥoggwa.



N° 1. Le site de Tāmdult à l'O. de la piste de Tizūnin. Le sol est couvert de scories noirâtres au premier plan. Les vestiges partiellement ensablés s'allongent sur une faible colline. Les restes de rempart sont assez nets à gauche (voir photo n° 2). On distingue bien la qūbba de Sidī Šanāwil, appelé aussi Sidī Muḥammad ibn ᶜAbd Allāh. A droite de celle-ci les restes du réduit défensif. Au fond la crête du jbel Banī.



N° 2. La partie sud du rempart est encore assez bien conservée. On voit un bastion quadrangulaire plein qui étayait la courtine. La construction est faite de moellons et de briques crues. A droite et au fond la qūbba de Sidī Šanāwil.



N° 3. Cette image illustre le passage de Bakrī : « ... une muraille de pierres et de briques crues (ṭūb) entoure la ville ». On voit nettement que le mur est fait de briques crues de gros module qui étaient protégées de l'érosion par un parement de moellons. Celui-ci s'est écroulé et laisse voir l'appareil. On peut rapprocher ce type de rempart de celui du Qṣar el-Ḥajer de Marrakech ou d'Azōggī, d'époque almoravide et qui représentent une tradition maghrébine.



N° 4 La construction soignée de ce minaret de briques cuites, le décor en réseau losangé, le plan intérieur qui permettait l'accès à la terrasse supérieure du mūeddīn sont de tradition almohade, et pourraient être mérinide plutôt que d'époque ᶜalawite comme le disent certains habitants d'Akka. Une étude archéologique de ce monument assez insolite en ces lieux trancherait.

EN MARGE DES SUCRERIES MAROCAINES

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES À LA ZAOUÏA BEL MOQADDEM

(CHICHAOUA - HAOUZ DE MARRAKECH)

AVERTISSEMENT

La présente étude repose sur une découverte fortuite faite en 1960 et exploitée au cours de sept campagnes de fouilles d'avril-mai 1965 à avril-mai 1968 à la Zaouïa bel Moqaddem, aux environs du petit centre administratif actuel de Chichaoua (Haouz de Marrakech).

En dépit de l'importance relative de ces travaux, il ne faut pas s'attendre à y trouver résolue une question capitale ou tout au moins classique d'archéologie musulmane concernant le Haouz.

L'identification des vestiges anciens de la Zaouïa bel Moqaddem avec le Chefchaouen d'el Bekri ou le Cheuchaoua du Roudh el Qartas ne peut être considérée comme une révélation, ainsi qu'aurait pu l'être la découverte, dans la même région, de la fameuse ville de Nfiss qui échappe depuis plus de soixante ans aux investigations opiniâtres des chercheurs. Appelé à en dire un mot en raison de ses relations de voisinage avec Chichaoua, on constatera que, sur ce point là, notre étude ne fait guère progresser la question. Je me suis parfois même demandé si elle ne contribuait pas à la compliquer, l'idée d'une identité Nfiss-Chichaoua m'étant même venue à l'esprit... Nous reviendrons plus loin sur la discussion de ces identifications. Le meilleur avis à donner au lecteur, au seuil de cette étude, sera de la considérer comme une annexe, un appendice d'un précédent ouvra-

ge : « Les Anciennes Sucreries du Maroc et leurs réseaux hydrauliques », publié à Rabat en 1966 et formant thèse principale pour le Doctorat ès Lettres. Il s'agira donc ici d'une étude « complémentaire », s'inscrivant en marge de précédentes recherches sur les deux sucreries de Chichaoua, le hasard ayant fait que c'est en ce point que mes investigations ont été les plus heureuses, et qu'elles m'ont permis de dépasser le simple problème de la canne à sucre et du sucre plutôt qu'à Taroudant, dans le Sous, à Sidi Chiker ou dans la vallée de l'oued Qsob (arrière-pays d'Essaouira ex-Mogador).

Revenons donc sur cette « complémentarité » :

1°) Pour commencer ce sont bien les sucreries ou si l'on préfère mon enquête au sujet de celles-ci qui m'ont, à l'origine, attiré à Chichaoua ;

2°) Les deux secteurs d'habitat, objets de mes trouvailles postérieures et qui seront décrits dans ces pages se trouvent assez curieusement à proximité presque immédiate des deux installations industrielles. Nous examinerons plus loin la question de savoir si le lien entre ces deux ensembles archéologiques est réel ou si l'on doit s'en tenir à un simple rapport de voisinage. Retenons seulement ici ce rapprochement : deux établissements industriels, deux secteurs d'habitat ancien à quelques centaines de mètres de distance.

3°) Dans mon ouvrage sur les Sucreries (III^e partie, ch. II « La main-d'œuvre », pp. 238 à 240), j'ai été amené à donner une description sommaire de la forteresse dite des Ksour el Abid, située entre les deux fabriques. Je ne reviendrai pas sur cette description mais je dirai un mot d'un petit problème qui a retenu mon attention et pour la solution duquel j'ai fait exécuter quelques travaux : celui de l'alimentation en eau de cette place forte. J'aurai aussi à mentionner de nouveaux points fortifiés dominant la vallée de l'oued Chichaoua : l'Agadir Zhar et le douar Qejjoum el Qedim, qui jusqu'en 1960 avaient échappé à mes recherches.

Je ferai également allusion aux enceintes berbères du Tilda, seuls vestiges anciens de Chichaoua signalés avant le début de ces travaux (Tissot, St Gsell), mais ce sera uniquement afin de donner un aperçu complet du secteur archéologique étudié, tout lien avec les sucreries devant évidemment, ici, être écarté.

Ainsi donc, prolongement de mon étude principale aux conclusions assez diverses et aux aperçus assez larges, telle devra être envisagée la présente étude. Est-ce à dire qu'elle aura été aisée ou qu'elle aura manqué d'intérêt. Nous pouvons affirmer que non. De manière assez paradoxale les efforts faits sur le terrain pour essayer de nous faire une modeste idée de ces deux secteurs d'habitat ancien et des normes d'urbanisme qu'ils comportaient auront été égaux sinon supérieurs à ceux suscités par la recherche des sucreries : sept campagnes de fouilles d'environ un mois chacune ayant été nécessaires de part et d'autre. Je sais bien que le gros travail des sucreries a consisté dans le relèvement topographique des canaux d'amenée d'eau et des périmètres irrigués. Rien ici de semblable. Par contre, je n'hésiterai pas à dire que les fouilles elles-mêmes ont été beaucoup plus difficiles en raison, particulièrement, de la nature du matériau exploré en général très délicat et friable (murs en terre battue, enduits à la chaux, etc.). Elles ont ainsi comporté un facteur d'imprévu et d'incertitude qui les a fait s'apparenter, souvent, à un véritable jeu de hasard. Ceci n'a pas manqué d'avoir sa répercussion sur les méthodes de recherche où il a fallu s'adapter à ce « suspense » et s'en accommoder. J'ajoute que, pour des raisons sur lesquelles nous reviendrons plus loin mais que l'on peut déjà apercevoir, les vues aériennes, qui sont souvent la providence des fouilleurs, ne nous ont été que d'un faible secours et que j'aurai même souvent à m'inscrire en faux contre une étude hâtive exécutée en dehors de moi, et dans l'ignorance complète de mes propres travaux, en 1962, dans les conditions de méthodes assez discutables, je veux parler de l'étude de M. Guy, Ingénieur des Pétroles, parue dans le bulletin de la Société Française de Photogrammétrie n° 5, d'avril 1962.

Pour terminer je tiens à adresser, ici, mes remerciements les plus sincères à M. H. Terrasse, membre de l'Institut, qui a bien voulu diriger ces travaux sur le plan scientifique ainsi qu'au Ministère marocain de la Culture et de l'Enseignement Originel, (Division des Antiquités) qui, venant fort opportunément relayer le C.N.R.S., m'a permis de donner à cette étude toute l'extension dont elle était susceptible. Qu'ils veuillent bien trouver, ici, l'expression de ma meilleure gratitude.

INTRODUCTION

A — RENCONTRE DU SITE ARCHÉOLOGIQUE DE CHICHAOUA LES SUCRERIES

J'ai donc mis pour la première fois les pieds à Chichaoua il y a déjà plus de vingt ans en avril 1949 et... ce n'est pas la réputation de ses curieux tapis en haute laine qui m'y a attiré (1). A la suite de découvertes faites dans la vallée de l'oued Qsob à Mogador à la fin de 1948, j'avais entrepris mon enquête sur la canne à sucre et ce sont mes informateurs des douars Aougni et Tissakatine qui les premiers attirèrent mon attention sur Chichaoua (2).

Je pris donc ainsi, à cette occasion, contact avec cet intéressant ensemble archéologique et n'ai pas oublié l'étrange et tout d'abord assez déconcertante impression qu'il me causa (3). Etirées sur des centaines de mètres, d'immenses murailles, dont la destination m'échappa tout d'abord, traversaient la plaine. De place en place, de lourds amoncellements de blocs de pisé formaient des ruines difficiles à interpréter. Je parvins, cependant, à identifier les deux sucreries et la forteresse des Ksour el Abid mais j'étais loin de me douter alors qu'en plus des vestiges apparents subsistant sur le terrain, le sol même de ce lieu privilégié recélait dans ses profondeurs d'autres témoins non moins émouvants et parlants des âges disparus...

J'entrepris, par la suite, la fouille de la sucrerie-Sud et c'est à la fin de ma deuxième campagne de 1960, alors que ma première enquête tirait à sa fin, que se produisit le petit coup de théâtre qui devait être à l'origine de mes nouvelles recherches.

(1) Sur les tapis de Chichaoua, voir P. Ricard, *Corpus des tapis marocains*, III, « Tapis du Haut-Atlas et du Haouz de Marrakech », Geuthner, 1927, pp. 14 à 26, planches, et L. Fresneau, *Contribution à l'étude des tapis de Chichaoua*, mémoire de fin de stage des contrôleurs civils, 140 p. 21×31, bibliothèque des Affaires culturelles de Rabat n° 307-23 D. Si l'on en croit ces deux études le tapis de Chichaoua, tissé de préférence à Sidi Mokhtar ou à Marrakech, aurait quelque peu usurpé son nom.

(2) P. Berthier. — *Les Anciennes Sucreries...*, pp. 19 et 20.

(3) Dans le « Bulletin de la Société française de Photogrammétrie » (avril 1962, n° 5) M. Guy parle « d'un groupe de ruines totalement inconnu dans une région peu étudiée au point de vue archéologique ».

B. — LA DÉCOUVERTE DES DEUX QUARTIERS D'HABITAT

(NOVEMBRE 1960)

La règle du jeu, ici, aurait sans doute voulu que je parte du savant examen d'une « couverture » photographique aérienne et que je dirige mes pas en m'appuyant sur une solide analyse stéréoscopique (4). Mon enquête y aurait gagné en classicisme et en exemplarité mais il était dit, depuis le début de mes démarches, que les méthodes scientifiques modernes resteraient hors de ma portée et que la vieille chance plus ou moins inspirée des pionniers de l'archéologie serait seule à me sourire. Si j'en juge par les résultats obtenus, il faut d'ailleurs avouer que le hasard, si hasard il y a, n'a pas trop mal fait les choses.

En novembre 1960, donc, nous achevions, ma femme et moi, le dégagement de la grande salle de la sucrerie-Sud (5). Notre campagne était déjà très avancée, notre trésor de guerre au plus bas. Nous ne disposions guère plus, devant nous, que d'une petite semaine de travail et il restait encore beaucoup à faire dans la sucrerie. Nous étions en train de surveiller attentivement les travaux quand deux petits bergers, gardant dans les environs leurs troupeaux de chameaux ou de chèvres, vinrent s'asseoir à nos côtés et engager la conversation. Pendant que nous échangions les banalités habituelles, l'un d'entre eux tira de sa poche quelques petits cailloux avec lesquels il se mit à jouer comme avec des osselets. Machinalement, j'eus l'idée d'en prendre un et l'ayant examiné, je constatai avec étonnement qu'il était recouvert d'une légère couche d'ocre rouge qui, au frottement, laissait des traces sur les doigts. Piqué par la curiosité, je lui demandai où il l'avait trouvé. Il me répondit, sans se faire prier, que c'était à quelques centaines de mètres dans un endroit où, ajouta-t-il, je pourrais en trouver facilement beaucoup d'autres. De plus en plus intrigué, je lui demandai de m'y conduire ce qu'il fit de la meilleure grâce, stimulé par le « fabor » traditionnel.

(4) Je n'ai, d'ailleurs, nullement négligé les ressources pouvant m'être offertes par la photographie aérienne. Grâce à l'aimable entremise de M. A. Masson, Ingénieur des Travaux publics à Marrakech, que je tiens à remercier ici, j'ai obtenu de la Société africaine de Photogrammétrie et de Topographie (Casablanca) un jeu complet de vues aériennes comportant le recouvrement stéréoscopique nécessaire à un examen archéologique. Mais ces documents ne m'ont guère été utiles que pour l'étude des enceintes du Tilda.

(5) P. Berthier. — *Les Anciennes Sucreries...*, tome II, Cartes et plans II-7.

Nous parcourûmes ainsi environ cinq cents mètres au nord de la Sucrerie pour nous trouver sur un point, formant bombement par rapport au reste de l'espace environnant, recouvert d'une maigre végétation xérophile, mais où rien n'attirait particulièrement l'attention. J'avais à la main mon piochon de géologue et me décidai à en donner un coup en suivant une ligne de pierres assez rectiligne qu'on voyait émerger. J'avais à peine commencé à égratigner le sol quand une quantité de cailloux semblables à celui avec lequel jouait mon guide remonta à la surface. Eux aussi étaient colorés tantôt en ocre, tantôt en bleu ou vert... A coup sûr, il devait y avoir là un gisement intéressant et je fus immédiatement tenté de le faire explorer. Il fallait pour cela prélever une petite équipe sur le gros de nos ouvriers... Situation cornélienne ! car, en affaiblissant ainsi mon chantier *in extremis*, je risquais de ne pas terminer le dégagement de la sucrerie. Par contre, j'estimai que je ne devais pas négliger la nouvelle chance que le hasard m'envoyait. Je revins à la Sucrerie, pris avec moi quatre hommes et leur demandai de dégager le tertre aux cailloux. Au bout de vingt minutes, ils commençaient à ramener au jour de nombreux fragments appartenant, à coup sûr, à un décor de style hispano-mauresque : fleurons, rosaces, débris de palmes ou de palmettes, tous revêtus, d'ailleurs, d'une riche polychromie rouge, bleue, verte, orangée, etc. Vint ensuite un beau fragment de panneau décoré d'environ 30 × 40 sur lequel des rinceaux floraux savamment contrariés se jouaient agréablement, puis un splendide chapiteau aux lourdes volutes, puis un plus petit denticulé, etc.

Je devais ainsi réunir plus de 200 pièces, assez petites pour la plupart mais suffisamment nombreuses et belles pour me permettre de les présenter au cours de l'hiver 1960-61, en une exposition dans la salle des Archives de la Bibliothèque générale de Rabat.

A Chichaoua, cependant, nous n'étions pas encore au bout de nos surprises... Pendant que nous nous activions à la « maison de la Plaine », les bergers, mis sans doute en verve par l'effet de nos libéralités, revinrent nous voir, et, d'eux-mêmes, cette fois, nous proposèrent de nous montrer un second endroit où, disaient-ils, nous aurions également la chance de rencontrer d'autres traces intéressantes. A environ 300 m de là, vers l'ouest, ils nous conduisirent à la corne d'un petit bois d'oliviers où je me rendis compte, effectivement, que des vestiges d'habitat ancien étaient

discernables. Une différence, cependant, c'est que là des traces de murs apparaissaient nettement. En plus de quelques nouveaux fragments, il serait donc possible de dégager le plan cohérent d'une maison, à coup sûr fort ancienne. Tenant compte de sa situation, nous convînmes que ce serait « la maison des Oliviers »... N'hésitant plus à prélever une nouvelle équipe sur le chantier de la Sucrerie, je fis attaquer ce deuxième emplacement et eus la grande chance de mettre au jour, en très peu de temps, deux salles disposées en longueur dans le sens Nord-Sud, d'environ 18 m × 3,50 à 4 m. Elles étaient arasées à environ 0,80 m du sol originel, munies d'un magnifique dallage en béton de chaux rouge-vif et surtout la partie des murs qui subsistait était recouverte de peintures sur enduit dont je pus, fort heureusement, faire relever les motifs par un jeune géomètre qui avait également des talents de dessinateur.

Mis ainsi en appétit, nous fîmes porter nos recherches sur les abords de la sucrerie-Nord. Ce fut pour remarquer la grande croupe allongée dite des Bdadez dont l'aspect étrange nous frappa : le sol, recouvert d'une herbe grasse dite « rassoul », était, en effet, jonché de débris de poteries. Sur le dévers ouest un ensemble composé de deux petites marches et de deux murettes parallèles attira mon attention (Fig. 6). Mes moyens étant épuisés, je n'y fis, pour lors, entreprendre aucun travail mais je conservai fidèlement la mémoire de ce « bétyle » sans me douter, d'ailleurs, qu'un ensemble archéologique fort important montrait ainsi le « bout de l'oreille ».

En fin 1960, donc, j'avais ainsi repéré l'emplacement de mes deux secteurs Nord et Sud d'Habitat sur lesquels je devais, par la suite, travailler pendant 3 ans 1/2, après, il est vrai, une interruption assez malencontreuse de plus de quatre années. Malgré, en effet, l'Exposition dont j'ai parlé plus haut et une communication à la Faculté des Lettres de Rabat le 2 mai 1962, les fouilles ne purent reprendre qu'en avril 1965... A partir de cette date, financées tantôt par le C.N.R.S., tantôt par le gouvernement marocain, elles devaient se succéder à la cadence de deux campagnes annuelles jusqu'en mai 1968 où, ma femme et moi, décidâmes d'y mettre fin, estimant avoir fait bonne mesure.

C. — CONDITIONS D'EXÉCUTION DES FOUILLES

Un mot des conditions d'exécution de ces fouilles permettra de donner une idée de la nature de notre effort.

Nous faisions donc deux campagnes par an, une au printemps et une en automne, ce qui supposait une installation semi-permanente à Chichaoua (6). Par ailleurs, le chantier étant recruté sur place dans une population de fellahs, l'époque de nos sorties n'était pas indifférente. Il fallait, en effet, tenir compte des facteurs climatiques et des facteurs agricoles.

Facteurs climatiques : cela va de soi dans un pays aussi excessif que le Maroc où il convenait d'éviter tant les déluges et la boue de l'hiver que la fournaise de l'été.

Facteurs agricoles : il fallait, au printemps, avoir terminé avant les moissons et les dépiquages, en automne avant les labours. Faute de quoi nos meilleurs ouvriers risquaient de nous échapper.

Malgré ces précautions, les difficultés dues aux intempéries furent encore assez nombreuses. Il suffisait d'un orage en montagne pour rendre le gué de l'oued Chichaoua à la zaouïa bel Moqaddem infranchissable et l'accès à notre secteur Nord s'en trouvait coupé. Nous y accédions au prix d'un bon détour par notre secteur Sud et les Ksour el Abid et d'allègres marches à pied qui nous ont permis d'apprécier, sous tous leurs aspects, les charmes de la campagne marocaine.

Je pense aussi que c'est avec juste raison que, dédaignant une offre de Marrakech, nous avons décidé de recruter nos ouvriers sur place. Nous apportions, ainsi, d'une part une aide non négligeable à l'économie locale. De l'autre nous avons eu la satisfaction de former nous-même notre main-d'œuvre dont nous constations les progrès à chaque campagne (7).

(6) Nous adressons ici nos remerciements les meilleurs à S.E. Si Mjid Boucetta, super-caïd d'Imi n'Tanout et aux différents caïds de Chichaoua qui nous ont offert une hospitalité généreuse, d'abord à la Maison communale, d'avril-mai 1965 à avril-mai 1967, puis dans une ancienne maison de fonctions du centre.

(7) Je tiens à mentionner ici le nom de notre vieux et fidèle caporal Mohammed ben Saïd, domicilié à la zaouïa bel Moqaddem, ancien des Travaux publics et qui, après avoir assuré la surveillance du chantier de la Sucrerie en 1960, assuma imperturbablement la même tâche de 1965 à 1968. Très respecté des ouvriers, il était appelé par eux « Khali Saïd » (mon oncle maternel Saïd), terme de touchante vénération !

Chaque fois aussi nous embauchions nos spécialistes : un forgeron pour l'entretien de notre outillage et un ou deux maâllemin maçons auxquels étaient confiés certains travaux particuliers tels que le nettoyage, l'entretien et des travaux confortatifs sur des parties antérieurement dégagées.

Dans l'ensemble nous n'avons eu qu'à nous féliciter de cette main-d'œuvre du terroir intelligente et d'un excellent rendement. Au milieu des innombrables désagréments rencontrés au cours de ces fouilles, la fidélité de notre « caporal », la bonne humeur et le bon esprit de nos hommes nous auront apporté une salutaire détente et d'appréciables satisfactions.

***

Venons-en, à présent, au travail archéologique lui-même. J'ai déjà laissé entrevoir que la fluidité de nos données de base lui avait conféré le caractère d'une loterie. Ne pouvant nous appuyer ni sur des textes précis [8], ni, nous l'avons dit, sur l'examen des vues aériennes défaillantes, chaque sondage était pour nous ce que peut être un lancer pour un pêcheur à la ligne. Pourquoi ici plutôt que là ? On dit qu'il y a un flair de l'archéologue comme il y a des intuitions chez le joueur ou un tact chez le pêcheur. Mais de quoi ce flair est-il fait ? Nous avons cherché, autant que possible, à mettre à profit les moindres indices au sol que nous avons pu déceler. Nous avons, parfois, prêté l'oreille aux indications données par les gens du cru (cf. l'appellation dite « sondage du Moqaddem » qui n'a pas d'autres signification). Nous avons quelquefois jeté notre dévolu sur tel ou tel point à l'aveuglette. En vue d'équilibrer nos chances nous avons réparti notre effort tantôt sur le secteur Nord, tantôt sur le secteur Sud.

Malgré cela, ou à cause de cela, rares furent les sondages qui se révélèrent entièrement négatifs et, dans l'ensemble, je crois que nous aurions mauvaise grâce à nous plaindre de notre réussite.

***

(8) On se souvient que pour les Sucreries, le Traité du P. Labat extrait de ses « Nouveaux voyages aux Isles d'Amérique » m'avait servi de base très solide.

Mais, ici, il convient de relever deux séries de difficultés.

a) Conservation des objets exhumés

La plupart des sondages ne nous ont pas seulement donné des piliers, des murettes ou des plaques de chaux mais également des objets « mobiliers », tels que poteries, tessons, fragments décoratifs en plâtre, fragments de métal ou de verre, etc. Il ne pouvait être question de les laisser sur place. Certains éléments d'une grande importance tel que le panneau décoré de la Maison de la Plaine ont même dû être démontés pour les mettre à l'abri des déprédations inévitables. Que faire de tous ces objets ? Une seule solution possible : les rassembler et les mettre en caisse à la fin de la campagne.

Je me dois, ici, de signaler une des principales faiblesses de ces campagnes de fouilles. Dirigés sur les magasins du Badi à Marrakech, ces colis ne pouvaient qu'y rester en souffrance faute d'un local approprié pour en opérer l'ouverture. Il n'a été question que tout récemment de les faire venir à Rabat. Autant dire qu'une fois emballés tous ces objets, à l'exception des moins encombrants ou des plus précieux (grande Inscription Coranique par exemple) qu'il nous était possible de prendre dans notre voiture personnelle, échappaient à notre contrôle et à notre emprise. Il a donc fallu, la plupart du temps, tout examiner, mesurer, photographier sur place dans des conditions parfois très hâtives ou dans la bousculade des départs.

A une époque où l'on parle tant de l'intervention du laboratoire et des analyses physico-chimiques d'objets, on voit à quel point nous avons pu être handicapés par cet état de choses auquel il ne nous était pas possible de remédier par nos propres moyens. J'ajoute que ce même état de choses interdisait les comparaisons et les regroupements d'une année sur l'autre. Inutile de chercher ailleurs la cause d'un certain manque de systématisation de nos planches voire même de certaines redites que l'on pourra constater dans notre documentation et qu'on voudra bien excuser.

b) Protection sur place des installations dégagées

Parallèlement, un autre problème aussi décevant s'est présenté : celui de la protection et de la conservation des éléments laissés sur place. Tant que nous étions présents nous arrivions tant bien que mal à faire respecter

nos travaux. Un gardien, payé par nous, restait en permanence sur le chantier. Souvent, même, d'une campagne sur l'autre nous faisions remettre en état par nos « maâllemin » telle ou telle installation mise à mal après un hiver trop pluvieux (9) ou un été torride. Mais les longs interrègnes ont, en général, été funestes à nos vestiges :

— entre novembre 1960 et avril 1965, la totalité des briques entrant dans la construction de la Sucrerie-Sud a disparu. Je précise : les 96 piliers retrouvés dans les salles C. I et C. II, les deux bassins de la salle C. II, le canal de fuite voûté de 15 m de long (10) ;

— entre mai 1966 et mai 1968, le déversoir en briques retrouvé à la même Sucrerie ;

— entre novembre 1960 et avril 1965, tous les entrelacs peints de la Maison dite des Oliviers, ceux du Hammam-Sud retrouvés en octobre 1966 ont eu depuis également le même sort. Ils avaient, heureusement, eux aussi été relevés et figureront en bonne place dans ce travail. Au même endroit, les beaux dallages rouges en béton de chaux ont été très endommagés. Il en a été de même des cinq dalles de calcaire formant le seuil de la Maison dite de la Plaine ;

— entre mai 1967 et mai 1968, la belle voûte de la grande citerne du secteur Nord.

On mesure toute l'étendue des dégâts dont on doit incriminer non seulement les facteurs naturels : boursouflure des terres, croissance de la végétation, ravinement des eaux... mais aussi et surtout l'incroyable appétence des habitants du pays pour les briques de tout calibre et de toute espèce.

***

Il est évident que ma femme et moi ne pouvions, les campagnes de fouilles terminées, nous instituer les gardiens de nos trouvailles.

(9) A ce point de vue, l'hiver 1967-68 d'une humidité exceptionnelle, en poussant au maximum la végétation herbacée, a été particulièrement nocif à nos vestiges.

(10) P. Berthier. — *Les Anciennes Sucreries...*, tome II, Cartes et plans II-7.

Le commandement local était, peut-être, le mieux placé pour prendre les mesures appropriées. Mais là nous avons été les victimes du découpage des circonscriptions. La limite de la tribu des Ameur passe, en effet, à proximité immédiate de Chichaoua et nos champs de fouilles tombaient, par un malencontreux hasard, dans le commandement de Chemaïa, lui-même sous la dépendance de Safi. Les autorités de Chichaoua n'auraient, sans doute, pas mieux demandé que d'exercer sur eux une certaine surveillance mais elles étaient obligées de se récuser devant l'existence de la limite. Celles de Chemaïa ont fait valoir qu'elles étaient trop éloignées pour prendre l'affaire en mains.

Rien ne venant interrompre le processus de destruction, il faut s'attendre à assister dans les années qui vont venir à la disparition presque totale de tout ce qui a été exhumé. Pour certaines parties : Hammam-Sud, Maison des Oliviers, ce sera évidemment assez regrettable.

Puisse cette modeste étude où nous n'avons pas ménagé la documentation cartographique et photographique contribuer à conserver à l'Histoire marocaine le fruit du labeur d'un ménage d'archéologues, du caporal Saïd et d'une cinquantaine de bons ouvriers musulmans !

D. — HISTORIQUE DES FOUILLES

Avant de passer à la description détaillée et en quelque sorte technique de nos vestiges, nous allons d'abord donner un aperçu de nos sept campagnes de fouilles, oscillant entre les deux secteurs Nord et Sud et les différents points d'impact auxquels il conviendra d'ajouter les coups de sonde donnés en divers autres points : les Ksour el Abid et le Tilda.

I. — *Campagne d'avril-mai 1965*

Reprenant nos travaux en 1965, l'idée qui venait tout naturellement à l'esprit était de rouvrir, avec l'intention de les pousser à fond, les deux chantiers entamés en 1960. Nous mîmes donc une équipe sur la Maison de la Plaine où le plan nous échappa mais où nous eûmes la chance d'exhumer de nouveaux et nombreux fragments et de découvrir le très bel ensem-

ble constitué par un panneau décoré sur ses deux faces. Nous en donnerons la description plus loin. Aux Oliviers nous eûmes tôt fait de dégager deux nouvelles salles en pensant, d'ailleurs à tort, comme l'avenir devait le montrer, que nous avions réussi à dégager la totalité de la construction.

Le Moqaddem de l'endroit nous suggéra de tenter un sondage sur un point bien dégagé vers le nord du secteur. Il se souvenait qu'en ce point des fquih(s), plus ou moins chercheurs de trésors, étaient venus creuser nuitamment et avaient déterré des fragments de plâtre. Loin de s'être montré entièrement stérile ce sondage gâté par la présence de deux grands fours à chaux ne fut poursuivi que quelques jours par une équipe assez faible. Les fragments de plâtre rencontrés le furent très près de la surface. Très friables, la plupart tombèrent en miettes au moment de leur mise au jour. C'est le sondage que j'ai appelé « sondage du Moqaddem ».

Bien plus heureux fut celui tenté en face de la Maison des Oliviers du côté est de la seguia Mgarn et qui aboutit à la découverte du Hammam-Sud. Ainsi qu'aux Oliviers, le dégagement de cette installation ne fut pas réalisé en entier et dut être complété plus tard.

L'essai tenté dans le secteur Nord fut également concluant. Il nous donna un fort beau point d'eau et nous laissa entrevoir des possibilités d'exploitation que nous n'avions pu soupçonner tout d'abord.

La recherche de l'eau aux Ksour el Abid devait, enfin, nous donner un partiteur et... un moulin à olives.

Cette première campagne fructueuse et variée faisait bien augurer de la suite des opérations.

II. — *Campagne d'octobre-novembre 1965*

En octobre 1965, nous répartîmes également notre effort sur les deux secteurs Nord et Sud.

a) Dans le secteur Sud, deux sondages tentés à proximité du Hammam se soldèrent par des résultats assez médiocres bien que positifs :

— le premier nous donna des murs en terre battue où nous crûmes pouvoir discerner un ancien fondouk ;

— le second tenté autour d'un petit bassin en pisé ne fut guère plus heureux pour commencer.

b) Dans le secteur Nord, par contre, la poursuite de nos recherches autour du point d'eau nous amena à la découverte d'un second hammam d'un type très différent, d'ailleurs, du premier. Nous le trouvâmes encombré de vestiges adventices, traces de remaniements de basse époque, que nous voulûmes tout d'abord respecter afin d'en permettre le relèvement.

Aux Ksour el Abid, notre recherche de l'eau nous amena à la découverte d'un ancien puits et de bassins.

III. — *Campagne d'avril-mai 1966*

En avril-mai 1966, nous ne devions pas bouger de notre secteur Sud.

a) Le sondage du bassin fut repris. Deux équipes allant à la rencontre l'une de l'autre s'activèrent pendant quinze jours sur ce point. Ce fut pour nous donner un enchevêtrement assez décevant et difficile à interpréter de murs en terre battue, ancien habitat ouvrier se rattachant, sans doute, à la sucrerie-Sud.

b) Celle-ci était restée intouchée depuis novembre 1960. En prévision d'une visite qui finalement ne se présenta pas, j'y réalisai quelques travaux qui aboutirent :

— à la découverte d'un déversoir en briques reliant le circuit hydraulique supérieur au canal de fuite (disparu depuis — voir plus haut) ;

— au dégagement de la porte principale (traces de gonds) ;

— à la découverte d'une grosse canalisation en briques servant, sans doute, à l'évacuation des eaux.

c) Cette campagne, jusque là assez décevante, devait se terminer en beauté par la reprise des travaux à la Maison des Oliviers, reprise qui nous donna :

— au Nord, des communs, sans doute un lavoir ;

— au Sud, un nouvel alignement comprenant une nouvelle salle orientée dans le sens est-ouest, une seguia bétonnée, un jardinet et d'autres com-

muns. J'ajoute que le sondage du bassin, malgré sa médiocrité, nous apporta quelques beaux fragments décoratifs et une énorme quantité... d'escargots !

IV. — *Campagne d'octobre-novembre 1966*

En octobre-novembre 1966, nouvel étalage de nos recherches sur les deux secteurs.

A. — Dans le secteur Nord, je tentai un nouveau sondage sur la crête de la colline des Bdadez, sondage dont je fus médiocrement satisfait. Comme autour du bassin au Sud seuls des murs assez peu significatifs en terre battue vinrent récompenser nos efforts.

Déçu, je décidai de m'orienter vers le sud du Hammam où je tombai sur une nouvelle salle, traversée de part en part par une seguia en briques et recouverte d'une dalle octogonale en béton. Nous eûmes la satisfaction d'y recueillir pour la première fois d'importants fragments épigraphiques.

B. — Dans le secteur Sud, je me décidai à reprendre les travaux de dégagement du Hammam, délaissés depuis mai 1965. Ces travaux furent couronnés de succès et nous donnèrent :

-- les latrines, assorties d'une intéressante décoration à rapprocher de celle des Oliviers ;

— l'égout des latrines avec une curieuse fosse d'épuration ;

— un bassin en béton de chaux, sans doute destiné à l'approvisionnement du Hammam en eau.

Au cours de cette campagne je fis également exécuter un sondage au Tilda. Mais mon idée d'y retrouver un point d'eau semblable à celui du Tasghimout fut déjouée.

V. — *Campagne d'avril-mai 1967*

A partir de cette campagne, je m'orientai de plus en plus exclusivement vers le secteur Nord où, en raison de la nature du terrain, les perspectives de succès me paraissaient plus étendues. Mon plan de campagne était très

simple : il consistait à poursuivre sur ses deux tronçons ouest et est la seguia de briques qui coupait la salle attenante au Hammam.

a) Vers l'Ouest, je fus une fois de plus déçu. Après avoir fait un coude brusque et inattendu, ce qui nous occasionna d'importantes manipulations de terre, la seguia se perdait dans un champ voisin.

b) Vers l'Est, je rencontrai de fort curieuses installations hydrauliques :

— un partiteur en briques ;
— une grande citerne d'environ 70 m^3 de capacité ;
— un nouveau point d'eau, etc.

c) Pour terminer je crus m'être aventuré dans un quartier de potiers dont je devais achever le dégagement par la suite.

Dans le secteur Sud où je ne laissai qu'une petite équipe d'une demi-douzaine d'hommes, je me contentai d'achever le dégagement de l'égout du Hammam jusqu'à son débouché dans deux parcelles de terre en contrebas. On verra plus loin les conclusions que j'ai tirées de ces observations quant à la structure urbaine du secteur.

VI. — *Campagne d'octobre-novembre 1967*

Elle fut strictement réduite au secteur-Nord.

a) Dans le quartier des potiers, nos équipes dégagèrent plusieurs bassins dont un de très belle facture comportant des escaliers d'angle au Nord-Ouest et au Sud-Est.

b) Dans la partie nord, l'apparition de longues dalles de béton parallèles me laissa soupçonner la présence d'un grand riadh entouré de galeries couvertes. Cette hypothèse fut consolidée dans mon esprit par la découverte de nombreux fragments décoratifs et épigraphiques au nombre desquels une très belle inscription coranique de 1,20 m × 0,45 m où deux versets de la sourate d'Imran purent être déchiffrés. La rencontre d'une très belle poterie à décor berbère intacte compléta cette campagne particulièrement heureuse.

VII. — *Campagne d'avril-mai 1968*

Cette campagne, également limitée au secteur Nord, se heurta à certaines difficultés dues à l'accumulation des terres des campagnes précédentes :

a) Pour cette raison il ne nous fut pas possible d'exploiter les résultats obtenus en octobre en poursuivant notre dégagement progressif en éventail autour du point de départ révélé depuis 1960. Ainsi, vers le Nord, la vérification de l'hypothèse du « riadh » dut être ajournée et vers le Sud je dus me contenter de déblayer entièrement le grand bassin et ses abords.

b) Cela nous amena à entreprendre de nouveaux sondages dont l'un nous donna, sur environ 100 m, la trace d'un ancien rempart protégeant sans doute l'agglomération. Un autre sondage, poussé jusqu'à 3 m, nous révéla des traces d'habitat humain jusqu'à cette profondeur et nous apporta de nombreuses poteries assez originales : des jarres, des lampes anciennes, etc.

A partir de cette date, les fouilles, étouffées par l'amoncellement des terres, durent être interrompues.

Au cours de l'hiver 1969-70 cependant, une partie des terres put être déplacée par les soins d'un tâcheron au service de l'Inspection des Antiquités de Safi-Marrakech. Il serait donc actuellement possible de reprendre dans d'assez bonnes conditions les fouilles du vieux Chichaoua.

TABLEAU DES CAMPAGNES DE FOUILLES A CHICHAOUA

(1960-1968)

DATES	SECTEUR SUD	SECTEUR NORD	DIVERS
Octobre-novembre 1960	Découverte des deux Maisons de la Plaine et des Oliviers.	Découverte de deux petites marches sur les Bdadez.	
Avril-mai 1965	1. Reprise des travaux à la Plaine et aux Oliviers. 2. Sondage dit du Moqaddem (abandonné). 3. Découverte du Hammam-Sud.	Découverte du point d'eau et d'un secteur d'habitat.	1. Dégagement du partiteur des Ksour el Abid. 2. Découverte d'un moulin à olives.
Octobre-novembre 1965	Sondages dit du Fondouk et du Bassin (fragments décoratifs).	1. Reprise des travaux sur le secteur d'habitat. 2. Découverte du Hammam-Nord. 3. Dégagement du canal d'amenée d'eau jusqu'à la Mokhaznia (petit bassin).	Découverte d'un ancien puits aux Ksour el Abid.
Avril-mai 1966	1. Poursuite du sondage du Bassin. 2. Reprise des travaux sur la Maison des Oliviers : *a*) Découverte d'un lavoir; *b*) Découverte de l'alignement est-ouest (salle, seguia, jardinet).		Découverte d'un déversoir à la sucrerie Sud.

Dates	Secteur Sud	Secteur Nord	Divers
Octobre-novembre 1966	Reprise des travaux sur le hammam : *a*) Dégagement des latrines; *b*) Dégagement de l'égout; *c*) Dégagement d'un bassin extérieur (origine de l'eau).	1. Sondage de la crête des Bdadez. 2. Dégagement de la salle octogonale (fragments épigraphiques).	Sondage du Tilda et levé des enceintes.
Avril-mai 1967	Poursuite du dégagement de l'égout (fosses d'épuration et déversoirs).	1. Dégagement de la branche ouest de la seguia. 2. Dégagement de la citerne et du bassin des potiers (dispositif hydraulique). 3. Dégagement du 2e point d'eau et d'une 2e citerne (tesson épigraphique).	
Octobre-novembre 1967		1. Démolition des étages supérieurs du hammam nord. 2. Démolition de la dalle dite « octogonale ». 3. Dégagement de trois bassins (poterie berbère). 4. Dégagement du grand « riadh » (grande inscription coranique).	
Avril-mai 1968		1. Dégagement du grand bassin et de ses abords. 2. Dégagement du mur d'enceinte et du bordj S.E. 3. Sondage S.O. (lampe). 4. Sondage en profondeur (poteries).	

CHAPITRE PREMIER

LE CADRE GEOGRAPHIQUE

Puisque Chichaoua entre aujourd'hui dans le patrimoine archéologique marocain, il me semble nécessaire de dire un mot de sa situation géographique. Celle-ci sera commodément définie par comparaison avec Marrakech dont elle peut être rapprochée non sans intérêt. Situé à une altitude de 348 m (Marrakech = 465 m), le petit centre administratif actuel de Chichaoua se trouve à un carrefour de routes qui le met à 72 km à l'ouest de Marrakech, 102 km d'Essaouira (ex-Mogador), 47 km d'Imi n'Tanout c'est-à-dire de l'Atlas et 60 km de Chemaïa, lui-même à mi-chemin environ entre Marrakech et Safi. C'est-à-dire que sa position est nettement plus occidentale et peut être, à ce titre, considérée comme privilégiée sur Marrakech par rapport à la mer et à la montagne :

a) Chichaoua est évidemment mieux placé que Marrakech par rapport à l'Océan : non seulement par suite d'une plus grande proximité mais aussi en raison de certaines caractéristiques du relief qui lui confèrent une position plus dégagée vers le Nord et vers l'Ouest :

— Alors que Marrakech voit son horizon septentrional nettement barré par la petite chaîne des Djebilet, celle-ci s'est effacée au nord de Chichaoua. De nos chantiers des Bdadez l'échappée vers la mer au Nord et au Nord-Ouest n'est arrêtée que par la silhouette discrète du Djebel Ihroud, célèbre dans les fastes de l'anthropologie.

— L'oued Tensift d'autre part, en s'infléchissant vers le Nord un peu après son confluent avec l'oued Mrameur, contribue à ouvrir les voies dans cette direction (cf. l'Itinéraire d'el Bekri dont nous parlerons plus loin).

b) Par rapport à la montagne Chichaoua peut aussi paraître favorisé. J'entends pour ses relations avec le Sous. Alors que Marrakech, adossé à l'Atlas, se heurte aux cols les plus élevés de la montagne : le Tichka

(2 260 m) et le Tizi n'Test (2 120 m), Chichaoua, par l'intermédiaire d'Imi n'Tanout, commande la passe du Tizi n'Maâchou qui est à la fois la moins élevée (1 375 m) et celle qui débouche par Aglagel et Argana dans la région du Sous la plus riche (1).

Au cours de nos travaux de recherches et malgré l'indigence et la rareté des traditions orales, nous avons souvent entendu dire à propos des vestiges mis au jour « c'est là qu'à l'origine on avait voulu bâtir Marrakech ». Sans vouloir donner trop d'importance à cet « on-dit », simple réaction de l'imagination, peut-être, devant l'importance et l'imprévu de nos découvertes, il est certain que le site de Chichaoua aurait eu de quoi attirer l'attention d'un fondateur de ville. Ce qui constitue son infériorité par rapport à la capitale almoravide c'est évidemment sa situation excentrique par rapport au Maroc central et en particulier de la région de Fès-Meknès et du Moyen-Atlas. Ce qui a également contribué, sans doute, à ne pas le faire élire comme capitale (2) c'est sans doute, l'infériorité de ses ressources naturelles et en particulier de ses ressources en eau. Non que Chichaoua en soit dépourvu : la vallée de l'oued et le chevelu compliqué des seguias qui en dérivent forment au contraire une assez attrayante tache de verdure qu'on peut admirer à l'aise du haut de ce petit belvédère que représente la « gara » du Djebel Tilda (460 m) (3).

Pour les débits de l'oued Chichaoua, il nous suffira de renvoyer à notre thèse principale (4). Quant aux seguias, au nombre d'une quinzaine venant tantôt de l'oued, tantôt de sources, elles auraient au total un débit d'environ 2 000 l/s, les principales étant l'Abaïnou, la Tajoujet, le drain de l'Aïn

(1) Il existe à l'Arrondissement des Travaux publics de Marrakech un dossier relatif à l'aménagement de la piste du Tizi n'Maâchou et à sa transformation en route principale, projet devant être financé par la B.I.R.D. (Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement). Les études faites par les T.P., tenant compte des distances et des profils, font apparaître l'avantage de la route du Tizi n'Maâchou pour la pénétration dans le Sous, non seulement par rapport aux grands cols de l'Atlas, ce qui va de soi, mais par rapport à la route côtière par Safi, Mogador et le Cap Rhir laquelle présente des accidents assez nombreux tel que le fameux toboggan entre Tamanar et Agadir.

(2) Nous verrons plus loin que les Almoravides, venant du grand Sud, ont probablement pénétré dans le Maroc atlantique par le Tizi n'Maâchou et par conséquent par Chichaoua dont, d'après le Roudh el Qartas, ils se seraient emparés (cf. Ibn Abi Zar, Roudh el Qartas, trad. Beaumier, p. 178).

(3) Sur le Tilda et ses enceintes berbères, sans doute préislamiques, voir plus loin.

(4) P. Berthier. — *Les Anciennes Sucreries...*, pp. 99 à 101.

Afdal, la Tamerzoukt, la Timlilt-Djafria, la Mohammedia, l'Allaouïa-Mokhaznia (qui nous intéressent particulièrement), la Rquiquia, la Bouguezzoulia, la Tit-Kan, etc.

Il s'agit là d'un assez joli débit. Nous savons qu'autrefois, avec une répartition, peut-être, un peu différente, il était suffisant pour faire tourner deux sucreries et irriguer d'importantes plantations de canne (5). Nous savons qu'aujourd'hui il est encore assez important pour faire prospérer de belles olivettes, des champs de blé et d'orge, du coton, ainsi que pour faire pousser les fameux artichauts sauvages, régal des mellahs de Fès... Mais il est évident que les ressources de Marrakech en eau sont très supérieures et cette considération primordiale a pu suffire à décider les Almoravides. On remarquera, en particulier, que le système des khettaras si développé à Marrakech n'est utilisé nulle part à Chichaoua (6).

Sur le plan humain, il est évident que le centre actuel de Chichaoua ne présente qu'un intérêt très médiocre. C'est un simple petit centre administratif comprenant bureau de poste, gendarmerie, infirmerie, maison communale, les bureaux du Caïd et quelques maisons de fonctionnaires. Sur la route de Marrakech à environ 1 km se dresse l'Agadir-Chichaoua où est actuellement installée la coopérative des tapis. Les grosses agglomérations sont en amont, dans la vallée : douar Aït Hadi, Zaouïa Nouaceur, Sidi Bou Zid et en aval la zaouïa bel Moqaddem et Dar Si Thami dont nous aurons l'occasion de reparler (7).

Hors des limites du périmètre irrigué sont des tribus semi-nomades et en particulier celle des Ouled bou Sebaâ dont l'histoire se partage entre la Mauritanie (8) et le Haouz avec ses hauts-lieux non sans relief et sans pres-

(5) *Les Anciennes Sucreries...*, p. 99, nº 2 — Ancienne seguia des Aït Zid devenue seguia Jaâfria. Voir aussi le périmètre irrigué pp. 117 à 118.

(6) Sur les khettaras de Marrakech, voir G. Deverdun, Marrakech, pp. 15-17, 85-90 et pl. V.

(7) Il semble, toutefois, qu'actuellement, seules les agglomérations de l'amont restent prospères et vivantes et que le secteur de l'aval soit celui du passé et des ruines. Nous avons déjà eu l'occasion d'expliquer ce fait (*Les Anciennes Sucreries...*, p. 286) soit par un recul des ressources en eau, soit par un changement profond de leur répartition, la dispersion des eaux se faisant actuellement plus tôt qu'à la période historique.

(8) Sur les Ouled bou Sebaâ voir l'étude du Capitaine Bonafos in « Bulletin de la Société géographique et archéologique d'Oran », 1929, pp. 249 à 267. Il est, d'ailleurs, étonnant que cette étude qui nous décrit abondamment les vicissitudes des Ouled bou Sebaâ dans le désert ne fasse aucune allusion à leur implantation dans le Haouz de Marrakech, implantation profonde puisqu'ils y avaient et ont encore leurs centres religieux et intellectuels d'une part, leur nécropole de l'autre.

tige d'Ameskeslan et du Kheneg. Ameskeslan, dominant la coupure à pic d'un oued sauvage, comporte la tombe de trois saints Regraga et une médersa. Quant au Kheneg dénommé également Rijal el Kheneg (9) c'est un curieux village installé dans le bassin de réception d'un ancien torrent dont le Kheneg lui-même ou gorge sert d'exutoire et où le souvenir des morts est plus apparent que l'habitat des vivants. Les cent qoubba(s) plus une, « miat qoubba ou qoubba » tantôt croulantes, tantôt intactes disséminées autour de quartiers habités et d'une médersa rurale, fourniraient la matière à une magnifique étude d'architecture funéraire (Fig. 9).

(9) Voir : Carte du Maroc au 1/50 000. Ameskeslan = Bouabout, x = 146, y = 95 ; Rijal el Kheneg = zaouïa Sidi Abdel Moumen, x = 160, y = 94.

CHAPITRE II

LE CONTEXTE HISTORIQUE

Nous n'avons pas l'intention de faire, ici, l'histoire du Haouz comme nous avons réussi jadis à écrire (au moins d'une façon schématique) celle du Dj. Zerhoun (1). Il faudrait pour cela se trouver en présence d'une individualité géographique bien marquée, ce qui était le cas pour le Zerhoun, et non celui de cette immense plaine monotone s'étendant sous le nom de Haouz de Marrakech, entre l'Atlas et les Djebilet. Sans doute pourrait-on y voir soit une région de piémont tantôt sous la dépendance de la montagne (Almohades), tantôt se défiant d'elle (époques almoravide ou mérinide) ; soit une région de passage tantôt dans un sens et tantôt dans l'autre, à travers les cols de l'Atlas, tantôt vers la mer ou en venant (Portugais) dans la région comprise entre Safi et Agadir. De toutes façons, il ne saurait s'agir que d'un schéma, mais ce schéma est nécessaire car dans l'étude archéologique que nous allons entreprendre nous serons souvent arrêtés par des problèmes de datation. Pour les résoudre il nous paraît indispensable de tendre une toile de fond sur laquelle nous pourrons essayer d'accrocher nos découvertes à la hauteur chronologique voulue.

Ajoutons que cette histoire du Haouz se trouve singulièrement déséquilibrée à partir du XIe siècle avec la fondation de Marrakech, ville impériale (2) qui polarise autour d'elle à partir de cette époque toute l'activité économique et politique de la région.

(1) P. Berthier. — *Essai sur l'histoire du Massif de Moulay Idris*, Rabat, Moncho, 1938.

(2) H. Terrasse. — *Villes impériales du Maroc*, Grenoble, 1937 et surtout Deverdun. — *Marrakech des origines à 1912*, Rabat, 1959, en 2 volumes. On trouvera également une histoire du Haouz dans R. Montagne. — *Les berbères et le Makhzen dans le sud du Maroc*, Paris, Alcan, 1930, livre premier, chapitres III et IV intitulés paradoxalement « la province du Sous au cours de l'histoire ». Mais le mot Sous est pris ici par l'auteur dans son sens large. Cf. Sur l'acception du mot Sous, E.I. 1re éd., l'art. de Lévi-Provençal.

I. — LA PRÉHISTOIRE

Comme toutes les histoires, celle du Haouz commence par... la préhistoire. Les vestiges d'anciennes industries lithiques ont été signalés :

— par le P. Koehler qui nous parle d'un atelier de taille de silex sur les flancs du Dj. Tilda ;

— par M. Dresch qui, dans son ouvrage sur le relief du haut Atlas occidental (p. 505), mentionne des silex taillés de facture moustérienne sur les terrasses de l'oued Chichaoua (3).

Ces indications ne sont pas sans intérêt pour nous qui aurons également à faire état de découvertes se rattachant à la préhistoire :

— enceintes du Dj. Tilda,
— escargotières,
— objets néolithiques.

Rappelons, enfin, que le Dj. Ihroud qui domine notre région au Nord-Ouest a été le théâtre d'une découverte anthropologique de grande portée, un crâne humain accompagné d'un environnement très caractéristique ayant été trouvé dans une mine de barytine et étudié par M. Ennouchi, professeur à la Faculté des Sciences de Rabat (4).

II. — LA PÉRIODE PRÉROMAINE ET ROMAINE

A nous en tenir à la scolie traditionnelle, nous aurions pu passer sous silence cette période historique. Depuis les travaux déjà anciens (1880) bien que fort remarquables pour l'époque, de Tissot, il est, en effet, admis que la domination romaine n'a pas dépassé le triangle Tanger, Salé, Meknès, la base sud de ce triangle étant, d'ailleurs marquée par les vestiges du limès de Tingitane relevés, en particulier, au sud de Rabat et dans le nord de Meknès (Dj. Zerhoun).

(3) J. Dresch. — *Recherches sur l'évolution du relief dans le massif central du grand Atlas, le Haouz et le Sous*, Tours, 1941.

(4) E. Ennouchi. — *Le deuxième crâne de l'homme d'Irhoud*, extrait des « Annales de Paléontologie », tome 54, 1968, fasc. 1 et la bibliographie p. 128.

Il y a quelques années la découverte de vestiges romains à Annoceur faillit remettre cette certitude en question jusqu'au jour où M. Euzénat, dans un article remarqué du Bulletin d'Archéologie Marocaine (5), en fit justice. L'auteur démontra, en effet, que l'analyse pétrographique des fragments authentiquement romains trouvés à Annoceur prouvait que toutes les inscriptions avaient été taillées dans les roches du Zerhoun couramment utilisées à Volubilis. Il en concluait que ces fragments y avaient été transportés à l'époque musulmane. Quant aux ruines relevées sur place « au reste assez minables », nous dit-il, elles ne pouvaient dater que de la période arabe.

La question aurait donc pu être considérée comme réglée et, cependant, nous n'hésiterons pas à la rouvrir en raison de certaines impressions assez troublantes retirées de nos fouilles de Chichaoua. Ainsi qu'on le verra à sa place, certains détails du hammam-sud (dallage, type des cheminées d'évacuation, ainsi que certains tessons) nous ont paru sinon romains, tout au moins susceptibles d'avoir reçu l'influence de la construction ou de la technique romaines.

Y a-t-il, d'ailleurs, lieu de s'en étonner outre mesure ?

— Quelle était exactement le caractère du limès romain ?

Une barrière, sans doute, mais pour qui ? Il s'agissait de protéger une région privilégiée (ici le nord marocain) où l'implantation et la colonisation romaines étaient particulièrement denses. Mais pourquoi y voir une limite à l'expansion romaine elle-même ? Que les Romains l'aient, d'ailleurs, franchi, nous le savons de source certaine par les expéditions célèbres de Suetonius Paulinus et d'Hosidius Geta qui nous sont rapportées par Pline (6). Léon l'Africain (7) va jusqu'à nous dire que la ville de Sidjilmassa aurait été fondée par un « capitaine romain », sans doute en raison des souvenirs laissés par Suetonius Paulinus.

(5) M. Euzénat. — *Annoceur* (Kasbah des Aït Khalifa) *faux poste romain dans le Moyen Atlas* in « Bulletin d'Archéologie marocaine », tome IV, 1960, pp. 381 à 407. L'analyse pétrographique dont il est question serait due à M. Guy Feray, professeur au Lycée de Meknès.

(6) R. Roget. — *Le Maroc chez les auteurs anciens*, coll. Guillaume Budé (1924), p 33 et F. de la Chapelle. — *L'expédition de Suetonius Paulinus dans le Sud-Est du Maroc*, in « Hespéris », 1934, 2e et 4e tr., pp. 107 à 124.

(7) Léon l'Africain. — *Description de l'Afrique*, éd. Schefer, III, p. 269 — éd. Epaulard, tome II, p 429. De là viendrait le nom de Sidjilmassa « Sidjillum Massae » qui lui aurait été donné par son fondateur « tant pour être à l'extrémité du domaine de Massa que comme pour seing de sa victoire ».

C'est le problème de la perméabilité du limès qui se trouve ainsi posé. Depuis les travaux du colonel Baradez [8] nous connaissons un peu mieux la question. Mais il convient de noter qu'elle ne se présente pas au Maroc de la même manière que dans le reste de l'Afrique du Nord. En Algérie-Tunisie, en effet, à la belle époque tout au moins, on peut dire que le limès s'avançait presque jusqu'à la limite du désert et englobait la quasi-totalité du pays « utile ». Il n'en allait pas de même au Maroc où les meilleurs morceaux au point de vue agricole et économique (ici se poserait la question des mines) : Chaouïa, Doukkala, Tadla, Haouz et Sous actuels lui étaient extérieurs. Les Romains devaient donc être tentés de s'y intéresser. C'est d'ailleurs, bien, ce que nous laisse entrevoir une étude récente de M. E. Frézouls, publiée en 1957 dans le même Bulletin d'Archéologie Marocaine [9].

Frappé par la multiplicité des traités passés avec les Baquâtes et qui nous sont connus par les aræ pacis retrouvés à Volubilis [10], cet auteur n'hésite pas à donner à cette tribu du centre marocain le titre de « fédérée ». Toujours d'après lui, les véritables ennemis des Romains, ceux avec qui on ne conversait pas, étaient d'autres tribus ou peuplades plus sauvages : Autololes, Bavares, Macénites, etc.

Si les Baquates sont des « fédérés » et par cela même des alliés, on devait entretenir avec eux des relations politiques et économiques. Il semblerait donc prouvé que l'influence romaine ait dépassé les bornes du limès [11].

(8) J. Baradez. — *Fossatum Africae* « Arts et Métiers graphiques », Paris 1949 et le C.R. de M. Thouvenot in « Hespéris » 1951, 3e et 4e tr., pp. 477 à 485, (p. 478 v. remarque importante sur l'efficacité des vues aériennes selon les terrains).

(9) E. Frézouls. — *Les Baquates et la province romaine de Tingitane* in « B.A.M. », t. II, 1957, pp. 65 à 116 et en particulier le § IV « Esquisse d'une histoire des Baquates et de leurs rapports avec Rome ». « Aussi voit-on, paradoxalement Rome intervenir pour protéger l'indépendance des Baquates » (p. 116).

(10) D'après cet auteur quinze textes épigraphiques relatifs aux Baquates auraient été retrouvés à Volubilis.

(11) On trouvera des aperçus analogues dans H. Terrasse, *Histoires du Maroc;* pp. 55 et 58. Suivant, cependant, M. Galand, M. H. Terrasse se refuse à voir dans les Baquates les prédécesseurs des Berghouata.

En admettant même que cette osmose ne se soit que faiblement exercée du nord au sud par l'intermédiaire des Baquates, n'aurait-elle pas pu s'exercer, au moins pour la région précise qui nous intéresse, de l'ouest à l'est ?

Depuis les découvertes de Desjacques et Koeberlé, en 1950, dans l'îlot de Mogador, découvertes largement exploitées sur le plan archéologique par A. Jodin (12), nous savons que des établissements romains ont prospéré dans l'île du Ier siècle avant au IIe siècle après J.-C. Découverte importante et dont il serait regrettable et imprudent de ne pas tenir compte. Chichaoua n'est guère à plus de 100 km de Mogador et même avec les moyens modestes de l'époque une telle distance pouvait facilement se parcourir en trois jours.

Allons encore un peu plus loin. A partir de Dioclétien, il est vrai, la province de Tingitane disparaît en tant que telle et la simple tête de pont gardée par les Romains autour de Tingis est rattachée à la Bétique espagnole. Mais si nous en croyons MM. Carcopino dans son Maroc antique (13) et Thouvenot commentant dans *Hespéris* (14) l'œuvre du précédent, cet événement ne marque nullement la fin de l'influence romaine sur le Maroc, qui, entre temps, s'est christianisé (15).

« L'Empire romain a pu succomber, nous dit M. Thouvenot, le Maroc latin et chrétien, bien que serré entre l'Espagne visigothique et l'Afrique vandale (16), a gardé la civilisation qu'il lui avait donnée. » Jusqu'au début du VIIe siècle, il y eut à travers les débris de ses anciennes provinces « une intense circulation d'hommes, de choses et de pensées » (Carcopino).

(12) J. Desjacques et M. Kæberlé. — *Mogador et les Iles Purpuraires*, in « Hespéris », 1955, 1er et 2e tr., pp. 193 à 202 et A. Jodin. — *Mogador, comptoir phénicien du Maroc atlantique* et *Les établissements du roi Juba II aux Iles Purpuraires*, aux Ed. marocaines et internationales, Tanger, 1966 et 1967.

(13) et (14) J. Carcopino. — *Le Maroc antique*, coll. la suite des temps, n° 10, Gallimard (1943), et R. Thouvenot, in « Hespéris », 1951, 3e et 4e tr., pp. 468 à 475.

(15) P. Berthier. — *Essai sur l'histoire du Massif de Moulay Idriss*, pp. 46 à 49 (Inscriptions chrétiennes).

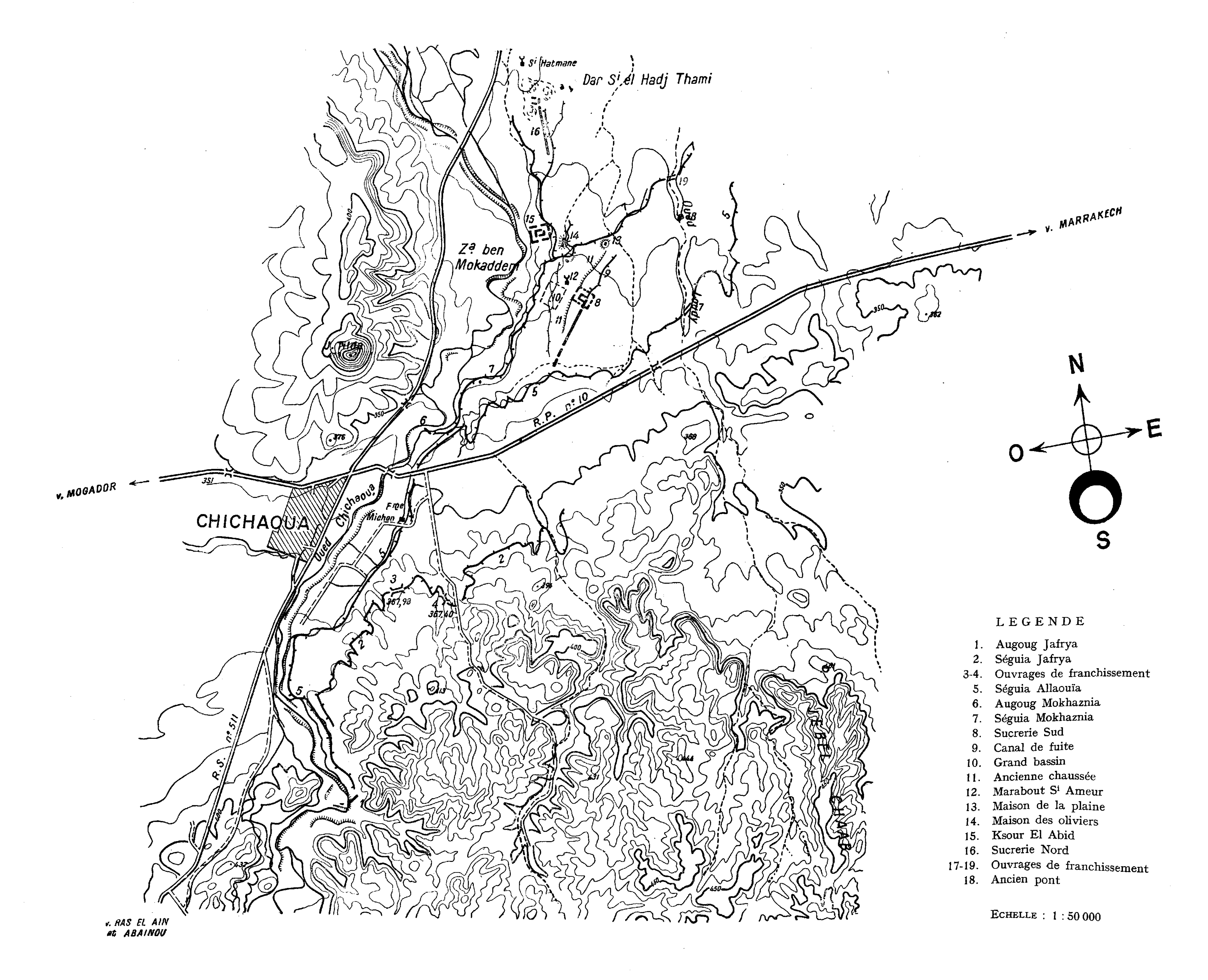
(16) Les Vandales passèrent d'Espagne en Afrique du Nord en mai 429, mais attirés par la Berbérie orientale négligèrent le Maroc. D'après M. Chr. Courtois (*Les Vandales et l'Afrique*, pp. 96-97) ils s'y seraient heurtés aux Baquates.

Et ceci nous amène à l'Islam. Quand le célèbre conquérant arabe Oqba ben Nafi pénètre au Maroc, on le voit venir mettre le siège devant Niffis qui était défendue « par des Roum et des Berbères chrétiens » (el Bekri) (17).

(*à suivre*)

Paul BERTHIER

(17) Abou-Obaïd el Bekri. — *Description de l'Afrique septentrionale*, trad. de Slane, p. 303. Le texte complet de cet important passage est le suivant « Niffis est d'une haute antiquité. Oqba ibn Nafê, l'un des compagnons du Prophète, vint attaquer les Roum et les Berbères chrétiens qui s'étaient réunis dans cette ville, dont la force et l'étendue paraissaient leur offrir de grands avantages. Il tint la place étroitement bloquée, et, s'en étant emparée il bâtit la Mosquée qu'on y voit encore. Cette conquête eut lieu en l'an 62 (681-82 J.-C.) et procura aux vainqueurs un butin énorme... » A noter que d'après les anciens textes Niffis n'est séparée de Chichaoua que de 30 milles.



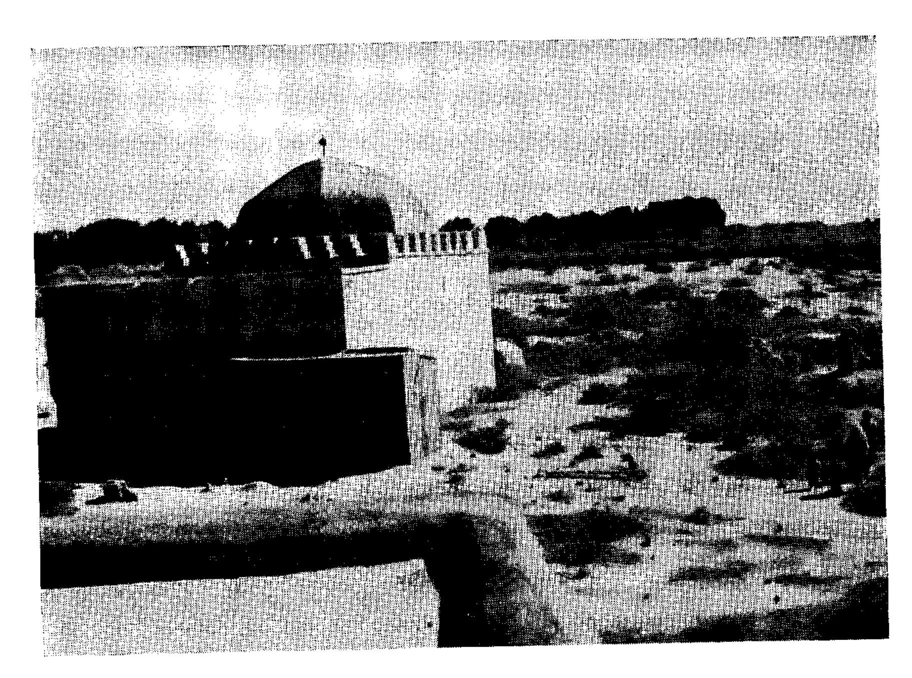
Si Hatmane
Dar Si el Hadj Thami
Za ben Mokaddem
v. MARRAKECH
R.P. n° 10
v. MOGADOR
CHICHAOUA
Oued Chichaoua
Fme Michon
R.S. n° 511
v. RAS EL AIN et ABAINOU
N
O
E
S
LEGENDE
1. Augoug Jafrya
2. Séguia Jafrya
3-4. Ouvrages de franchissement
5. Séguia Allaouïa
6. Augoug Mokhaznia
7. Séguia Mokhaznia
8. Sucrerie Sud
9. Canal de fuite
10. Grand bassin
11. Ancienne chaussée
12. Marabout St Ameur
13. Maison de la plaine
14. Maison des oliviers
15. Ksour El Abid
16. Sucrerie Nord
17-19. Ouvrages de franchissement
18. Ancien pont
ECHELLE : 1 : 50 000

Extrait de l'ouvrage *Les Anciennes Sucreries du Maroc* de P. Berthier, Rabat, 1966.

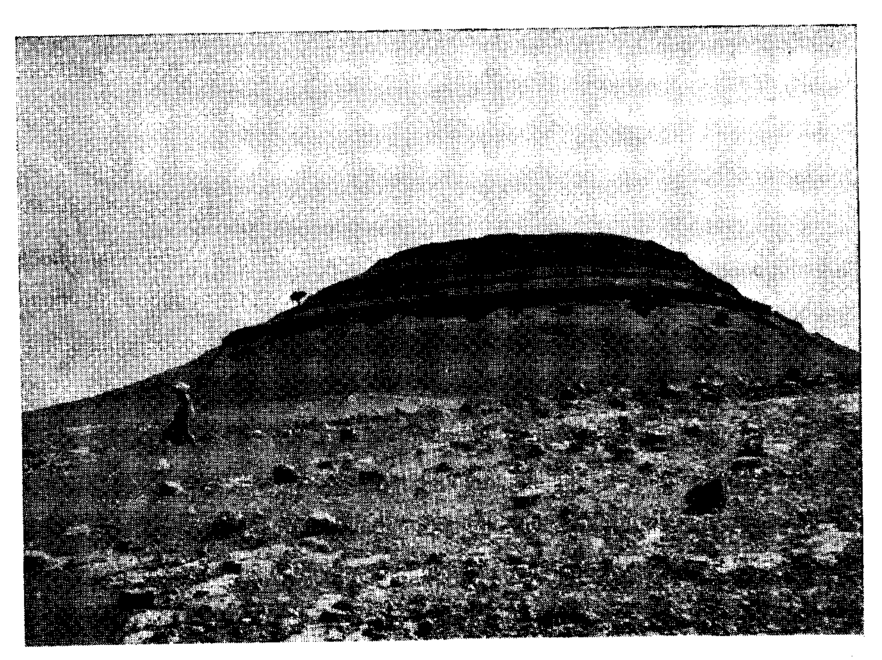
REMARQUES :

1° Le Hammam-Sud occupe l'emplacement recouvert par le chiffre 14 de la légende, en face de la maison dite des Oliviers.

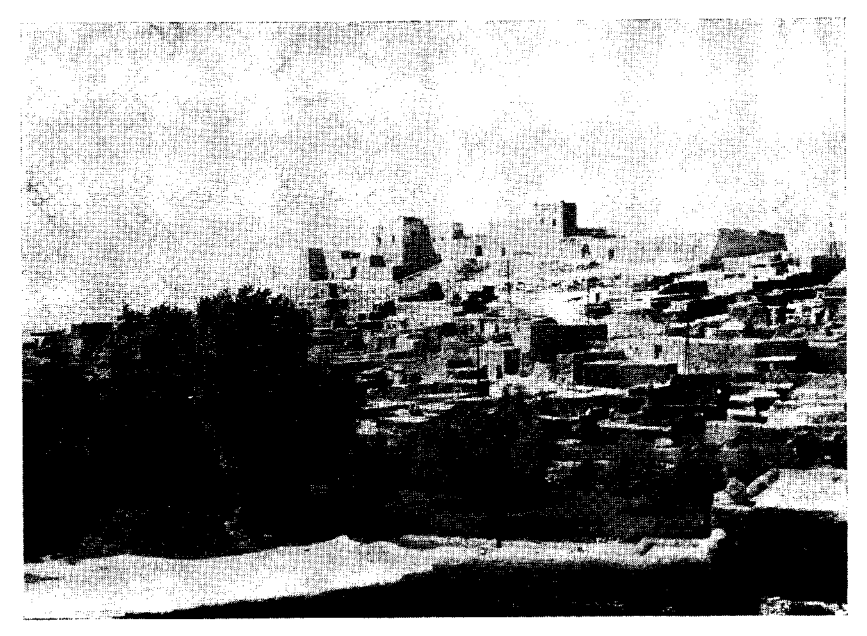
2° Le secteur Nord des fouilles est à l'ouest de la Sucrerie Nord, entre l'aqueduc de la sucrerie et la route de Safi par Chemaïa.



1. La Zaouïa bel Moqaddem (une des deux qoubbas).
Le secteur Nord des fouilles se trouve derrière le bois d'oliviers.



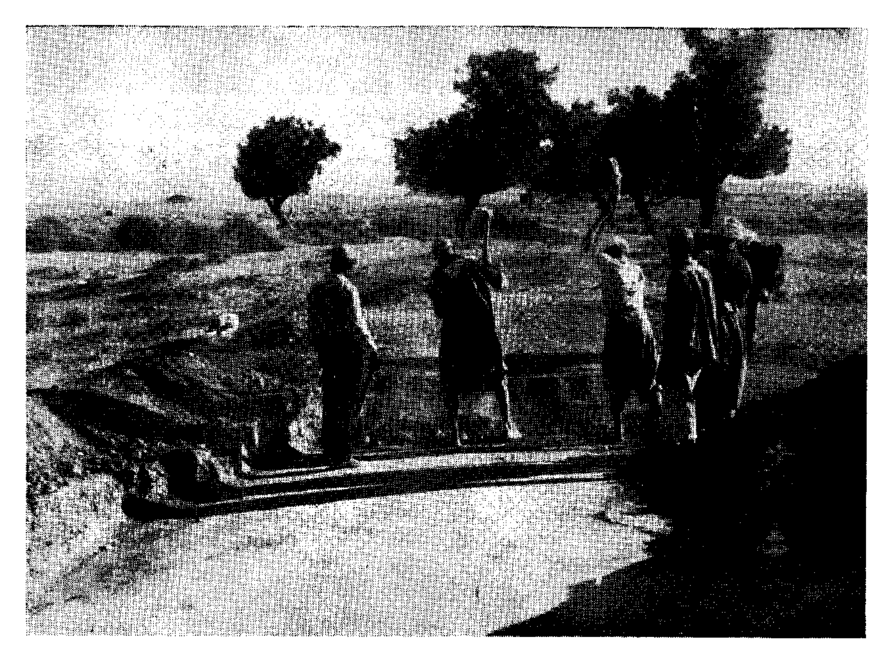
2. Le dj. Tilda (alt. 460 m).



3. La Zaouïa Nouaceur en amont de Chichaoua.



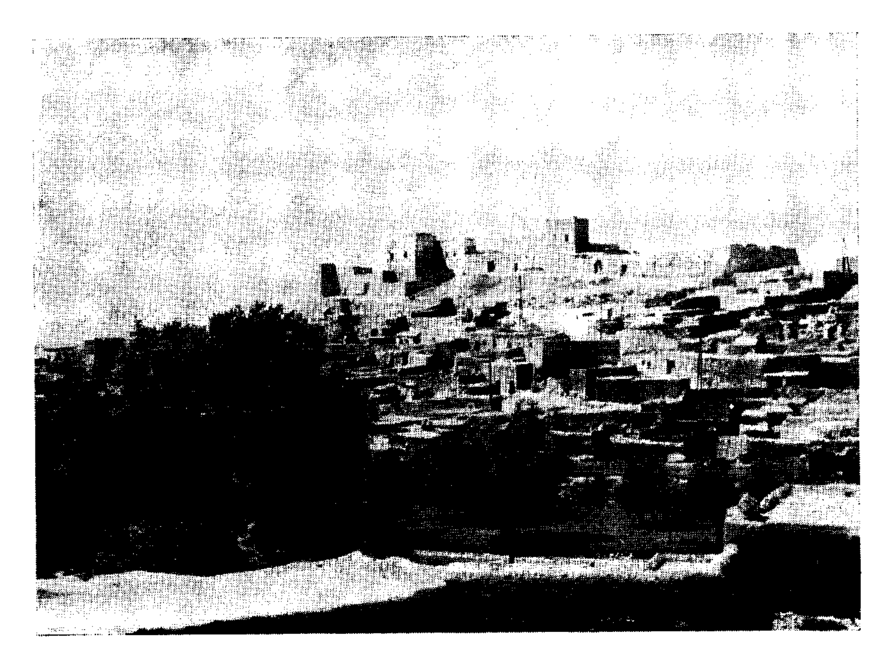
4. L'oued Chichaoua entre les deux secteurs de fouilles.



5. Début du dégagement de la maison dite des oliviers.
Les premiers coups de pioche (novembre 1960).



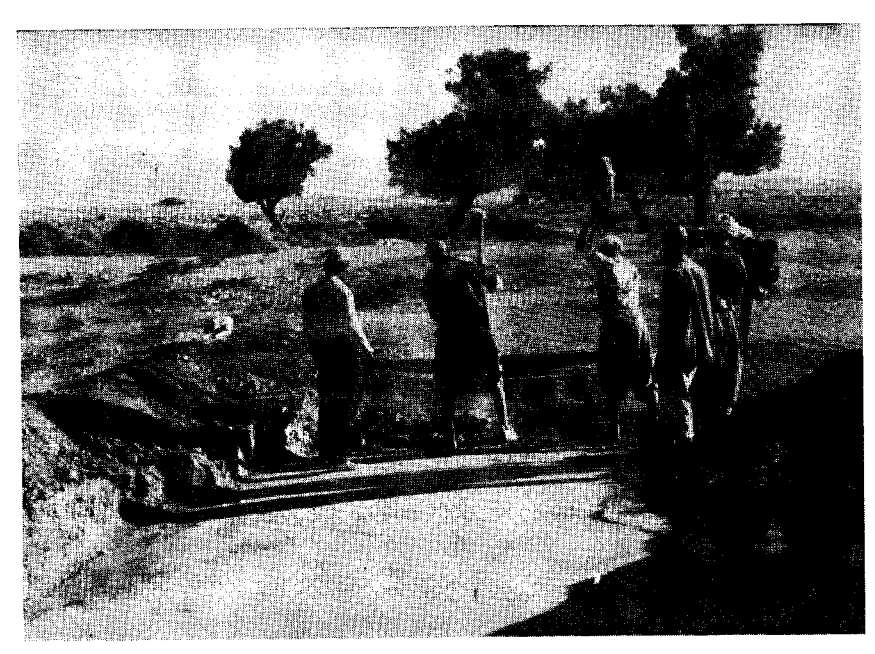
6. Ce que l'on pouvait voir du secteur Nord
avant le commencement des fouilles (1965).



3. La Zaouïa Nouaceur en amont de Chichaoua.



4. L'oued Chichaoua entre les deux secteurs de fouilles.



5. Début du dégagement de la maison dite des oliviers.
Les premiers coups de pioche (novembre 1960).



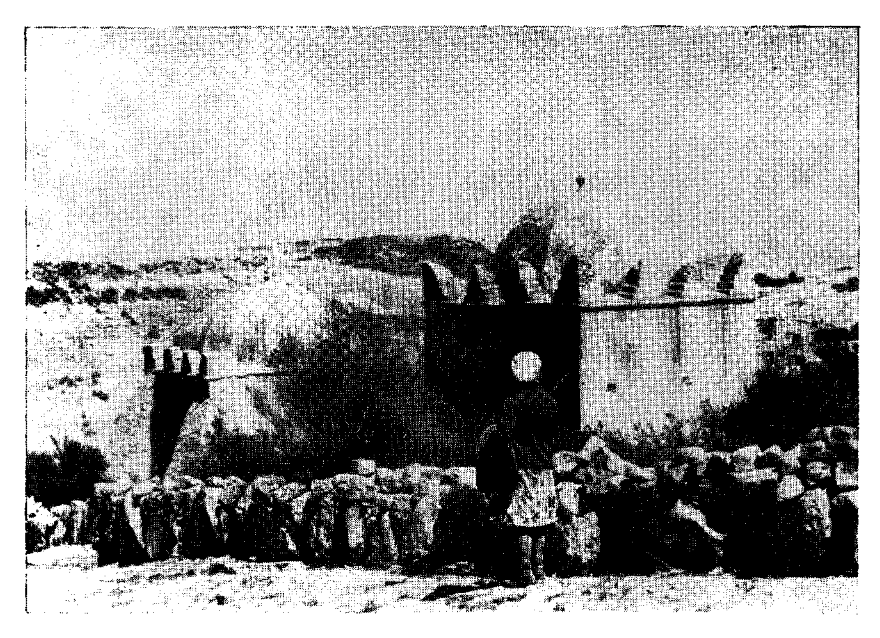
6. Ce que l'on pouvait voir du secteur Nord
avant le commencement des fouilles (1965).



7. Début du dégagement du Hammam-Sud (1965).
Remarquer l'appareil en moellons semi-équarris.



8. Les Rijel el Kheneg.
Quartiers des morts et quartiers des vivants.



9. Les Rijel el Kheneg.
Qoubbas funéraires.

AMBASSADEURS, CHARGES DE MISSIONS ET CONSULS HOLLANDAIS AU MAROC A L'EPOQUE DES SULTANS SAADIENS

Nous avons déjà parlé en cette revue des *Ambassades et Missions marocaines aux Pays-Bas à l'époque des sultans saâdiens* (1). Nous nous proposons aujourd'hui de faire connaître l'activité des représentants — ambassadeurs, chargés de missions ou consuls — envoyés par les Pays-Bas au Maroc à la même époque.

Il n'y a pas lieu d'insister, puisque nous l'avons dit dans notre précédente étude, sur l'intérêt qu'avaient à s'entendre le Maroc et les Pays-Bas, alors appelés officiellement « République des Sept Provinces-Unies ». Dans cette entente, les Hollandais trouvaient des avantages politiques et commerciaux, tandis qu'elle permettait aux Marocains de se procurer aux Pays-Bas, plus que partout ailleurs, des armes, des munitions et des agrès, indispensables pour équiper leurs troupes et leurs navires. En outre, au XVIIe siècle, les deux pays avaient un adversaire commun, l'Espagne.

D'autre part, rappelons également que les « Etats-Généraux » de La Haye, l'organe régulier du gouvernement de la République des Provinces-Unies, et qu'on appelait « Leurs Hautes Puissances » ou « Hauts et Puissants Seigneurs », n'entretenaient pas des relations seulement avec les sultans saâdiens, mais aussi avec ceux qui exerçaient leur autorité sur une partie de l'empire chérifien, d'une part, les chefs de la République du Bou Regreg (2), c'est-à-dire les corsaires de Salé et, d'autre part, les marabouts, notamment ceux de Dila, bien que les uns et les autres fussent considérés comme des rebelles par les souverains saâdiens.

(1) *Hespéris Tamuda*, vol. IV, fas. 1-2 (1963), pp. 5-67.

(2) On sait que les historiens modernes ont ainsi appelé le petit Etat quasi indépendant formé par les habitants de l'estuaire du Bou Regreg, après qu'ils eurent chassé, en 1627, le représentant du sultan Moulay Zidan. Il y eut alors à l'embouchure du fleuve trois agglomérations distinctes : Salé-le-vieux (ou le vieil), la ville actuelle de Salé ; Salé-le-neuf, la ville de Rabat ; la Kasba, aujourd'hui la kasba des Oudaïa.

LA MISSION DE JACOB BARTHOLOMEUSZ.
(1596)

C'est la première tentative de la République des Provinces-Unies pour entrer en relations avec les sultans du Maroc.

En 1596, les Anglais et les Hollandais, alliés contre l'Espagne, s'étaient emparés de Cadix et quelques Maures, esclaves des Espagnols, étaient tombés en leur pouvoir. Un des esclaves ainsi libérés, Mohammed ould Aïcha, originaire de Fès, se trouvait au mois d'octobre de la même année à Amsterdam chez un commerçant de la ville, qui l'entretenait « de nourriture et de vêtement » (3). Le commerçant s'adressa aux Etats-Généraux, au nom de « tous les trafiquants et navigateurs exerçant le commerce maritime ». Il leur proposa de renvoyer à ses frais le Marocain dans son pays et leur suggéra de charger en même temps un représentant de demander au sultan alors régnant, Moulay Ahmed el-Mansour, l'autorisation pour les Hollandais de commercer librement dans son empire. Sa requête fut accueillie favorablement. Les Etats-Généraux s'adressèrent à un nommé Jacob Bartholomeusz., « trafiquant au Maroc » (4) — demi-frère du commerçant — qui eut pour mission : de porter une lettre à Moulay Ahmed, de le mettre au courant de la politique des Pays-Bas et de lui faire des propositions en vue d'une alliance.

La lettre des Etats-Généraux au souverain chérifien est datée du 15 octobre 1596. Après y avoir indiqué au sultan que les Pays-Bas étaient en guerre avec l'Espagne et que leur flotte, unie à celle de l'Angleterre, venait de prendre Cadix, les Hauts et Puissants Seigneurs lui annoncent le retour de Mohammed ould Aïcha dans son pays. Puis, ils s'expriment ainsi : « Nous recherchons humblement la faveur de Votre Majesté Impériale, afin de pouvoir traiter et trafiquer avec les sujets de Votre Majesté » (5). C'est

(3) Cette citation et la suivante sont tirées d'une *Lettre de Bartholomeus Jacobsz. aux Etats-Généraux*, du 15 octobre 1596, dans Henry de Castries, *Les sources inédites de l'histoire du Maroc*, 1re série, Pays-Bas, t. I, Paris, 1906, pp. 15-18.

(4) *Lettres des Etats-Généraux à Jacob Bartholomeus*, du 15 octobre 1596, dans H. de Castries, *op. cit.*, 21.

(5) *Lettre des Etats-Généraux à Moulay Ahmed el-Mansour*, du 15 octobre 1596, dans H. de Castries, *op. cit.*, p. 27.

pourquoi ils souhaitent que leurs propres sujets jouissent au Maroc des mêmes libertés que les Anglais et qu'ils puissent y trouver refuge, lorsqu'ils sont poursuivis par les vaisseaux du roi d'Espagne. Enfin, ils accréditent Jacob Bartholomeusz. comme leur agent et prient le chérif de l'entendre et de lui faire confiance.

Mais on ignore la suite donnée à cette lettre ; on ne peut même pas affirmer qu'elle ait été remise à son destinataire.

LA MISSION DE PIETER MAERTENSZ.COY (1605-1609)

Neuf années s'écoulent avant que les Pays-Bas fassent une nouvelle tentative pour conclure un accord avec le Maroc.

En effet, c'est seulement en 1605 que les Etats-Généraux décident d'envoyer un autre négociateur à Marrakech. Ils désignent à cette fin Pieter Maertensz. Coy, originaire de Schiedam. Celui-ci, dont la mission est prévue pour deux ans, reçoit le titre de « résident des Seigneurs Etats-Généraux au Maroc » (6), avec un traitement de 2.000 florins par an ; de plus, il a le droit de « conserver son commerce particulier » (7).

A la fois diplomate et consul, Coy est chargé de remettre au sultan une centaine de ses sujets, esclaves des Espagnols et que les Pays-Bas ont libérés lorsqu'ils se sont emparés en 1604 de la ville de l'Ecluse. Il doit également demander au chérif, pour les Hollandais, la délivrance de leurs compatriotes captifs et l'autorisation : de se réfugier dans les ports marocains, de prendre ces ports pour bases d'opérations contre l'Espagne, de faire du commerce dans tout l'empire, enfin d'avoir un agent en résidence à la cour marocaine. En résumé, disent les Etats-Généraux dans leurs instructions, Coy « consacrera sa sollicitude aux affaires des Pays-Bas... et s'attachera à diriger nos sujets au mieux de leurs intérêts » (8). Ajoutons encore qu'il doit offrir au souverain chérifien divers présents, notamment une tente et un certain nombre de pièces de toile de Cambrai.

(6) *Résolution des Etats-Généraux*, du 6 mai 1605, dans H. de Castries, *op. cit.*, p. 72.
(7) *Résolution des Etats-Généraux*, du 18 mars 1605, dans H. de Castries, *op. cit.*, p. 51.
(8) *Instructions pour Coy*, du 11 mai 1605, dans H. de Castries, *op. cit.*, p. 77.

Mais, au début du XVII[e] siècle, le Maroc est loin d'être un pays tranquille. Moulay Ahmed el-Mansour est mort de la peste en 1603 et trois de ses fils, Moulay ech-Cheikh el-Mamoun, Moulay Abou Farès et Moulay Zidan se disputent le pouvoir avec acharnement. Durant six années environ, le pays est le théâtre de luttes sanglantes et d'affreux désordres, au point, écrit l'historien El-Oufrani, « de faire blanchir les cheveux d'un enfant à la mamelle » (9). Toutefois, au moment où Coy arrive au Maroc, la situation est, pour un court moment, relativement calme. Moulay Abou Farès règne alors à Marrakech, tandis que Moulay ech-Cheikh est maître de Fès, où il a remplacé Moulay Zidan, proclamé à la mort de leur père, mais déposé par les Fassis.

L'envoyé des Etats-Généraux arrive à Safi le 18 juin 1605, sur un bateau hollandais, le *Hope*. Il y est accueilli « avec beaucoup d'honneur et de magnificence » (10) par les autorités locales, entourées de soldats, de trompettes et de joueurs de chalumeau. A peine a-t-il débarqué que Moulay Abou Farès lui fait demander que le *Hope*, qui doit se rendre à Alger, aille ensuite conduire un ambassadeur chérifien à Constantinople, où il l'attendra deux ou trois mois avant de le ramener au Maroc. Coy s'entremet auprès du commandant du navire, le capitaine Thomas Guerritsz. et parvient à régler l'affaire à la satisfaction du sultan.

Le 1[er] juillet 1605, il part pour Marrakech, où il est « honorablement et fort bien reçu » (11) et logé dans une vaste demeure, entourée de jardins où fleurissent des jasmins, des orangers et des citronniers.

Dès le 5 juillet, il se rend au palais impérial. Il présente à Moulay Abou Farès pour « se concilier ses bonnes grâces, les salutations et compliments respectueux des Seigneurs Etats-Généraux » (12), lui remet une lettre de Leurs Hautes Puissances et lui rappelle qu'il a ramené à Safi une centaine de ses sujets, esclaves des Espagnols. En outre, il lui exprime « ses meilleurs vœux pour le bonheur et la prospérité de son règne et l'accroissement de ses royaumes ». Puis, « avec le respect qu'il convient », il lui fait « les

(9) El-Oufrani, *Histoire de la dynastie saadienne*, trad. Houdas, Paris, 1889, p. 398.
(10) *Lettre de Coy aux Etats-Généraux*, du 29 juin 1605, dans H. de Castries, *op. cit.*, p. 88.
(11) *Lettre de Coy aux Etats-Généraux*, du 15 juillet 1605, dans H. de Castries, *op. cit.*, p. 92.
(12) Cette citation et les suivantes sont tirées des *Instructions pour Coy*, *op. cit.*

offres de service et d'amitié de Leurs Nobles Puissances ». Enfin, il lui présente les cadeaux de ces dernières. Le sultan se montre très satisfait, s'enquiert longuement des Etats-Généraux, remercie son interlocuteur et l'assure qu'il est le bienvenu dans ses Etats, enfin lui donne « un présent honorable » ([13]) et met fin à l'audience.

Quelques jours après, le Hollandais va voir le caïd Azzouz, le tout puissant ministre de Moulay Abou Farès qui, après un cordial entretien, lui promet de « le favoriser de toutes façons ».

Les semaines suivantes, il rencontre à plusieurs reprises le sultan de Marrakech et son ministre, tous deux bien disposés à son égard : « Le Roi, écrit-il, me témoigne toute faveur et amitié » ([14]). Du reste, le chérif lui alloue une indemnité quotidienne de vingt-six florins pour sa table, ce qui lui permet de tenir convenablement son rang. En effet, la maison du représentant des Provinces-Unies est montée sur un assez grand pied, puisqu'elle comprend : un Hollandais, à la fois secrétaire et comptable ; un écrivain, « qui écrit l'arabe » ([15]) ; un drogman israélite ; sept ou huit domestiques et « le reste à l'avenant » ([16]).

Coy a bientôt la satisfaction de constater que les navires hollandais ont libre accès dans les ports qui dépendent du souverain de Marrakech et que, depuis son arrivée dans le pays, on n'y a molesté aucun ressortissant des Pays-Bas. D'autre part, le caïd Azzouz lui fait savoir que le sultan ne perd pas de vue ses demandes et ne tardera pas à lui répondre.

Mais, au début du mois de septembre 1605, les rapports deviennent très tendus entre les souverains de Marrakech et de Fès, qui se préparent à la lutte. C'est pratiquement l'arrêt des négociations, au moins pour un temps, ainsi que le constate l'envoyé des Etats-Généraux, qui leur écrit : « Tant que ne sera pas fixée la suprématie de l'un ou de l'autre prince, il sera difficile de faire grand'chose pour avancer les affaires de vos Puissants et Nobles Seigneurs » ([17]).

(13) Cette citation et celle du paragraphe suivant sont tirées de la *Lettre précitée de Coy aux Etats-Généraux*, du 15 juillet 1605.

(14) *Lettre de Coy aux Etats-Généraux*, du 7 septembre 1605, dans H. de Castries, *op. cit.*, p. 99.

(15) *Comptes des dépenses de Coy*, dans H. de Castries, *op. cit.*, p. 636.

(16) *Lettre précitée de Coy*, du 7 septembre 1605.

(17) *Lettre précitée de Coy*, du 7 septembre 1605.

Coy reste néanmoins à Marrakech et attend avec patience. Mais, au mois de décembre 1605, il a de graves ennuis avec le commandant du *Hope*. Celui-ci, en effet, revient de Constantinople, d'où il ramène l'ambassadeur marocain, avec un chargement destiné au sultan de Marrakech. Mais il refuse de débarquer ce chargement avant d'être intégralement payé de son fret, bien que Coy offre de se porter caution pour le souverain. Il se montre absolument intransigeant et fait même, par dérision, couper la barbe à un Juif que Moulay Abou Farès a envoyé à bord du *Hope* pour réclamer son bien. Afin d'éviter un plus grave incident, qui entraînerait à coup sûr l'échec de sa mission, Coy doit souscrire à Thomas Guerritsz. un billet de 4.752 florins.

Au mois de mars 1606, il est à nouveau reçu par Moulay Abou Farès, qui lui remet pour le prince d'Orange, stathouder de Hollande, une lettre dans laquelle il écrit notamment : « Sachez que tous ceux qui dépendent de vous ou qui viendront de votre part ne rencontreront (s'il plaît à Dieu) de notre côté que du bien et qu'ils ne trouveront auprès de nous qu'un excellent accueil et un visage souriant... Vos serviteurs, vos amis, les commerçants de votre pays seront enveloppés des mêmes égards... Il n'y aura pour vous aucune difficulté dans notre auguste Empire » ([18]). En outre, le chérif lui promet que, si Dieu le rétablit en possession de son royaume, il satisfera au désir des Etats-Généraux, ce qui, pour l'instant, serait tout à fait inutile et vain.

En effet, la position du sultan de Marrakech devient très délicate. Une armée qu'il a envoyée vers Fès est réduite à rien par des désertions et des révoltes, avant même de s'être battue. D'autre part, Moulay Zidan, qui est maître du Sous, apparaît comme un rival dangereux. De plus, la peste et la disette règnent à Marrakech. Si bien qu'au mois d'octobre 1606, l'envoyé des Etats-Généraux leur écrit : « Nous sommes encore en pleins troubles... Aussi longtemps que durera cette guerre entre les frères, aucune négociation ne sera possible » ([19]). En conséquence, il leur propose de retourner aux Pays-Bas, puisqu'il ne peut mener à bien sa mission, qui entraîne des dépenses élevées.

(18) *Lettre de Moulay Abou Farès à Maurice de Nassau*, du 27 janvier 1606, dans H. de Castries, *op. cit.*, p. 127.
(19) *Lettre de Coy aux Etats-Généraux*, du 3 octobre 1606, dans H. de Castries, *op. cit.*, p. 161.

Par ailleurs, certains corsaires hollandais témoignent d'une activité regrettable sur les côtes chérifiennes et Moulay Abou Farès invite le représentant des Pays-Bas à défendre aux vaisseaux de son pays de « commettre des actes d'insolence dans les mouillages de la côte du Maroc » ([20]). Le pauvre Coy d'écrire alors à La Haye : « Je ne saurai jamais me justifier devant le Roi de toutes ces pirateries » ([21]). En outre, à l'automne 1606, il lui faut solliciter, d'une part, la liberté de quatre Hollandais, transfuges de l'armée du sultan de Fès et celle de son représentant à Safi, qui a été emprisonné.

Mais la situation intérieure du pays ne cesse de s'aggraver. Au mois de décembre 1606, Moulay Abdallah, fils de Moulay ech-Cheikh, bat Moulay Abou Farès et s'établit à sa place à Marrakech. Il en est chassé par Moulay Zidan dès le mois de février 1607, mais y revient en vainqueur au mois de décembre de la même année. En février 1608, il doit à nouveau l'abandonner, en faveur cette fois d'un autre prétendant, Moulay Ahmed Abou Hassoun qui, à son tour, le mois suivant, en est chassé par Moulay Zidan. Une telle situation complique singulièrement la tâche de Coy, qui va rester au Maroc plus de quatre ans, alors que sa mission ne devait durer que deux années.

Chaque fois qu'un nouveau maître s'installe à Marrakech, de nombreux Maures, « soldats, musiciens et autres » ([22]) viennent saluer de la part de leur souverain le représentant des Etats-Généraux, qui doit leur donner la *bechara* — le pain des messagers — c'est-à-dire le pourboire dont on gratifie les porteurs de bonnes nouvelles. Mais, chaque fois aussi, pour se débarrasser de ces importuns, le Hollandais est obligé de faire appel à un officier de la garde du prince, auquel il faut également donner une récompense.

D'autre part, Coy doit venir en aide aux esclaves hollandais enrôlés de force dans les troupes des différents prétendants.

Mais les combats que se livrent les fils de Moulay Ahmed el-Mansour rendent la ville de Marrakech dangereuse pour ses habitants. Ainsi, à la fin du mois de février 1607, Coy doit mettre en état de défense son habita-

(20) *Lettre de Coy aux Etats-Généraux,* du 10 mars 1606, dans H. de Castries, *op. cit.*, p. 136.
(21) *Lettre de Coy aux Etats-Généraux,* du 2 janvier 1607, dans H. de Castries, *op. cit.*, p. 174.
(22) *Comptes précités des dépenses de Coy*, p. 638.

tion, où viennent se réfugier les représentants du roi de France et de l'empereur d'Allemagne et plusieurs autres Chrétiens. A la même époque, il assiste, de la terrasse de sa maison, au massacre de Djenan Bekkar, au cours duquel les habitants de Marrakech assomment à coups de pierres les soldats de Moulay Abdallah, du haut des remparts de la ville.

Au printemps 1607, il est reçu par Moulay Zidan, auquel il remet une lettre des Etats-Généraux et une note énumérant leurs demandes. Il attend une réponse favorable, quand survient un grave incident entre deux navires de guerre des Pays-Bas et un pirate britannique. L'Anglais saisit Moulay Zidan de l'affaire, qu'il présente à sa façon et le sultan fait arrêter Coy. Cependant, la détention du Hollandais ne semble pas avoir été trop pénible. En effet, dit-il, il est traité « avec les égards dus à un ambassadeur » (23) et reçoit des visites à volonté, notamment celle de l'agent du roi de France, Arnoult de Lisle. Mais il lui faut présenter dix-sept requêtes au chérif avant d'être libéré, le 19 juillet 1607, cinquante-cinq jours après son arrestation. Il se voit alors restituer tout ce qu'on lui avait pris, jusqu'au moindre denier. En outre, il est solennellement reconduit à sa demeure, escorté d'un capitaine de la garde du sultan, de soldats et de musiciens.

Moins d'un mois plus tard, il reçoit de Moulay Zidan l'ordre de quitter le Maroc avec tous ses compatriotes, dans un délai de quinze jours. La mesure, prise en même temps contre les Espagnols et les Français, est due aux calomnies de certains trafiquants anglais. Coy écrit alors au sultan, lui rappelle les demandes des Etats-Généraux et sollicite une audience. On lui répond que le chérif veut bien « entretenir amitié » avec les Pays-Bas et l'invite à venir près de lui. Il se rend au camp de Moulay Zidan, qui se trouve à la tête de ses troupes. Bientôt avisé que l'ordre d'expulsion des Hollandais était rapporté, il tente de reprendre les négociations. Mais ses démarches restent sans résultat et, au mois de décembre 1607, le sultan le renvoie à Marrakech.

On a vu que Moulay Abdallah, au mois de décembre 1607, puis Moulay Ahmed Abou Hassoun en janvier 1608, s'étaient l'un après l'autre rendus maîtres de la capitale du Sud-marocain, où Moulay Zidan revint au mois

(23) Cette citation et celle du paragraphe suivant sont tirées d'une *Lettre de Coy aux Etats-Généraux*, du 15 septembre 1607, dans H. de Castries, *op. cit.*, p. 253.

de mars suivant. Coy constate alors avec mélancolie qu'en quinze mois, Marrakech a successivement appartenu à six souverains, qui se disputent le pouvoir avec acharnement, si bien qu'il n'y a aucune possibilité de paix. Il est découragé en songeant qu'il ne peut mener à bien la négociation dont il est chargé car, « à peine un de ces rois se trouve-t-il maître de la ville qu'un autre vient l'en chasser » (24).

A cette époque, d'ailleurs, la situation à Marrakech est loin d'être brillante. La ville est « ravagée par les soldats » et les habitants ne peuvent guère en sortir, car les chemins, « infestés par la guerre... manquent de sécurité ». En outre, la cherté des vivres, devenus très rares, est exorbitante Le sac de blé, qui vaut quatre florins en temps normal, se vend soixante-quinze florins en avril 1608 et cent florins au mois de juin suivant. Aussi la misère est épouvantable. Coy souffre cruellement de cet état de choses, car son traitement, dit-il, ne lui permet même pas de payer son pain quotidien. Fort heureusement, il peut emprunter 4.000 florins à un commerçant français.

Dès le mois d'avril 1607, il a sollicité des Etats-Généraux son rappel aux Pays-Bas. Mais c'est seulement le 8 août 1608 qu'il reçoit une lettre de Leurs Hautes Puissances l'invitant à « insister auprès du roi de Maroc, de la façon la plus respectueuse, pour obtenir son congé » (25). Il lui faut cependant effectuer de nombreuses démarches pour avoir satisfaction et c'est le 28 août 1609 qu'il s'embarque à Safi sur un navire hollandais qui va le ramener dans sa patrie.

Il semble bien qu'avant de quitter le Maroc, Coy ait été mêlé aux négociations d'un autre Hollandais, Hermansz., envoyé lui aussi auprès de Moulay Zidan au mois de mai 1609 ; mais on n'a aucune précision à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, sa mission a complètement échoué, mais on ne saurait le lui reprocher, car son échec est dû aux circonstances dans lesquelles il a dû négocier.

(24) Cette citation et celles du paragraphe suivant sont tirées d'une *Lettre de Coy aux Etats-Généraux*, du 22 avril 1608, dans H. de Castries, *op. cit.*, pp. 278-280.

(25) *Lettre des Etats-Généraux à Coy*, du 13 décembre 1607, dans H. de Castries, *op. cit.*, p. 265.

LA MISSION DE WOLFFAËRT HERMANSZ.
(1609)

Au mois de février 1609, alors que Pieter Maertensz. Coy se trouve encore au Maroc, Samuel Pallache, ambassadeur de Moulay Zidan à La Haye, demande aux Etats-Généraux, au nom du chérif, d'envoyer à ce dernier trois navires de guerre, pour transporter des soldats marocains de Safi à Tétouan. Leurs Hautes Puissances lui accordent deux vaisseaux, placés sous le commandement de « l'honorable et vaillant Wolffaërt Hermansz. » (26). Celui-ci doit effectuer le transport de soldats demandé par le sultan et, en même temps, remplir une mission diplomatique.

Il part des Pays-Bas au mois de mai 1609. Quand il arrive à Safi, Moulay Zidan n'a plus besoin d'envoyer des troupes à Tétouan. Le représentant des Etats-Généraux n'a donc plus qu'à tenir son rôle de diplomate.

D'après une *Résolution* de Leurs Hautes Puissances, il lui faut s'efforcer de « mener à bonne fin les affaires pour lesquelles Pieter Maertensz. Coy a été envoyé au Maroc et rendre compte par toute occasion aux Seigneurs Etats-Généraux de ses négociations » (27). Les instructions à lui données précisent qu'il est chargé d'obtenir une audience du sultan et de lui exposer l'importance du commerce hollandais. En conséquence, il demandera au chérif de bien vouloir « octroyer la liberté générale de navigation et de trafic aux habitants des Pays-Bas partout dans son empire » (28), de leur accorder les mêmes « faveurs et libertés » qu'aux sujets du roi d'Angleterre et tous les avantages dont pourraient bénéficier les ressortissants d'une autre nation. Il fera remarquer au souverain chérifien que tout monopole accordé à un particulier est nuisible à tous et « contraire à la liberté générale » et qu'il convient d'y mettre fin s'il en a été accordé quelques-uns. Enfin, il tâchera d'obtenir « une réponse par écrit, qui soit satisfaisante ».

(26) *Résolution des Etats-Généraux*, du 11 avril 1609, dans H. de Castries, *op. cit.*, p. 324.

(27) *Résolution des Etats-Généraux*, du 3 mars 1609, dans H. de Castries, *op. cit.*, p. 314.

(28) Cette citation et les suivantes sont tirées de la *Résolution précitée des Etats-Généraux*, du 11 avril 1609.

Quelques jours plus tard, les Etats-Généraux prennent une autre *Résolution* invitant leur représentant à faire auprès de Moulay Zidan les démarches nécessaires pour sauvegarder la liberté du commerce au Maroc et notamment pour qu'un commerçant désigné, ne soit pas empêché d'y vendre des toiles de Cambrai et de Hollande qu'il vient d'y envoyer.

Il semble bien qu'en outre Hermansz. ait été chargé de négociations secrètes, relatives aux desseins de Moulay Zidan contre l'Espagne.

Mais on ignore à peu près tout de sa mission, car le rapport qu'il remit aux Etats-Généraux à son retour n'a pas été retrouvé. On sait cependant qu'il a été reçu par Moulay Zidan. Le chérif ne lui a pas caché que sa haine contre l'Espagne le rapprochait des Pays-Bas et lui a remis pour Leurs Hautes Puissances une lettre dans laquelle il confirme son désir de vivre en bonne amitié avec Elles. De plus, il lui a demandé le concours des Provinces-Unies contre les Espagnols.

Du Maroc, Hermansz. rapporta une liste de Hollandais captifs dans l'empire chérifien, dont les Etats-Généraux demanderont par la suite la libération.

Sa mission ne fut pas de longue durée, puisqu'il repartit de Safi le 28 août 1609. Elle ne paraît pas avoir eu un résultat positif, mais les divers points qui en faisaient l'objet seront repris à La Haye par un ambassadeur de Moulay Zidan, Hammou ben Bachir, qui s'embarqua pour les Pays-Bas sur le même bateau que Wolffaërt Hermansz. et sur lequel se trouvait également Pieter Maertensz. Coy.

LA MISSION D'ALBERT RUYL
(1622-1624)

Le 2 juillet 1621, dans une lettre aux Etats-Généraux, le sultan Moulay Zidan écrivait : « Envoyez-nous sans tarder... quelques habiles tailleurs de pierres. Nous désirons les employer à améliorer un certain port de notre littoral, pour votre plus grand profit et le nôtre. N'apportez aucun retard à cet envoi, car cette affaire est pour nous de la plus haute importance et ne supporte aucune négligence » (29).

(29) *Lettre de Moulay Zidan aux Etats-Généraux*, du 2 juillet 1621, dans H. de Castries, *op. cit.*, t III, Paris et La Haye, 1912, p. 174.

C'est que le chérif désirait faire aménager le petit port naturel d'Aïer — aujourd'hui Oualidia — situé entre Mazagan et Safi. A cette fin, il avait chargé Joseph Pallache, son agent à La Haye et un capitaine de navire hollandais de faire des propositions au stathouder de Hollande, Maurice de Nassau et aux Etats-Généraux. Pour obtenir leur concours, il accorda aux Pays-Bas l'autorisation d'exporter du Maroc tout le salpêtre dont ils auraient besoin. De plus, Joseph Pallache laissa entendre aux Hollandais qu'ils pourraient se voir attribuer certains avantages commerciaux, par exemple l'exploitation de salines sises dans le voisinage d'Aïer et même la concession du port à créer.

D'autre part, en 1621 également, à la demande de Joseph Pallache, Leurs Hautes Puissances avaient accepté de fournir au sultan deux frégates, entièrement équipées.

L'année suivante, elles décident, d'abord, de faire convoyer les frégates jusqu'au Maroc par un vaisseau de guerre qui sera, écrivent-elles au chérif, destiné à son service. De plus, ils chargent un commissaire de conduire les tailleurs de pierres demandés par Moulay Zidan et d'aller se rendre compte sur place de l'importance de la baie d'Aïer et des avantages qu'on pourrait en retirer. Un échevin de la ville d'Enhuizen, Albert Ruyl, est désigné pour remplir cette mission ; on lui alloue un traitement de 300 florins par mois, plus une somme de 300 florins, une fois payée, pour son équipement.

Des instructions assez précises lui sont données, conjointement par Maurice de Nassau et les Etats-Généraux. Il devra d'abord : exprimer au sultan « les sentiments de bonne affection » [30] de Leurs Hautes Puissances et l'assurer qu'elles n'ont d'autre désir que d'avoir avec lui « les meilleurs rapports d'amitié » ; le remercier d'avoir rendu la liberté à plusieurs sujets des Pays-Bas et autorisé les Hollandais à exporter du salpêtre ; tâcher d'obtenir le paiement du prix des frégates ; se procurer toutes les précisions possibles sur la qualité et la quantité du salpêtre qu'on pourra exporter. Mais, surtout, il lui faudra examiner très soigneusement la situation du port d'Aïer, voir si on peut le rendre véritablement utilisable en faisant sauter quelques rochers et, « de toute la position, il fera dresser une carte

(30) Cette citation et les suivantes du même paragraphe sont tirées des *Instructions pour Albert Ruyl*, du 3 août 1622, dans H. de Castries, *op. cit.*, t. III, pp. 216-222.

détaillée ». En outre, il enverra aux Pays-Bas une certaine quantité de sel provenant des salines du voisinage, pour qu'on puisse en apprécier la nature et la qualité. D'autre part, il se renseignera sur la quantité de blé, de gomme arabique et d'autres marchandises qu'on peut se procurer dans la région ; le cas échéant, il en sollicitera la libre exportation pour les sujets des Pays-Bas et s'efforcera d'obtenir une concession par un acte en bonne forme. Enfin, il lui est recommandé d'entretenir « les meilleurs rapports d'amitié » avec Joseph Palache, qui l'accompagnera.

Ruyl et l'Israélite quittent la Hollande le 2 octobre 1622, sur le vaisseau l'*Overijsel,* s'arrêtent le surlendemain en Angleterre et n'en repartent que le 24 novembre. En effet, les frégates que leur navire a convoyées ont été fort éprouvées par une tempête ; on a voulu les remettre en état, mais elles sont incapables de tenir la mer et il faut les renvoyer aur Pays-Bas.

Le 4 décembre, l'*Overijsel* jette l'ancre au large de Salé, où il demeure treize jours. Le commissaire des Etats-Généraux entretient d'assez bonnes relations avec les autorités locales et recueille à son bord plus de trente Hollandais et Anglais, capturés par les corsaires du Bou Regreg.

L'*Overijsel* mouille en rade de Safi le 20 décembre suivant. Dès le lendemain, Ruyl et ses compagnons se rendent à terre, où ils sont « bien reçus par tous les caïds et marchands » [31] et conduits au logement qui leur a été réservé. Mais ce logement, écrit le commissaire, sans doute avec quelque exagération, « était pire qu'une étable à cochons de son pays » ; heureusement, quelques jours plus tard, on donne aux Hollandais un toit moins inconfortable.

Ruyl ne repartira du Maroc que le 1er juin 1624.

Il passe d'abord plus de cinq mois à Safi, avec plusieurs de ses compatriotes, dont un ingénieur, le célèbre orientaliste Jacob Gool, deux tailleurs de pierres et un maître canonnier. Il y vit dans l'incertitude et se demande sans cesse s'il va voir arriver le sultan ou être invité à se rendre à la cour chérifienne. En outre, son séjour en cette ville est marqué par un certain nombre d'incidents, qu'aggrave l'hostilité de Jacob Pallache et de son fils Moïse, le secrétaire du sultan.

(31) Cette citation et la suivante sont tirées du *Journal d'Albert Ruyl,* dans H. de Castries, *op. cit.,* t. III, p. 273.

Quelques navires hollandais, plus ou moins pirates, viennent dans le port pendant que le commissaire des Etats-Généraux séjourne à Safi. L'un transporte des armes, un autre quinze marins portugais qu'il a capturés, un troisième des caisses de sucre. Leur venue entraîne toutes sortes de difficultés auxquelles Ruyl est étroitement mêlé. En dépit de ses efforts, les Portugais sont vendus comme esclaves et les représentants du sultan n'obtiennent pas, comme ils l'auraient voulu, que toutes les armes et le sucre leur soient cédés. Nous avons déjà dit qu'à la suite de ces divers incidents, un ambassadeur marocain se plaignit à La Haye des « actes de déloyauté » ([32]) commis par Ruyl.

D'autre part, Moulay Zidan demande que l'*Overijsel* transporte 1.800 sacs d'orge à Sainte-Croix (Agadir) pour l'approvisionnement de ses troupes et qu'il participe à la défense de la qasba de la ville, assiégée par des rebelles. Mais les vents sont souvent contraires et le navire hollandais manque de vivres, si bien que l'opération se fait avec un certain retard. Ultérieurement, le sultan insiste pour que l'*Overijsel* retourne à Sainte-Croix, mais le vaisseau est en mauvais état et mal ravitaillé. Sur les entrefaites, se produit une révolte de l'équipage, sévèrement réprimée ; quatre matelots sont pendus et plusieurs autres amputés d'une main ou de deux doigts. Ruyl prend alors la décision de renvoyer aux Pays-Bas le navire, qui appareille le 24 juin 1623.

Antérieurement, au mois de mai, un petit bâtiment zélandais a débarqué à Safi l'intendant des écuries du prince de Nassau, Pieter van Neste, chargé d'acheter quelques chevaux pour son maître et d'offrir au sultan, de la part de celui-ci, deux petites pièces d'artillerie de campagne. Van Neste ne quittera le Maroc qu'avec Ruyl. Quelques semaines plus tard, arrive en rade une flotte de quatorze vaisseaux arborant le pavillon du prince d'Orange — « la grande flotte destinée aux Indes » ([33]) — et qui sont passés au large d'Aïer ; le bruit se répand aussitôt à Safi que les Hollandais sont venus pour s'emparer du port d'Aïer. Mais les quatorze navires reprennent la mer en même temps que l'*Overijsel*.

(32) Cf. notre étude *Ambassades et missions marocaines..., op. cit.*, pp. 46-49.
(33) *Journal précité d'Albert Ruyl*, p. 318, n. 1.

Moulay Zidan est naturellement mis au courant de tous ces événements que Joseph Pallache lui présente à sa façon. Il fait écrire à Ruyl par Moïse Pallache, qui reproche au Hollandais de prétendre « établir de nouvelles lois dans le royaume » (34) et de « se mêler de choses qui ne le regardent pas » (35). En outre, dans une lettre aux Etats-Généraux, le sultan se plaint que Ruyl ait profité de son séjour à Safi pour intriguer et créer des difficultés. Le commissaire de Leurs Hautes Puissances écrit à Moulay Zidan « en serviteur très humble et très obéissant » (36), qu'il espère pouvoir se « décharger en sa présence de tous les torts dont l'accusent les autorités » (36) de Safi. Mais, dans son *Journal* et sa correspondance avec les Etats-Généraux, il se plaint amèrement des « fourberies de ces mécréants de Juifs » (37), Joseph et Moïse Pallache, qui « ne cherchent qu'à diminuer son crédit » (38). Le premier l'a, un jour, insulté et traité d'ivrogne, en présence d'au moins quarante Marocains ; une autre fois, il « a eu le front de lui dire qu'il le reléguerait dans un coin et continuerait tout seul les négociations » (39). Le second l'a « dénigré devant le Roi » (40). L'un et l'autre, d'ailleurs, sont « toujours obstinément opposés à tout ce qui peut profiter à l'honneur et à la réputation de Leurs Hautes Puissances et de la République » (41).

Quoi qu'il en soit, le 25 juin 1623, Ruyl et ses compatriotes partent pour Marrakech, où ils arrivent trois jours plus tard. Ils sont logés « dans la Juiverie » (42) et le sultan a donné l'ordre de bien les traiter.

Albert Ruyl demeure plus de cinq mois dans la capitale de Moulay Zidan et s'efforce de remplir sa mission, mais se heurte sans cesse à la mauvaise volonté de Joseph et Moïse Pallache. Ceux-ci, en effet, minimisent son rôle et se conduisent comme s'ils étaient seuls chargés de négocier au nom des Etats-Généraux. D'ailleurs, les agissements de certains marins hollandais rendent le sultan quelque peu méfiant à l'égard des Pays-Bas.

(34) et (35) *Id., ibid.*, p. 301.
(36) *Id., ibid.*, p. 299.
(37) *Id., ibid.*, p. 300.
(38) *Id., ibid.*, p. 279.
(39) *Id., ibid.*, p. 398.
(40) *Id., ibid.*, p. 279.
(41) *Id., ibid.*, p. 300.
(42) *Id., ibid.*, p. 321.

L'un d'eux s'empare d'un navire du souverain et y enlève des canons, de la poudre, des boulets et des provisions de pain. Un autre vend des fusils au marabout Sidi Ali qui, dans le Sous, est à la tête des rebelles.

Au milieu du mois de juillet 1623, Moulay Zidan décide d'envoyer les tailleurs de pierres et le maître-canonnier qui les accompagne au port d'Aïer, sous la conduite d'un caïd, mais s'oppose à ce que Ruyl s'y rende avec eux. Dans son exclusion, ce dernier voit, à juste titre, une preuve de la méfiance du souverain, à qui on a laissé entendre que les Hollandais voulaient s'emparer de la place. Quoi qu'il en soit, il donne des instructions précises à ses compatriotes pour leur travail et les charge en outre de se renseigner sur les salines du voisinage. Les trois hommes s'acquittent de leur tâche et, dès le 30 août, écrivent à Ruyl qu'il n'est pas possible d'enlever les rochers situés à l'entrée de la baie et que, par suite, l'aménagement d'un port ne peut être envisagé. De plus, ils indiquent que les salines sont au nombre de trois et suffisent à peine aux besoins de la tribu de la région.

Ainsi, le but principal de la mission de Ruyl n'est pas atteint ; mais cet échec n'empêche pas le commissaire des Etats-Généraux de continuer d'agir en faveur des Pays-Bas.

Il est enfin, avec Van Neste, reçu par Moulay Zidan le 7 août. Mais c'est une audience de pure forme, au cours de laquelle aucune question de fond n'est abordée. Ruyl remet au sultan une lettre des Etats-Généraux, lui présente le salut cordial de Leurs Hautes Puissances, enfin l'assure des vœux qu'Elles forment pour sa prospérité et de leur désir de vivre en bonne amitié avec lui. Dans sa réponse, le souverain souhaite la bienvenue au Hollandais et déclare qu'il désire ardemment, lui aussi, le maintien d'une bonne entente entre les deux pays.

Mais il y a bien des questions à régler et, pour y parvenir, Ruyl rencontre fréquemment les Pallache ou quelque caïd de l'entourage du souverain. Il s'occupe d'abord de la fourniture du salpêtre. C'est encore une déception : « Toute cette affaire, écrit-il, n'est qu'une invention des Juifs » [43] (les Pallache) ; on ne peut en effet tirer du Maroc que 400 à 500 quintaux de salpêtre par an et de médiocre qualité.

(43) *Id., ibid.*, p. 416.

Le commissaire des Etats-Généraux s'inquiète aussi des possibilités pour les navires hollandais de se ravitailler à Safi, notamment en eau potable, qui leur est souvent refusée. En outre, il explique à ses interlocuteurs marocains les raisons qui ont empêché Leurs Hautes Puissances d'envoyer les frégates désirées par le souverain. D'autre part, il demande le paiement de six petits canons et de munitions, que Joseph Pallache a remis au sultan, « se donnant l'air d'en être le propriétaire » (44). Enfin, il cherche également à obtenir que Moulay Zidan fasse rendre par les Salétins un navire hollandais capturé par l'un d'eux, alors qu'il se rendait à Livourne et qui, avec sa cargaison, avait une valeur de 160.000 florins.

Mais, sur ces différentes questions, Joseph et Moïse Pallache font la sourde oreille et Ruyl se met en rapport avec un autre secrétaire du sultan, un Musulman. Il adresse alors, successivement, au souverain quatre requêtes ou mémoires, dans lesquels il rappelle ses demandes et sollicite une audience. Celle-ci lui est accordée le 11 novembre 1623. Mais c'est une simple audience de congé. A peine le Hollandais a-t-il présenté au souverain « les offres de service de Leurs Hautes Puissances » (45) que le caïd qui assiste Moulay Zidan l'invite à se retirer : « Cela suffit, Sa Majesté répondra à tout » (46). Aussi, dès le lendemain, il dépose une nouvelle requête destinée au sultan ; il y demande notamment une réponse à la lettre des Etats-Généraux qu'il a remise le 7 août et insiste respectueusement pour que les navires hollandais puissent se ravitailler à Safi, sans être soumis à des taxes extraordinaires.

Le même jour, 12 novembre 1623, il part de Marrakech et, trois jours après, est revenu à Safi.

Il y reste plus de six mois, durant lesquels il attend impatiemment l'autorisation de s'embarquer et se heurte sans cesse au mauvais vouloir de Joseph Pallache. Pendant qu'il séjourne à Safi, il a de graves soucis, car un pirate des Pays-Bas — celui qui a vendu des Portugais aux Marocains un an auparavant — commet de nouveaux méfaits sur la côte marocaine. Il s'en plaint amèrement, car de tels agissements excitent « au plus haut degré le mécontentement et l'indignation » (47) du sultan.

(44) *Id., ibid.*, p. 415.
(45) et (46) *Id., ibid.*, p. 433.
(47) *Id., ibid.*, p. 516.

Cependant, il éprouve une satisfaction. En effet, il reçoit une lettre de Moulay Zidan, invitant les caïds de Safi à faire en sorte que « tous les Hollandais arrivant en ce lieu puissent librement descendre à terre pour s'approvisionner d'eau, vaquer à leurs affaires ou acheter ce dont ils auront besoin » ([48]), sans que personne puisse les en empêcher.

A deux reprises il écrit au souverain et sollicite son congé avec insistance. Mais Moulay Zidan a décidé d'envoyer aux Etats-Généraux un ambassadeur, Youssef Biscaïno et de le faire partir avec Ruyl ; il faut attendre le Marocain, qui se trouve dans la région du Dra.

Enfin, après bien des espoirs déçus, l'autorisation d'embarquer arrive à Safi et, peu après, l'ambassadeur. En conséquence, Ruyl et ses compatriotes, Biscaïno, Joseph Pallache et l'un de ses fils, David, prennent la mer le 1er juin 1624 et, le 19 juillet suivant, arrivent à Rotterdam.

Le commissaire des Etats-Généraux a complètement échoué dans sa mission. Il semble bien que son insuccès soit dû principalement aux manœuvres des Pallache, dont la conduite paraît assez suspecte et qui ont habilement circonvenu le sultan, irrité d'ailleurs par les agissements de certains pirates hollandais. Les manœuvres des deux Israélites excusent, en partie du moins, les mauvais traitements dont l'un d'eux sera victime à bord, entre Safi et Rotterdam et dont Youssef Biscaïno demandera réparation à La Haye. Quoi qu'il en soit, le seul résultat du voyage d'Albert Ruyl a été, comme on l'a dit, de « compromettre les bonnes relations entre les Etats et Moulay Zidan » ([49]).

LA MISSION DE JEAN WENDELSZ.
(1630)

En 1629, le capitaine Jean Wendelsz. est désigné en qualité de commissaire pour se rendre à Alger et à Tunis et négocier la liberté des captifs hollandais qui y sont détenus. Peu après, les Etats-Généraux décident de lui confier en outre une double mission au Maroc. D'une part, il est chargé d'aller à Salé : reconduire un ambassadeur de la République du Bou

(48) *Id.*, *ibid.*, p. 517.
(49) H. de Castries, *op. cit.*, t. III, p. 217.

Regreg, Mohammed Vanegas ; réclamer aux Salétins les captifs hollandais et leur faire des propositions en vue d'entretenir des relations commerciales avec les Provinces-Unies. D'autre part, il doit transporter à Safi des faucons, offerts par le prince d'Orange au sultan Moulay Abd el-Malek, qui a succédé en 1628 à Moulay Zidan.

Parti de La Haye le 26 décembre 1629, Wendelsz. s'attarde dans plusieurs ports hollandais et n'arrive à Salé que le 21 avril 1630. Des luttes intestines sévissent alors à l'estuaire du Bou Regreg, entre les habitants de Salé-le-neuf et de la Kasba. Néanmoins, le commissaire des Etats-Généraux, avec plusieurs de ses compatriotes et Mohammed Vanegas, descend à terre, où il est bien accueilli et salué de trois coups de canon. Reçu par les chefs de la République, il leur remet des lettres de Leurs Hautes Puissances et du prince d'Orange, puis demande « la relaxation et la liberté des pauvres captifs hollandais qui pourraient se trouver à Salé » [50]. On lui répond qu'il n'y a pas de sujets des Etats-Généraux qui soient captifs, car ceux qui arrivent dans le port du Bou Regreg sont laissés en liberté dès qu'ils font connaître leur nationalité. Très vraisemblablement, les propositions de relations commerciales sont acceptées, bien que le journal du secrétaire de Wendelsz. n'en fasse pas mention. Mais l'état de la mer oblige le commissaire hollandais à rester plusieurs jours à Salé où il est l'objet de maintes attentions et reçoit « une courtoise hospitalité » [51]. Le 2 mai, il retourne à son bord, où les Salétins lui envoient des provisions, généreusement offertes et repart le soir même.

Le 4 mai, son navire jette l'ancre en rade de Safi. Dès le lendemain, il se rend à terre, avec un conseiller qui l'accompagne, son secrétaire, les fauconniers et les quinze faucons destinés au sultan. Tous sont logés dans « la maison des Chrétiens » [52], c'est-à-dire à la douane. L'envoyé des Etats-Généraux est bientôt reçu par le caïd de la ville. Il est venu à Safi, lui dit-il, uniquement pour débarquer les fauconniers et les faire partir à Marrakech, où ils doivent remettre à Moulay Abd el-Malek leurs oiseaux

(50) *Journal d'Antonio Keyser*, dans H. de Castries, *op. cit.*, t. IV, Paris et La Haye, 1913, p. 249.
(51) *Id.*, *ibid.*, p. 252.
(52) *Id.*, *ibid.*, p. 254.

et des lettres de Leurs Hautes Puissances et du prince d'Orange. Quant à lui, il va poursuivre son voyage à Alger et à Tunis, puis viendra reprendre ses compatriotes.

Alors qu'il s'apprête à repartir, arrivent de Marrakech Moïse Pallache et un courrier du sultan. Ils apportent un message de Moulay Abd el-Malek, qui envoie au Hollandais « l'ordre exprès de venir le voir : Comment, a-t-il dit, il y a ici des serviteurs des amis de mon feu père et je ne les verrais pas » (53) ! Le commissaire des Etats-Généraux a beau invoquer toutes sortes de raisons pour s'excuser, il doit s'incliner.

Le 11 mai, Wendelsz. et ses compatriotes partent de Safi. Ils se rendent d'abord à la mehalla du sultan, qui se trouve dans la région, puis à Marrakech, mais ne peuvent être reçus par le souverain. Pendant plus de six semaines, le commissaire de Leurs Hautes Puissances ne cesse d'insister près de Moïse Pallache et des caïds avec lesquels il est en relations, pour obtenir l'autorisation de quitter le Maroc. Il essaye également de faire remettre en liberté seize Hollandais qui sont captifs et il écrit même à cette fin directement à Moulay Abd el-Malek. Toutes ses démarches restent sans résultat. Cependant, dès le 20 mai, le sultan a demandé les faucons, qui lui ont été envoyés aussitôt et il en a été, dit-on, enchanté. Par la suite, il fait dire à Wendelsz. que, s'il a besoin de quelque chose, on lui donnera tout ce qu'il désirera, mais qu'il ne lui remettra les captifs qu'à son retour de Tunis.

Enfin, le 20 juin, les Hollandais reçoivent leur congé et, le lendemain, prennent la route de Safi, où ils passent quelques jours. Ils s'embarquent le 1er juillet et emportent avec eux — cadeau du sultan — un certain nombre de sacs de blé, cent moutons et trente bœufs. Leur navire les conduit alors à Alger et à Tunis, mais ensuite ils regagnent directement les Pays-Bas, sans passer par le Maroc.

La mission de Jean Wendelsz. est un simple témoignage du désir de la République des Provinces-Unies d'entretenir de bonnes relations avec toutes les autorités du Maroc, avec les corsaires de Salé comme avec le sultan de Marrakech.

(53) *Id.*, *ibid.*, p. 257.

LE CONSUL JURIAEN VAN BYSTERVELT
(1636-1638)

Aux termes d'une *Résolution* du 29 décembre 1635 et à la suite d'une requête présentée par un certain nombre de commerçants d'Amsterdam, les Etats-Généraux décident de se faire représenter au Maroc par un consul et désignent à cette fin Juriaen Van Bystervelt. Les provisions délivrées à celui-ci le même jour le chargent évidemment de protéger le commerce hollandais, mais précisent en outre qu'il a « plein pouvoir ...pour faire entretenir et mettre à exécution... l'alliance conclue » ([54]) avec le sultan et « le pacte d'amitié passé avec les Salétins ». Par suite, il est considéré non seulement comme un consul, mais encore comme un chargé d'affaires. Ses provisions indiquent de plus qu'il aura sa résidence à Salé et qu'il exercera ses pouvoirs « dans les parages de Salé, Fedala, El-Anfa [Casablanca], Azemmour, Mazagan, Safi, Mogador, Cap de Guir [Agadir] et tous autres hâvres, places ou rades » du pays, c'est-à-dire en fait dans tout le Maroc. Egalement le 29 décembre 1635, Leurs Hautes Puissances écrivent au sultan Moulay el-Oualid, qui a remplacé Moulay Abd el-Malek en 1631 et aux autorités de Salé, pour leur demander de reconnaître leur consul et de faciliter sa tâche.

Van Bystervelt rejoint son poste en 1636 et s'installe dans la Kasba. Il est bien accueilli par les Salétins et obtient de leurs caïds la confirmation du traité conclu par les Pays-Bas avec le sultan Moulay Zidan le 24 décembre 1610. Toutefois, les caïds n'acceptent pas la clause qui les obligerait à faire restituer de force aux propriétaires hollandais les prises amenées dans leurs ports par les pirates d'Alger ou de Tunis.

Mais, à cette époque, la situation politique à l'estuaire du Bou Regreg est loin d'être stable. En 1637, la Kasba est occupée par les Andalous, partisans du nouveau sultan, Mohammed ech-Cheikh el-Asegher, proclamé en 1636 ; ceux-ci sont en lutte avec les Hornacheros, installés dans la ville de Salé-le-neuf et soutenus par le marabout El-Ayachi.

(54) Cette citation et les suivantes sont tirées des *Provisions de consul en faveur de J. Van Bystervelt*, dans H. de Castries, *op. cit.*, t. IV, pp. 385-388.

Van Bystervelt estime que les relations seront plus faciles avec El-Ayachi qu'avec les Andalous. C'est pourquoi il prend ouvertement le parti du marabout, quitte la Kasba et se rend à bord d'un des vaisseaux hollandais qui appuient El-Ayachi et bloquent la Kasba. Le sultan et aussi les caïds de la Kasba se plaignent aux Etats-Généraux de l'attitude de leur consul. Le premier demande qu'il soit blâmé et les seconds lui reprochent d'avoir contrevenu « à son caractère de représentant de Leurs Hautes Puissances » [55]. Van Bystervelt continue cependant d'exercer ses fonctions consulaires et, au mois de mars 1638, est chargé d'intervenir auprès de Mohammed ech-Cheikh, pour appuyer une demande des Pays-Bas, qui désirent exporter du Maroc « six vaisseaux de grains » [56], car ils éprouvent de sérieuses difficultés pour approvisionner leurs troupes.

Il semble que la mission de Juriaen Van Bystervelt ait pris fin en 1638. La nomination de ce consul, le premier agent permanent des Provinces-Unies au Maroc, est évidemment la conséquence du développement qu'avait pris le commerce hollandais dans l'empire chérifien.

L'AMBASSADE D'ANTOINE DE LIEDEKERKE (1640-1641)

A la fin de 1636, Moïse Pallache écrit aux Etats-Généraux que le nouveau sultan, Mohammed ech-Cheikh el-Asegher, qui vient d'être proclamé, recevrait avec plaisir un ambassadeur qui viendrait le féliciter de son avènement. Leurs Hautes Puissances se contentent alors d'adresser par lettre leurs compliments au souverain. Mais, en 1638, elles reviennent sur leur décision et adoptent le principe d'une ambassade au chérif, pour le saluer à l'occasion de son accession au trône, renouveler le traité conclu avec Moulay Zidan en 1610 et obtenir la libération des esclaves hollandais détenus dans l'empire chérifien.

(55) *Lettre des caïds de la Kasba aux Etats-Généraux*, du 2 octobre 1643, dans H. de Castries, *op. cit.*, t. V, Paris et La Haye, 1920, p. 46.

(56) *Lettre des Etats-Généraux à Mohammed ech-Cheikh*, du 29 mars 1638, dans H. de Castries, *op. cit.*, t. IV, p. 454.

Ce revirement est dû au fait que plusieurs navires hollandais ont été capturés par des Marocains ou ont fait naufrage sur les côtes chérifiennes et que leurs équipages sont devenus captifs. Un certain nombre de marins se trouvent ainsi entre les mains d'un puissant marabout du Sous, Ali ben Moussa, qui réside à Iligh. Le 7 juin 1639, les Etats-Généraux désignent comme ambassadeur le capitaine Antoine de Liedekerke, qui commande le *Gelderlandt*, le vaisseau de guerre choisi pour aller au Maroc et chargé en même temps de convoyer des navires marchands se rendant à Bordeaux, La Rochelle ou Bayonne.

Liedekerke quitte les Pays-Bas seulement le 1er septembre 1640. Plusieurs de ses compatriotes l'accompagnent, entre autres un secrétaire, Van der Sterre, deux artistes peintres et une jeune Hollandaise, Lisbeth Jantz., qui vient voir son père, converti à l'Islam et devenu l'un des plus célèbres corsaires du Maroc sous le nom de Morat-raïs. Le *Gelderlandt* s'arrête vingt-quatre heures au large de Salé, le 10 décembre, puis arrive la veille de Noël au large de Safi, où il reste quelques jours, pendant lesquels Morat-raïs vient retrouver sa fille. Il se rend ensuite à Mogador et revient à Safi le 27 janvier 1641. C'est seulement le 11 février que l'ambassadeur et sa suite se rendent à terre, où ils sont accueillis par le caïd de la ville, « au son des chalumeaux et des tambours » [57]. Malheureusement, leur arrivée est marquée par un grave accident. Les Maures tirent de nombreux coups de fusil pour saluer les étrangers et l'un de ceux-ci, Van der Sterre, atteint d'une balle à la jambe, meurt le lendemain.

Le représentant des Etats-Généraux et ses compagnons passent plus de trois semaines à Safi et partent ensuite pour Marrakech, avec une escorte de deux cents cavaliers, commandée par un renégat français. Arrivés le 11 mars 1641 dans la capitale, ils y demeurent jusqu'au 8 mai suivant.

Pendant son séjour, l'ambassadeur est reçu trois fois par Mohammed ech-Cheikh. Les audiences ont lieu dans le célèbre palais du Bedi, « d'une magnifique architecture, orné de belles colonnes de marbre, de grands jardins, viviers, etc. » [58]. Le sultan, entouré du pacha de la ville, de deux autres hauts fonctionnaires et d'un secrétaire, traite l'envoyé des Etats-

(57) *Journal d'Adriaen Matham*, dans H. de Castries, *op. cit.*, t. IV, p. 593.
(58) *Id.*, *ibid.*, p. 595.

Généraux « avec amitié et s'entretient avec lui de différentes choses » (59). On ignore le détail de ces entretiens, car le rapport de Liedekerke n'a pas été retrouvé ; notre seule source est le *Journal* d'Adriaen Matham — un des artistes — qui n'est guère qu'un récit touristique, du reste fort intéressant à lire et accompagné de nombreuses estampes, d'un grand intérêt. Cependant, il n'est pas douteux, d'une part, que l'ambassadeur ait complimenté le souverain et l'ait assuré du désir de Leurs Hautes Puissances d'entretenir avec lui les relations les plus cordiales et, d'autre part, que le chérif ait témoigné de sentiments analogues. Ce dernier, d'ailleurs, fut sans doute satisfait, puisqu'il offrit à Liedekerke six chevaux, douze faucons, deux chameaux et un sabre au fourreau incrusté d'or fin.

Toutefois, les esclaves à libérer ne se trouvent pas à Marrakech, mais dans le Sous et c'est avec le marabout Ali ben Moussa qu'il faut négocier.

Les Hollandais reprennent la mer à Safi le 22 mai 1641 et, trois jours plus tard, le *Gelderlandt* jette l'ancre en rade d'Agadir. Le frère d'Ali ben Moussa, qui a pleins pouvoirs pour traiter, y arrive le 30 mai. Liedekerke lui offre divers présents et discute avec lui la libération des captifs, au nombre de soixante-douze, dont quarante-cinq survivants du navire l'*Erasmus*, de Rotterdam et les autres d'un bâtiment de Dordrecht, le *De Maecht*. Après deux jours d'entretiens, un accord est conclu, aux termes duquel tous les esclaves seront remis à l'ambassadeur moyennant la somme de 2.000 ducats.

Alors que ce dernier attend le retour du Marocain, parti chercher les marins hollandais, un vieux Français, esclave depuis quarante ans et qui va être libéré par Liedekerke, apporte de mauvaises nouvelles du marabout. En effet, Ali ben Moussa exige 500 ducats supplémentaires pour l'équipage de l'*Erasmus* et refuse de libérer celui du *De Maecht*. Le 14 juin, les quarante-cinq hommes du premier navire arrivent à Agadir et sont remis à l'ambassadeur, auquel le Maure qui les a amenés déclare que, pour relâcher les autres captifs, le marabout demande 3.000 ducats. Liedekerke se plaint amèrement que les conditions de l'accord ne soient pas observées, mais offre néanmoins 1.000 ducats. Quelques jours après,

(59) *Id., ibid.*, p.596.

il apprend qu'Ali ben Moussa maintient ses exigences ; mais il peut donner plus que ce qu'il a offert et doit renoncer à ramener avec lui les hommes du *De Maecht*.

Le 6 juillet, le *Gelderlandt* quitte Agadir, où les autorités ont offert à l'ambassadeur quarante-trois boucs, chèvres ou moutons, cinquante poules et trois faucons. Mais les vents sont contraires et le navire doit prendre le grand large ; il va ainsi jusqu'à Madère avant de revenir, le 12 août, à Safi, où il embarque les chevaux et les faucons offerts par le sultan. Il en repart le 27 du même mois et revient aux Pays-Bas le 12 novembre 1641.

LE CONSUL HENDRICK DOPPER
(1643-1644)

Le 23 mai 1643, les Etats-Généraux font délivrer à un bourgeois d'Amsterdam, Hendrick Dopper, des provisions de « consul principal » [60], pour exercer ses fonctions dans tous les « hâvres, places ou rades relevant en propre de l'autorité directe du roi du Maroc, ou de celles d'autres rois, princes ou santons et situés tant en-deçà qu'au-delà du détroit de Gibraltar », c'est-à-dire dans tout le pays. Comme Vân Bystervelt en 1636, il est également, en fait sinon en titre, chargé d'affaires. En effet, il a lui aussi pour mission de confirmer les bonnes relations des Provinces-Unies, tant avec les Salétins qu'avec le sultan de Marrakech.

Mais alors l'autorité du souverain saâdien est réduite et le chérif ne règne plus que sur Marrakech et sa région. Tout le reste du pays obéit à des chefs de confréries religieuses ou à des marabouts. C'est pourquoi les Etats-Généraux accréditent leur consul, en même temps et à la fois, auprès du sultan Mohammed ech-Cheikh el-Asegher, auprès d'Ali ben Moussa, le marabout du Sous et auprès des caïds de la Kasba de Salé.

Dopper arrive en cette ville le 1^er^ septembre 1643 et se présente aux caïds de la place. Ceux-ci l'accueillent courtoisement, mais lui font remarquer qu'ils dépendent du marabout de Dila, Mohammed el-Hadj, maître

(60) Cette citation et la suivante sont tirées des *Provisions de consul en faveur de H. Dopper*, dans H. de Castries, *op. cit.*, t. V, p. 12.

de l'estuaire du Bou Regreg ([61]), auprès de qui les Etats-Généraux auraient dû l'accréditer. De plus, ils lui déclarent que, si leurs corsaires ont capturé des sujets des Provinces-Unies, c'est à titre de représailles, car le consul Van Bystervelt et des navires de son pays ont, en 1637, soutenu leurs adversaires, les Hornacheros et le marabout El-Ayachi. Cependant, sur son intervention, ils interdisent à leurs capitaines de navires de réduire en esclavage des Hollandais.

Quelques semaines plus tard, le consul des Etats-Généraux se rend à Marrakech, où le sultan lui remet « un titre pour exercer sa charge » ([62]). Il revient à La Haye au mois de janvier 1644, en repart bientôt pour le Maroc et retourne à Marrakech. Il sollicite de Mohammed ech-Cheikh, au nom des Etats-Généraux, l'autorisation d'exporter des grains aux Pays-Bas. Le chérif s'empresse de lui donner satisfaction, mais demande que Leurs Hautes Puissances lui fassent construire un navire.

Il ne semble pas que Dopper ait fait aucune démarche auprès d'Ali ben Moussa, à qui, dans la lettre par laquelle ils l'accréditaient, les Etats-Généraux demandaient de relâcher les Hollandais en son pouvoir, dont l'ambassadeur Liedekerke n'avait pu obtenir la libération.

D'autre part, en 1644, Dopper est porteur d'une lettre de Leurs Hautes Puissances au Dilaïte Mohammed el-Hadj, auquel elles recommandent leur consul, chargé de faire relâcher ses compatriotes captifs.

Mais il ne s'attarde pas au Maroc et, après un séjour de quelques mois à Salé, en part de nouveau à la fin de 1644. Il revient aux Pays-Bas, où il débarque le 27 janvier 1645, en compagnie d'un Marocain, Mohammed ben Askar, que le sultan de Marrakech envoie en mission auprès des Etats-Généraux. A La Haye, il est en conflit avec plusieurs commerçants hollandais, qui ont refusé de lui verser les droits de consulat. En outre, un de ses compatriotes, David de Vries, l'accuse d'avoir abandonné sa charge et demande à être nommé à sa place. Cependant, par une *Résolution* du 15 novembre 1650, Leurs Hautes Puissances le maintiennent dans ses fonc-

(61) En 1641, les Dilaïtes avaient imposé leur autorité aux trois agglomérations de l'estuaire du Bou Regreg.

(62) *Lettre de Mohammed ech-Cheikh aux Etats-Généraux*, du 13 novembre 1643, dans H. de Castries, *op. cit.*, t. V, p. 55.

tions de consul à Salé, à condition qu'il se rende en cette ville, dans un délai de quatre mois, pour y résider et y exercer sa charge. Mais il ne retourne pas au Maroc et meurt aux Pays-Bas en 1651.

Le consulat d'Hendrick Dopper fait ressortir la situation à cette époque du Maroc, où maintes autorités disputaient le pouvoir au sultan saâdien.

LE CONSUL JEAN SAUTIN
(1648)

Le 7 septembre 1648, les Etats-Généraux désignent, sur sa demande, le nommé Jean Sautin pour exercer les fonctions de « consul à Safi et sur les côtes de l'empire du Maroc » (63). Le même jour, ils l'accréditent auprès du sultan Mohammed ech-Cheikh par une lettre dans laquelle ils le prient d'accorder à leur représentant les privilèges consulaires et de l'autoriser à exporter du blé.

Six jours auparavant, ils avaient déjà écrit au chérif et lui recommandaient Jean Sautin, qui allait se rendre au Maroc pour y « acheter une grande provision de blés ». Mais alors Sautin était présenté comme un simple particulier, sans aucun titre officiel.

On ne sait rien sur le consulat de Jean Sautin et il est probable que celui-ci ne se soit même pas rendu au Maroc.

LA PREMIÈRE MISSION DE GÉDÉON DE WILDT
(1650-1651)

A partir de 1648, les relations deviennent tendues entre la République des Provinces-Unies et les Salétins. D'une part, l'activité des corsaires de Salé fait de plus en plus de victimes parmi les Hollandais. D'autre part, des navires de guerre des Pays-Bas, en croisière sur les côtes marocaines, capturent un certain nombre de bâtiments salétins. Pour mettre fin à cet état de chose, les Etats-Généraux décident, au début de 1650, d'entrepren-

(63) Cette citation et celle du paragraphe suivant sont tirées d'une *Lettre des Etats-Généraux à Mohammed ech-Cheikh*, du 7 septembre 1648, dans H. de Castries, *op. cit.*, t. V, p. 154.

dre le blocus de l'estuaire du Bou Regreg. La mesure est efficace et les autorités de Salé font bientôt des propositions de paix au commandant de l'escadre hollandaise, Gédéon de Wildt. Celui-ci et les capitaines des navires sous ses ordres ont plusieurs entretiens avec les chefs salétins et se mettent d'accord sur un projet de traité.

Au mois de septembre 1650 et sur l'avis favorable de l'Amirauté d'Amsterdam, les Etats-Généraux, mis au courant de la situation, se déclarent prêts à conclure un traité aux conditions envisagées et désignent comme premier plénipotentiaire Gédéon de Wildt, auquel ils envoient les pouvoirs nécessaires.

Quand le chef de l'escadre reçoit ces pouvoirs, au mois de novembre 1650, il se trouve dans la baie de Gibraltar et prend aussitôt le large. Mais le mauvais temps l'empêche longtemps de débarquer à Salé où, du reste sévissent des troubles intérieurs. A plusieurs reprises, il se présente à l'estuaire du Bou Regreg, mais sans pouvoir se rendre à terre, en raison de l'état de la mer et c'est seulement en 1651 qu'il peut débarquer.

Assisté de deux compatriotes, les capitaines de navires, Tromp et Van Velsen, il rencontre les représentants des Salétins : ceux de la Kasba et de Salé-le-vieux, El-Hadj Brahim Manino et El-Hadj Mohammed Fennich et ceux de Salé-le-neuf, Brahim Duke et Mohammed Rojas. La négociation est rapidement menée et le traité signé le 9 février 1651.

Aux termes de cet accord, il est convenu : que les captifs hollandais seront mis en liberté contre remboursement à leurs propriétaires, dans le délai de trois mois, de leur prix d'achat ; qu'aucun navire salétin ne pourra armer en course s'il ne donne caution suffisante pour couvrir les dommages qu'il pourrait causer à des sujets des Pays-Bas ; que les Hollandais capturés sur des navires neutres seront mis en liberté ; que les corsaires d'Alger, de Tunis, de Tripoli et des autres ports de Barbarie ou de Turquie ne pourront vendre à Salé des prises hollandaises et que les sujets des Pays-Bas, amenés comme esclaves par ces corsaires seront délivrés ; que les droits de douane actuels ne seront pas majorés ; que les marchands hollandais seront protégés par les Salétins ; que les Turcs ou les Barbaresques ne prendront pas de lettres de marque à Salé ; que les navires hollandais ne captureront pas les bâtiments salétins ; enfin, que les Salétins ne s'empareront pas de passagers étrangers à bord des navires hollandais.

Gédéon de Wildt quitte Salé le 12 février 1651 et, le 18 du même mois, de Cadix, écrit à Leurs Hautes Puissances et leur fait connaître l'heureux résultat de sa mission.

Le traité du 9 février 1651 donnait satisfaction aux Pays-Bas, à condition d'être exécuté. Mais, pour ce faire, il était nécessaire qu'il fût ratifié, d'un côté par les Etats-Généraux et, de l'autre, par le marabout de Dila, Mohammed el-Hadj qui, on le sait, exerçait son autorité sur les trois agglomérations de l'estuaire du Bou Regreg.

LE CONSUL DAVID DE VRIES
(1651-1662)

David de Vries est nommé consul à Salé en 1651. Ses provisions, en date du 27 avril, sont rédigées exactement dans les mêmes termes que celles de Hendrick Dopper en 1643. Il a donc des fonctions à la fois consulaires et diplomatiques.

Arrivé le 21 septembre 1651 à Salé, il y est aimablement accueilli par les caïds de Rabat et de Salé et par le Dilaïte Sidi Abdallah, qui représente son père, Mohammed el-Hadj et qu'on appelle le « Seigneur de Salé ». Il demande aussitôt l'échange des ratifications du traité du 9 février 1651, car il apporte celle des Etats-Généraux. Mais Sidi Abdallah fait quelques réserves. C'est ainsi, dit-il, qu'il ne peut s'engager à délivrer les captifs hollandais qui seraient amenés à Salé par d'autres corsaires musulmans. Mais il accepterait d'interdire qu'ils y soient vendus, se réservant toutefois le droit de les acheter lui-même.

De Vries transmet cette proposition aux Etats-Généraux et leur demande s'il ne conviendrait pas d'entamer de nouvelles négociations pour assurer la sûreté des navires hollandais ; il ne reçoit pas d'instructions à ce sujet. Cependant, il ne reste pas inactif et, douze jours après son arrivée à l'estuaire du Bou Regreg, annonce à Leurs Hautes Puissances qu'il a déjà racheté vingt-et-un de ses compatriotes captifs.

Mais les corsaires de Salé et les vaisseaux de guerre des Provinces-Unies sont loin de respecter strictement l'accord de 1651. En moins de trois ans, les Salétins capturent une dizaine de bâtiments hollandais. En outre,

des corsaires d'Alger amènent et vendent dans le port du Bou Regreg des prises et des captifs hollandais. Par ailleurs, Sidi Abdallah établit de nouvelles taxes sur les marchandises.

Naturellement, De Vries proteste et obtient quelquefois satisfaction. Cependant, sa plainte contre la création de taxes demeure sans effet, bien qu'appuyée par les consuls de France et d'Angleterre. Au mois de janvier 1654, il suggère aux Etats-Généraux d'envoyer de temps en temps des vaisseaux de guerre devant Salé pour s'assurer de l'observation du traité et tenir à distance les pirates d'Alger. En juin de la même année, il constate que le traité n'est toujours pas ratifié.

De leur côté, les vaisseaux des Provinces-Unies s'emparent de plusieurs bâtiments salétins. Au mois de juin 1652, la nouvelle d'une de ces prises « cause un grand tumulte dans les deux villes » (64). Une foule de trois cents hommes manifeste alors devant la maison du consul des Etats-Généraux, en poussant des cris hostiles. A la suite de cet incident, de Vries demande à Leurs Hautes Puissances, si elles ont l'intention d'exercer des représailles, de le prévenir à temps, afin qu'il puisse se mettre en sûreté avec ses compatriotes.

Un autre grave incident se produit deux ans plus tard. Le 12 juillet 1654, le contre-amiral Tromp capture et conduit à Cadix un navire marchand, le *De Hasenvridt* — appelé aussi *De Windthout* — qui vient d'Alger « avec une très riche cargaison pour le seigneur du pays, le gouverneur et autres notables » (65). Quand on a connaissance de l'événement à Rabat et à Salé, la population des deux villes proteste et s'agite. La maison de De Vries est entourée de gardes pour l'empêcher de s'enfuir. De plus, une flûte hollandaise qui se trouve dans le port est saisie et son équipage consigné comme otage chez le consul des Provinces-Unies. Celui-ci est convoqué devant Sidi Abdallah et les autorités des deux villes, qui exigent la restitution du navire et de sa cargaison, dont ils le rendent personnellement responsable.

(64) *Lettre de De Vries aux Etats-Généraux*, du 4 juin 1652, dans H. de Castries, *op. cit.*, t. V, p. 333.

(65) *Lettre de De Vries aux Etats-Généraux*, du 20 juillet 1654, dans H. de Castries, *op. cit.*, t. V, p. 397.

De Vries réussit cependant à calmer l'irritation des Salétins. Sidi Abdallah demande alors à conclure lui-même un accord avec les Etats Généraux et prend quelques mesures en faveur de leurs sujets. C'est ainsi notamment qu'il accorde au consul un acte de garantie, aux termes duquel les navires des Provinces-Unies et leurs cargaisons ne pourront être saisis, ni les capitaines, matelots et marchands être molestés ou inquiétés par représailles, sauf dans le cas de dettes contractées à Salé. Mais les efforts de De Vries ne permettent pas, à Tromp d'abord, au vice-amiral Ruyter ensuite, de régler l'incident né de la prise du *De Hasenvridt,* alors qu'ils sont venus à Salé à cette fin. L'un et l'autre, il est vrai, ne passent que quelques jours en rade, sans descendre à terre.

Au mois de novembre 1654, on apprend à Salé qu'un capitaine hollandais, Lyn Brandt — un pirate — a capturé trois bâtiments salétins. Les habitants des deux villes s'en prennent encore à De Vries, qui est arrêté et jeté dans un silo, ainsi que les équipages des quatre navires hollandais mouillés dans le port. Après quatre jours de détention, le consul comparaît devant Sidi Abdallah, qui le relâche sous caution et le met sous la surveillance de quatre gardiens.

Il fallait évidemment mettre fin à cet état d'hostilité entre les Provinces-Unies et les Salétins. C'est pourquoi les Etats-Généraux envoient à l'estuaire du Bou Regreg, en 1655, le vice-amiral Ruyter, chargé de conclure un nouvel accord avec Sidi Abdallah. On verra plus loin le récit de cette mission. Toutefois, il convient de signaler ici la part importante prise par David de Vries aux négociations. En effet, en même temps qu'un officier de Ruyter, il signe, avec les représentants du Dilaïte, une convention du 22 octobre 1655, en vertu de laquelle il est mis fin à la surveillance dont il est l'objet. Trois jours plus tard, avec le même officier, il présente aux Salétins un projet de traité. Mais les négociations sont interrompues le 1er novembre, car le mauvais temps oblige Ruyter à s'éloigner.

De Vries regrette vivement le départ du vice-amiral, qui, dit-il, est « très fâcheux pour les Chrétiens » [66]. Au mois de juillet 1656, il annonce aux Etats-Généraux que les Salétins ont capturé une flûte de Middelbourg,

(66) *Lettre de De Vries aux Etats-Généraux,* du 20 juillet 1656, dans H. de Castries, *op. cit.*, t. VI, Paris et La Haye, 1923, p. 285.

dont il n'a pu obtenir la restitution. Il souhaite alors que des vaisseaux de guerre hollandais viennent quelquefois mouiller devant Salé, pour « mettre un frein à l'audace » (67) de certains corsaires. D'autre part, il insiste près de Sidi Abdallah pour que les négociations soient reprises. Mais il est quelque peu découragé et écrit à Leurs Hautes Puissances : « Si la situation ne change pas, je serai forcé de résigner ma charge ».

La même année 1656, les Etats-Généraux décident que leur consul à Salé sera chargé de reprendre les pourparlers avec les Salétins, mais il ne reçoit les pouvoirs et les instructions nécessaires qu'au mois de décembre. Il rencontre alors maintes fois les plénipotentiaires du Dilaïte et doit, « au moins dix fois modifier les articles proposés » (68), avant de se mettre d'accord avec eux sur les clauses d'un traité, le 22 mars 1657.

Ruyter arrive à Salé le mois suivant, trop tard pour assister De Vries dans ses négociations, ce qui était le but de sa venue. Il n'y reste que quatre jours, sans descendre à terre ; mais il reçoit à son bord le consul, qui le met au courant de la situation.

De Vries attend alors la ratification par les Etats-Généraux du traité qu'il a signé le 22 mars 1657. Mais il rencontre bien des difficultés dans sa vie quotidienne. Malgré ses efforts, il ne peut, dit-il, faire rendre justice aux trafiquants hollandais lésés par les Salétins. En effet, écrit-il, Sidi Abdallah entend se faire justice lui-même et, pour les pertes subies par ses sujets, indemniser ceux-ci sur les personnes et les biens des sujets des Pays-Bas. En outre, à titre de représailles à la suite d'une prise faite par les Hollandais, il ferme aux navires, pendant un mois, la sortie du port de Salé. Plus découragé que jamais, De Vries demande qu'il soit mis fin à ses fonctions.

C'est seulement par une *Résolution* du 25 mai 1658 que les Etats-Généraux décident de ratifier le traité du 22 mars 1657 et d'envoyer à Salé une escadre, dont le commandant sera chargé de procéder à l'échange des ratifications. A cette occasion, De Vries sert d'intermédiaire entre Sidi

(67) Cette citation et la suivante sont tirées d'une *Lettre de De Vries à l'Amirauté d'Amsterdam*, du 25 août 1656, dans H. de Castries, *op. cit.*, t. VI, p. 292.

(68) *Lettre de De Vries aux Etats-Généraux*, du 25 mars 1657, dans H. de Castries, *op. cit.*, t. VI, p. 337.

Abdallah et le commandant de l'escadre, Gédéon de Wildt (69). Il finit par obtenir, le 7 août 1658, la ratification du traité par le Dilaïte, mais non sans peine, car Sidi Abdallah tarde à donner son accord et De Wildt menace d'avoir recours à la force. Après quoi, l'échange des ratifications n'est qu'une formalité. Il a lieu le 12 août ; c'est De Vries qui remet celle du Dilaïte à De Wildt et reçoit de celui-ci celle des Etats-Généraux, destinée à Sidi Abdallah.

De Vries a été le seul signataire hollandais du traité de 1657 ; à cette occasion, le consul est devenu diplomate. Ce traité reproduit dans l'ensemble les clauses de celui de 1651, avec seulement quelques modifications et un certain nombre de précisions. C'est ainsi notamment que les Salétins s'engagent seulement à interdire la vente dans leurs villes des Hollandais amenés par d'autres corsaires musulmans, mais non plus à les délivrer. D'autre part, il y est dit que ni le consul, ni aucun autre sujet des Pays-Bas ne pourront être tenus pour responsables, ni sur leurs personnes, ni sur leurs biens, de prétendus dommages éprouvés par les Salétins.

Le traité de 1657 apporte une heureuse détente dans les relations des Provinces-Unies avec les villes de l'estuaire du Bou Regreg. L'existence du consul des Pays-Bas devient alors plus calme. Sans doute, il y a encore quelques incidents, mais moins nombreux et qui se règlent plus facilement. Par exemple, en 1659, De Vries obtient sans trop de difficultés la restitution d'un flibot hollandais capturé par un corsaire salétin. La même année, il est invité par les Etats-Généraux à donner toute son assistance à un oculiste qui va venir des Pays-Bas pour opérer de la cataracte Mohammed el-Hadj, le père de Sidi Abdallah. Mais il ne voit pas son compatriote, car de graves troubles se produisent dans les territoires soumis aux Dilaïtes. C'est ainsi qu'en 1660, Rabat et Salé se soulèvent contre Sidi Abdallah, qui est assiégé dans la Kasba.

David de Vries meurt, dans l'exercice de sa charge à l'estuaire du Bou Regreg, en 1662.

(69) Cf. *infra*, La seconde mission de Gédéon de Wildt.

LES MISSIONS DE MICHEL ADRIAENSZ.RUYTER
(1655 ET 1657)

Le 2 avril 1655, les Etats-Généraux écrivent à Sidi Abdallah qu'ils ont décidé d'envoyer, à bord d'une escadre qui partira bientôt pour Salé, un commissaire chargé de régler tous les différends passés et de s'entendre avec lui sur les moyens d'en éviter le retour. Pour remplir cette mission, ils désignent le vice-amiral Ruyter, qui devra s'entendre avec le consul De Vries et agir de concert avec lui.

De Cadix, le 31 juillet, le commissaire des Etats-Généraux, d'une part, annonce sa prochaine venue au Dilaïte et, d'autre part, invite De Vries à presser les négociations, afin qu'à son arrivée, elles puissent aboutir à une prompte solution.

Ruyter jette l'ancre au large de Salé le 1er octobre 1655. Il aurait voulu, conformément à ses instructions, voir les entretiens se tenir sur son vaisseau, car il a l'ordre de ne pas quitter son bord, mais il doit y renoncer. Il envoie à terre un de ses compatriotes, le « fiscal » Gilbert de Vyanen, assisté d'un interprète et qui, à côté du consul, va discuter avec les plénipotentiaires de Sidi Abdallah.

La mort du caïd de Salé, Saïd Adjenoui, retarde l'ouverture des pourparlers. Du reste, la mer est souvent mauvaise et rend difficiles les communications du vice-amiral avec la terre. Ce dernier, pourtant, est pressé d'arriver à un accord et il écrit presque chaque jour au Dilaïte ou à ses représentants, à De Vries ou De Vyanen, pour hâter les négociations. Mais la discussion est serrée et les parties n'arrivent pas à s'entendre sur l'évaluation de leurs prises réciproques, qui peuvent donner lieu à indemnité.

Néanmoins, comme on l'a vu, les plénipotentiaires signent, le 22 octobre, une première convention, tout de suite approuvée par Ruyter. Le 25 octobre, un projet de traité, rédigé par les Hollandais, est remis aux Salétins, qui présentent plusieurs observations et désirent que Ruyter signe lui-même le traité à intervenir. Le vice-amiral admet quelques-unes des observations présentées et rédige un nouveau projet d'accord ; en outre, il assure Sidi Abdallah que les signatures de De Vries et De Vyanen ont

la même valeur que la sienne. Mais la mauvaise saison l'empêche de rester plus longtemps en rade de Salé avec son escadre et l'oblige à retourner à Cadix. Il annonce toutefois qu'il reviendra au printemps 1656, pour ratifier le traité qui va bientôt, espère-t-il, être conclu.

Ruyter ne revient à Salé qu'au printemps 1657, le 13 avril. Il a eu connaissance à Cadix de la signature du traité du 22 mars précédent, mais est cependant venu à l'estuaire du Bou Regreg, car ses instructions le lui prescrivaient, pour assister De Vries, s'il était nécessaire. Le vice-amiral hollandais reçoit les compliments de Sidi Abdallah, lui répond avec courtoisie, s'entretient avec le consul des Provinces-Unies pour le règlement final de quelques réclamations et reprend la mer à destination de Cadix le 20 avril 1657.

LA SECONDE MISSION DE GÉDÉON DE WILDT
(1658)

On sait qu'aux termes d'une *Résolution* du 25 mai 1658, les Etats-Généraux avaient décidé de ratifier le traité du 22 mars 1657 et d'envoyer à Salé une escadre, dont le commandant, Gédéon de Wildt, procéderait à l'échange des ratifications du traité. La même *Résolution* prévoyait que cet échange se ferait à bord du vaisseau du commandant de l'escadre et qu'au cas où Sidi Abdallah soulèverait des difficultés, on ferait le blocus de l'estuaire du Bou Regreg.

Le 22 juillet 1658, De Wildt, qui vient d'arriver à Salé, écrit au Dilaïte et lui demande d'envoyer à son bord des commissaires qui procéderont avec lui à l'échange des ratifications. Deux jours plus tard, il remercie Sidi Abdallah, qui lui a envoyé des « rafraîchissements » — c'est-à-dire des provisions de bouche — lui adresse en retour six barils de poudre et un fusil et le prie d'autoriser De Vries à se rendre sur son navire en même temps que les commissaires salétins. Mais l'envoyé des Etats-Généraux est impatient et se plaint, dès le 1er août, de n'avoir pas vu les représentants du « Seigneur de Salé ». Ceux-ci ne se sont pas encore manifestés le 5 août et De Wildt charge alors De Vries de remettre à Sidi Abdallah une

lettre, dans laquelle il le menace d'exécuter « les ordres spéciaux » [70] qu'il a reçus de Leurs Hautes Puissances, c'est-à-dire non seulement de faire le blocus des agglomérations de l'estuaire du Bou Regreg, mais encore de les bombarder. A la demande du consul, De Wildt retarde de vingt-quatre heures l'exécution de ses ordres et accepte de ne pas tirer sur la Kasba et sur les deux villes, Rabat et Salé. Mais on peut alors se demander quels auraient été les objectifs du bombardement ? Quoi qu'il en soit, la décision était sage car, ainsi qu'on l'a vu, Sidi Abdallah ratifie le traité le 7 août et les ratifications sont échangées cinq jours plus tard. Sa mission ainsi remplie, Gédéon de Wildt reprend aussitôt la mer.

***

Toutes ces missions font ressortir la diminution progressive du pouvoir des sultans saâdiens au XVIIe siècle, surtout à partir du règne de Mohammed ech-Cheikh el-Asegher (1636-1654). En effet, au fur et à mesure que les années s'écoulent, le pouvoir des souverains marocains se réduit de plus en plus, les Provinces-Unies s'intéressent de moins en moins à eux et finissent même par les ignorer.

C'est ainsi que les consuls sont accrédités aussi bien auprès des Salétins qu'auprès du sultan. En outre, ils résident à Salé et l'un d'eux seulement fait deux brefs séjours à Marrakech. Le consul Sautin, il est vrai, aurait dû exercer ses fonctions à Safi, dans les territoires encore soumis au Saâdien ; mais il semble n'avoir même pas rejoint son poste. Enfin, le dernier véritable représentant envoyé par les Etats-Généraux à la cour chérifienne est Antoine de Liedekerke, en 1640 ; il est probable que les Hollandais espéraient alors obtenir du sultan une base sur la côte marocaine, le port d'Aïer.

(70) *Lettre de G. de Wildt à Sidi Abdallah*, du 5 août 1658, dans H. de Castries, *op. cit.*, t. VI, p. 417.

Par la suite, Leurs Hautes Puissances négligent les Saâdiens et n'ont des relations au Maroc qu'avec les Salétins, puis avec les Dilaïtes, devenus maîtres de l'estuaire du Bou Regreg. C'est avec eux seuls qu'ils jugent bon de s'entendre, car ce sont les corsaires de Salé qui entravent la navigation et le commerce hollandais. On négocie puis, après de laborieuses discussions, on signe des accords ; mais ceux-ci ne sont guère observés et le climat reste toujours tendu. D'ailleurs, la vie mouvementée que mène dans la Kasba le dernier consul des Provinces-Unies, témoigne de l'hostilité qui subsiste entre Salétins et Hollandais. Les uns et les autres, en dépit des traités, continuent de faire des prises, car les gros bénéfices qu'elles rapportent sont trop tentants... Hélas ! les hommes, qu'ils soient musulmans ou chrétiens, ne sont pas des saints !

Jacques CAILLÉ

A NEW SOURCE ON THE BOOK MARKET IN MOROCCO IN 1830 AND ISLAMIC SCHOLARSHIP IN WEST AFRICA

The debt which scholarship in the Islamic sciences in West Africa has owed to such North African centres as Qairwan, Fes and Marrakech has long been recognised, but in remarkably few instances can the precise nature of this influence of Maghribi scholarship in the southern Sahara and the *bilād al-sūdān* be clearly defined. This is not to disregard the broad themes which are obvious from even a brief glance at the history of Islam in West Africa and which give evidence to a steady exchange of scholars and ideas between the Maghrib and West Africa. Examples of this are the introduction of the Maliki *madhhab* into the Western Sudan, the influence of Aḥmad Bābā al-Tinbūktī in Maghribi scholarship and the lasting impact of al-Maghīlī in nineteenth century legal writing in West Africa. Each of these highlight the close connexions which existed between the ᶜ*ulamā'* in North and West Africa, as well as raise questions about the nature of those connexions. For example, how frequently did West African *fuqahā'* visit these Maghribi centres and to what extent did they draw on texts of North African authors to the exclusion of Middle Eastern works ? How closely can one compare the classical education of a student in Fes during the nineteenth century with his counterpart in West Africa, and how broad a spectrum of basic texts, commentaries and glosses in the Islamic sciences was available to the West African ᶜ*ulamā'* ? Were works on Moroccan ᶜ*amal* (judicial practice) available and employed in West Africa, or can one recognise specific schools or periods in Maghribi scholarship which are reflected in the texts studied or works written in West Africa ?

Perhaps one of the most satisfactory means of evaluating the influence of Maghribi scholarship in West Africa is through the analysis of texts which were employed by scholars there. Studies by A.D.H. Bivar and M. Hiskett (1) and El-Masri (2) in Nigeria, Ivor Wilks (3) and T.L. Hodgkin (4) in Ghana, B.G. Martin (5) and J.O. Hunwick (6) in the Western Sudan generally and the library inventories and book lists such as those of P. Marty (7), L. Massignon (8), E. Destaing (9), etc. have laid a foundation for an evaluation of the source materials which were widely used in West Africa in the nineteenth century. However, these generally have the disadvantage of introducing only basic texts rather than attempting to evaluate the total resources which were available to individual West African scholars. The document under discussion here is offered as a further contribution, and in many ways a unique one, to our understanding of the bridge which existed between North and West African intelligensia in the *Dār al-Islām* ; hopefully, too, it will help us form more precise questions about this connexion between Islamic scholarship in North and West Africa.

(1) A.D.H. Bivar and M. Hiskett, « The Arabic literature of Nigeria to 1804 : a provisional account », *B.S.O.A.S.*, XXV, 1962, pp. 104-148 ; and M. Hiskett, « Material Relating to the State of Learning among the Fulani before their Jihād », *B.S.O.A.S.*, XIX, 1957, pp. 550-578.

(2) F.H. El-Masri, « The Life of Shehu Usman dan Fodio before the jihād », *J.H.S.N.*, II, 4, 1963, pp. 435-448.

(3) Ivor Wilks, « The Growth of Islamic learning in Ghana », *J.H.S.N.*, II, 1963, pp. 409-417 ; and « The transmission of Islamic learning in the Western Sudan », in *Literacy in Traditional Societies* (ed., J. Goody, Cambridge, 1968), pp. 161-197.

(4) T.L. Hodgkin, « The Islamic Literary Tradition in Ghana », in *Islam in Tropical Africa* (ed., I.M. Lewis, Oxford, 1966), pp. 442-457.

(5) B.G. Martin, « Notes sur l'origine de la *ṭarīqa* des Tiğaniyya et sur les débuts d'al-Ḥağğ ᶜUmar », *R.E.I.*, 1969, pp. 267-290.

(6) J.O. Hunwick, « A New Source for the biography of Aḥmad Bābā al-Tinbūktī (1556-1627) », *B.S.O.A.S.*, XXVII, 1964, pp. 568-573.

(7) These generally appear in the appendices of Marty's *Collection de R.M.M.* series of studies on Islam in Senegal, Guinea, the Soudan, among the Maures, etc., and are not always complete, but together these notices do form a useful collection of inventories.

(8) L. Massignon, « Une Bibliothèque Saharienne ; la bibliothèque du Cheikh Sidia au Sahara », *R.M.M.*, VIII, 1909, pp. 409-418.

(9) E. Destaing, « Notes sur les manuscrits arabes de l'Afrique occidentale », *R.A.*, 55, 1911-1913.

The manuscript which is translated and annotated below consists of a list of 200 volumes purchased by the southern Saharan shaikh, Sidiyya « al-Kabīr », in Marrakech in about 1830. This listing has been taken from a remarkably detailed record, written in the hand of the shaikh himself, which was made available to me by the Mauritanian historian and N'tishait archivist Haroun ould Cheikh in the course of my research into the career and religious influence of Shaikh Sidiyya al-Kabīr. Because of the detail in which this listing was drawn up by the Shaikh it offers an interesting footnote to the history of early nineteenth century Morocco as well as a case in point of the transmission of Maghribi scholarship into one of the major West African educational centres which attracted students from the Niger Bend to the Fouta Djallon and Fouta Toro as well as southern Mauritania. In separate sections below the biography of Shaikh Sidiyya al-Kabīr has been sketched, and the manuscript has been described and translated. In conclusion this material has been evaluated both in terms of its implications for the book copying industry in Marrakech and for the level of and influences on scholarship in the Islamic sciences in the early nineteenth century in West Africa.

Shaikh Sidiyya al-Kabīr (1775-1868)

Shaikh Sidiyya was born in 1775 into the N'tishait *fraction* of the Ouled Ibiri tribe in south-western Mauritania [10]. The Ouled Ibiri is one of the « Zawiya » *bīḍān* tribes and it is today one of the major socio-economic groupings in the Islamic Republic of Mauritania, but at the time of the Shaikh's birth his fraction and tribe were relatively undistinguished units. Sidiyya completed his basic Qur'anic education in his paternal and maternal camps and, at the age of 13 he began his further education, first, among the Idou ʿAli and then among scholars from the Djedjeba tribe. In about 1810 he set out for the Azaouad where he studied and worked under the famous Sīdī al-Mukhtār al-Kuntī. After Sīdī al-Mukhtār's death, he continued to study under his son, Sīdī Muḥammad, until 1826. Shortly after returning to his tribe in that year, when he was declared to

(10) To avoid confusion, tribal and place name spellings here and below will appear as they are transliterated in the French literature.

be its temporal and spiritual leader, he set off again, this time for Morocco, where he travelled to buy books. Oral tradition within the N'tishait sets the date for this journey as between 1830 and 1835. While in Marrakech he purchased or was given the 200 volumes which are discussed below and which are the subject of one anecdote about the shaikh reported by Aḥmad al-Shinqīṭī which emphasizes at the same time the Shaikh's generosity and his being above putting a price on the Word.

> ...and he went to Marrakech in the days of Mūlay ᶜAbd al-Raḥmān ...and he used to search for books in Marrakech to buy them, and when he wanted to settle the price he gave to the seller what he asked in full, whatever it was (11).

We do not know the extent of the Shaikh's own library prior to his acquisition of these volumes, but the 200 books noted below probably represented a major addition to his collection, and his library may have been one of the most comprehensive of its kind in Shinqīṭ (12).

After returning to Shinqīṭ Shaikh Sidiyya settled at his camps of Tamersquid, Tendouja and Boutilimit where he gained a great reputation in Mauritania as a jurist and a *ṣūfī* ; by the time of his death in 1868 his fraction and tribe were the most influential socio-economic grouping in southern Mauritania and the Shaikh was one of the country's most effective political leaders. To his camps were drawn students from the Fouta Djallon and Fouta Toro as well as Kunta disciples who came from his former master's camps and who addressed him as the « khalifa of Sīdī Muḥammad b. al-Mukhtār al-Kuntī ». *ᶜUlamā'* in Mauritania today acknowledge that in the nineteenth century only two figures held what may be called a « proto-national » political and religious influence — Shaikh Mā' al-ᶜAynayn and, before him, Shaikh Sidiyya al-Kabīr (13).

(11) Aḥmed al-Shinqīṭī, *al-Wasiṭ fī tarajim udabā' Shinqīṭ* (Cairo, 1961), p. 241.

(12) For summary of some of the more outstanding items in this library, see L. Massignon, *op. cit.*

(13) The career and religious influence of Shaīkh Sidiyya al-Kabīr are the subject of my forthcoming study, *The Qadiriyya in West Africa : a case study from nineteenth century Mauritania.*

The Manuscript

The manuscript in which the Shaikh's book purchases in Marrakech are itemized is 23 folios in length, written in his own hand. The first half of it (folios 1-14), which is reproduced below, consists of a listing of purchases made from individual book sellers, zawiyas, mosques and donations from the *ikhwān*. In several instances a particular individual is repeated once or twice, with additional items being added each time, and one has the impression that this part of the manuscript may have been a running tally of books, written as they were purchased. Anyone who, with limited funds, has visited a city in which several bookshops cater to one's speciality will appreciate the image this suggests of the Shaikh's hesitation over some volumes while he looked through the libraries of other book vendors, and later returned to collect the items that were passed over the first time.

The second section of the manuscript (folios 15-23), which has not been reproduced below, is a re-listing of the volumes, but according to branches of Islamic studies, *as defined by the Shaikh* — *tafsīr* (Qur'anic commentary, including *ᶜilm al-qirā'a,* the science of reading [the Qur'ān]), 27 books ; *ḥadīth* (Tradition), 51 volumes ; Arabic language and grammar, 25 books ; *tawḥīd* (theology), *taṣawwuf* (mysticism) and *ṭibb* (medicine), 20 works (most of which appear simply as *taṣawwuf* below) ; and 77 volumes in *fiqh* (law). Because of the repetition in this second section it has not been noted below except where, occasionally, a title or author happens to be mentioned which was omitted in the first section. In these instances the additional information has been inserted in square brackets [ ] ; the science under which volumes have been listed in the second section has been included in the notes.

The translation has been kept as close to the text as possible, although some abbrevation has taken place to avoid repetitive statements and running totals of the books. No effort has been made to locate the precise number of 200 volumes which the Shaikh claims to list at the beginning of the manuscript ; items have generally been numbered according to the statement « in one volume » which usually concludes the entries. In fact, only 170 items are listed here, but several of them have several parts

(distinguished by letters, a), b), c), etc.) and if all these parts were noted separately there would be about 220 entries (14). To assist the reader in identifying specific authors, an index follows the manuscript translation and notes in which authors and author-subjects of the volumes have been summarized. Most of the items have been identified through the use of the following sources (listed here with the abbreviation used in the notes below).

GAL : Brockelmann, C., *Geschichte des Arabischen Litteratur* (Leyden, 1943-1949), 2 vols.

GAL Suppl. : Brockelmann, C., *Supplementband* (Leyden, 1937-1942), 3 vols.

B.C. : Mohammed Ben Cheneb, *Etude sur les Personnages mentionnés dans l'idjaza du Cheikh ᶜAbd al-Qadir al-Fasy* (Paris, 1907).

L.P. : Lévi-Provençal, E., *Les Historians des Chorfa* (Paris, 1922).

Rabat : Lévi-Provençal, E., *Les Manuscrits Arabes de Rabat* (Paris, 1912) [Bibliothèque Générale et Archives du Maroc].

J.O.H. : Hunwick, J.O., « A New Source for the biography of Aḥmad Bābā al-Tinbūktī (1556-1627) », *B.S.O.A.S.*, XXVII, 1964, pp. 568-573.

Massignon : Massignon, L., « Une bibliothèque saharienne ; la bibliothèque du Cheikh Sidia au Sahara », *R.M.M.*, VIII (1909), pp. 413-414.

GAS : Fuat Sezgin, *Geschichte des Arabischen Schrifttums* (Leyden, 1967).

Blochet : E. Blochet, *Catalogue des Manuscrits Arabes des Nouvelles Acquisitions (1884-1924)* (Paris, 1925).

(14) I am indebted to Dr. B.G. Martin, Mr. A. Jones, Mr. T.L. Hodgkin, and Professor A.F.L. Beeston for their comments on drafts of the translated manuscript and their assistance in locating several of the items which were unknown to me.

TRANSLATION

Works purchased by Shaikh Sidiyya al-Kabīr

Folio 1

28 volumes bought from Sīdī Aḥmad b. ᶜAbd Liqzīz [al-Azīz ?]

1 the *tafsīr* of al-Wāḥidī (1 volume)

2 a commentary on Muslim's *Ṣaḥīḥ* (3 volumes)
a) two of them are by al-Ubbī
b) the third is by al-Nawawī

3 *al-Riyāḍ ᶜala shifā'* by al-Qāḍī ᶜIyāḍ (the last half, in one volume)

4 *al-Khamīs fī aḥwāl al-nafs nafīs* (the valuable first half, in one volume)

5 *ᶜUyūn al-athar fī funūn al-maghāzī wa al-shamā'il wa al-siyar* by Ibn Sīdī al-Nās al-Yaᶜmarī (1 volume)

---

1 (*tafsīr*) This is probably Abū 'l-Ḥasan ᶜAlī b. Aḥmad b. Muḥammad b. ᶜAlī b. Mattūya *al-Wāḥidī* al-Nīsābūrī (d. 468/1075) [*GAL* i., 411; *Suppl.* i, 730].

2 (*ḥadīth*) *Muslim* b. al-Ḥajjāj Abū 'l-Ḥusain al-Qushairī al-Nīsābūrī (202-261/817-875) [*GAL* i, 160]. For copies of Muslim's *Ṣaḥīḥ* see items 40a and 158; another commentary appears as item 96.

a) Abū ᶜAbdallāh Muḥammad b. Khalīfa b. ᶜUmar al-Tūnisī al-Washtātī *al-Ubbī* (d. 827/1423-4) [*GAL Suppl.* i, 265; B.C. 291]; the full title of this work, given in folio 16, is: *Ikmāl al-ikmāl.*

b) Abū Zakariyya' *al-Nawawī* (631-676/1233-1278) [*GAL* i, 394].

3 (*ḥadīth*) Abū al-Fadl *ᶜIyāḍ* b. Mūsa b. ᶜIyāḍ b. ᶜAmar al-Sabtī (476-544/1083-1149) [*GAL* i, 369; B.C. 140-1]. This item is listed in B.C. as *Kitāb al-shifā' bi-taᶜrīf ḥuqūq al-muṣṭafā*; other parts of *Kitāb al-shifā'* appear as items 50 and 60; a commentary on it is item 125. For other works on or by al-Qāḍī ᶜIyāḍ see items 16, 23, 96, 97b and 104.

4 (*ḥadīth*) By Ḥusain b. Muḥammad al-Ḥasan *al-Diarbakrī* (Blochet 5377).

5 (*ḥadīth*) Fatḥ al-Dīn Abū 'l-Fatḥ Muḥammad *al-Yaᶜmarī* al-Andalusī al-Shāfiᶜī *b. Said al-Nās* (d. 734/1334) [*GAL Suppl.* ii, 77].

6 some of a commentary by al-Jaᶜbarī on *al-Shāṭibiyyat* (1 volume)

7 a marginal gloss by al-Shaikh Zakariyya' al-Anṣārī on the complete al-Bukhārī (2 volumes)

8 *Sharḥ al-shamā'il* by Ibn Ḥajar (1 volume)

9 a) commentary by al-Munāwī on it [*al-Shamā'il*], and

b) *Sharḥ al-Arbaᶜīn al-nawawiyyat* by al-Fashnī (1 volume)

10 the last half of al-Ḥaṭṭāb (1 volume)

11 the small al-Khirshī (4 volumes)

12 *al-Manhaj al-fā'iq fī adab al-mawthiq wa aḥkām al-wathā'iq* by al-Wansharīsī (1 volume)

---

6 (*tafsīr*) *Kanz al-maᶜānī* by Ibrāhīm b. ᶜUmar *al-Jaᶜbarī* (640-732/1242-1333) [*GAL Suppl.* ii, 134]; another copy appears as item 120.

This is a commentary on the *Ḥirz al-amānī wa wajh al-tahānī* or *Qaṣīdat al-Shāṭibiyyat* by Abū 'l-Qāsim Abū Ḥamīd al-Qāsim *al-Shāṭibi* (538-590/1143-1194) [*GAL Suppl.* i, 725].

7 (*ḥadīth*) This is the *Tuḥfat al-bārī* by Abū Yaḥya Zakariyya'; for Zakariyya' see note 106. For al-Bukhārī see note 49.

8 (*ḥadīth*) *Ibn Ḥajar* al-ᶜAsqalanī, Shāfiᶜī jurist and historian (773-852/1372-1449) [*GAL* ii, 67].

For other works on or by Ibn Ḥajar see items 17, 78, 103 and 150; for a commentary on this item see item 9a.

9 a) (*ḥadīth*) al-Sharīf al-Dīn Yaḥyā b. Saᶜd al-Dīn Muḥammad b. Muḥammad b. Muḥammad *al-Munāwī* (798-871/1395-6-1467) [B.C. 69].

b) (*ḥadīth*) ᶜAlī b. Ḥighāzī *al-Fashnī* (fl. late 10th cent.) [*GAL* ii, 305]; this title appears in *GAL* as: *al-Maghālis al-sanīja fī 'l-kalām ᶜala 'l-arbaᶜīn al-Nawawīya*.

10 (*fiqh*) This is probably Abū ᶜAbdallāh Muḥammad b. Muḥammad b. *al-Ḥaṭṭāb* al-Mālikī al-Ruᶜainī (d. 954/1547) [*GAL* ii, 387; *Suppl.* ii, 526; B.C. 83]. For other works on or by al-Ḥaṭṭāb see items 25 and 44.

11 (*fiqh*) Abū ᶜAbdallāh Muḥammad b. ᶜAbdallāh *al-Khirshī* (d. 1101/1690) [*GAL* ii, 318; L.-P. 283]. al-Khirshī is the author of a well known commentary on Khalīl, to which the four volumes here may refer.

12 (*fiqh*) Abū 'l-ᶜAbbās Aḥmad b. Yaḥyā b. Muḥammad b. ᶜAbd al-Wahid b. ᶜAlī al-Tilimsānī *al-Wansharīsī*, Mālikī jurist (d. 914/1508) [GAL ii, 248; B.C. 124]; this work appears in B.C. as: *Kitāb al-fā'iq bi-'l-wathā'iq*. For other works on or by al-Wansharīsī see items 30b and 30d.

13 *al-Mawāhib al-laduniyyat* by al-Qasṭallānī (2 volumes)

14 a) *al-Taṣrīḥ bi-maḍmūn al-tawḍīḥ,* and

b) *Takmīl al-marām ᶜala shawāhid Ibn Hishām* (1 volume)

Folio 2

26 volumes bought from Mulay al-Ghāl in Marrākash

15 *Mabāriq al-azhār fī sharḥ mashāriq al-anwār* (1 volume)

16 *Mashāriq al-anwār* by al-Qāḍī ᶜIyāḍ (2 volumes)

17 the third portion of *Fatḥ al-bārī fī sharḥ al-Bukhārī* by Ibn Ḥajar (1 volume)

18 a commentary in poetry on *Jamᶜ al-jawāmiᶜ* by al-Suyūṭī (1 volume)

19 the last half of al-Sudānī (1 volume)

---

13 (*ḥadīth*) Abū 'l-ᶜAbbās Aḥmad b. Muḥammad b. Abū Bakr al-Khaṭīb Shihāb al-Dīn al-Shāfiᶜī *al-Qasṭallānī* (851-923/1448-1517) [*GAL* ii, 73; B.C. 134]. The full title of this work is listed in B.C. as: *Mawāhib al-laduniyyat bi-'l-minaḥ al-muḥammadiyyat;* for al-Qasṭallānī's principal work see item 77.

14 a) (Arabic) by Khalīd b. ᶜAbdallāh b. Abū Bakr al-Azharī *al-Jarjāwī* (d. 905/1499) [*GAL* ii, 27; *Suppl.* i, 523].

b) (Arabic) by *Abū ᶜAbdallāh* Muḥammad b. Abū Muḥammad *ᶜAbd al-Qādir al-Fāsī* (d. 1091/1680), on the work by ᶜAbdallāh b. Yūsuf b. ᶜAbdallāh b. Yūsuf *Ibn Hishām* Jamāl al-Dīn (708-761/1308-1360) [*GAL* ii, 23; *Suppl.* ii, 16]. For other works by Ibn Hishām see items 51, 56b and 87.

15 (*ḥadīth*) by ᶜAbd al-Latīf b. ᶜAbd al-ᶜAzīz al-Kirmānī b. Malakshāh b. Firishta [*GAL. Suppl.* i, 614 (c)]. This is a commentary on the *Mashāriq al-anwār* by al-Qāḍī ᶜIyāḍ (see item 16).

16 (*ḥadīth*) For al-Qāḍī ᶜIyāḍ see note 3; for another copy of this work see item 104. *GAL* lists this work as *Kitāb mashāriq al-anwār ᶜala ṣaḥīḥ al-āṭār;* for a commentary see item 15.

17 (*ḥadīth*) For Ibn Ḥajar see note 8; other copies of this work appear as items 78 and 103. For al-Bukhārī see note 49.

18 (*fiqh*) Abū 'l-Faḍl ᶜAbd al-Raḥman b. Abū Bakr b. Muḥammad Jalāl al-Dīn al-Shafiᶜī *al-Suyūṭī* (849-911/1445-1505) [*GAL* ii, 143-58; B.C. 129]. Other works by al-Suyūṭī appear as items 48, 83, 108 and 169.

19 (*fiqh*) see Massignon, p. 417, where he notes a *Sharḥ ᶜala Mukhtaṣar Khalīl* by al-Sudānī in the library of Shaīkh Sidiyya Bābā.

20 *al-Tawḍīḥ* on Ibn al-Ḥājib, from *al-dhabā'iḥ* (blood sacrifice) to *al-nafaqāt* (adequate support) (1 volume), and another portion of it from *al-ḥijr* (what is forbidden) to the end of the book (1 volume)

21 a volume containing *al-farā'iḍ* and *al-ḥisāb* (arithmetic) and some answers by some *ᶜulamā'*

22 *al-Murshid* by al-ᶜUmānī on reading (*waqf*) of the *Qur'ān* and its grammar (1 volume)

23 *al-Tanbīhāt* by al-Qāḍī ᶜIyāḍ, the most important section (1 volume)

24 a commentary by Abū 'l-Ḥasan al-Ṣaghīr on *Tahdhīb al-Barādhiᶜī*, from *al-akriyat* (hirings) to *al-qismat* (distribution), and another portion from the beginning of *al-ṣulḥ muᶜāwaḍat* (the settlement of communicative contract) (1 volume)

25 *Zubdat al-awṭāb fī ikhtiṣār al-Ḥaṭṭāb* by al-Shaikh Mayyārat (1 volume)

26 a marginal gloss on Sīdī Aḥmad Bābā, from *al-zakāt* (alms tax) to the conclusion of *al-ḥiḍānat* (raising children) (1 volume)

---

20 (*fiqh*) by Khalīl; for Khalīl see note 156. This work is on Jamāl al-Dīn Abū ᶜAmr ᶜUthmān b. ᶜUmar b. Abū Bakr b. Yunus *Ibn Ḥājib* (570-646/1174-1249) [*GAL* i, 303].
The annotation listed here is probably the *Tawḍīḥ* on Ibn Ḥājib's compendium on Mālikī law, *al-Mukhtaṣar al-farᶜi* (doctrine of the branches, i.e., systematic elaboration of Islamic, canon law). Another copy of this work appears as item 62; see also items 114 and 147 for works on or by Ibn Ḥājib.

21 (*fiqh*) not identified.

22 (*tafsīr*[*ᶜilm al-qirā'a*]) This work has not been identified.

23 (*fiqh*) For al-Qāḍī ᶜIyāḍ see note 3.

24 (*fiqh*) *Abū 'l-Ḥasan* ᶜAlī b. Muḥammad b. ᶜAbd al-Ḥaqq *al-Zarwalī* (d. 719/1319-20) [B.C. 238], commentary on Abū Saᶜīd Khalaf b. Saᶜīd *al-Barādhiᶜī* (c. 430/1039) [*GAS* i, 470] the full title of which is *Tahdhīb fī ikhtiṣār al-mudawwanah al-kubrā*.

25 (*fiqh*) Abū ᶜAbdallāh Maḥammad b. Aḥmad *Mayyārat* (999-1072/1591-1662) [B.C. 71; L.-P. 258-9]. Other works by al-Shaikh Mayyārat appear as items 34 a, 52, 63, 74, 89 and 109a.

26 (*fiqh*) *Aḥmad Bābā* b. Abū 'l-ᶜAbbās Aḥmad b. Aḥmad b. ᶜUmar b. Muḥammad ᶜAqīt Allāh (963-1032/1556-1623) [B.C. 144-6; J.O.H.]. This work is perhaps the commentary on Khalīl's *Mukhtaṣar* mentioned by J.O.H. p. 588, *al-Maqṣid al-kafīl bi-ḥall muqfal Khalīl*, or part of his gloss on it, *Minan al-rabb al-Jalīl fī taḥrīr muhimmāt Khalīl*. The commentary, *al-Maqṣid al-kafīl*, begins with the section on alms and concludes part way through the section on marriage.

Folio 3

27 al-Maqqarī on the impress of the Prophet's sandals (1 volume)

28 al-Raṣṣāᶜ on *al-ḥudūd* (legal punishment) (1 volume)

29 the last half of al-Qalashānī on the *Risālat* (1 volume)

30 one volume containing four books :

a) *Maṭālaᶜ al-tamām fī al-radd ᶜala al-qā'il bi-ibāḥat 'ighrām dhawī al-jināyyāt wa al-ijrām*

b) *Mukhtaṣar al-Wansharīshī* by al-Barzalī (?)

c) *al-Manjūr* [?]

d) *al-Manhaj al-fā'iq wa manhal al-rā'iq* by al-Wansharīshī (in two parts)

31 a commentary by al-Ujhūrī from *al-jamāᶜat* to *al-khaṣā'iṣ* (1 volume)

32 some of al-Sanhūrī's commentary on Shaikh Sālim's *al-Mukhtaṣar,* from *janā'iz* (funeral processions) to the middle of *al-khulᶜ* (divorce at the insistence of the wife) (2 volumes)

---

27 (*ḥadīth*) This appears to be the work by Abū 'l-ᶜAbbās Aḥmad b. Muḥammad b. *Maqqarī* (1000-1041/1552-1631-2) [*GAL* ii, 296; B.C. 151], entitled, *Fatḥ al-mutaᶜāl fī madḥ al-niᶜāl.*

28 (*fiqh*) Abū ᶜAbdallāh Muḥammad b. al-Qāsim al-Faḍl *al-Raṣṣāᶜ* al-Tūnisī al-Anṣārī (831-894/1428-1489) [*GAL Suppl.* ii, 345].

29 (*fiqh*) Abū 'l-ᶜAbbās Aḥmad b. Abū ᶜAbdallāh Muḥammad b. Abū Muḥammad ᶜAbdallāh *al-Qalashānī* (d. 863/1459) [*GAL* i, 178; Rabat p. 51]. This *Risālat* referred to here is the work of Ibn Abū Ziad al-Qairawānī (see note 113); other copies of al-Qalashānī's commentary appear as items 145 and 154; for another work by al-Qalashānī see note 114.

30 a) (*fiqh*) This work has not been identified.

b) (*fiqh*) This author has not been identified; for al-Wansharīshī see note 12.

c) (*fiqh*) This work has not been identified.

d) (*fiqh*) See item 12 for the same work.

31 (*fiqh*) Nūr al-Dīn Abū 'l-Irshād ᶜAlī b. Aḥmad b. ᶜAbd al-Raḥmān *al-Ujhūrī* (d. 1066/1656) [*GAL* ii, 317/. For another work by al-Ujhūrī see note 122.

32 (*fiqh*) This appears to be Abū Najā' Sālim b. Muḥammad b. *al-Sanhūrī* (d. 1016/1607 [B.C. 321; Rabat p. 59], and the commentary is on *Khalīl's* Mukhtaṣar. For Khalīl see note 159.

33 some of commentary by Ibn Marzūq on it [*al-Mukhtaṣar*] ; from the beginning to an explanation of *mustaḥabbāt al-wuḍū'* (recommendable acts in washing) (1 volume)

34 a) a large commentary by Mayyārat on Ibn ᶜĀshir, and

b) some of *Muqannaᶜ al-muḥtāj* by Ibn ᶜArḍūn (1 volume)

35 *Sirāj al-mulūk*, abbreviated ; the first and last parts (1 volume)

36 Ibn Sultan on the *al-Shamā'il* (1 volume)

37 *Bughyat al-murtabiṭ wa durrat al-multaqiṭ fī ṣifāt al-khayl* (1 volume)

38 the last half of *Ḥayāt al-ḥayawān* by al-Damīrī

14 volumes bought from al-Ḥājj al-Tabāᶜ in Marrākash

39 *Lubāb al-ta'wīl* by al-Khāzin (3 volumes)

---

33 (*fiqh*) Muḥammad b. Aḥmad b. Muḥammad b. Muḥammad b. Abū Bakr *b. Marzūq* al-Ḥafī (766-842/1364-1439) [B.C. 111; Bivar and Hiskett 146].

34 a) (*fiqh*) For Mayyārat see note 25. On the Qur'anic and *ḥadīth* scholar Abū Muḥammad ᶜAbd 'l-Wahdid b. Aḥmad *b. ᶜĀshir* al-Anṣārī (d. 1040/1631) see [*GAL* ii, 461; B.C. 218-9]. For other works on or by Ibn ᶜĀshir see items 74, 111a, 137b and 146.

b) (*fiqh*) This is probably Aḥmad b. Ḥasan *Ibn ᶜArḍūn* al-Zajalī (d. 992/1584).

35 (*fiqh*) By Abū Bakr Muḥammad b. al-Walīd b. Muḥammad b. Khalf *al-Ṭurṭūshī* al-Fihrī (451-520/1059-1126) [*GAL Suppl.* i, 829].

36 (*ḥadīth*) This might be a reference to Sīdī *Muḥammad b. Mūlay ᶜAbd al-Raḥman;* see introduction.

37 (Arabic) This work has not been identified.

38 (*ḥadīth*) Muḥammad b. Mūsa b. Isa Kamāl al-Dīn *al-Damīrī,* (750-808/1349-1405) [*GAL* ii, 138]. This is a zoological dictionary in which the zoological content is minimized; 7 sections deal with such subjects as philology, *ḥadīth,* proverbs and dreams involving animals.

39 (*tafsīr*) Perhaps the work by ᶜAlā' al-Dīn ᶜAlī b. Muḥammad b. Ibrāhīm Khāzin al-Shīḥī *al-Baghdādī* (d. 741/1340) [*GAL Suppl.* ii, 135], listed in *GAL* as: *Lubāb al-ta'wīl fī maᶜāni 'l-tanzīl.*

Folio 4

40 a) a portion from Muslim's *Ṣaḥīḥ*, from *Kitāb al-ᶜitq* (the book on manumission) to *Kitāb al-ashribat* (the book on beverages), and

b) a marginal gloss by al-Zakashī [al-Zarkashī] on al-Bukhārī, and

c) a marginal gloss by Ibn Ghāzī on al-Bukhārī, and

d) the last portion of *al-Istīᶜāb* by Ibn ᶜAbd al-Barr, all of them in one volume

41 *Maṭāliᶜ al-masarrāt fī sharḥ dalā'il al-khairāt* (1 volume)

42 a) al-Samarqandī, and with it

b) *Muḥāḍarat* by al-Yūsī (1 volume)

43 Ibn Hārūn on an abridgement of al-Matīṭī (1 volume)

---

40 a) (*ḥadīth*) For Muslim see note 2.

b) (*ḥadīth*) Badra al-Dīn Abū ᶜAbdallāh Muḥammad b. ᶜAbdallāh al-Turkī al-Miṣrī *al-Zarkashī* (d. 794/1392) [*GAL Suppl.* ii, 108]. On folio 16 this work is noted as *al-Tanqīḥ; GAL* lists it as *Tanqīḥ al-alfāz*. For al-Bukhārī see note 49.

c) (*ḥadīth*) Abū ᶜAbdallāh Muḥammad b. Aḥmad b. Muḥammad b. Muḥammad b. ᶜAlī *Ibn Ghāzī* al-ᶜUthmān al-Miknasī al-Fāsī (841-919/1437-8-1513) [*GAL* ii, 240; L.-P. 224-30]. The full title of this work, part of which appears on folio 16, is: *Irshād al-labīb ilā maqāṣid ḥadīth al-ḥabīb*. For another work by Ibn Ghāzī see item 53; for al-Bukhārī see note 49.

d) (*ḥadīth*) Abū ᶜUmar Yūsuf b. ᶜAbdallāh b. Muḥammad b. *ᶜAbd al-Barr* al-Namarī al-Qurṭubī (d. 463/1071) [*GAL Suppl.* i, 628]. The full title noted in *GAL* is: *Kitāb al-istīᶜāb fī maᶜrifat al-ashāb*.

41 (*ḥadīth*) by ᶜAbd al-Raḥmān b. Muḥammad al-Mahdī b. Yūsuf *al-Qaṣawī* al-Fāsī (d. 1063/1653) [*GAL Suppl.* ii, 360]. For a copy of the *Dalā'il al-khairāt* see item 94a.

42 a) (*ḥadīth*) This is possibly Abū 'l-Laith Naṣr b. Muḥammad *al-Samarqandī* [*GAL Suppl.* i, 347].

b) (*ḥadīth*) Abū ᶜAlī al-Ḥasan b. Masᶜūd *al-Yūsī* al-Marrākushī (1040-1102/1630-1691) [*GAL Suppl.* ii, 675; L.-P. 269-72]; The *GAL* lists this work as *Kitāb al-Muḥāḍarat* or *Riḥlat al-Yūsī;* for another work by al-Yūsī see item 124.

43 (*fiqh*) Abū ᶜAbdallāh Muḥammad *Ibn Hārūn* al-Kinānī al-Tūnisī (680-750/1281-2-1349-50) [Rabat p. 54]; this is on the *Kitāb al-nihāyat wa tamām fī maᶜrifat al-wathā'iq wa al-aḥkām* by Abū 'l-Ḥasan ᶜAlī b. Muḥammad al-Lakhmī *al-Matīṭī* (d. 478/1085) [*GAL* i, 383].

44 a portion from al-Ḥaṭṭāb, from the beginning to the conclusion of « prayers » (1 volume)

45 the beginning of the large al-Tatā'ī (1 volume)

46 *Mafātīḥ asrār al-ḥurūf* (1 volume)

14 volumes bought from Sidi ᶜAbd al-Raḥmān al-Ḥaiḥī [or *al-Jayḥramī*]

47 al-Baiḍāwī : *Anwār al-tanzīl wa asrār al-tā'wīl* (2 volumes)

48 *al-Jāmiᶜ al-ṣaghīr*

49 a volume of al-Bukhārī, from *Manāqib Jaᶜfar* (outstanding traits of Jaᶜfar) to its conclusion (1 volume)

50 a text of [*Kitāb*] *al-shifā'* by al-Qāḍī ᶜIyāḍ (1 volume)

51 a second portion of Ibn Hishām on *Sīrat Ibn Isḥāq* (1 volume)

---

44 (*fiqh*) For al-Ḥaṭṭāb see note 10.

45 (*fiqh*) Muḥammad b. Ibrāhīm *al-Tatā'ī* al-Mālikī (d. 942/1535) [*GAL* ii, 316; B.C. 336]. This is a commentary on Khalīl's *Mukhtaṣar* (see note 156). Other sections of the « large » al-Tatā'ī appear as items 96 (?), 133 and 136; for the « small » al-Tatā'ī see items 66 and 167c. A gloss appears as item 64.

46 (*taṣawwuf*) This appears to be by ᶜAbd al-Raḥmān b. Muḥammad b. ᶜAlī b. Aḥmad *al-Bisṭāmī* al-Hanafī al-Hurūfī (d. 858/1454) [*GAL* ii, 231], *Mafātīḥ asrār al-ḥurūf wa maṣābīḥ anwār al-ẓurūf*.

47 (*tafsīr*) ᶜAbdallāh b. ᶜUmar *al-Baiḍāwī* (613-658/1226-1260 [*GAL* i, 416]. These volumes constitute al-Baiḍāwī's principal work, which is a Qur'anic commentary based on that of al-Zamakhshrī, the *Kashshaf* which is known for its Muᶜtazili bias. For other works on or by al-Zamakhshrī see items 99c and 130.

48 (*ḥadīth*) by al-Suyūṭī: *al-Jāmiᶜ al-ṣaghīr min ḥadīth al-bashīr al-nadhīr;* for al-Suyūṭī see note 18.

49 (*ḥadīth*) Muḥammad b. Ismāᶜīl Abū ᶜAbdallāh al-Juᶜfī *al-Bukhārī* (194-256/810-870) [*GAL* i, 158]. For other sections of al-Bukhārī's *Ṣaḥīḥ* see items 85, 140 and 155; commentaries appear as items 7, 17, 40b, 40c, 77 and 103.

50 (*ḥadīth*) see note 3.

51 (*ḥadīth*) The biography of the Prophet; for Ibn Hishām see note 14b.

52 Mayyārat on al-Zaqqāq (1 volume)

53 *Shifā' al-ghalīl,* a gloss by Ibn Ghāzī on the *Mukhtaṣar* of Khalīl (1 volume)

54 *al-Muḥkam fī 'l-ḥikam* by Ibn ᶜAbd al-Qādir al-Fāsī (1 volume)

Folio 5

55 *Sharḥ tawḥīd al-risālat* by al-Shaikh Jassūs al-Fāsī (1 volume)

56 a) *Sharḥ al-ṣughrā* by its author Sīdī Muḥammad b. Yūsuf al-Sanūsī
b) *Awḍaḥ al-masālik ᶜala Alfiyyat Ibn Mālik*
c) Commentaries on *al-Ṣughrā,* and another on
d) *al-[A]jurrūmiyyat* (all in 1 volume)

---

52 (*fiqh*) For Shaikh Mayyārat see note 25; another copy of this work appears as item 89b, the full title of which is: *Tuḥfat al-aṣḥāb wa rafqat bi-bᶜaḍa samā'il al-ṣafqat,* according to Rabat p. 69.
This is a commentary on a work of 446 verses on Mālikī law by Abū 'l-Ḥasan ᶜAlī b. Qāsim b. Muḥammad al-Tujībī *al-Zaqqāq* al-Fāsī (d. 912/1507) [Rabat p. 68; B.C. 83; L.-P. 89]. For another commentary on al-Zaqqāq see item 89a.

53 (*fiqh*) For Ibn Ghāzī see note 40c; for Khalīl see note 156.

54 (*fiqh*) This is probably ᶜAbd al-Raḥmān b. Abū ᶜAbdallāh Muḥammad *Ibn ᶜAbd al-Qādir al-Fāsī* (1040-1096/1631-1685) [*GAL* ii, 460; B.C. 52-6; L.-P. 294], although this work does not appear in the lists of items attributed to him.

55 (*fiqh*) Maḥammad b. Qāsim b. Muḥammad b. Qāsim b. Aḥmad *Jassūs al-Fāsī* (1089-1182/1678-9-1768) [*GAL Suppl.* i, 302 (11); Rabat 154]. This would appear to be the *Sharḥ ᶜaqīdat al-risālat* listed in the Rabat catalogue.

56 a) (*tawḥīd*) Abū ᶜAbdallāh Muḥammad b. Yūsuf b. ᶜUmar b. Shuᶜaib *al-Sanūsī* d. 895/1490) [*GAL* ii, 250; B.C. 106-8]; the full title of *al-Ṣughrā* given by *GAL* is: *ᶜAqīdat ahl al-tawḥīd al-ṣughrā;* another copy appears as item 137a; other commentaries on *al-Ṣughrā* are items 56c, 152b, 157 and 159b. Other works on or by al-Sanūsī appear as items 152a and 167a.
b) (Arabic) by Ibn Hishām; for Ibn Hishām see note 14b. This work is on the *Alfiyyat* by Jamāl al-Dīn Abū ᶜAbdallāh Muḥammad *Ibn Mālik* (600-672/1203-4-1274) [*GAL* i, 298]. For a work by Ibn Mālik see item 109c.
c) (*tawḥīd*) by al-Sanūsī; see note 56a.
d) (Arabic) see Abū ᶜAbdallāh Muḥammad b. Dā'ūd al-Ṣanhājī b. *Ajurrūm* (d. 723/1323) [*GAL Suppl.* ii, 332] for commentaries on the *Ajurrūmiyyat*.

57 *al-Qirṭās fī akhbār Fās* (1 volume)

58 *Tanbīh al-anām fī bayān ᶜulūw maqām nabīna Muḥammad ᶜalaihi afḍal al-ṣalāt wa al-salām* (1 volume)

59 a) the last section of Yūsuf b. ᶜUmar on *al-Risālat,* from *jihād* (holy war) to its conclusion, and with it:

b) two small commentaries on the *Ajurrūmiyyat*

18 volumes bought from the zawiya of the Mosque of Ibn Yūsuf:

60 a copy of *Kitāb al-shifā'* by al-Qāḍī ᶜIyāḍ (1 volume)

61 *al-Fatḥ al-Rabbānī* or *Ṭibāq al-arṭāb* by Sultān Sīdī Muḥammad b. Mūlay ᶜAbdallāh (1 volume)

62 the first portion of *al-Tawḍīḥ* on Ibn al-Ḥājib by al-Shaikh Khalīl, from *miyāh* (water) to the end of *jihād* (holy war) (1 volume)

63 Mayyārat on the *ᶜĀṣimiyyat: al-Itqān wa al-ihkām fī sharḥ tuḥfat al-ḥukkām* (1 volume)

64 a marginal gloss by al-Shaikh Muṣṭafī on al-Tatā'ī (1 volume)

---

57 [*tar'ikh*] by Abū 'l-Ḥasan ᶜAlī b. ᶜAbdallāh *Ibn Abū Zar*ᶜ al-Fāsī (d. 726/1326) [*GAL Suppl.* ii, 339], generally known by the title: *Rawḍ al-Qirṭās bi-akhbār Madīnat Fās.*

58 (*ḥadīth*) by ᶜAbd al-Ghalīl b. Muḥammad b. Aḥmad b. ᶜAzzūm b. Qindār *al-Qairawānī* (d. 971/1563) [*GAL Suppl.* ii, 691].

59 a) (*fiqh*) *Yūsuf b. ᶜUmar al-Anfāsī* (d. 761/1360) [*GAL Suppl.* i, 301 (1)]; the first portion of this work appears as item 128.
al-Risālat refers to the work by Abū Muḥammad ᶜAbdallāh *Ibn Abū Zaid* al-Qairawānī al-Nafzāwī (d. 386/996) [*GAL Suppl.* i, 301].
b) (Arabic) for the *Ajurrūmiyyat* see note 56d.

60 (*ḥadīth*) For al-Qāḍī ᶜIyāḍ see note 3.

61 (*fiqh*) This work has not been identified.

62 (*fiqh*) For Khalīl see note 156; for Ibn Ḥājib see note 20; another copy of this work appears as item 20.

63 (*fiqh*) For al-Shaikh Mayyārat see note 25; the *ᶜĀṣimiyyat* here refers to a work by Abū Bakr Muḥammad b. Muḥammad *Ibn ᶜĀṣim* al-Qaisī al-Mālikī al-Gharnātī (760-829/1359-1427) [*GAL Suppl.* ii, 375] entitled in full, *Tuḥfat al-ḥukkām fī nakṭ al-ᶜuqūd wa 'l-aḥkām.*

64 (*fiqh*) The author of this work has not been identified; for al-Tatā'ī see note 45.

65 the first part of *Anwār al-burūq fī ibdāh al-furūq* by al-Qarāfī (1 volume)

66 the first part of the small al-Tatā'ī (1 volume)

67 *al-Mawwāq*, all of it (2 volumes)

Folio 6

68 another portion of *al-Mawwāq*, from *al-zakāt* [alms tax] to the end of *al-istilḥāq* [avowal of paternity](1 volume)

69 a second section from ᶜAbd al-Bāqī al-Zarqānī (1 volume)

70 *Kitāb ithmid al-ᶜainain* ; in it is an abridgement about miracles of the saints (1 volume)

71 a) *al-Ḍurūrī fī ṣināᶜat al-naḥw* by al-Qāḍī Abū 'l-Walīd Ibn Rushd ; with it :

b) the *Alfiyyat* of Ibn Maᶜṭ

72 al-Zabīdī, *Mukhtaṣar al-ᶜainī ᶜala al-lughat* (1 volume)

---

65 (*fiqh*) Shihāb al-Dīn Abū 'l-ᶜAbbās Aḥmad b. Idris *al-Qarāfī* al-Ṣanhājī (d. 684/1285) [*GAL Suppl.* i, 665]; for another work by al-Qarāfī see item 95.

66 (*fiqh*) For al-Tatā'ī see note 45.

67 (*fiqh*) This author may be Abū Yaḥya Abū Bakr b. Khalaf *al-Mawwāq*, qāḍī in Fez (d. 599/1203) [*GAL Suppl.* i, 664].

68 (*fiqh*) see note 67.

69 (*fiqh*) Abū ᶜAbdallāh Shams al-Dīn Muḥammad b. *ᶜAbd al-Bāqī* b. Yūsuf b. Muḥammad *al-Zarqānī* al-Mālikī (1055-1122/1645-1710) [*GAL* ii, 318; L.-P. 294]. The first section of this work appears as item 161.

70 (*taṣawwuf*) by Abū ᶜAlī Muḥammad b. Tighlāt *al-Hazmīrī* al-Marrākushī (fl. 8th/14th century) [*GAL Suppl.* ii, 338; L.-P. 223]; the full title in *GAL* is: *Ithmid al-ᶜainaīn wa nuzhat al-nāẓirīn fī manāqib al-akhawain Abū Zaid wa Abū ᶜAbdallāh al-Hazmīrīyain.*

71 a) (Arabic) Abū 'l-Walīd Muḥammad b. Aḥmad b. Muḥammad *Ibn Rushd* (Averroes) (520-595/1126-1198) [*GAL Suppl.* i, 662; Massignon, 417].

b) (Arabic) This work has not been identified.

72 (Arabic) This would appear to be Abū 'l-Faiḍ Muḥammad Murtaḍā b. Muḥammad b. ᶜAbd al-Razzāq al-Ḥusainī *al-Zabīdī* al-Ḥanafī (1145-1205/1732-1791) [*GAL Suppl.* ii, 398].

73 *Fatḥ al-bāb al-mughlaq ila sharḥ al-sullam al-muraunaq* (1 volume)

74 *al-Durr al-thamīn wa 'l-mawrid al-muᶜīn fī sharḥ al-murshid al-muᶜīn* by al-Shaikh Mayyārat (1 volume)

75 a small volume containing some poetry by some Spanish Muslims such as Ibn Hānī

76 a text of *al-Shamā'il* by al-Ḥāfiẓ al-Tirmidhī (in a small volume)

4 volumes bought from the zawīya al-ḥaḍrat Mūlay al-Bayᶜ (where there was our brother and *murīd* Sīdī ᶜAbd al-Khālif b. al-Dabbāgh)

77 a portion of *Irshād al-sārī fī sharḥ Ṣaḥīḥ al-Bukhārī* by al-Qasṭallānī, from the middle of *al-zakāt* [alms tax] to the end of *al-iᶜtakāf* [withdrawal] (1 volume)

78 *Fatḥ al-bārī fī sharḥ Ṣaḥīḥ al-Bukhārī* by Ibn Ḥajar (1 volume)

79 a) *Sharḥ al-risālat al-shamsiyyat fī tamhīd al-qawāᶜid al-manṭiqiyyat* by al-Saᶜd al-Taftāzānī, and with it is :

b) a gloss (1 volume)

80 *al-Majālis al-Miknāsiyyat* (1 volume)

---

73 (Arabic) This appears to be a gloss on a commentary on al-Akhḍari's *al-Sullam al-muraunaq fī 'l-manṭiq*; for a copy of that work see item 110.

74 (*fiqh*) For al-Mayyārat see note 25; this work appears in *GAL* ii, 461 as a commentary on *al-Murshid al-muᶜīn ᶜala al-ḍarūrī min ᶜulūm al-dīn* by Ibn ᶜĀshir. For Ibn ᶜĀshir see note 34a.

75 (Arabic) Abū 'l-Qāsim Muḥammad b. Ibrāhīm *Ibn Hānī al-Andalusī* al-Azdī (d. 362/973) [*GAL* i, 91]. The work referred to here is most likely his *Diwan*.

76 (*ḥadīth*) Abū ᶜĪsa Muḥammad b. ᶜĪsa b. Sawra *al-Tirmidhī* (209-279/824-5-892) [*GAL* i, 163; B.C. 180].

77 (*ḥadīth*) For al-Qasṭallānī see note 13; this was his principal work. For al-Bukhārī see note 49.

78 (*ḥadīth*) For Ibn Ḥajar see note 8; other copies of the *Fatḥ al-bārī* appear as items 17 and 103. For al-Bukhārī see note 49.

79 a) (Arabic) Saᶜd al-Dīn Masᶜud b. ᶜUmar *al-Taftāzānī* (722-792/1322-1390) [*GAL* ii, 215; *Suppl.* ii, 301; B.C. 239-40]. Other works on, or by al-Taftāzānī appear as items 105, 116b and 166.

b) (Arabic) Folio 18 notes this gloss as: *al-Tadhhīb fī sharḥ al-tahdhīb* (on the commentary by al-Taftāzānī); this gloss was written by ᶜUbaid Allāh b. Faḍl Allāh *al-Khabīsī* Fakhr al-Dīn (c. 1050/1640) [*GAL Suppl.* ii, 303].

80 (*fiqh*) This work has not been identified.

Folio 7

2 volumes bought from al-Sharif Mūlay al-Fāḍil al-Filālī al-Munshī

81 a text of the *Muwaṭṭa'* by Imam Mālik (1 volume)

82 *Kitāb jāmiᶜ al-khairāt* (1 volume)

2 volumes from the ikhwān at the zawīya of Sīdī Ibn al-ᶜAbbās al-Sabtī

83 *Tafsīr al-Jalālayn* (1 volume)

84 al-Ilbīrī on al-Burdat (1 volume)

10 volumes qiven as hadiyya by the ikhwān

85 a portion of al-Bukhārī's *Ṣaḥīḥ*, from *manāqib* of Ibn Masᶜūd to a section of the book on *nafaqāt* [adequate support], and the first book concerns *al-aṭᶜimat* [food] (1 volume)

86 *Kitāb shajarat nasabihi ṣallā Allāh ᶜalaihi wa-sallam* by Ibn al-Qāsim Muḥammad b. Ḥasan al-Ḥawānī (1 volume)

87 *Mughnī al-labīb ᶜan kitāb al-ᶜārīb* (1 volume)

88 *Kitāb tuḥfat al-ikhwān wa mawāhib al-imtinān fī manāqib Sīdī Riḍwān* (1 volume)

---

81 (*ḥadīth*) Imām *Mālik b. Anas*, from whom the Mālikī *madhhab* draws its name (91 or 97-179/715-6-795) [*GAL* i, 175; B.C. 167].

82 (*ḥadīth*) This may refer to the *Dalā'il al-khairāt* (see item 94a).

83 (*tafsīr*) This is a commentary begun by Jalāl al-Dīn *al-Maḥallī* (see note 149) and concluded by al-Suyūṭī (see note 18), hence the name « the two Jalāls. »

84 (*ḥadīth*) ᶜUthmān Saᶜd Yūsuf al-Ilbīrī (fl. 751/1350) [*GAL Suppl.* i, 479] on *al-Kawākib al-durriyyat fī madḥ khair al-bariyyat* or *Qaṣīdat al-Burda* by al-Būṣīrī; for al-Būṣīrī see note 150.

85 (*ḥadīth*) For al-Bukhārī see note 49.

86 (*ḥadīth*) This author and title have not been identified.

87 (Arabic) by Jamāl al-Dīn ᶜAbdallāh b. Yūsuf *Ibn Hishām* al-Anṣārī [Rabat p. 82]; for Ibn Hishām see note 14b.

88 (*taṣawwuf*) This was written by *Sīdī Riḍwān's* disciple, Abū 'l-ᶜAbbās *al-Marranī*. Abū Nuᶜaim Riḍwān b. ᶜAbdallāh al-Jazzī (912-991/1506-7-1583) [B.C. 79-80].

89 a) al-Tawdī on al-Zaqqāq, and with it

b) Mayyārat on al-Zaqqāq (1 volume)

90 a commentary [that] I think is one of the commentaries on *al-Muwatta'*, incomplete at beginning and end and part on thick paper and part much worm eaten (1 volume)

91 al-Tawdī on the *ᶜĀṣimiyyat* (1 volume)

92 *al-Tanwīr fī isqāṭ al-tadbīr*, and

93 *Kitāb miftāḥ al-falāḥ wa miṣbāḥ al-arwāḥ*, both by Ibn ᶜAṭā' Allāh (1 volume)

94 a) a copy of *Dalā'il al-khairāt* (1 volume) and with it,

b) a commentary on prayer by al-Shaikh al-Sharif Sīdī ᶜAbd al-Salām Ibn Mashīsh, and

c) *Tuḥfat al-arīb wa nuzhat al-labīb* (1 volume)

---

89 a) (*fiqh*) al-Tawdī has not been identified; for al-Zaqqāq see note 52.
b) (*fiqh*) For Maḥammad Mayyārat see note 25; another copy of this works appears as item 52. For al-Zaqqāq see note 52.

90 (*ḥadīth*) by Mālik ibn Anas; for Mālik see note 81.

91 (*fiqh*) al-Tawdī has not been identified, for the « ᶜĀṣimiyyat » see note 63a.

92 (*taṣawwuf*) by Tāj al-Dīn Abū 'l-Faḍl Aḥmad b. Muḥammad b. ᶜAbd al-Karīm *Ibn ᶜAṭā'* Allāh al-Iskandārī al-Shadhilī (d. 709/1309) [*GAL* ii, 117; *Suppl.* ii, 145; B.C. 358]. Other works on or by Ibn ᶜAṭā' Allāh appear as items 93, 144 and 151.

93 (*taṣawwuf*) For Ibn ᶜAṭā' Allāh see note 92.

94 a) (*ḥadīth*) by Abū ᶜAlī Muḥammad b. Sulaimān b. Abū Bakr *al-Juzūlī* al-Simlālī (d. 870/1465) [*GAL Suppl.* ii, 359]; for a commentary on this work see item 41.
b) (*taṣawwuf*) Abū Muḥammad ᶜAbd al-Salām *b. Mashīsh* (d. 625/1228) [*GAL Suppl.* i, 787]. This appears to be the work listed in *GAL* as: *al-Futūḥat al-ghaibiyyat fī sharḥ al-ṣalāt*.
c) (*taṣawwuf*) by *Abū Madyan* Muḥammad b. Aḥmad b. Muḥammad b. ᶜAlī al-Adīb al-Fāsī (d. 1181/1767) [*GAL Suppl.* ii, 690].

Folio 8

6 volumes bought from Sīdī ᶜAbd al-Raḥmān al-Ḥaīḥaī [or *al-Jayḥamī*]

95 the first section of *al-Dakhīrat* by al-Qarāfī (1 volume)

96 a) the second part of *Ikmāl al-muᶜallim* by al-Qāḍī ᶜIyāḍ
b) and the second section of the large Tat [ms obscured] (1 volume)

97 one volume containing:
a) commentaries by al-Qabbāb on questions of Ibn Jamāᶜat about *Buyūᶜ*, and with it is:
b) a commentary on the *Qawāᶜid* of al-Qāḍī ᶜIyāḍ on *tawḥīd*
c) and questions of Ibn Ḥārith on *fiqh*

98 al-Jannān on Khalīl (1 volume)

99 one volume containing:
a) commentaries by Shihāb al-Dīn ᶜAbd al-Ḥaqq al-Shāfiᶜī on *al-Hamziyyat*, and with it is
b) some of *Kitāb al-ṭibb wa al-ḥikmat*, and other things
c) a portion of *Rabīᶜ al-abrār* by al-Zamakhshrī (1 volume)

---

95 (*fiqh*) For al-Qarāfī see note 65; the full title of this work appears in *GAL* as: *Dhakhīrat fī 'l-furūᶜ*.

96 a) (*ḥadīth*) For al-Qāḍī ᶜIyāḍ see note 3; this work is a commentary on Muslim. For Muslim see note 2.
b) (*fiqh*) This is probably a reference to the large Tatā'ī, other copies of which appear as items 45, 133 and 136; for al-Tatā'ī see item 45.

97 a) (*fiqh*) Abū 'l-ᶜAbbās Aḥmad b. al-Qāsim al-Judhāmī *al-Qabbāb* al-Fāsī (d. 778/1376) [*GAL Suppl.* ii, 346]; *GAL* and Rabat (p. 254) list this work as *Sharḥ buyūᶜ b. Jamāᶜat*. This particular Ibn Jamāᶜat has not been identified; it is a name applied to a family of scholars from Hama (Syria). See *GAL* i, 429; ii, 72, 94, 112; B.C. 139, 196. For *al-Hamziyyat* see note 150.
b) (*fiqh*) For al-Qāḍī ᶜIyāḍ see note 3.
c) (*fiqh*) This work has not been identified.

98 (*fiqh*) This appears to be Muḥammad b. Aḥmad *al-Jannān* al-Andalusī (d. 1050/1644) [L.-P. 260 n. 5]; for Khalīl see note 156.

99 a) (*ḥadīth*) This author has not been identified; for the *Hamziyyat* see note 150.
b) (*ṭibb*) by al-Suyūṭī; for al-Suyūṭī see note 18; the full title of this work is: *Kitāb al-raḥmat fī 'l-ṭibb wa al-ḥikmat*.
c) (Arabic) Abū 'l-Qāsim Maḥmud b. ᶜUmar *al-Zamakhshrī* (467-538/1075-1144) [*GAL Suppl.* i, 507; B.C. 214-5]; another copy of this work appears as item 130; for a work based on one by al-Zamakhshrī see item 47.

Purchased from the zawiya of Sīdī Ibn al-ᶜAbbās al-Sabtī:

100 a portion of the *Iḥyā'* from *Kitāb sharḥ ᶜajā'ib al-qalb*, which is the beginning of the second quarter, and ending at *Bayān aqsām ma bihi al-ᶜujb* and details of the care for it [i.e., pride]

101 a) a text of *al-Mukhtaṣar*, and with it

b) a text of *al-Shāṭibiyyat*, and

c) a text of *al-Zaqqāqiyyat* in one small, well written volume

102 *Miftāḥ al-iqfāl wa muzayyil al-ashkāl ᶜammā ḍamina-hu muballigh al-amāl min taṣrīf al-afᶜāl* (1 volume)

8 volumes bought from the mosque of the zawiya of Ibn Yūsuf:

103 a portion of *Fatḥ al-bārī* on al-Bukhārī by Ibn Ḥajar (1 volume)

Folio 9

104 half of *mashāriq al-anwār* by al-Qāḍī ᶜIyāḍ (the first half, in 1 volume)

105 *Muṭawwal* by Saᶜd al-Taftāzānī on an abridgement of *al-Miftāḥ* (1 volume)

---

100 (*taṣawwuf*) This is the *Kitāb iḥyā' ᶜulūm al-dīn* by Abū Ḥāmid *al-Ghazālī* (450-505/1058-1111) [*GAL Suppl.* i, 744].

101 a) (*fiqh*) This is probably Khalīl's abbreviation; see note 156.

b) (*fiqh*) For the *Qaṣīdat al-Shāṭibiyyat* and its author see note 6.

c) (*fiqh*) For al-Zaqqāq see note 52.

102 (Arabic) a commentary by Muḥammad b. *Abū 'l-Qāsim al-Sijilmāsī*, on his work, *Taṣrīf al-afᶜāl*, which was completed in 1154/1741 [Rabat p. 90].

103 (*ḥadīth*) For Ibn Ḥajar see note 8; for al-Bukhārī see note 49. Other copies of this work appear as items 17 and 78.

104 (*ḥadīth*) For al-Qāḍī ᶜIyāḍ see note 3; another copy of this work appears as item 16, and a commentary on it as item 15.

105 (Arabic) For al-Taftāzānī see note 79, and for a gloss on this work see item 167. The *Talkhīṣ al-miftāḥ* referred to here is the work of Muḥammad b. ᶜAbd al-Raḥmān *al-Qazwīnī* al-Dimashqī (d. 1338) on the *Miftāḥ al-ᶜulūm* of Yūsuf b. Abū Bakr *al-Sakkākī* (d. 1229) [*GAL* i, 295].

106 *Fatḥ al-bāqī* on the *Alfiyyat* by al-ᶜIrāqī, by Abū Yaḥya Zakariyya' al-Anṣārī (1 volume)

107 *Kitāb al-tashawwuf ila rijāl al-taṣawwuf* (1 small volume)

108 *al-Bahjat al-marḍīyat fī sharḥ al-Alfiyyat,* by al-Suyūṭī, and with it:

109 a) *Sharḥ al-Mijrādī* by Shaikh Mayyārat, and

b) its commentary by al-Rasmūkī, and

c) *Sharḥ al-maqṣūr wa al-mamdūd* by Ibn Mālik

110 a text of *al-Sullam,* and other things (1 volume)

2 volumes bought from the zawiya of the mosque of Sīdī Ibn al-ᶜAbbās al-Sabtī :

111 a) *Fatḥ al-mannān [al-marwī bi-mawrid al-ẓamān]* by Ibn ᶜĀshir, and

b) *al-Ṭirāz fī sharḥ ḍabṭ al-Kharrāz*

---

106 (*ḥadīth*) *Abū Yaḥya Zakariyya'* b. Muḥammad b. Aḥmad *al-Anṣārī* (824-926/1421-1520) [*GAL* ii, 99; B.C. 87]. The *Alfiyyat* refers to the work by ᶜAbd al-Raḥmān b. Ḥusain *al-ᶜIrāqī* (d. 806-7/1404) [*GAL* ii, 65] which is a versification of the *ᶜUlūm al-ḥadīth* by Ibn Ṣalāḥ (d. 1245).

107 (*taṣawwuf*) by Abū 'l-Ḥajjāj Yūsuf b. Yaḥya b. ᶜĪsa b. ᶜAbd al-Raḥmān al-Tādilī, known as *Ibn al-Zayyāt* (d. 627 or 628/1129-31) [L.-P. 200]. This is a collection of notes on *ṣūfīs* in the Islamic world with particular reference to North Africa.

108 (Arabic) For al-Suyūṭi see note 18.

109 a) (Arabic) For Maḥammad Mayyārat see note 25; this commentary is on *al-Qaṣīdat al-Mijrādiyyat* or *Naẓm al-jumal* by Abū ᶜAbdallāh Muḥammad b. Muḥammad b. ᶜImrān al-Falzārī al-Salāwī *al-Mijrādī* (d. 819/1416) [*GAL Suppl.* ii, 336].

b) (Arabic) Aḥmad b. Aḥmad *al-Rasmūkī* (d. 1133/1721) [*GAL Suppl.* ii, 709]; this commentary is entitled: *Mibrāz al-qawāᶜid al-naḥwiyyat.*

c) (Arabic) For Ibn Mālik see note 56b.

110 (Arabic) This appears to be *al-Sullam al-muraunaq fī 'l-manṭiq* by al-Ṣadr b. ᶜAbd al-Raḥmān b. al-Walī al-Ṣāliḥ b. Muḥammad *al-Akhḍarī* (fl. 941/1534) [*GAL* ii, 355]; commentaries on this work appear as items 73 and 139.

111 a) (*tafsīr*) For Ibn ᶜĀshir see note 34a.

b) (*tafsīr*) by ᶜAbdallāh Muḥammad b. Yūsuf b. *ᶜAbd al-Jalīl al-Tanasī* (d. 899/1493). This is a commentary on *al-Durar al-lawāmiᶜ fī aṣl maqra' al-Imām Nāfiᶜ* by Abū ᶜAbdallāh Muḥammad b. ᶜAbdallāh al-Umawī al-Sharīshī *al-Kharrāzī* (fl. 703/1303) [*GAL Suppl.* ii, 349].

112 a) *Murshid al-āwī wa muʿīn al-nāwī li-fahm Qaṣīdat al-Zawāwī fī qawāʿid al-iʿrāb,* and

b) a commentary on al-Barjī's versified work on *mabnīyāt* [uninflected words]

5 volumes bought from the mosque of the zawiya of Ibn Yūsuf:

113 a portion of *al-Fawākih al-dawānī* on the *Risalāt* of Ibn Abū Zaid al-Qairawānī (1 abridged volume) from the beginning of the section on grammar and the end of it to *al-ʿaqira* [disobedience]

114 the first portion of al-Qulshānī on Ibn Ḥājib, from the beginning to *al-ṣaid* [hunting]

115 a) the first portion of a marginal gloss by the learned Aḥmad b. Qāsim al-Shāfiʿī in refutation of what has been adduced (*fī raddī mā ūrida* ??) in the *Jamʿ al-jawāmiʿ* by Tāj al-Dīn Ibn Subkī, and

b) a commentary by Jalāl al-Dīn al-Maḥallī

116 a volume containing:

a) *Sharḥ ḥalūlū* [sic] on *Jamʿ al-jawāmiʿ*, and

b) al-Saʿd on *al-Risālat al-Shamsiyyat,* and other things

---

112 a) (Arabic) This appears to be on a work entitled *al-Durra al-alfiyyat* by Abū Zakariyya' Yaqūb b. al-Muʿṭī ʿAbd al-Nūr *al-Zawāwī* (d. 638/1231) [*GAL Suppl.* i, 530].

b) (Arabic) This author has not been identified.

113 (*fiqh*) By Shihāb al-Dīn Aḥmad b. Ghānim b. Sālim *al-Nafzāwī* (Blochet, 5305). The *Risālat of Ibn Abū Zaid* al-Qairawāni (310-386/922-996) [*GAL* i, 177] is a compendium of Mālikī law. For glosses on the *Risālat* see items 122, 142, 145, 154.

114 (*fiqh*) For al-Qalashānī see note 29; for Ibn Ḥājib see note 20.

115 a) (*fiqh*) This is commentary on Tāj al-Dīn Abū al-Naṣr ʿAbd al-Wahhāb b. ʿAlī b. ʿAbd al-Kafī al-Shāfiʿī *al-Subkī* (729-771/1328-9-1370) [*GAL* ii, 89; B.C. 219-20]. For a copy of the *Jamʿ al-jawāmiʿ fī 'l-usūl* see item 149.

b) (*fiqh*) For al-Maḥallī see note 149; This is apparently the *Sharḥ jamʿ jawāmiʿ li-Subkī* which appears as item 149; for al-Subkī see note 115a. Another copy of this work appears as item 160.

116 a) (*fiqh*) This work has not been identified; it is described on folio 22 as a commentary on Ibn Subkī's *Jamʿ al-jawāmiʿ;* for Ibn Subkī see item 115a.

b) (*fiqh*) by al-Saʿd al-Taftāzānī; for al-Taftāzānī see note 79a.

Folio 10

117 a) *Kitāb al-taisīr fī madhāhib al-qurrā' al-sabᶜat,* and

b) a book by Ibn Zaid b. Qāsim al-Fāsī on *qirā'at al-Baṣra* (1 volume)

3 volumes bought from the zawiya of Sīdī Ibn al-ᶜAbbās :

118 one quarter of the *Qur'ān,* from [*surat*] *al-baqara* to *al-aᶜrāf*

119 the *Qur'ān*

120 a) a commentary on *al-Shāṭibiyyat* known as *Kanz al-maᶜānī fī sharḥ Ḥirz al-amānī,* by Abū ᶜAbdallāh called « Shuᶜlat al-Mūṭī » (?) al-Maghrībī al-Hanbalī, and with it :

b) a copy of *Kitāb al-taisīr,* mentioned above (1 volume)

5 volumes from the zawiya of Ibn al-ᶜAbbās :

121 *Kitāb ajwibat al-as'ilat al-Qur'āniyyat* (1 volume)

122 a marginal gloss by Ujhūrī on the abridged *Risālat* ; the beginning of it, and other things (1 volume)

123 a volume containing :

a) a poem by the learned Ibn Isḥāq Ibrāhīm b. al-Tilimsānī, on *farā'iḍ* [inheritance], and

---

117 a) (*tafsīr;* [*ᶜilm al-qirā'a*]) This work is by Abū ᶜAmr ᶜUthman b. Saᶜīd *al-Dānī* al-Qurṭubī (d. 444/1053) [*GAL Suppl.* i, 719] entitled *Kitāb al-taisīr fī 'l-qirā'āt al-sabᶜ.*

b) (*tafsīr*) This author has not been identified.

120 a) (*tafsīr*) For the *Kanz al-maᶜānī* by al-Jaᶜbarī see note 6.

b) (*tafsīr*) see item and note 117a.

121 (*tafsīr*) This title has not been identified.

122 (*fiqh*) For al-Ujhūrī see note 31; this appears to be his commentary on the *Risālat* by Ibn Abū Zaid (see note 113).

123 a) (*fiqh*) This appears to be Abū Isḥāq Ibrāhīm b. Abū Bakr b. ᶜAbdallāh al-Tilimsanī's *Munẓūma fī al-farā'iḍ.*

b) al-Ḥawfī on *farā'iḍ* also, and

c) *Irshād al-muta^callim*, a commentary on *farā'iḍ* in Khalīl's *Mukhtaṣar*, and other things

124 *Nail al-amānī fī sharḥ al-tahānī*, by the learned Ibn ᶜAlī Sīdī al-Ḥasan al-Yūsī (1 volume)

125 a marginal gloss by al-Shumunnī on *al-Shifā'*, on *tafsīr*

5 volumes bought from al-Sharīf Mūlay al-ᶜArabī al-Darqāwī :

126 *Sharḥ al-ḥukm al-ᶜaṭṭābiyyat*, by the learned al-Shāṭibī (1 volume)

Folio 11

127 commentary on a *qaṣīdat* by the learned al-Sharīshī : *Tadrīj al-sulūk ila mālik al-mulūk* (1 volume)

128 the first portion of Yūsuf b. ᶜUmar on *al-Risālat* (1 volume)

129 the second portion of *al-Futūḥāt al-makiyyat*, from *tajziyat ᶜushrat* [head tax of one-tenth], by Ibn ᶜArabī

130 *Rabīᶜ al-abrār*, all of it, by al-Zamakhshrī (1 volume)

---

b) (*fiqh*) Aḥmad b. Muḥammad b. Khalaf *al-Ḥawfī* al-Qalāᶜī (d. 588/1192) [*GAL Suppl.* i, 663-4]; *GAL* lists this title as *Kitāb al-farā'iḍ*.

c) (*fiqh*) by Abū 'l-Ḥasan Aḥmad b. Muḥammad *al-Qalaṣādī* [*GAL Suppl.* ii, 378]; for Khalīl see note 156.

124 (Arabic) For al-Yūsī see note 42b.

125 (*tafsīr*) Aḥmad b. Muḥammad al-Qāhirī *al-Shumunnī* (d. 872/1467) [*GAL* ii, 82]; *al-Shifā'* refers to the work by al-Qāḍī ᶜIyāḍ, parts of which appear as items 3, 50 and 60; for al-Qāḍī ᶜIyāḍ see note 3.

126 (*taṣawwuf*) For al-Shāṭibī see note 6.

127 (*taṣawwuf*) This appears to be the commentary written by Abū 'l-ᶜAbbās Aḥmad b. Abū 'l-Maḥāsin Yūsuf *al-Nā'ilī* al-Fāsī (971-1021/1564-1612) [*GAL Suppl.* ii, 701] on *Anwār al-sarā'ir wa sarā'ir al-anwār* (which is cited on folio 20) by Tāj al-Dīn Abū 'l-ᶜAbbās Aḥmad *al-Sharīshī* al-Ṣūfī (581-641/1185-1243) [*GAL Suppl.* i, 802; ii, 702, 899].

128 (*fiqh*) For Yūsuf b. ᶜUmar al-Anfāsī and the last portion of his commentary on Ibn Abū Zaid's *Risālat* see item and note 59a.

129 (*taṣawwuf*) Muhyi al-Dīn Abū ᶜAbdallāh, known as Muhyi al-Dīn *Ibn al-ᶜArabī* (560-638/1165-1240) [*GAL* i, 441; B.C. 370-4]; this work is cited by B.C. as *al-Futūḥat al-makiyyat fī maᶜrifat al-asrār al-malakiyyat*.

130 (Arabic) For al-Zamakhshrī and a portion of this work see note 99c.

5 volumes from the zawiya of Ibn al-ᶜAbbās :

131 the last portion from al-Baghawī (1 volume)

132 a small gloss on a *tafsīr* on *gharīb al-Qur'ān* [rare words in the Qur'ān], from the middle of *Ahl ᶜimrān* to the end (1 volume)

133 the second portion of the large al-Tatā'ī, from the middle of *al-ḥajj* [pilgrimage] to the end of *al-ḥiḍānat* [child raising] (1 volume)

134 a gloss on *al-[A]jurrūmiyyat*, from about the beginning of it to the chapter on *al-badal* [subsitution]

135 a portion from the *Dhakhīrat* by Ibn Bassām (1 volume)

4 volumes bought from Mūlay al-ᶜArabī al-Darqāwī :

136 the fourth portion of the large al-Tatā'ī, from *al-ijāzat* to the end of it (1 volume)

137 one volume containing :

a) a commentary by the author himself on the *Ṣughrā* of al-Imām al-ᶜallāmat Muḥammad b. Yūsuf al-Sanūsī, lacking one leaf at the beginning ;

Folio 12

b) a gloss on the commentary by the learned Abū Mahdī ᶜĪsa b. ᶜAbd al-Raḥmān al-Saktānī, and in it is :

c) the small [commentary by] Mayyārat on Ibn ᶜĀshir

---

131 (*tafsīr*) Abū Muḥammad b. al-Ḥusain b. Masᶜud al-Farra' *al-Baghawī* (d. 516 or 510/1122 or 1117) [*GAL Suppl.* i, 620]; folio 15 describes this as the 4th section of al-Baghawī.

132 (*tafsīr*).

133 (*fiqh*) For al-Tatā'ī see note 45.

134 (Arabic) For the Ajurrūmiyyat see note 56d; another gloss appears as item 59b.

135 (Arabic) Abū 'l-Ḥasan ᶜAlī *b. Bassām al-Shantarīnī* (d. 543/1147) [*GAL Suppl.* i, 579]; the full title is: *Kitāb al-Dakhīrat fī maḥāsin ahl al-Jazīra.*

136 (*fiqh*) For al-Tatā'ī see note 45.

137 a) (*tawḥīd*) For al-Sanūsī and his « *Ṣughrā* » see note 56a.

b) (Arabic) *al-Saktānī*, the « Qāḍī of Qāḍīs » of Marrakech (d. 1062/1652) [*GAL Suppl.* ii, 695; L.-P. 260 n. 7].

c) (*fiqh*) For Maḥammad Mayyārat see note 25; another copy of this work appears as item 146; for Ibn ᶜĀshir see note 34a.

138 the first volume of Thaᶜlab's book on lexicography

139 a volume containing two commentaries on *al-Sullam al-muraunaq* ; one is by its author and there is another

3 volumes purchased from the zawiya of the mosque of Ibn Yūsuf :

140 a fifth of al-Bukhārī's *Ṣaḥīḥ* ; the first fifth (1 volume)

141 *Kitāb al-tashīl li-ᶜulūm al-tanzīl* by Ibn Juzayy (1 volume)

142 a commentary by al-Imam Sīdī Aḥmad al-Zarrūq on *al-Risālat* (1 volume)

6 volumes received by way of gift (hadiyyat) from friends :

143 the first half of al-Dardīr on *al-Mukhtaṣar* (1 volume)

144 a commentary on the Ḥikam of Ibn ᶜAṭā' Allāh by the learned Sīdī Aḥmad b. ᶜAjībat al-Tiṭwānī (1 volume)

145 al-Qulshānī on *al-Risālat* (2 volumes)

146 a small commentary by Mayyārat on Ibn ᶜĀshir (1 volume)

---

138 (Arabic) *al-Faṣīḥ* by Abū 'l-ᶜAbbās Aḥmad b. Yaḥyā (d. 291/904) [*GAL* i, 118].

139 (Arabic) For the *Sullam al-muraunaq* and its author, al-Akhḍarī, see note 110.

140 (*ḥadīth*) For al-Bukhārī and the *Ṣaḥīḥ* see note 49.

141 (*tafsīr*) Abū 'l-Qāsim Muḥammad b. Aḥmad b. Muḥammad b. ᶜAbdallāh b. Yaḥya b. ᶜAbd al-Raḥmān *Ibn Juzayy* (693-741/1294-1340) [B.C. 174].

142 (*fiqh*) Aḥmad b. Aḥmad b. Muḥammad b. ᶜĪsa al-Burnusī al-Fāsī, known as *al-Zarrūq* (846-899/1442-1493) [*GAL* ii, 253; B.C. 99-101]. al-Zarrūq wrote two commentaries on the *Risālat* of Ibn Abū Zaid al-Qairawānī (see note 113) to which this item appears to refer.

143 (*fiqh*) Abū 'l-Barakāt Aḥmad b. Muḥammad b. Aḥmad *al-Dardīr* al-Mālikī (1127-1201/1715-1786) [*GAL* ii, 353]; according to *GAL* this work is a commentary on Khalīl's *Mukhtaṣar*. For Khalīl see note 156.

144 (*taṣawwuf*) al-Tiṭwānī has not been identified; this work is on the *Ḥikam al-ᶜAṭā'iyyat*. For Ibn ᶜAṭā' Allāh see note 92.

145 (*fiqh*) For al-Qalashānī see note 29; the *Risālat* here is by Ibn Abū Zaid al-Qairawānī (see note 113).

146 (*fiqh*) For Maḥammad Mayyārat see note 25; for Ibn ᶜĀshir see note 34a.

147 the beginning of a commentary by Ibn al-Ḥājib, in an « Eastern » hand (1 volume)

8 volumes bought from the zawiya of Sīdī ᶜAbd al-ᶜAzīz al-Tabāᶜ :

148 a portion of *tafsīr* by Ibn ᶜAṭiyyat, from *sūrat Yūsuf* to the middle of *surat al-Rūm* (1 volume)

Folio 13

149 a commentary by al-Imām al-Maḥallī on the *Jamᶜ al-jawāmiᶜ*, and with it is a text of the *Jamᶜ al-jawāmiᶜ* (1 volume)

150 a commentary by Ibn Ḥajar on *al-Hamziyyat* (1 volume)

151 *Kitāb al-tanwīr fī isqāṭ al-tadbīr, and other things* (1 volume)

152 two commentaries by Imām Abū ᶜAbdallāh Muḥammad b. Yūsuf :
a) one of them is on [his] *Mukhtaṣar fī manṭiq*, and
b) the second on [his] *Ṣughrā fī tawḥīd*

---

147 (Arabic) For Ibn Ḥājib see note 20.

148 (*tafsīr*) *Ibn ᶜAṭiyyat* ᶜAbd al-Ḥaqq b. Ghālib (481-546/1088-9-1151) [*GAL* i, 412; B.C. 209]. This item refers to his *Kitāb al-jāmiᶜ al-muḥarrar al-ṣaḥīḥ wa 'l-wajīz fī tafsīr al-Qur'ān al-ᶜazīz*. For other works by Ibn ᶜAṭiyyat see items 163, 164 and 165.

149 (*fiqh*) Jalāl al-Dīn Abū ᶜAbdallāh Muḥammad b. Aḥmad b. Muḥammad b. Aḥmad al-Anṣārī *al-Maḥallī* al-Shāfiᶜī (791-864/1388-9-1459) [*GAL* ii, 114; B.C. 220]. Another copy of this commentary, which is on the *Jamᶜ al-jawāmiᶜ* by al-Subkī, appears as item 115b. For al-Subkī see note 115a; other works by al-Maḥallī appear as items 83, 157 and 160.

150 (*ḥadīth*) For Ibn Ḥajar see note 8. This is a work entitled *al-Minaḥ al-makkiyyat* or *Afḍal al-qirā'* [*GAL Suppl.* i, 471] written on the *Qāṣīdat al-Hamziyyat fī 'l-madā'iḥ al-nabawiyyat*, by Sharif al-Dīn Abū ᶜAbdallāh *al-Būṣīrī* al-Ṣanhājī (608-694/1213-1296) [*GAL Suppl.* i, 467]; for another commentary on the *Hamziyyat* see item 99a.

151 (*taṣawwuf*) by ᶜAṭā' Allāh; for Ibn ᶜAṭā' Allāh and another copy of this work see note 92.

152 a) (Arabic) by al-Sanūsī; for al-Sanūsī see note 56a.
b) (*tawḥīd*) also by al-Sanūsī; folio 19 notes a third work in this volume: *Sharḥ qawāᶜid al-iᶜrāb* by al-Azharī, possibly Zain al-Dīn Khālid b. ᶜAlī b. Abū Bakr *al-Azharī* al-Jirjāwī (d. 905-1499 [*GAL Suppl.* ii, 22].

153 *Kanz al-asrār,* and with it are other works (1 volume)

154 the last half of al-Qulshānī on *al-Risālat* (1 volume)

155 the last quarter of al-Bukhārī's *Ṣaḥīḥ,* from *kitāb al-ashribat* [the book on beverages] to its end (1 volume)

3 volumes bought from the zawiya of Sīdī Ibn al-ᶜAbbās:

156 two copies of Khalīl's *Mukhtaṣar,* with one of them is

a) a text of *al-ᶜĀṣimiyyat* and with the other

b) a text of *al-Zaqqāqiyyat* (1 volume)

157 commentaries by al-Maḥallī on al-Sanūsī's *Ṣughrā*; with it are pages from another [commentary].

2 further volumes bought from Mūlay al-Ghāl:

158 a portion from Muslim's *Ṣaḥīḥ,* from the chapter dealing with *kirā' al-arḍ bi 'l-ṭaᶜām* [rent of land with food] to the chapter dealing with *al-nadhār bi-saqy li-ᶜasal* (??)

---

153 (*taṣawwuf*) This work has not been identified.

154 (*fiqh*) For al-Qalashānī see note 29; this is the *Risālat* by Ibn Abū Zaid al-Qairawānī (see note 113).

155 (*ḥadīth*) For al-Bukhārī see note 49.

156 (*fiqh*) *Khalīl* b. Isḥāq b. Mūsa b. Shuᶜaib (d. 776/1374) [*GAL* ii, 83], author of the popular and widely employed abbreviation on Imām Mālik (see note 81). For commentaries on Khalīl's *Mukhtaṣar* see items 53, 98, 123c, 143 and 168c; an unspecified *Mukhtaṣar* commentary appears as item 101. Another work by Khalīl is item 62.

a) For the *ᶜĀṣimiyyat* see note 63.

b) For the *Zaqqāqiyyat* see note 52.

157 (*tawḥīd*) For al-Maḥallī see note 149; for al-Sanūsī see note 56a.

158 (*ḥadīth*) For Muslim see note 2.

Folio 14

159 a) a gloss by al-Jurjānī

b) a commentary on *al-Ṣughrā* by its author, and

c) a composition by al-Bannānī concerning *al-basmalah* and *al-ḥamdala*, and other things (1 volume)

159 d) two copies of the Qur'ān presented as a gift by *ikhwat al-tarbiya* (?)

3 volumes including 1 gift and 2 purchases from the zawiya of Ibn Yūsuf and from al-Ḥājj al-Tabāᶜ:

160 al-Maḥallī on *Jamᶜ al-jawāmiᶜ* (from the zawiya of the mosque of Ibn Yūsuf) (1 volume)

161 the first portion of ᶜAbd al-Bāqī (from al-Ḥajj al-Tabāᶜ) (1 volume)

162 a volume containing a number of compositions about medicine

4 volumes purchased from Mūlay al-ᶜArabī:

163 a portion of Ibn ᶜAṭiyyat's commentary

164 a portion of Ibn ᶜAṭiyyat's commentary

165 a portion of Ibn ᶜAṭiyyat's commentary

---

159 a) (*tawḥīd*) This would appear to be either ᶜAlī al-Jurjānī (d. 816/1413) [B.C. 242] or Muḥammad b. ᶜAlī al-Jurjānī (d. 836/1434) [B.C. 244].

b) (*tawḥīd*) For al-Sanūsī and the *Ṣughrā* see note 56a.

c) (*taṣawwuf*) This might be either Muḥammad al-Ḥājj Ḥasan [L.-P. 146 n. 7] or Abū ᶜAlī Muḥammad [*GAL Suppl.* ii, 686], both of whom were 18th century figures from the *Bannānī* family of jurists in Fes.

160 (*fiqh*) For al-Maḥallī see note 149; for the *Jamᶜ al-jawāmiᶜ* by al-Subkī see note 115a.

161 (*fiqh*) For ᶜAbd al-Bāqī see note 69.

162 (*ṭibb*).

163 (*tafsīr*) For Ibn ᶜAṭiyyat see note 148. This work has not been identified.

164 (*tafsīr*) *Ibid.*

165 (*tafsīr*) *Ibid.*

166 a gloss on a commentary by al-Saᶜd al-Taftāzānī on *al-Talkhīṣ*

Books received from pupils (murīdūn) in Marrākash [so specified on folio 15]

167 a) *Sharḥ al-kubrā* by its author, and with it

b) a gloss on it by al-Manjūr, and

c) the last half of the small al-Tatā'ī on Khalīl's *Mukhtaṣar* (all of them in one volume)

168 *Kitāb al-lubāb fī mushkilāt al-kitāb*

169 *Kitāb al-wishāḥ fī fawā'id al-nikāḥ* (1 volume)

170 the first portion of Ibn ᶜArafat (1 volume)

---

166 (Arabic) For al-Taftāzānī see note 79; this is probably a work on al-Taftāzānī's *Talkhīṣ al-miftaḥ*, which appears as item 105.

167 a) (*taṣawwuf*) by al-Sanūsī; for al-Sanūsī see note 56a.

b) (*taṣawwuf*) Abū 'l-ᶜAbbās Aḥmad b. ᶜAlī *al-Manjūr* al-Fāsī (d. 995/1587) [*GAL Suppl.* ii, 353; Rabat p. 68-9].

c) (*fiqh*) For al-Tatā'ī see note 45; for Khalīl see note 156.

168 (*tafsīr*) This work has not been identified.

169 (*taṣawwuf*) by al-Suyūṭī; for al-Suyūṭī see note 18.

170 (*fiqh*) Abū ᶜAbdallāh Muḥammad b. Muḥammad *Ibn ᶜArafat* al-Warr'ī al-Tūnisī (716-803/1316-1401) [*GAL* ii, 247; B.C. 295].

INDEX TO NAMES AND AUTHORS OF WORKS MENTIONED IN THE MANUSCRIPT *

(*) *italic* numbers indicate the principal reference, if there are several items noted.

Conclusions

One of the temptations with a book listing such as the one above is to analyse the subject matter, authors, their countries of origin, the chronological periods in which they wrote, etc. in hopes of better defining the nature of influence which these purchases represented. However, conclusions reached from such an exercise would have to be qualified by many considerations which, in turn, would largely cancel out whatever value the analysis might have. For example, although the Shaikh presumably had a degree of choice in the items which he bought, we have no way of knowing how large a selection of works was available to him and therefore of judging the nature of the Marrakech book market on the basis of this manuscript. The items here probably represent a compromise between the works Sidiyya wished to buy and the books which were available. Also, we do not know the size of his library in Mauritania at the time he went to Marrakech, and some of the apparent lacunae in this list may have been accounted for in his collection at home ; as a result nothing definitive can be said about the scholarship or training of the Shaikh on the basis of this list alone. With this said, it would seem safe to suggest that he did probably exercise a certain degree of discrimination in the purchase of the books, and, from the items listed, one may suggest that his mission did not only involve the collection of books for himself, but also the purchase of items for teaching purposes and for his students. This would explain his purchase of such items as Khalīl's *Mukhtaṣar* and copies of the *Qur'ān* which were obviously available in West Africa, but probably not available in large numbers. Of course he might also have been purchasing books to sell later, in southern Mauritania, but there is no evidence that these volumes changed hands ; indeed, most of them remain today with descendents of the Shaikh.

It is interesting to note the number of purchases which were made in mosques or zawiyas of mosques and which account for more than one-quarter of the total items; these particular books were bought largely at the zawiya of the Mosque of Ibn Yūsuf, a major centre of learning, (35 items) and the zawiya of Sīdī Ibn al-ᶜAbbās (20 items). Deverdun notes that the libraries at these two mosques were, with that of the Mosque of

Mouassine and the Royal collection, among the four largest libraries in Marrakech [1]. Whether, in fact, the books were actually purchased in the zawiya or, as is the custom, at the entrance of the zawiya after Friday prayers (when book vendors usually bring out their wares) cannot be known, but the suggestion in this account, that zawiyas might have sold books which had been copied by their students, deserves consideration.

Among the 120 books purchased outside the zawiyas and mosques, ninety-nine of these were sold to Sidiyya by four individuals : ᶜAbd al-Liqzīz [al-ᶜAzīz] (28), Mūlay al-Ghāl (28), al-Ḥājj al-Tabāᶜ (23) and Sīdī ᶜAbd al-Raḥmān al-Ḥaīḥaī (or al-Jayḥamī) (20). The remaining twenty-one works were purchased from four other booksellers and less than ten items were bought from each individual ; the small numbers involved in these latter purchases suggests that these book vendors might not have been part of the commercial book trade, but numerous other factors — their stocks, prices, etc. — might also account for the Shaikh's purchase of only a few works from each of them. One of these, Sharif Mūlay al-ᶜArabī al-Darqāwī, from whom nine items were bought, would appear to be a descendent of the eighteenth century figure, Mūlay al-ᶜArabī b. Aḥmad al-Darqāwī from whom the Darqāwiyya offshoot of the Shādhiliyya *ṭarīqa* takes its name [2].

Marrakech had, since the mid-sixteenth century, been a centre for the purchase of books [3], although we are less well informed about the manuscript industry there than in Fes where Leo Africanus reported thirty bookshops to be flourishing in the sixteenth century. According to Le Tourneau that number had been reduced to ten bookshops by 1900 [4]. Aside from mosque and royal library collections and those of a small handful of individuals, personal libraries there were generally made up of several dozen books and rarely more than one hundred items [5] ; Shaikh

(1) G. Deverdun, *Marrakech, des origines à 1912* (Rabat, 1959), vol. I, p. 435.

(2) L. Massignon, « Enquête sur les corporations », *R.M.M.*, LVIII, 1924, p. 140, reports that in Fes affiliates to the Darqawiyya are frequently associated with book shops ; he also states that in Marrakech [in 1924] not one book shop survives (p. 81).

(3) G. Deverdun, p. 434.

(4) R. Le Tourneau, *Fès Avant le Protectorat* (Paris, 1949), pp. 376-377.

(5) *Ibid.*, p. 473.

Sidiyya's purchase of 200 volumes in Marrakech clearly represented a very considerable investment of capital and placed him among the few individuals in Marrakech while he was there with libraries of this size.

These were, of course, all manuscripts ; lithograph printing was introduced in Fes only in the second half of the nineteenth century under Sultan Sīdī Muḥammad b. ᶜAbd Raḥmān, and the first printed book in Sidiyya's library was not received until 1278/1861, a dictionary bearing the imprint of 1262/1846. The selling of books in sections was not unusual in the Moroccan book trade ; Clenard commented on this practice in the sixteenth century ([6]) and there would appear to be nothing out of the ordinary in the Shaikh's purchase of about half of his 200 items in sections or pieces of large works.

The significance of this collection for our knowledge of Islamic scholarship during the early nineteenth century is obvious. Two comparable listings are available of libraries or works studied by West African *ᶜulamā'* ; one is the account of works studied and written by Aḥmad Bāba al-Tinbūktī ([7]) and the other concerns the early education of ᶜUthman dan Fodio ([8]). From the duplication of works in these two and the present listing emerge patterns which should help in an assessment of classical Islamic education in West Africa. For such a project the listing here will be a unique contribution in that it summarizes what appears to be an important cross-section of works available to advanced students in the Islamic sciences in Mauritania, whereas in the other two similar listings, we have only accounts of books actually studied. The general concentration of Maghribi and Andalusian authors in the works purchased by Shaikh Sidiyya is further evidence for the North African-Spanish influence in the Islamic sciences in West Africa which has been noted in Nigeria ([9]). Likewise, the concentration of authors in the post-classical period, e.g., the seventh to eleventh centuries A.H., reflects the findings of Hiskett in his study of eighteenth century education in northern Nigeria. In the present listing only nineteen of the 109 authors who have been identified

(6) N. Clenard, in R. Le Tourneau, « Notes sur les lettres latines de Nicolas Clenard relatant son séjour dans le royaume de Fès », *Hespéris,* XIX, 1934, p. 58.

(7) J.O. Hunwick, *op. cit.*

(8) M. Hiskett (1957), *op. cit.*

(9) Cf. Bivar and Hiskett, *op. cit.*, p. 105, p. 131 ; and Hiskett, p. 573.

in the text lived in or prior to the sixth century A.H., and roughly three-quarters of them lived between the eighth and eleventh centuries A.H.

What is particularly revealing about this list, in terms of West African scholarship, is that with the exception of two or three items, all of the works noted by Delphin as composing the basic education for a student at the University of Fes are included in this listing, which suggests that the level of study and resources for scholarship which were open to the *ʿulamāʾ* in this part of West Africa were the same as those in Fes ([10]). It is interesting to note that while works on Moroccan *ʿamal* appear above, this particular interpretation in the study of *fiqh* was not employed by Shaikh Sidiyya himself, nor was it used widely, to my knowledge, in West Africa during the nineteenth century. The implication from this, clearly, is that the mere presence of texts does not mean that they were employed in legal writing, but on the basis of the Shaikh's writings and *ijāzāt* and writings of other West African Islamic scholars there is no reason to doubt that their training and libraries were comparable to the best education and collections in Morocco during the nineteenth century.

In summary, this listing of works purchased by and given to Shaikh Sidiyya serves as a useful check-list of standard texts in the Islamic sciences which were available to *ʿulamāʾ* in West Africa. Although definitive statements based on this text about the nineteenth century book market in Morocco or the study of Islamic sciences in West Africa would be premature, it does offer insights into the nature of the book selling business in Marrakech as well as the texts which were made available, as a result of Shaikh Sidiyya's visit to Marrakech, to *fuqahāʾ* in one region of the southern Sahara and West Africa, as well as the books which one scholar from that area thought to be advantageous to have at hand. Hopefully this document will encourage other students of Islam in Africa to take up analyses of classical Islamic education in West Africa and the influence of particular texts or schools of thought common to Maghribi and Sudani studies in the interpretation and practice of Islam in West Africa.

Charles C. STEWART

(10) see G. Delphin, « Fès, son Université et l'enseignement supérieur » in *Bull. trim. de géogr. et d'arch. Oran*, VIII, pp. 93-205, cited in E. Lévi-Provençal, *Les Historians des Chorfa*, pp. 13-14.

REPRODUCTION OF THE MANUSCRIPT



[illegible] شرح [illegible] سيدي [illegible]
[illegible] سيدي [illegible] بن يوسف السنوسي [illegible]
[illegible] شرح [illegible] الصغرى [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

RESEÑAS BIBLIOGRAFICAS

M. Ponsich. *Recherches archéologiques à Tanger et dans sa région.* — C.N.R.S. Paris 1970. 439 p., ill. 270 × 210 mm.

M. Ponsich à qui on doit déjà plusieurs travaux excellents sur le Maroc antique vient de nous donner un ouvrage de premier ordre sur le passé de la ville de Tanger, passé qu'il connaît bien pour avoir été plusieurs années inspecteur des Antiquités du Maroc septentrional. Il a ainsi pu prospecter soigneusement la région, y mener des fouilles, et c'est le résultat de ses travaux qu'il nous donne aujourd'hui.

Il commence par une description géographique du pays : côte dangereuse, abri médiocre pour les navigateurs, mais plage et acropole, ce qui est très bon pour les Anciens, mer poissonneuse, oueds et lagunes, terrains de pâture et zone cultivable — je serais sur ce point moins enthousiaste que lui — grottes et cavernes où l'homme a pu trouver autrefois des refuges.

L'homme a fait là son apparition de bonne heure : dès l'époque paléolithique aux périodes acheuléenne et atérienne. Pas de mésolithique : il semble que les atériens aient fait de la région un centre de résistance contre des envahisseurs africains venus de l'est. Le néolithique se manifeste et par l'outillage en pierre polie et par la céramique proche parente de celle que l'on retrouve en Espagne : ces populations seraient donc d'origine ibérique ?

L'âge de bronze est bien représenté dans cette région ; elle a subi par immigration ou simple contact, l'influence de la brillante civilisation espagnole de cette époque : elle se manifeste par des dolmens, des nécropoles à caisson, des hallebardes en bronze, de la céramique. Le problème des rapports des populations habitant les deux rives du détroit est loin d'ailleurs d'être encore résolu. Pas de squelette qui permette de rattacher ces hommes à quelque famille connue. Mais ce sont déjà des sédentaires, agriculteurs et éleveurs, chasseurs et pêcheurs.

Les Phéniciens ont dû venir de bonne heure. La nécropole du cap Spartel fouillée par le regretté P. Koehler, celles de Djebila, de Dar Ahiro ont fourni des bijoux caractéristiques et des œufs d'autruche, mais elles ne contiennent pas de tombes semblables à celles de Phénicie ; ce sont des caissons funéraires sous tumulus. La Typologie des vases est bien étudiée : elle permet de remonter à la fin du VIII^e s. av. J.-C. et de descendre jusqu'au début du V^e s.

Puis nous passerons à ce que M. Ponsich appelle l'époque punico-maurétanienne. L'influence sémitique est affaiblie à cause des guerres malheureuses subies par Tyr en Orient. C'est peut-être à ce moment que les Grecs ont commencé à connaître ces régions voisines du détroit, où ils ont placé certaines légendes du cycle d'Héraklès, comme l'épisode d'Antée, bien que celui de Calypso dans l'Odyssée remonte certainement plus haut. Mais Carthage prend vite la relève et ferme hermétiquement le détroit aux Grecs comme en témoigne Pindare. Sur le plateau du Marshan on a retrouvé des tombes à caisson, à inhumation toujours, des « auges sépulcrales » fermées par des dalles s'engageant dans une feuillure, des bijoux, des amulettes, des figures de terre cuite comme à Carthage, de la céramique rouge et des amphores puniques comme à Mogador et à Cadix. Je serais peut-être moins enthousiaste que M. Ponsich sur l'œuvre des Phéniciens et des Carthaginois qui auraient « civilisé » Tanger, et lui auraient donné la « forme de cité ». Elle resta une simple escale, où des navigateurs venaient acheter et vendre, à la différence de Cadix, Lixus et Utique.

Tanger fut très probablement une station du fameux voyage d'Hannon, que l'on place au V^e s. M. Ponsich, suivant M. Rousseau, en fait la Thymiaterion du Périple. J'en suis moins sûr : car Hécatée de Milet qui vivait au début du VI^e s. av. J.-C. connaît déjà une *Tiggis,* ville de Libye, qui ne peut guère avoir été que notre Tanger.

C'est alors que le Maroc va s'unifier en partie tout au moins sous des rois, dès le milieu du III^e s. av. J.-C. Mais Tanger à l'époque de Sertorius, au début du I^er s. paraît avoir constitué une principauté indépendante, et gardé ensuite une certaine autonomie. La ville a dû frapper monnaie comme celles de la côte : Lixus, Semes et les villes d'Espagne. M. Ponsich nous donne seulement l'image de la plus ancienne monnaie de Tanger. Son port devait être déjà important et tout autour de la ville on trouve des vestiges d'une activité économique considérable : usines à salaison de poissons, fabrique de *garum* (M. P. a étudié la question de ce condiment dans un autre ouvrage), débris d'amphores et de vases puniques au profil caractéristique. L'annexion de l'Espagne par Rome après la II^e guerre punique a certainement intensifié le commerce avec la péninsule, ce qui

est prouvé par le grand nombre de monnaies espagnoles trouvées au hasard des travaux de voirie ou de construction et aussi avec l'Italie : les collections Michaux-Bellaire et Rouland-Maréchal contiennent des deniers d'argent de la République romaine à la fin du IIe s. av. J.-C. La céramique campanienne a fait aussi son apparition.

C'est à cette période que M. Ponsich rattache les règnes des rois protégés de Rome : Juba II et Ptolémée. J'y ferai une objection : lors de la guerre d'Actium, Tanger reçoit d'Octavien le statut de municipe de droit romain, ce qui prouve que la ville était fortement latinisée. L'empereur Claude en fera une colonie : nous ne savons si elle reçut des vétérans pour renforcer l'élément romain.

En 41 ap. J.-C. commence la période vraiment romaine : la Maurétanie, arrière-pays de Tanger étant alors province. C'est alors que Tanger arrivera à son apogée. Elle a eu, grâce à sa position assez excentrique, la chance d'échapper à la guerre d'Aedemone, plus heureuse que Tamuda qui fut alors détruite et que Lixus partiellement incendiée. On ne peut malheureusement faire de fouilles dans la ville qui n'a jamais changé de place. Du moins connaît-on ses limites, entre la nécropole du Marshan et celle du Bou Kach-Kach. Elle devait coiffer assez largement l'enceinte portugaise. M. Ponsich nous donne une bonne description des tombes. Nous connaissons l'emplacement du Decumanus Maximus ; c'est celui de la rue des Siaghines ; il devait aboutir d'un côté à la mer, de l'autre au grand Sokko, vers la campagne. Le Forum se serait trouvé sous la Banque d'Etat ; sous le Crédit Foncier on a retrouvé des débris de fûts de colonne et de chapiteaux ; sur le Marshan les restes d'une basilique malheureusement arasée ; il y a encore à la kasbah des colonnes avec leurs chapiteaux corinthiens. C'est le hasard des travaux d'excavation qui permettra de retrouver d'autres vestiges, comme ce fut le cas pour de petites sections d'égout.

La région de Tanger était alors fort peuplée : comme le prouvent les vestiges d'amphores, de lampes, de céramique commune, de sigillée gallo-romaine ou hispanique, les monnaies. Ce sont des vestiges d'établissements agricoles et sur la côte de fabriques de salaisons de poissons et de *garum*, peut-être de pêcheries de *murex*, d'huileries, des fours à briques, des thermes, des tombeaux, l'établissement portuaire du Kass, un petit sanctuaire, enfin des habitations particulières ; tout cela soigneusement décrit. De Tanger rayonnent de nombreux chemins antiques qui l'unissent étroitement à la campagne. M. Ponsich aurait peut-être pu insister sur le départ de la grande route signalée par l'Itinéraire d'Antonin, artère importante qui soude Tanger à l'intérieur de la province.

Les préoccupations artistiques n'étaient pas étrangères à cette population ; il a relevé des restes de peinture, de décor architectonique ; la mosaïque d'Orphée trouvée près de l'église espagnole; il signale la belle statue de dame trouvée au Grand Sokko, d'un réalisme si savoureux.

Bref une impression de richesse. Je me demande alors pourquoi M. Ponsich est dans sa conclusion si sévère pour l'œuvre de Rome, qu'il semble ne voir qu'à travers les Verrines de Cicéron. Nous ne sommes pas du tout certains que Tanger ne « vivait qu'au travers de Rome », « sous la coupe de Rome », qu'elle avait « perdu son originalité propre ». Elle était colonie, jouissait d'une large autonomie, elle avait ses duumvirs dont certains sont connus par des inscriptions. Elle fut peut-être capitale de la province sous Claude. Pourquoi dire que la population de la région « travaillait sous les ordres d'une bourgeoisie obligée de se mettre à un travail mercantile pour subsister parce qu'elle a été mise à l'écart des fonctions publiques », ce qui est faux puisqu'elle accédait aux charges municipales ? Pourquoi n'aurait-elle pas accédé à l'ordre équestre comme à Volubilis ? mais les inscriptions manquent, la ville ne pouvant être fouillée. Pourquoi parler « d'une hostilité permanente et plus ou moins latente de la part des indigènes », ce qui expliquerait l'obligation où fut le gouvernement romain « de caserner toujours des troupes en Tingitane ? » dire que le pays était toujours en état de semi-révolte ? C'est une lourde erreur. Rome n'eut jamais à combattre que les montagnards de l'Atlas et du Rif ; elle entretenait d'excellentes relations avec les tribus des *Macaenitês,* des *Baquates,* des *Zegrenses* et le corps d'occupation romaine pour le triangle Tanger, Taza, Chellah resta d'une faiblesse étonnante.

C'est à la fin du III^e^ siècle ap. J.-C. que la domination de Rome est ébranlée en Maurétanie Tingitane, mais elle reste ferme à Tanger et sa région. Toutefois elle se transforme. On construit des forteresses car il faut protéger les fermes contre les incursions des montagnards du Rif. Il y eut pourtant des périodes paisibles : c'est ainsi que le camp de Gandari, à l'est de la ville, fut transformé en thermes sous Constantin. Il y a toujours des briqueteries bien datées du IV^e^ s. par les monnaies qui y furent découvertes, de la céramique estampée ou incisée suivant la mode de l'époque. L'activité économique dans la région suit le rythme de celle de l'Empire, intense surtout pendant les longues périodes de paix sous Constantin et Constance II.

Tanger reste le port d'entrée et de sortie de la Maurétanie Tingitane océanique vers la Méditerranée, domaine alors de la civilisation et de la richesse.

Le christianisme a dû se manifester dès le milieu du III^e s., venu de Carthage et de Rome. Mais où M. Ponsich a-t-il trouvé que les églises chrétiennes avaient été absorbées par la communauté juive ? Nous connaissons le martyr de Cassien, il y a aussi des tombes et des lampes chrétiennes et nous ne connaissons pas les juifs tangérois de l'époque, mais ceux du Moyen-Age.

Nous ne savons comment disparut le pouvoir impérial romain : les Vandales passèrent-ils par Tanger ? nous l'ignorons et les Wisigoths d'Espagne ne semblent pas s'y être installés. Il a sans doute disparu avec l'Empire lui-même après la déposition de Romulus Augustulus (476) et la mort de Julius Népos (480). Les rapports commerciaux avec l'Orient persistent, si on en croit les monnaies byzantines trouvées à Tanger.

M. Ponsich dans ses conclusions essaie de juger l'œuvre de Rome : c'est peut-être la partie la moins solide de son œuvre ; on sent qu'il est dans un domaine qui n'est pas le sien. Il s'y contredit parfois : il parle de la dévastation de la forêt de cèdres et de thuyas, or Rome n'en est pas la cause ! Elle aurait voulu tirer du pays le maximum : ce qui est inexact sous cette forme, car sous l'Empire, les empereurs veillaient à ce que les provinces soient bien administrées, mais il a raison de dire qu'il y eut collaboration profitable aux deux parties.

En résumé c'est un travail excellent, qui fait honneur à son auteur, au Maroc et à Tanger. L'illustration est abondante, parfaite, et éclaire bien le texte. La bibliographie est suffisante. J'y ai regretté l'absence de : R. Roget, *Le Maroc chez les Auteurs anciens* (Les Belles Lettres, 1924) et de von Augustin, *Erinnerungen aus Marokko* 1830, (Vienne 1931) qui donne des dessins des ruines romaines de Gandori où des arcades entières existaient encore lors de son passage.

Il faut féliciter aussi le C.N.R.S. qui a permis une impression aussi parfaite de ce livre.

R. THOUVENOT

Muḥammad Al ᶜAbdarī. — *Al Riḥla al-Maġribīya*. Texte arabe établi, annoté et présenté par Mohammed El Fasi. 1968. 24,5 × 16. XLVI + 354 pp.

Dans la série des riḥlas qui voient peu à peu le jour, il faut peut-être faire une place à part à la relation de voyage d'Al Abdari. Rappelons, à l'intention de ceux qui l'ignorent encore, qu'il s'agit d'un genre où la littérature marocaine s'est beaucoup illustrée. Avec Al Idrissi, Abdari, Ibn Rochayd, Ibn Battouta, Ayyachi, Naciri, Zayani, Ibn Othman etc., nous avons quelques-uns des noms les plus connus de cette littérature.

La *Riḥla* d'Al Abdari que publie, aujourd'hui, Mohammed El Fasi, dans une édition critique, facilement utilisable, grâce à ses divers index, était attendue aussi bien par les lettrés du Maroc que par tous ceux qui, à l'étranger, s'intéressent au patrimoine culturel marocain resté encore inédit et qui représente une masse considérable d'œuvres de toutes qualités. L'auteur ayant vécu à la première époque de la dynastie mérinide, on était en droit d'attendre dans sa riḥla quelques détails intéressants sur cette période de l'histoire marocaine qui a besoin d'être éclaircie sur bien des points. Malheureusement, le lecteur sera vite déçu de ce côté-là, car l'auteur ne semble point du tout s'intéresser à l'histoire de son pays et se montre très pressé d'en sortir, au moment du départ, très pressé de rejoindre sa province natale des Haha, au moment du retour. A l'itinéraire entre Haha et Tlemcen, situé entièrement en territoire marocain, il consacre à peine quelques pages où les renseignements historiques et même sociologiques sont presque totalement absents. Pourtant il s'agit d'une route qui traverse le Maroc de l'ouest à l'est, sillonnant des territoires aussi divers que le Dir, le Haut-Atlas, le Sous, le Dra, le Tafilalet, les Hauts-Plateaux de l'Oriental.

Est-on mieux servi sur l'histoire des autres pays visités par Abdari ? Cela varie suivant les villes et, peut-être aussi, suivant l'humeur de l'auteur. Dans les pages consacrées à Tlemcen, à Bougie, à Bône et à Beja, celui-ci vante les monuments, les édifices religieux mais n'hésite pas, dans son style souvent imagé, à critiquer les habitants, dénonçant leurs mœurs, attirant l'attention sur leur décadence intellectuelle. A peine quelques lettrés échappent, selon lui, à une condamnation générale et sans appel.

A Tunis, par contre, l'auteur est plein d'enthousiasme. Il vante les mérites de cette ville avec beaucoup de verve. Il se laisse aller à son lyrisme et voit tout en rose. Le contraste est saisissant, à tous égards, entre

les deux chapitres et l'on se demande dans quelle mesure les impressions de Abdari coïncident avec la vérité historique. Qu'on en juge avec ces deux brèves citations. La première concerne Tlemcen dont l'auteur dit :

« En somme, cette ville, présente un beau paysage et de nombreuses curiosités. Ses perspectives sont larges, ses monuments sont élevés. Mais ce sont des habitations sans habitants, des maisons sans maîtres, des édifices auxquels personne ne porte plus soin... Si le visiteur étranger y demande l'hospitalité, il n'y rencontre que misère. L'hôte qui y séjourne ne manque pas d'y revêtir le manteau de la mort. Quant à la science, sa trace s'est effacée dans le pays... »

La seconde citation a trait à Tunis, dont l'auteur dit, notamment :

« Nous sommes arrivés à Tunis, destination de tous les espoirs, objectif de tous les éclairs, halte des voyageurs venus d'occident et d'orient, lieu de rencontre du cavalier et du marin... Vous n'y cherchez point une curiosité de la science sans la rencontrer, ni un objet précieux qui vous manque sans l'obtenir... »

A travers ces deux brèves citations, le tempérament de l'homme apparaît, confirmant encore une fois la fameuse boutade de Buffon. Dans la plupart des pages de sa riḥla, Abdari nous apparaît comme une nature passionnée, exigeante, difficile à satisfaire. A l'exception de Tunis, des lieux saints, toutes les autres villes et contrées sont l'objet de sa part de la critique la plus sévère et la plus ironique. Mais il ne faut pas se hâter de condamner notre auteur à cause de cela. Il faut peut-être essayer de le comprendre.

M. El Fasi, dont l'effort pour l'édition du texte mérite tous les éloges, a pris sa défense contre certains de ses critiques et, notamment, contre Ibn Abd Es-Salām El-Nāciri, lui aussi auteur d'une importante riḥla, et Hosseïne Mounis, directeur de l'Institut des études arabes à Madrid. Tout en reconnaissant la valeur de Abdari, ses mérites de savant musulman et de fin lettré, ces deux auteurs ne cachent pas leur étonnement devant la condamnation, systématique qu'il n'hésite pas à prononcer à l'encontre de la plupart des lieux visités par lui. Les pages consacrées à l'Egypte et, tout particulièrement, au Caire sont très caractéristiques.

M. El Fasi explique cette attitude tout simplement par le fait que l'auteur est sincère, franc et n'hésite pas à dire la vérité sans ménagement, quand l'occasion se présente. Autrement dit, il rappelle un peu par ce côté le Misanthrope de Molière. Il est certain qu'à l'époque les auteurs

exerçaient sur eux-mêmes une censure parfois très sévère avant de publier leurs œuvres, ce qui les poussait parfois à une certaine hypocrisie ou, dans le meilleur des cas, au silence. Abdari sort du nombre. Tout en dirigeant sa verve contre l'Egypte et la société égyptienne, il n'éprouve aucune gêne à dire tout le bien qu'il pense de certains savants égyptiens qu'il a fréquentés et qu'il considère comme ses maîtres. En bref, nous sommes en présence d'un homme libre d'esprit, de caractère entier, étant bien entendu que la liberté implique ici bonne foi.

Mais le problème est alors de savoir si cette bonne foi est assez clairvoyante pour servir l'histoire et la vérité tout court. En d'autres termes, l'auteur était-il qualifié pour porter témoignage sur les pays qu'il a visités et sur leurs différentes sociétés ?

Je m'empresse de dire qu'à part les renseignements concernant certains savants, l'historien ne trouvera pas une matière importante à puiser dans la riḥla. L'auteur est, en effet, loin d'être un observateur réaliste ou un peintre naturaliste qui nous fait visiter, dans le détail, les villes, en nous emmenant tantôt dans les mosquées, tantôt sur les places publiques, les marchés, tantôt vers les monuments et en nous décrivant la société dans ses différentes couches et sous ses divers aspects. Non, il se contente, la plupart du temps, d'impressions générales, de jugements sommaires, ce qui laisse l'historien sur sa faim.

Mais cela ne signifie point qu'il faut dénier à l'opinion de l'auteur toute espèce de sérieux. Bien au contraire, il me semble que son attitude d'ensemble mérite un examen approfondi. En somme ce qu'on lui reproche c'est ce ton de dénigrement continuel, cette insatisfaction générale, qui contrastent avec ce que l'on voit chez tant d'autres auteurs. Mais à la réflexion, je pense que Abdari mérite tous les éloges parce qu'il est conduit, véritablement en bon esprit critique, et non point en témoin bien complaisant.

Tout compte fait, je crois qu'il avait bien raison quand on considère l'époque où il a vécu et la situation historique des pays qu'il a visités. Il a entrepris son pèlerinage en l'an 688/1289. Or, le simple rappel d'une telle date est très significatif, sur le plan de l'histoire du monde musulman qui était en train de consommer pleinement sa décadence. Trente-trois ans plus tôt Bagdad subissait la plus grande tragédie de son histoire, avec l'arrivée des Mongols qui se lançaient, partout, et souvent de manière irrésistible, à la destruction des grandes métropoles de l'Islam et à l'assaut de tout l'Orient arabe. Au Maghreb, après la grande unité almohade, après les victoires militaires, les réalisations importantes de la dynastie masmoudienne, c'est la division, la discorde, l'affaiblissement général.

En Espagne, c'est le recul continuel de l'Etat musulman et le développement du programme de la Reconquista. Je ne parle pas des conséquences économiques, sociales et culturelles d'une telle situation. Abdari ne pouvait donc pas dire beaucoup de bien des pays visités, alors que le tableau qu'il avait devant lui, représentait, le plus souvent, la régression et la décadence. Ce qu'on peut lui reprocher c'est qu'il n'a pas exprimé ses impressions en termes d'historien, attentif aux détails, aux arguments et aux documents, mais plutôt en homme déçu qui explose en sarcasmes.

Mais je crois que le mérite de l'œuvre ne réside pas tant dans sa qualité de document historique que dans celle de travail littéraire. A cet égard, la riḥla est digne de toutes les attentions et il faut souhaiter que l'un de nos jeunes chercheurs en matière de littérature marocaine lui consacre le temps et l'effort dont elle est digne.

Tout d'abord, il faut souligner que ce texte, considéré dans l'ensemble des autres écrits marocains, a de la personnalité, du caractère. Derrière les lignes, on voit l'auteur tantôt bouillonner de ses passions, tantôt exprimer sa déception par une grimace, tantôt jeter un regard de dédain sur ce qui l'entoure, tantôt retrouver le masque de l'homme pieux qui écoute avec beaucoup de déférence des maîtres plus âgés que lui. Sa langue est des plus sûres. C'est un styliste qui choisit ses mots, qui construit ses phrases avec beaucoup de soin et beaucoup d'art. On sent qu'il s'est mis à l'école des grands maîtres de la prose arabe, surtout de ceux qui croient aux vertus de la réthorique tels Hamadani, Ḥariri, Ibn Ḥaqan etc.

D'un ton souvent ironique, ses récits, ses descriptions rappellent quelquefois le grand historien andalou Abou Merwān ibn Hayyān qui faisait trembler les grands de son siècle, comme le ferait n'importe quel brillant journaliste de notre époque. En somme, cette riḥla vaut à la fois sur le plan symbolique et sur le plan réel, parce qu'elle est une grande satire dirigée contre la décadence du monde musulman. La personnalité d'Abdari se détache parmi celles d'autres lettrés marocains, parce qu'elle exprime un homme libre, indépendant d'esprit, un homme, aussi, profondément affecté par la décadence des siens.

Mohammed ZNIBER.

Mohamed Al Tahir El Fasi. — *Al Riḥla Al Ibrizya.* Texte arabe établi, annoté et présenté par Mohammed El Fasi. Imprimerie de l'Université, Fès. 1967. 24,5 × 16, VIII + 60 pp.

Voici de nouveau une riḥla marocaine qui était inconnue du public il y a quelque temps et que M. Mohammed El Fasi a pu sauver de l'oubli en en donnant aujourd'hui une édition critique. C'est la troisième dans la série générale des riḥlas dont il a entrepris la publication et la deuxième dans la série diplomatique.

La première, nous la connaissons bien maintenant, c'était *Al Iksir* d'Ibn Othman Al Miknassi, secrétaire de Sidi Mohamed Ben Abdallah, qui, en marge de sa mission d'ambassadeur en Espagne au XVIII[e] siècle, a pu noter quelques observations d'ordre général sur la société, la civilisation espagnoles à son époque. A travers ses commentaires, ses surprises, l'auteur nous présente le modèle de l'intellectuel marocain, style très traditionnaliste face à la civilisation moderne qui se développait en Europe et qui, à la faveur d'une véritable accélération de l'histoire allait de progrès en progrès dans tous les domaines. En un sens, le livre d'Ibn Othman est un miroir antique qui reflète, à sa manière, les temps modernes.

La *Riḥla Ibrizya* de Mohamed Al Tahir Al Fasi est un peu du même genre. A vrai dire, il s'agit d'un petit texte qui dépasse, à peine, les quarante pages et qui n'a rien à voir avec le volume assez copieux d'*Al Iksir*. Ce sont des impressions d'un secrétaire d'ambassade improvisé qui s'est vu projeter, au milieu du siècle dernier, d'un Maroc encore médiéval vers la société fortement évoluée et industrialisée de Londres. Pour lui, le dépaysement est à son comble. C'est comme s'il se rendait d'une planète à une autre et c'est avec les yeux d'un Candide qu'il découvre la civilisation moderne telle qu'elle déploie ses fastes à Londres. Ainsi, tout est nouveau pour lui, tout est matière à explication, à commentaire.

Sur le plan de l'histoire proprement dite, cette riḥla, comme tant d'autres, nous déçoit. Elle ne nous donne aucun renseignement utile sur l'objet de cette ambassade vraiment extraordinaire, ni sur le déroulement des entretiens entre les deux parties. L'auteur ne nous parle pas davantage de ses compagnons de voyage, ni en bien, ni en mal. C'est comme s'ils n'existaient pas. Donc, aucun portrait, aucun récit circonstancié sur le séjour des membres de l'ambassade marocaine à Londres. Pourquoi tant de discrétion chez les auteurs de riḥla de ce genre ? Pourquoi tant de mutisme sur leur mission et sur la délégation dont ils faisaient partie ? Je pose la question sans y répondre, parce que cela demande, aussi, une

véritable recherche. Tout ce que nous pouvons constater, pour le moment, c'est que ces auteurs ne conçoivent pas leur riḥla comme un rapport rédigé, en premier lieu, dans l'intention d'éclairer leur souverain et, d'une manière générale, leurs supérieurs hiérarchiques et, en deuxième lieu, comme un document historique dont se serviront, plus tard, les chercheurs. Renonçant à ce rôle délicat, ils préfèrent parler de choses moins engageantes en décrivant les merveilles du pays visité et en se livrant à quelques commentaires plus ou moins prudes sur la société et les mœurs locales.

Pourtant la date de cette riḥla se place à une époque où les relations anglo-marocaines connaissaient un développement intéressant, par suite des aventures guerrières que le Maroc venait de courir, à son corps défendant, tout d'abord avec la France, ensuite avec l'Espagne, et qui avaient fortement affecté le pays, sur les plans matériel et moral.

Cependant, la *Riḥla Al Ibrizya* nous est utile de manière indirecte, en nous apportant, par le fait même de son existence, un élément d'information nouveau concernant l'histoire diplomatique marocaine. Comme l'a signalé M. El Fasi, cette ambassade envoyée auprès de la reine Victoria, conduite par les amine El Hāj Abderrahmāne Al Aji et Mohamed Chami, avec, comme secrétaire, Mohamed Tahar El Fasi, auteur de notre riḥla, n'a pas été du tout mentionnée par les chroniqueurs et historiens marocains. Pourtant, elle est partie le même jour qu'une autre ambassade, envoyée auprès de Napoléon III, le 4 juin 1860. Ibn Zidāne a bien parlé de cette dernière dans sa chronique (t. 2, p. 33), mais de la première il n'a rien dit.

Grâce à la riḥla que publie, aujourd'hui, M. El Fasi, nous avons un témoignage de poids sur l'existence d'une telle ambassade. Mais c'est un témoignage qui crée un problème et, en même temps, un devoir pour l'historien : celui de percer davantage le mystère de cette ambassade en un moment où le Maroc avait bien besoin du soutien de la Grande-Bretagne dans ses démêlés avec l'Espagne.

Mohammed ZNIBER.

IMPRIMERIE DE L'AGDAL - RABAT